Quatre-vingt-dixième année. — N° 230. Le Numéro : 50 francs. Mercredi 1er Octobre 1958.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Textes d'intérêt général	Documents administratifs	DÉBATS			Conseil économique		Documents		
						Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union française	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union fr.
C. C. P. : 9063.13, Paris	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer.	1.800	3.500	6.500	4.000	900	2.200	1.600	1.000	800	1.000	3.000	3.000	750
Etranger.	2.700	5.300	10.000	5.500	1.200	4.000	2.400	1.400	1.200	1.300	4.000	4.000	1.100

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent le compte rendu *in extenso* des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du CONSEIL ÉCONOMIQUE { Avis et rapports ; Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

MINISTERES D'ETAT

Arrêté du 25 septembre 1958 fixant les modalités d'organisation des deux concours ouverts en 1959 pour l'accès à l'emploi d'attaché d'administration centrale (p. 8975).

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 27 septembre 1958 portant changements de noms et rectificatif (p. 8975).

Arrêté portant nomination des membres de la commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence (p. 8976).

Arrêtés portant promotions, nominations, titularisation, attribution d'un congé de longue durée et admission à la retraite (greffiers et secrétaires de parquet) (p. 8976).

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Arrêté du 24 septembre 1958 relatif à une régie d'avances et de recettes (p. 9012).

Arrêté portant reclassement (agents diplomatiques et consulaires) (p. 9013).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décrets des 25 et 30 septembre 1958 portant nominations et radiation des cadres (administration centrale et administration préfectorale) (p. 8976).

Arrêtés portant nominations et mise en position « sous les drapeaux » (administration préfectorale) (p. 8976).

MINISTERE DES ARMEES

Décret du 25 septembre 1958 déclarant d'utilité publique l'acquisition de terrains sis à Gresswiller (Bas-Rhin) pour les besoins de l'armée (p. 8976).

Décret du 25 septembre 1958 portant classement dans la première série des places de guerre de l'ouvrage de Larche et délimitation des zones de servitudes (p. 8977).

Décret du 25 septembre 1958 portant création d'un polygone exceptionnel dans les première et deuxième zones de servitudes de l'ouvrage de l'Ancienne Redoute et réduction de la troisième zone de servitudes de l'ouvrage de l'Ancienne Redoute et de l'ouvrage de Neuried, situés à Drusenheim (Bas-Rhin) (p. 8977).

Décret du 25 septembre 1958 portant extension du polygone exceptionnel de la place de Tébessa (p. 8977).

Décrets des 25 et 27 septembre 1958 portant promotions, nominations, affectations et rectificatifs (services communs et armées de terre et de mer, active et réserve) (p. 8977).

Décrets du 26 septembre 1958 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur et rectificatifs (p. 9000).

Décret du 26 septembre 1958 portant suppression du commandement des forces françaises de gendarmerie au Maroc (p. 9000).

Décrets modifiant des décrets portant délégations de signature (p. 9000).

Arrêté du 3 septembre 1958 modifiant l'arrêté du 18 octobre 1956 relatif au temps de commandement des capitaines de l'armée de terre (p. 9001).

Arrêté du 18 septembre 1958 relatif au nombre d'officiers des différents corps de la marine susceptibles d'être admis à la retraite proportionnelle en 1958 (p. 9001).

Arrêtés et *décisions* portant inscriptions à des tableaux d'avancement, promotions, nominations, mise en position « hors cadres » et annulant les dispositions d'un précédent arrêté :

Administration centrale (mer) (p. 9001).

Administration centrale (air) (p. 9001).

Armée de l'air (active et réserve) (p. 9001).

Techniciens d'études et de fabrications (p. 9002).

Décision du 12 août 1958 fixant le taux des mises de trousseau des élèves de l'école du service de santé militaire (p. 9002).

Tableau des désignations pour servir outre-mer en date du 25 septembre 1958 (p. 9002).

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Arrêtés du 22 septembre 1958 portant répartition et transfert de crédits (p. 9013).

Arrêté du 29 septembre 1958 relatif au prix des caséines et des produits dans la fabrication desquels entrent des caséines comme matière première (p. 9014).

Arrêtés portant ouverture de crédits, autorisations de programme et report de crédits (*tableaux mensuels*, septembre 1958) (fonds de concours et legs et donations) (p. 9014).

Arrêtés portant inscription à des tableaux d'avancement, promotions, reclassement, détachements, attribution de majorations d'ancienneté et rapportant les dispositions de précédents arrêtés:

Administration centrale des finances (p. 9019).

Cour des comptes (p. 9020).

Direction générale des douanes et droits indirects (p. 9020).

Direction générale des impôts (p. 9020).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décrets du 25 septembre 1958 portant intégration d'administrateurs civils (p. 9020).

Décret du 29 septembre 1958 portant nomination (enseignement supérieur) (p. 9020).

Arrêté du 11 septembre 1958 relatif au concours d'inspecteur stagiaire des monuments historiques (p. 9021).

Arrêté du 17 septembre 1958 portant ouverture d'un concours pour le recrutement d'un inspecteur de l'orientation professionnelle (p. 9021).

Arrêté portant nomination d'un membre du conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Toulouse (p. 9021).

Arrêtés portant nominations et titularisations (enseignement supérieur) (p. 9021).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret approuvant un avenant au cahier des charges réglementant la concession d'outillage public de la chambre de commerce de Marseille au port de cette ville (rectificatif) (p. 9022).

Décret approuvant les conventions de résiliation relatives aux lignes d'intérêt local de Bussy à Ercheu et de Guiscard à Ham (rectificatif) (p. 9022).

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret du 26 septembre 1958 déclarant d'utilité publique et urgente la construction, par les Houillères du bassin de Lorraine, d'une station d'épuration des eaux usées en provenance des habitations de la cité de Folschviller (p. 9022).

Décret du 26 septembre 1958 déclarant d'utilité publique la construction d'une canalisation destinée au transport des hydrocarbures extraits de la concession de Parentis (p. 9022).

Arrêté portant nomination (administration centrale) (p. 9022).

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Arrêté du 21 août 1958 déclarant d'utilité publique et d'urgence les travaux de création d'une piste intercommunale (p. 9022).

Arrêté du 26 septembre 1958 portant autorisation d'ouverture de concours pour le recrutement de sténodactylographes dans les circonscriptions des eaux et forêts (p. 9022).

Arrêté relatif aux élections des membres non fonctionnaires des comités départementaux des coopératives agricoles (rectificatif) (p. 9022).

Arrêtés portant nomination et réintégration (génie rural et services agricoles) (p. 9023).

Liste complémentaire de candidats admis en qualité d'élèves réguliers à l'école nationale d'horticulture (p. 9023).

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 26 septembre 1958 portant nominations dans le corps des administrateurs de la France d'outre-mer (p. 9023).

Arrêté du 17 septembre 1958 portant ouverture en 1959 d'une session du concours professionnel pour l'accession au grade d'ingénieur principal des travaux publics de la France d'outre-mer (p. 9023).

Arrêté du 17 septembre 1958 portant ouverture en 1959 d'une session du concours direct pour le recrutement d'ingénieurs adjoints des travaux publics de la France d'outre-mer (p. 9023).

Arrêtés du 23 septembre 1958 portant fixation du budget définitif de l'office national des étudiants d'outre-mer pour 1956 et 1958 (p. 9023).

Arrêté du 23 septembre 1958 fixant la date des élections à la commission administrative paritaire du cadre général des ingénieurs des travaux météorologiques de la France d'outre-mer (p. 9023).

Arrêté approuvant des modifications aux statuts de la société d'économie mixte Energie électrique d'Afrique équatoriale française (rectificatif) (p. 9023).

Arrêtés portant nomination, reclassement, réintégration, mises en position de mission et en congé, acceptation de démission et admission à la retraite:

Administrateurs (p. 9023).

Administration centrale (p. 9023).

Administration générale (p. 9024).

Travaux publics, mines et techniques industrielles (p. 9024).

MINISTERE DU TRAVAIL

Décret du 26 septembre 1958 mettant fin au fonctionnement de la caisse de retraites des employés de la condition des soies de Lyon (p. 9024).

Arrêté du 25 septembre 1958 approuvant la fusion de sociétés mutualistes (p. 9024).

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Arrêté du 15 septembre 1958 fixant les conditions de construction, d'aménagement, d'équipement et de fonctionnement des établissements de transfusion sanguine (p. 9024).

Arrêté du 16 septembre 1958 portant suspension d'autorisation d'exploitation d'une source d'eau minérale (p. 9027).

Arrêté du 24 septembre 1958 fixant la date d'ouverture du concours pour le recrutement de pharmaciens inspecteurs de la santé (p. 9027).

Arrêtés portant nominations (centre national d'éducation sanitaire, démographique et sociale) (p. 9027).

MINISTERE DE LA CONSTRUCTION

Décret du 24 septembre 1958 portant approbation du projet modificatif du projet de reconstruction et d'aménagement de Brest (Finistère) (p. 9027).

MINISTERE DU SAHARA

Arrêté du 28 août 1958 portant affectation au service de l'infrastructure aéronautique de parcelles de terrain situées à Aguenar, commune du Hoggar, département des Oasis (p. 9028).

MINISTERE DE L'INFORMATION

Arrêtés portant inscriptions à un tableau d'avancement, nominations et titularisations (administration centrale) (p. 9027).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Avis relatif à la vacance d'un poste d'administrateur au secrétariat général à l'Organisation de l'aviation civile internationale (p. 9028).

Ministère de l'agriculture.

Avis de vacance de chaire (enseignement vétérinaire) (p. 9028).

Ministère du travail.

Avis relatif à l'extension de deux accords concernant les tissages de la soierie du Sud-Est (p. 9028).

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours pour le recrutement de pharmaciens inspecteurs de la santé (p. 9029).

Avis de concours pour le recrutement d'un rédacteur et de commis à l'hôpital-hospice de Bernay (Eure) (p. 9029).

Avis de vacance de postes de médecin chef des hôpitaux psychiatriques (p. 9029).

Annonces (p. 9030).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERES D'ETAT

Modalités d'organisation des deux concours ouverts en 1959 pour l'accès à l'emploi d'attaché d'administration centrale.

Le ministre d'Etat,

Vu le décret n° 55-1648 du 16 décembre 1955 modifié portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier des attachés d'administration centrale, notamment son article 5;

Vu l'arrêté du 17 juin 1958 portant ouverture de deux concours pour l'accès à l'emploi d'attaché d'administration centrale;

Vu le décret n° 58-532 du 14 juin 1958 relatif aux attributions d'un ministre d'Etat,

Arrête:

Art. 1er. — Les épreuves écrites des concours pour l'accès à l'emploi d'attaché d'administration centrale prévus à l'arrêté susvisé du 17 juin 1958 auront lieu à Paris, Alger, Bordeaux, Lyon, Marseille, Nancy, Rennes et Toulouse.

Les épreuves orales et l'épreuve facultative de langue étrangère, dont la date sera fixée ultérieurement, auront lieu à Paris.

Seuls pourront prendre part à l'épreuve facultative les candidats admis à subir les épreuves orales.

Art. 2. — Les demandes d'admission à concourir, établies au moyen de la notice individuelle d'inscription délivrée à cet effet par la direction de la fonction publique, devront être adressées par tous les candidats, à partir du 10 octobre et au plus tard le 10 novembre 1958, à la direction de la fonction publique, concours, 103, rue de l'Université, Paris (7e).

Art. 3. — A l'appui de leur demande, les candidats devront joindre les pièces désignées sur la notice individuelle d'inscription, notamment:

1° Une expédition authentique de l'acte de naissance;

2° Le cas échéant, un état signalétique et des services militaires ou une copie certifiée conforme de ce document ou de la première page du livret militaire. Pour les candidats qui n'ont pas effectué de service militaire, une pièce constatant leur situation au regard des lois sur le recrutement de l'armée;

3° Pour les candidats chefs de famille, au cas seulement où un recul de la limite d'âge serait nécessaire, un bulletin de naissance des enfants datant de moins de trois mois;

4° Pour les candidats mineurs, une autorisation de prendre part aux épreuves émanant de la personne exerçant l'autorité paternelle;

5° Un imprimé de demande d'extrait de casier judiciaire (bulletin n° 2), accompagné de 25 F en timbres-poste, et rempli par leurs soins;

6° Deux enveloppes timbrées à 20 F et une enveloppe grand format timbrée à 35 F portant leur adresse.

En outre:

Pour les candidats au premier concours:

Un des diplômes ou titres exigés pour l'admission à concourir ou une copie de ces documents certifiée conforme par le maire ou le commissaire de police du lieu de résidence;

Un certificat médical attestant que le candidat n'est atteint d'aucune maladie ou infirmité incompatible avec l'exercice des fonctions d'attaché d'administration;

Un certificat de nationalité française. Toutefois, les candidats français de naissance pourront fournir cette pièce ultérieurement et avant leur nomination.

Pour les candidats au deuxième concours;

Des attestations délivrées par les administrations publiques où le candidat est et a été employé, indiquant les diverses fonctions et les périodes d'emploi.

Art. 4. — Le directeur de la fonction publique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 25 septembre 1958.

Le ministre d'Etat,

Pour le ministre d'Etat et par délégation:

Le sous-directeur de la fonction publique,

ROBERT LETROU.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 27 septembre 1958 portant changements de noms.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Sont autorisés à substituer:

Au nom de BENSOUSSAN et MIELLET-BENSOUSSAN respectivement ceux de BENSAN et MIELLET-BENSAN:

BENSOUSSAN (Gaston-Gabriel), né le 5 novembre 1906 à Tlemcen (Algérie), demeurant à Lyon (Rhône), 119, cours Lafayette, agissant également au nom de ses enfants mineurs: *a*) MIELLET-BENSOUSSAN (Vivette-Suya-Laure), née le 1er mars 1942 à Lyon (Rhône); *b*) MIELLET-BENSOUSSAN (Georges-Roland), né le 12 décembre 1946 à Paris (1e).

Au nom de BENYAYA celui de JAVIER:

1° BENYAYA (François-Edmond), né le 6 août 1914 à la Senia (Algérie), demeurant à Orléansville (Algérie), gendarmerie, agissant également au nom de ses enfants mineurs: *a*) Emile, né le 25 juillet 1938 à Oran (Algérie); *b*) Irène, née le 14 mars 1940 à Zemmora (Algérie); *c*) Henri-Paul-Albert, né le 31 janvier 1946 à Palat (Algérie);

2° BENYAYA (Joseph-Claude), né le 2 juillet 1935 à Oran (Algérie), demeurant à Orléansville (Algérie), gendarmerie.

Au nom de BORDEL celui de BARDEL:

BORDEL (Gaston), né le 25 juin 1918 à Villeurbanne (Rhône), demeurant à Morschenich (Allemagne), Unterstrasse 31, agissant également au nom de ses enfants mineures: *a*) Danielle-Elfriede, née le 3 août 1949 à Buir (Allemagne); *b*) Gabrielle-Hilde, née le 3 août 1949 à Buir (Allemagne).

Au nom de BOUZID-DAHO celui de DAVAUD:

BOUZID-DAHO (Emile), né le 29 octobre 1937 à Oran (Algérie), demeurant à Oran (Algérie), 20, rue de Liège, mineur représenté par la dame Virginie TORRECILLAS, veuve BOUZID-DAHO.

Au nom de CORNICHON celui de CORNIC:

CORNICHON (Jacques-Gaston), né le 10 octobre 1928 au Kremlin-Bicêtre (Seine), demeurant au Kremlin-Bicêtre (Seine), 22, rue des Martinets, agissant également au nom de son enfant mineur: Jean-Pierre, né le 26 novembre 1957 à Paris (13e).

Au nom de COUILLARD celui de BRIEUL:

COUILLARD (Marcel-Jean), né le 7 août 1925 à Trappes (Seine-et-Oise), demeurant à Paris (19e), 150, rue de Flandre, agissant également au nom de ses enfants mineurs: *a*) Patrick-Iréné, né le 24 juin 1948 à Issy-les-Moulineaux (Seine); *b*) Patricia-Irène-Germaine, née le 7 septembre 1949 à Issy-les-Moulineaux (Seine); *c*) Corinne-Thérèse, née le 18 février 1957 à Paris (10e).

Au nom de JOSEPH celui de COMTET:

1° JOSEPH, dit COMTET (Marie-Grégoire), né le 17 novembre 1925 à Tananarive (Madagascar), demeurant à Tananarive (Madagascar), Besarety;

2° JOSEPH, dit COMTET (Jean-Louis-François), né le 3 octobre 1927 à Tananarive (Madagascar), demeurant à l'Ile de la Réunion, école Saint-Charles, Saint-Pierre;

3° JOSEPH, dit COMTET (Marie-Louise-Constance), née le 19 novembre 1929 à Tananarive (Madagascar), demeurant à Tananarive (Madagascar), Besarety;

4° JOSEPH, dit COMTET (Jean-Marie-Joseph-Cyrille), né le 21 juin 1932 à Tananarive (Madagascar), demeurant à Tananarive (Madagascar), Besarety.

Au nom de MOHAMED celui de MAZIERES:

MOHAMED (René-Pierre), né le 2 février 1928 à Casablanca (Maroc), demeurant à Agadir (Maroc), rue de la Haye.

Au nom de MUSANO celui de MUSANOT:

MUSANO (Robert), né le 10 février 1932 à Bourgoin (Isère), demeurant à Jallieu (Isère), montée de la Rivoire.

Au nom de PZESMICZKI celui de PRESME:

PZESMICZKI (Maurice), né le 24 décembre 1927 à Paris (10e), demeurant à Paris (10e), 36, rue Chabrol.

Aux noms de SI MOHAMED et SI MOHAMMED celui de PERIN:

1° SI MOHAMED (Eugène-Faruk-Albert), né le 23 novembre 1939 à Angerville-la-Martel (Seine-Maritime), demeurant à Paris (20e), 64, rue des Rigoles;

2° SI MOHAMMED (Hélène-Danièle), née le 23 avril 1941 à Paris (10e), demeurant à Paris (20e), 64, rue des Rigoles,

mineurs représentés par la dame FALLUT (Denise), divorcée SI MOHAMED, épouse PERIN.

Au nom de TENNENBAUM celui de MARMOR:

TENNENBAUM, dit MARMOR (Israël), né le 24 février 1924 à Gotha (Allemagne), demeurant à Strasbourg (Bas-Rhin), 83, avenue des Vosges, agissant également au nom de ses enfants mineurs: *a*) Dominique, née le 17 février 1954 à Strasbourg (Bas-Rhin); *b*) Philippe, né le 25 février 1956 à Strasbourg (Bas-Rhin).

Au nom de TRATZEWITZKY celui de TRAT:

TRATZEWITZKY (David), né le 2 décembre 1916 à Paris (12e), demeurant à Nogent-sur-Marne (Seine), 22, avenue Kléber, agissant également au nom de ses enfants mineures: *a*) Michèle, née le 19 avril 1941 à Paris (13e); *b*) Janine, née le 21 février 1918 à Paris (12e); *c*) Josette, née le 21 février 1918 à Paris (12e).

Au nom de VERROLLE celui de VERON:

VERROLLE (Pierre-Armand), né le 21 juillet 1910 à Paris (4e), demeurant à Coulombiers (Sarthe), mineur représenté par le sieur Xavier LECLAINCHE.

Au nom de WORMSER celui de TOULOUT:

WORMSER (Henri-André-Dudley-Edgard), né le 10 octobre 1926 à Neuilly-sur-Seine (Seine), demeurant à Paris (1er), 5, place des Victoires, agissant également au nom de son enfant mineur: Bruno-Frédéric-Michel-Jean-Marie, né le 14 avril 1957 à Paris (16e).

Art. 2. — La mention sur les registres de l'état civil du nouveau nom conféré par le présent décret ne pourra être requise, conformément à l'article 8 de la loi du 11 germinal an XI complété par l'ordonnance du 23 août 1958, qu'après l'expiration du délai d'un an fixé par ladite loi, et sur justification qu'aucune opposition n'a été formée devant le conseil d'Etat.

Art. 3. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 septembre 1958.

C. DE GAULLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
MICHEL DEBRÉ.

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 juin 1957: page 5795, 1re colonne, 52e ligne, au lieu de: « Au nom de Ursule celui de Valdrand », lire: « Au nom de Ursule celui de Valderand ».

Commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence.

Par arrêté du 23 septembre 1958:

Sont nommés membres de la commission, au titre de représentants de la presse destinée à la jeunesse, désignés par leurs organismes professionnels:

Titulaires: MM. Boyer, Chapelle, Pihan.

Suppléants: Mme Ratier, MM. Bourrelier, de Penanster.

Sont nommés membres de la commission, au titre de représentants des dessinateurs et auteurs, désignés par leurs organisations syndicales:

Titulaires: MM. Trubert, Lacroix, Rigot.

Suppléants: MM. Bourdin, Dansler, Mat.

Greffiers.

Par arrêté du 19 septembre 1958, M. Messaoud Nacer, greffier de la justice de paix de Relizane, est nommé, sur sa demande, greffier de chambre au tribunal de première instance de Mostaganem (poste créé).

M. Messaoud Nacer est titularisé dans le corps des greffiers fonctionnaires des cours et tribunaux d'Algérie, au 4e échelon de la 1re classe, avec ancienneté remontant au 1er avril 1956.

Par arrêté du 19 septembre 1958, M. Estelle (Henri), greffier de chambre au tribunal de première instance d'Alger, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 11 octobre 1958, pour invalidité imputable au service (art. L. 39 et L. 45 du décret du 23 mai 1951).

Par arrêté du 24 septembre 1958, M. Grangenois, greffier au tribunal de première instance de Fort-de-France, est promu, à compter du 15 février 1957, à la 1re classe, 1er échelon, des greffiers et secrétaires de parquet des départements de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique.

Par arrêté du 24 septembre 1958, un congé de longue durée de six mois à plein traitement est, en application des dispositions de l'article 41 de la loi du 19 mars 1928, accordé, à compter du 1er octobre 1958, à M. Joye, chef de service de greffe de 2e classe, 8e échelon, à la cour de cassation.

Secrétaires de parquet.

Par arrêté du 19 septembre 1958, M. Kerras Fadhl, secrétaire de parquet contractuel au tribunal de première instance de Mascara, non installé, est nommé, sur sa demande, secrétaire de parquet de 2e classe stagiaire au tribunal de première instance d'Oran, en remplacement de M. Naye, qui a été nommé au parquet général d'Oran.

Par arrêté du 24 septembre 1958, M. Nativel, secrétaire de parquet de 1re classe, 4e échelon, à la cour d'appel de Saint-Denis, est promu, à compter du 15 février 1957, à la classe principale, 2e échelon, des greffiers et secrétaires de parquet du département de la Réunion, avec ancienneté dans cet échelon remontant au 15 février 1955.

M. Nativel est élevé au 3e échelon de la classe principale à compter du 15 février 1957.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 25 septembre 1958 portant radiation des cadres de l'administration centrale.

Par décret en date du 25 septembre 1958, M. Bourgin (François), administrateur civil de 1re classe, titularisé en qualité de sous-préfet, est radié, à compter du 3 septembre 1958, du cadre des administrateurs civils du ministère de l'intérieur.

Décret du 30 septembre 1958 portant nomination de sous-préfets.

Par décret en date du 30 septembre 1958:

M. Naves (Francis), sous-préfet de 3e classe, chef de cabinet du préfet du Calvados, est nommé sous-préfet, chef de cabinet du préfet de la Charente-Maritime.

M. de Caumont (Robert), sous-préfet de 3e classe, est nommé sous-préfet, chef de cabinet du préfet du Calvados.

Décrets du 30 septembre 1958 portant nomination de chefs de cabinet en qualité de sous-préfets.

Par décret en date du 30 septembre 1958, sont nommés sous-préfets de 3e classe à compter du 1er juillet 1958 et maintenus dans leur poste les chefs de cabinet dont les noms suivent:

M. Aubry-Lecomte (André), chef de cabinet du préfet de la Loire.

M. Fauroux (Jean-Jacques), chef de cabinet du préfet du Gard.

M. Millorit (Jacques), chef de cabinet du préfet de Seine-et-Marne.

Par décret en date du 30 septembre 1958, est nommé sous-préfet de 3e classe, à compter du 1er octobre 1958, et maintenu dans son poste M. Lion (René), chef de cabinet du préfet de l'Hérault.

Administration préfectorale.

Par arrêté du 15 septembre 1958, M. Mahaud (Robert), chef de cabinet du préfet des Basses-Alpes, a été placé, à compter du 2 septembre 1958, dans la position « sous les drapeaux ».

Par arrêté en date du 20 septembre 1958, MM. Boismenu (André), Donius (Charles), Hermal (Raymond), administrateurs civils du ministère de l'intérieur, ont été nommés chefs de cabinet de préfet à compter du 1er octobre 1958.

MINISTERE DES ARMEES

Décret du 25 septembre 1958 déclarant d'utilité publique l'acquisition de terrains sis à Gresswiller (Bas-Rhin) pour les besoins de l'armée.

Par décret en date du 25 septembre 1958, est déclarée d'utilité publique l'acquisition de divers terrains sis à Gresswiller (Bas-Rhin), d'une superficie de 33 hectares 50 ares, nécessaires à des travaux militaires.

Lesdits terrains sont délimités en rouge sur le plan parcellaire et désignés dans l'état parcellaire annexés au présent décret.

Décret du 25 septembre 1958 portant classement dans la première série des places de guerre de l'ouvrage de Larche et délimitation des zones de servitudes.

Par décret en date du 25 septembre 1958, l'ouvrage de Larche, situé sur le territoire de la commune de Larche (Basses-Alpes), est classé dans la première série des places de guerre. Les zones de servitudes de l'ouvrage sont délimitées comme il est indiqué sur le plan annexé au présent décret.

Il est créé à l'intérieur des deuxième et troisième zones de servitudes de l'ouvrage un polygone exceptionnel. Sont autorisées à l'intérieur de ce polygone exceptionnel les constructions ne dépassant pas trois étages, sauf autorisation spéciale.

Décret du 25 septembre 1958 portant création d'un polygone exceptionnel dans les première et deuxième zones de servitudes de l'ouvrage de l'Ancienne Redoute et réduction de la troisième zone de servitudes de l'ouvrage de l'Ancienne Redoute et de l'ouvrage de Neuried situés à Drusenheim (Bas-Rhin).

Par décret en date du 25 septembre 1958, est constituée en polygone exceptionnel la partie des première et deuxième zones de servitude de l'ouvrage « Ancienne Redoute », commune de Drusenheim (Bas-Rhin), représentée en violet sur le plan au 1/5.000 annexé au présent décret et dressé par le directeur des travaux du génie de Strasbourg.

Sont autorisées dans toute l'étendue du polygone les constructions de quelque nature que ce soit, sous réserve de l'accomplissement préalable des formalités prévues à l'article 27 du décret du 10 août 1853.

Est réduite sur le territoire de la commune de Drusenheim la troisième zone de servitudes des ouvrages de « Neuried » et de « Ancienne Redoute » pour rendre libres de servitudes les périmètres d'agglomération.

La nouvelle délimitation des zones de servitudes est celle figurée sur le plan annexé au présent décret.

Décret du 25 septembre 1958 portant extension du polygone exceptionnel de la place de Tébessa.

Par décret en date du 25 septembre 1958, le polygone exceptionnel créé par décret du 25 août 1954 dans la zone des servitudes de la place de Tébessa est étendu à la partie de la zone figurée par une teinte verte sur le plan joint au présent décret.

Les constructions de toute nature sont autorisées à l'intérieur de ce polygone, sous réserve de l'accomplissement préalable des formalités prescrites par l'article 27 du décret du 10 août 1853.

Décret du 25 septembre 1958 portant nominations et promotions en faveur des anciens élèves de l'école spéciale militaire interarmes (armée de terre, active).

Par décret en date du 25 septembre 1958:

Les élèves de l'école spéciale militaire interarmes dont les noms suivent, qui ont satisfait aux examens de sortie de l'école en 1958 (20e série de la division Corps de troupes et 19e série de la division Saint-Cyr), sont nommés au grade de sous-lieutenant dans l'armée de terre pour compter du 1er octobre 1958.

ACTIVE

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

20e série. — *Division Corps de troupes.*

MM.
Parisot (Maurice-Charles).
Hamon (Jacques-Henri-Jules).
Batany (André-Théophile-Louis-Marie).
Méliani (Albdelaziz).
Roue (Jean-Louis).
Genereux (Gilbert-Marius).
Pincemin (Jean-Joseph-Marie).
Dits (Michel-Alphonse-Lucien).
Gauriau (Lucien-Gabriel-André).
Schmidt (Roger-Henri).
Belondrade (René-Antoine-Marie).
Bresson (Pierre-Jean-Marie-Charles).
Simonnet (Robert).
Durand (Georges-Christian).
Robert (Roger-Jules).
Avias (Charles-Elie-Marius).
Constantin de Magny (Bruno-Charles-Marie-Louis).
Dury (Hubert-Marie-Antoine).
Mariotte (Pierre-Charles-Fernand).
Rodolphe (Jean-Marie-Albert).
André (Gérard-Paul).
Chaix (Roger-Cyrille-Sylvain).
Legrand (Joseph-Albert).
Duc (René-Henri).
Figge (Rolf-Harald).
Pia (Christian-Gilbert-Jean).
Martel (Guy-Louis-Henri).
Dumont (Auguste-Marcel).
Lafore (Marcel-Georges-Albert-Amédée).
Dornat (Jacques-René).
Talabot (Gabriel-Jean).
Le Doussal (Marcel-Jean-Yves-Pierre).
Jouannique (Arnaud-Alexandre).
Ratelade (Roland-Jean).
Heintz (Alphonse-Marie-Théophile).
Raymond (Yves-Marie-François).
Rohr (Pierre-Emile).
Pollet de Saint-Ferjeux (Jacques-Henri).
Prea (Alain-Félix-Antoine).
Quantin (René-Joseph-Pierre).
Chaillier (Jacques-Henri-Raymond).
Orozco (Salvador).
Quelin (Pierre-Emmanuel-Léonard).
Liabœuf (François-Emile).
Cerutti (René-Denis).
Gueny (Pierre-Marie-Jules).
Le Hingrat (Jean-Pierre-Louis).
Pouget (Jean-Clément).
Paingault (Jacques-Louis-Sylvain).
Fraigne (Jacques).
Martin (Michel-Eugène-Charles).
Muller (Charles-Gilbert).
Hénaff (Bernard-Louis-Henri).
Pauc (Gérard-Jean).
Macia (Henri).
Bois (Marcel-Pierre).
Jespérier (André-Paul-François).
Tixier (Gilles-Marie-Antoine).
Rouvière (Henri-Jean-Marie-André).
Ridard (Roger-René-Alphonse).

19e série. — *Division Saint-Cyr.*

MM.
Loridon (Jean-Claude-Marie-Alexandre).
De Crevoisier d'Hurbache (Claude-Marie-Pierre).
Mascaro (René-Antoine-Jean).
Muller (Yves-Roger-Joseph).
Andrieu (Paul Jean).
Peltre (André).
Fedelich (Georges-Jean).
Simonet (Rémi).
Mouffranc (Gabriel-Maurice-Victor).
Cévaër (Alain-Marcel-Armand).
Jouvence (Guy).
Gausseron (Philippe-Marie-Henri-François).
Equilbey (Noël-Georges-Laurent).
Déchin (Philippe-Pierre-Robert-Marie).
Jacquemond (Dominique Jules Joseph).
Bentz (Roland-Gérôme).
Allard (Jean-Claude).
Magne (Xavier-Henri-Michel-André).
Benezit (Alain-Jean-Michel).
Michel (Yves-Félix-Marie).
Basséres (Jean-Marie Alexis).
Fouques Duparc (Robert-Marie-Jean).
Avon (Pierre-Joseph-Eugène).
Ravon (Bernard-Jean-Henri-Luc).
Beauchesne (Jean-Pierre-Hervé-Joseph-Marie).
Maillére (Guy-Charles).
Le Duigo (Gérard).
De Lajudie (Gérard-André-Marie-Gabriel).
Ketterlé (Philippe-Jean-Marie).
Gosset (Roger-Roland-Jules-Eugène).
Deschamps (Dominique-Paul-Marie).
Philippot (Bernard-Claude-Robert).
Denéchaud (Jean-Pierre-Louis).
Oui (Jacques-Marie-François).
De Bégon de Larouzière de Montlosier (Dominique-Louis-Henri-Nicolas).
Blanchet (Jean-Michel).
Richard (Jean-Charles-Eugène).
Le Gall (Jean Yves).
Berthaut (Alain-François-Henri-Jacques).
Brune (Gérard).
Fourcade (Michel-Edouard-Eugène).
Paillot (Bernard-Louis-Léon-François).
De Percin Northumberland (Pierre-Marie-Edouard-Lucien).
Codé (Guy-Joseph-Raoul).
Hamard (Yves-Louis-Marie).
Ramacciotti (Hugues-Bernard-Joseph).
Cardinal (Jean-Claude).
Terral (Raymond-Lucien-Henri).
Lengagne (Gérard-Lucien-Marie-Joseph).
Daude-Lagrave (Bernard-Edmond-Marie-Joseph).
Lasne (Marc-Robert-Paulin).
Momon (Robert-Emile).
De Muret de Labouret (Bruno-Marcel).
De Reviers de Mauny (Xavier-Marie-Joseph-Gaston).
Mionnet (Michel-Charles-Emile).
Nicolas (Félix-Antoine).
Des Prez de La Morlais (Jean-Marie).
Savoye (Jacques-Fernand-Marie-Paul).
Morin (Georges-Louis-Victor).
Villermet (Georges-Jean).
Crouslé (Bruno-Louis-Pierre).
Daviron (Henri-Raoul-René).
Hérilier (Guy-Marie-Frédéric).
Friboudet de Mainbray (Jacques-Louis-Marie-Maurice).
Poudevigne (Jacques-Henri).
Evin (Gérard-Georges-Jules-Marie).
Augais (Pierre-Louis).
Bich (Bernard).
Five Sainte-Marie (Michel-Eugène-Marie).
Quideau (Jean-Alain-Marie).
Diogon (Jean-Claude-Denis).
Coppée (Gérard-Jean-Marie).
De La Bonninière de Beaumont (Gilles-Marie-Roger-Amaury).
Grandin de l'Epervier (Pierre-Raymond-Marie-Joseph).
Detours (Michel-Joseph-Pierre-Gaston).
Jung (Guy-Paul).
De Montesson (Jean-Régis-Marie-Henri).
De Villèle (Bruno-Alfred-Xavier).
De Belenet (Jacques-Marie-Pierre).
Foubert (Jean-Jacques-Léon).
Pichot-Duclos (Jean-Bernard-René-Marie).
Salavy (Louis-Roger-Joseph).
Latournerie (Christian-René-Emile).
Arthaud (Jacques-Marie-Marcel).
Perrier (Gabriel-Guy-Jean-Claude).
Angrand (Philippe-Marie).
Croly Labourdette (Marie-Joseph-Stéphane-Jean-Bernard).
Denys (Jean-Hubert-René).
Prohom (Pierre-André-Claude-Clément).
Hespel (Henry-Jean-François-Gustave).
Laurentie (Hervé-Marie-Joseph-Henri Girard).

Lainé (Yannick-René).
Daru (Jacques-Marie-Bernard).
Poli (Emile-Antoine).
Taillefer (Jean-Michel-Emile-Jacques).
Gache (Francis-Marie-Joseph).
Bervas (François-Marie-Jean).
Boudray (Jean-Claude-Louis).
Drimaracci (Pascal-Hilaire-Pierre-Henri).
Moulier (Jacques-Andronic-Paul).
Chapuis (Gérard-Prosper-André).
Topuz (Jean-Stéphen).
Pensereau (Jacques-Léonce-Jean-Marie).
Hersart de La Villemarqué de Cornouaille (Xavier-Hubert-Marie-Roland).
De Malet (Régis-Marie-Martin-Joseph-Ollivier).
Nicolas (Daniel-André-Augustin).
Denzer (Charles-Raymond).
Doizy (Joseph-Daniel-Michel-Etienne).
Hamillon (Francis-Gérald-Rodolphe).
Bodet (Joël-Marie-Alain-Jean-Claude).
Cardot (Yves-Léon).
Spriet (Michel-Georges-Oscar).
de Robien (Bruno-Robert-Marie-Yves).
Daver (Jean-Louis-François-Marie).

Arme blindée et cavalerie.

20e série. — *Division Corps de troupes.*

MM.
Petitjean (Pierre-Paul).
Pintor (Jean-Jacques).
Talon (Paul).
Chesnais (Paul-Joseph-Pierre-Marie).
Kuntz (Jean-Antoine-Joseph).
Raffin (Claude-Edmond-Omer-Camille).
Lajouanie (Michel-André-Marie-Joseph).
Grignon (Paul-Marie-Hébert).
Teisserenc (Gérard-Marie-Réginald).
Piton (François-Charles-Ghislain).
Marcotte (Gaston-Charles-Henri).
Séguineau de Préval (Simon-Marie).
Raoux (Arthur-Pierre-Lucien).
Boone-Arbod Borssat de Leperouse (Bernard).
Puvis de Chavannes (Stéphane-Louis).
Rémy (Jean-Marie-Marcel).
Fillon (Daniel-Joseph-Marie).
Biscos (Pierre-Jean-Marie).
Marchiset (Jacques-Louis-Etienne-Eugène).
Lapeyre (Gérard-Jean-Louis).
Decloquement (Robert-Marie).
Berliaux (Jean-Paul-Louis).
Donneaud (Henri-Michel).
Coquema (Jacques-Jean-Louis).
Prevost (Pierre-Roger).
Quilichini (Paul-André).
Costes (Camille-Clément-Julien).
Gauduchon (Jean-Claude).
Rafin (Camille-André).
Ringuedé (Christian-René-Jean).

19e série. — *Division Saint-Cyr.*

MM.
Varret (Jean-Pierre-Marie).
Simon (Patrick-Marie-Louis-Pierre-Emmanuel).
Duthoit (Bernard-Maurice-René).
Genest (Claude-Jean-Maclou).
Watremez (Jean-Claude-Pierre-Maurice).
De La Celle de Châteaucios (Yves-Pierre-Marie-Raoul).
Julliard (Marc-Marie-René-Stéphane).
Urvoy (Pierre-Marie).
Sourdeau de Beauregard (François-Marie-Edmond-Guillaume).
Lorho (Roger-Alfred-Yvon).
Gaudet (Jacques).
Bern (Alain-Henri-Jean-Marie).
Graff (Germain-Alfred).
De Courrèges d'Ustou (Claude-Tony-Roger-Marie).
Dumouchel de Prémare (Guy-Eugène-Paul-Marie).
Olleris (Philippe-Marie-Elie).
Gardey de Soos (Bruno-Marie-Antoine-Augustin).
Bahezre de Lanlay (Eric-Louis-Marie-Gérard).
Blanchot (Hubert-Jean-Marie-Laurent).
Roth (Jacques-Charles-Louis).
Gaymard (Jean-Noël-Raymond-Charles-Marie).
Gibault (Philippe-Edouard-Albéric-Marie-Patrick).
Saint-Antonin (Christian-Marcel).
Didio (Yves-Léon-Paul-Robert).
Triquigneaux (Jean-Michel-Marie).
De Chavagnac (Henri-Régis-Marie-Gérard).
Ollé-Laprune (Alain-Marcel-Lucien).
Clouet des Pesruches (Jean-Louis-Denis-Léonce).
Curé (Alain-Marie).
Denaux (Bernard-Louis).
Bizet (Jean-Claude-Marie-Auguste).
Huck (Jean-Marie-Olivier).
Grenier Choriol de Ruére (Louis-Marie-Fernand-Camille).
Burel (Jean-Paul).
Jacquinot de Presle (Hubert-Laurent-François).
Galouzeau de Villepin (Yves-Marie-Charles-Borromée-Pierre).
Peloux de Reydellet de Chavagnac (Henri-Marie-Edouard).
Ratte (Marc-Henri-Ambroise).
Bassot (Jean-Noël-Jacques-Marcel).
Michau (Claude-Marie-Robert).

Artillerie.

20e série. — *Division Corps de troupes.*

MM.
Cezard (Jacques-Raymond-Louis).
Tharaud (Jacques-Louis-Jean).
Martinien (Pierre-François-Stéphane).
Bourges (Pierre-Marc).
Saintvoirin (Jacques-Marie-François).
Boissière (Claude-Robert).
Eberhard (Georges-Claude).
Sorret (Noël-Jean-Robert).
Legendre (Jacques-Lucien-Félicien).
Pannetier (Jean-Claude).
Pérez (Raymond-Charles-Edouard).
Fourier (André Pierre).
Josso (Henri-Gabriel-Marie).
Layan (Gilbert-Christian).
Champenois (Pierre-Paul).
Sauvage (Jacques).
Rivière (Jacques-Claude-Charles).
Poirel (Louis-Henri-Fernand).
De Mollerat du Jeu (Jean-Pierre-Marie).
Grégoire (Pierre-Ernest-Georges-Fernand-Yvon).
Fortier (Pierre-Constant-Armand).
Julien (Serge).
Paillé (Robert-Henri).
Franceschi (Alphonse-Jean).
Ascell (Max-Louis-Edmond).
Paris (Lucien-Alphonse).
Jouvet (Michel-Léon).
Baron (Yves-Marie-Michel).
Gaudin (Jacques-Louis-Gabriel).
Chameyrat (André-Jean-Pierre).
Bosc (Charles-Jean-Lucien).
Schwartz (Gaston-Laurent).
Camin (Jean-Bertrand).

19e série. — *Division Saint-Cyr.*

MM.
Folio (Gérard-Jean-Marie).
Dabosi (Jean-Claude-Joseph).
Tribut (Hugues-Marie).
Moreau (Jean-Robert-Marcel).
Prevost (Xavier-Marie-Claude).
De Dieuleveult (Yves-Marie-Noël).
Claisse (Christian-Charles-Henri).
Vallat (René Marcel).
Dubouchet (Henri-Jacques).
De Guibert (Dominique-Henri-Marie).
Marchal (Bernard-Michel-René).
Bariéty (Paul-Maurice-Philippe-Marie).
Bigotte (Bernard-Adolphe-Siméon-Eugène).
Mazel (André-Jean-Marie-Etienne).
Murry (Bernard-Georges-Henri).
Tissot (Claude-Maurice-Marie).
Renauld (Michel-André-Yvon).
Barth (Jean-Marie-René).
Mussillon (Bernard-Marie-François-Aimé).
Barnéche (Guy-Paul-Alfred).
Rémy (Pierre-Marcel-Louis-René).
Hérique (Claude-Gérard).
Le Thomas (Henri-Eugène).
Bourgeois (Jean-Georges).
Henry Claude-Pierre Edmond).
De Gayffier (Philippe-Marie-Gérard).
De Tricornot (Gilbert-Jean-Baptiste-Marie-Joseph-Pierre).
Delahaye (Jean-Michel).
Guyot (Jean-Pierre-Joseph-Marie).
Mariet (Jacques-Pierre-Georges-Jean).
Le Jéhan (Robert-Arsène).
Size (Christian).
Tridon (Guy-Jean).
Brossat (Jean-Aubert-Félix).
Pringuey (André-Marcel).
Foucal (Roland-Paul).
Tarot (Roger-René-Paul).
Meraud (Patrice-Marie-Joseph).
Blot (Jean-Pierre).
Raymond (Jean-Michel-André-Marie).
Humbert (Maurice-Elie).
De Maulmuit (Bertrand-Gilles-Jacques).
Jutard (Jean-Léon-Julien).
Sablon du Corail (Alain-Pierre-Léon-Marie).
Dubois (Marc-André).
De Launay de Jacquelin-Dulphe (Bernard-Alphonse-Anne).
De Damas d'Anlezy (François-Marie-Bernard).
Le Duff (Michel-Yves-Georges).
Pidault (André).

Train.

20e série. — *Division Corps de troupes.*

MM.
Lafargue (Yves-Jacques).
Deschamps (André-Clément).
Fradet (Jacques-René-Albert).
Leblond (Jean-Jack-André).
Bourillot (Bernard-Georges).
Lombard (Henri).
Maudier (Jean-Philippe).
Pawlak (Félix).
Chastel (Yves-Louis-Antoine).
Bonneau (Michel-Louis).
Froger (François-Clément-Joseph).
Bœuf (Michel-Gustave-Frédéric).

19e série. — *Division Saint-Cyr.*

MM.
Léger (Michel-Pierre-Anatole).
Marteau (Guy-Aimé-François).
Cayssials (Yves-Emile-Lucien).
Conrie (Jean-Louis).
Guillebault (Gilbert-Claude-René).
Huguenet (Christian-Marc-Maurice).
Courtois (Bruno-Louis-Marie).
Barthélemy (André).
Renaudin (Yves-Georges).
Grevot (Pierre-Auguste-Jean).
Birgy (Daniel).
Cael (Claude-Jacques-Roger).
Guérin (Joseph-Jean-Emmanuel-Marie).

Génie.

20e série. — *Division Corps de troupes.*

MM.
Berger (Yves-Claude-Léon).
Karotchenkoff (Victor-François).
Finger (Jean-Pierre).
Riche (Georges-Gérard-Gaëtan).
Gallet (Claude-Louis-Charles).
Delpierre (Jean-Henri-Emile).
Henry (Pierre-Emile-Léon).
Rutili (Roger-François-Emile).
Paci (Albert-Antoine-Isidore).
Peninou (Jean-Joseph-Louis).
Thonet (Gérard-Paul-Jacques).
Turro (Robert-Guy-Christian).
Lauratet (Jacques-Richeville-Lucien).
Maspetit (Gilles-Joseph-Eugène).

19e série. — *Division Saint-Cyr.*

MM.
Decaix (Paul-Claude).
Valat (Roger-Eugène-Clément).
Jaillet (Raphaël-Sixte-Marie).
Brayard (Michel-Henri-Philippe).
Favier (Marie-Charles).
Lévesque (Louis-Mathurin-Charles).
Vincent (Michel-Jean).
Pasteur (Michel-Marie).
Arnold (Gérard-Marie-Gustave).
Jouslin de Pisseloup de Noray (Alain-Marie-André).
Boutineau (Claude-Adrien-Jean-Marie).
Broca (Bernard-Jean-Albert).
Montigné (Michel-Alain-Alexis-Marcel).
Audouin (Jacques).
Bouly (Yves-Alfred-Lucien).
Kelsch (Pierre-Alphonse-Emile-Marie).
Cabon (Yves-Pierre-Marie).
Collet (Michel-Auguste-Joseph).
Audin (François-Jules-Edouard).
Harent (Claude-Lucien-Victorin).
Kervizic (Jean-Antoine).
Brouillard (François-Léon-Paul-Amédée).
Fauchier (Bernard-Jean-Pierre).
Birien (Jean-Louis).
Bonnaud (Yves-Auguste-Achille-Gérard).
Le Cornec (Yann-Jacques-Marie).

Transmissions.

20e série. — *Division Corps de troupes.*

MM.
Le Jeune (Jean-Théodore-Léon).
Colot (André-Robert).
Monti (Claude-Henri-Etienne).

19e série. — *Division Saint-Cyr.*

MM.
Ferret (Claude).
Creux (Philippe-René-Georges).
Lespine (Philippe).
Vuiblet (Michel-André-Maurice).
Guillou (Alain-Jean-François-Marie).
Lejon (Claude-Georges-Robert-Eugène-Louis).
Perdriat (Alain-Pierre-Gabriel-Joseph).
Toupin (Serge-Gérard-Antoine).
Prugnat (Michel-Charles-Fernand).
Bivona (Frédéric-Louis).
De Guillebon (Christian-Frédéric-Marie).
Bernard (Jacques-Robert).

TROUPES D'OUTRE-MER

Infanterie de marine.

20e série. — *Division Corps de troupes.*

MM.
Richard (Jean-François-Edouard).
Genty (Philippe).
Soissong (Jean).
Cailac (Jean-Bernard).
L'Henoret (Michel-Sébastien).
Thevenon (Pierre-Marie-Régis-Denis).
Varlictte (Claude-Christian-Henri).
Franceschi (Jean-André-Pierre).
Thomas (Mathurin-Pierre-Marie).
Lial (Guy-Pierre-René).
Bouberka (Djoudi).
Désages (Gérard-Auguste-Louis).
Bellec (Claude-Louis-Marie).
Lecaplain (Pierre-Fernand-Emile).
Gandarias (Jésus-Ramon).
Ayrelles (Gilbert-Henri-Joseph).
Michel (Jean-Paul).
Rochette (Albert-Charles).
Rivet (Jean-Charles-Etienne).
Latapie (Robert-Paul-Georges).
Copréau (Gilbert-Roger).
De Joussineau de Tourdonnet (Gérald-Charles-Maurice).
Duteurtre (Gérard-Jacques-Philippe).
Joliot (Michel-Camille-Modeste).
Brajon (Yves-Roger-Firmin).

19e série. — *Division Saint-Cyr.*

MM.
Bertin (Jean-Claude-Marie-Gaston).
Serpol (Bernard-Jules).
Jeanjean (Pierre).
Métayer (Jean-Claude).
Mottier (Jean-Louis-Marcel).
Vernet (Jacques-Michel-Pierre).
Simonin (Jean-Marie).
Pagni (Jean-Paul-Roger-Théophile).
Pret (Claude-Charles-Etienne).
Chavernac (Marc-Louis-Bruno).
Desmergers (José-Charles-Paul).
Membrat (Michel-Sernin).
Berthelot (Jean-Claude).
Jouineau (Bernard-Jean).
Heydel (Jean-Pierre).
Robert (Philippe-Marie-Pierre).
Cluset (Hubert-Louis-Pierre).
Rousseau-Dumarcet (Alain-Marie-Jean Louis).
Cousin (Pierre-Jean-Jacques).
Lansonneur (Gabriel-François-Marie).
Geoffroy (Alain-Louis-Octave).
Charlier (Jean-Paul-Robert).
Donguy (Georges-Michel-Marie).
Huby (Alain-François-Emile).
Van es Beeck (Bernard-Jean).
Périé (Robert-Louis).
Nabec (René-Ernest).
Thomas (Jean).
David (Bernard-Maurice).
Meyrier (Patrick-Marie-Marcel).
Le Roy (Jean-Pierre-Gaston-Jacques).
Fredet (Jean-Luc-Gustave-Eugène).
Barats (Serge-Jean-Pierre).
Monnet (Gérard).
Despujol (Alain-Paul).
Goraguer (Lucien-Gabriel-Marie).
Capdeville (Guy-Pierre-Louis).

Artillerie de marine.

20e série. — *Division Corps de troupes.*

MM.
Bonnans (Lucien-Louis-Maximin).
Veys (Roger).
Gaussen (Michel-Armand).
Lhote (Pierre-Camille-Maurice).
Saysset (Maurice-Edouard).
Pouchard (Francis-Raymond-Henri).
Vuillaume (Jacques-Marie-Albert).

19e série. — *Division Saint-Cyr.*

MM.
Tête (Jean-Yves).
Dupont (Claude-Christian).
Renevier (Jean-Pierre).
Couffinhal (Eric-Yves).
Le Page (François).
Marty (Jean-Jacques-Maurice).
Barthe (Jean-François).
Guilbault (Bernard).

Les élèves dont les noms suivent, compris dans les nominations ci-dessus et lieutenants de réserve démissionnaires, sont promus au grade de lieutenant de l'armée active, à titre temporaire, pour compter du 1er octobre 1958:

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

M. Liabœuf (François-Emile).

Arme blindée et cavalerie.

MM. Teisserenc (Gérard-Marie-Réginald).
Boone-Arbod Borssat de Laperouse (Bernard).

Artillerie.

MM. Julien (Serge).
Schwartz (Gaston-Laurent).

Train.

M. Lafargue (Yves-Jacques).

Transmissions.

M. Colot (André-Robert).

TROUPES D'OUTRE-MER

Artillerie de marine.

M. Weys (Roger).

La date de prise de rang dans leur grade des sous-lieutenants dont les noms suivent, retardés dans leur carrière du fait d'événements de guerre, est reportée au 1er octobre 1955:

TROUPES METROPOLITAINES

Arme blindée et cavalerie.

M. Bertiaux (Jean-Paul-Louis).

Génie.

M. Paci (Albert-Antoine-Isidore).

Ces reports de prise de rang ne donneront pas lieu à rappel de solde.

Les élèves dont les noms suivent sont promus lieutenants de l'armée active le 1er octobre 1958, pour prendre rang du 1er octobre 1957:

TROUPES METROPOLITAINES

Arme blindée et cavalerie.

M. Bertiaux (Jean-Paul-Louis).

Génie.

M. Paci (Albert-Antoine-Isidore).

Ces reports de prise de rang ne donneront pas lieu à rappel de solde.

Décret du 25 septembre 1958 portant nomination d'officiers des affaires militaires musulmanes (armée de terre, active).

Par décret en date du 25 septembre 1958, sont nommés à titre définitif :

ACTIVE

TROUPES METROPOLITAINES

OFFICIERS DES AFFAIRES MILITAIRES MUSULMANES

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 20 septembre 1957.)

Chenaf (Tameur).

(Pour prendre rang du 20 septembre 1958.)

Antelme (Louis-Léon-Marcel).

Décret du 25 septembre 1958 portant nominations et promotions dans le cadre des officiers du service de santé des troupes d'outre-mer (armée de terre, active).

Par décret en date du 25 septembre 1958, sont nommés dans le cadre des officiers du service de santé des troupes d'outre-mer, avec le grade de médecin sous-lieutenant, les élèves de l'école principale du service de santé de la marine désignés ci-après :

(A dater du 1er juillet 1958.)

MM. Roux (Jean-Marie), Tanguy (Pierre-Louis-Marie-Désiré), reçus docteurs en médecine le 21 juillet 1958.

M. Tardy (Serge), reçu docteur en médecine le 23 juillet 1958.

M. Forçain (Louis-Michel), reçu docteur en médecine le 25 juillet 1958.

M. Donesnard (Jean-Claude-Ernest), reçu docteur en médecine le 30 juillet 1958.

Les médecins ci-dessus désignés prennent rang dans leur grade, sans rappel de solde, du 1er janvier 1955 et sont promus médecins lieutenants pour prendre rang du 1er janvier 1957.

Décret du 25 septembre 1958 portant admission d'officiers dans le service des matériels (subdivision Artillerie).

Par décret en date du 25 septembre 1958, les officiers dont les noms suivent sont admis, avec leur grade et leur ancienneté de grade, à la date du présent décret, dans le service des matériels (subdivision Artillerie) :

A. — CADRE DES INGÉNIEURS

1° *Sur titres.*

M. le chef d'escadron Penato (Henri-Justin), de l'artillerie, diplômé technique.

M. le chef de bataillon Couget (Yves-Jean-Alexandre), de l'infanterie, breveté technique.

MM. les capitaines :

Galy (Charles-Paul), du service de l'intendance, diplômé technique.
Boube (Maurice-Joseph-Bertrand), de l'artillerie, diplômé technique.
Trousset (Paul-René), du service de l'intendance des troupes d'outre-mer, diplômé technique.
Roquebert (Emmanuel-Joseph-Louis), de l'infanterie, diplômé et breveté technique.
Delcourt (Claude-Joseph-Irénée-Jules), de l'arme blindée et cavalerie, diplômé technique.
Bourset (Maurice-Joseph), de l'artillerie, diplômé technique.
Ravat (Maurice-Raymond), de l'artillerie, diplômé technique.
Roubertier (Laurent-Armand), de l'infanterie, diplômé technique.

2° *Par concours.*

M. le chef de bataillon Percot (Louis-Eugène-Joseph), de l'infanterie de marine.

B. — CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

MM. les capitaines :

Clairay (Jean-Maurice), de l'artillerie.
Louyot (Marcel-Auguste), de l'infanterie
Bonnefoy (Vilbert-Louis-Anselme), de l'infanterie.
Confais (Marcel-Maurice), de l'artillerie.
Hugot (Léon-Alexandre), de l'artillerie.
Vial (Eugène-Léon-Prosper-Siméon), de l'infanterie.
Laurent (Pierre-Ernest-Auguste), de l'infanterie.
Combet (Marius-Joseph), de l'infanterie.
Mauger (René-Georges), de l'artillerie.
Morruzzi (Raoul-Pierre), de l'infanterie.

Décret du 25 septembre 1958 portant nominations au grade de sous-lieutenant de réserve de l'armée de terre.

Par décret en date du 25 septembre 1958, sont nommés au grade de sous-lieutenant de réserve les aspirants de réserve dont les noms suivent :

(Pour prendre rang du 16 août 1958.)

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

MM. Alessi (Christian-Emile), 1er R. T. M.
Allee (Emile-Auguste-Félix), C. I./71e R. I.
Amiel (Charles-Henri-Pierre), affaires algériennes.
André (Martial-Georges), 21e R. I.
Arreteig-Souvie (Jean-Pierre), 9e R. T. M.
Barreau (Jean-Léon-Louis), E. M. et 2/93e R. I.
Bart (Roger-André), 21e R. I.
Baubion (Albert-Eugène), 9e R. T. M.
Belfond (Raymond-Pierre), affaires algériennes.
Bellon (Lucien-Jules-Marcel), 131e R. I.
Bernard (Claude-Jean), 13e R. T. A.
Bognot (François-Guy), affaires algériennes.
Bourgeonnier (Gérard-Fernand), 31e G. C. P.
Boussion (Jean-Lucien-Marie), affaires algériennes.
Brissaud (Michel-Jean-Gaston-Gabriel), 21e R. I.
Brisson (Marc-Marie-Eugène), 30e B. C. P.
Broquet (Jackie-Jean-Michel), affaires algériennes.
Bartschell (Jean-Louis-Marie), C. I./35e R. I.
Campanini (Marius, dit Mario), 9e R. C. P.
Castel (Alain-Pierre-Louis), C. I./23e R. I.
Cens (Christian), 151e R. I. M.
Chambre (Georges-Pierre-Raymond), 1er R. E.
Charron (Gérard-Michel-Marie-Yves), 3e R. E. I.
Collet (Jacques-Alexandre-Emile), 5e R. T. M.
Constensoux (François-Claude-Marie), affaires algériennes.
Coroller (René-François-Pierre), 5e R. T. M.
Crousse (Bernard-Albert), C. I./35e R. I.
Delaforge (Jacques-Marie-Bernard), C. I./3e 1/2 brigade.
Demailly (René-Paul), 2/137e R. I.
Denet (Jean-Pierre-Clément), 131e R. I.
Despinoy (Michel-Louis-Hubert), 117e R. I.
Domenjo (André-Louis-Joseph), 1/93e R. I.
Dupas (Jean-Claude), C. I. R. n° 1.
Durosoy (Jean-Pierre-Raymond-Georges), 1er R. E.
Etignard (André-Georges), 1er R. T. M.
Euge (Jacques), affaires algériennes.
Finck (Arsène-Léon-Xavier), affaires algériennes.
Foisseau (Michel-Claude), 21e R. I.
Foreau (Luc-Joël-Georges-Jean), 131e R. I.
Forfert (André-Camille-Paul-Marcel), C. I. R. n° 2.
Forti (Marcel-René), 5e R. T. M.
Fouche (Hubert-Louis-René-Marie-Joseph), 110e R. I. M.
Frigola (Robert-Hubert-Jean), 110e R. I. M.
Gaillot (Jacques-Jean-Edmond-Georges), affaires algériennes.
Gaillot (Jacques-Guy-Hubert), 1er R. E.
Garvey (Pierre-Louis-Marie), 21e R. I.
Gaudichon (Marcel-Yves), 5e R. T. M.
Gauthier (Jacques), 11e 1/2 B. P. C.
Georgeval (Joseph), affaires algériennes.
Gestin (Yves-Louis-André), 5e R. T. M.
Gilles (René-Clément-Léon), 5e G. C. P.
Goube (Francis-Georges-Désiré), 91e R. I.
Gourdin (Philippe-Jean-Claude), affaires algériennes.
Guidon (Jacques-Georges), 22e R. I.
Guillebon (Jacques-Marie-Lucien de), 5e G. C. P.
Guillemoteau (Jean), 16e B. C. P.
Guyader (Pierre-Jean), 43e R. I.
Hann (Michel-Jean-Marie), affaires algériennes.
Hazeaux (Joël-Eugène), 7e R. I.
Henard (Jean-Jacques-Fernand), 5e R. T. M.
Holzhammer (Henri-Paul-Emile), 5e R. I.
Huber (Alain-Eric-Ernest), affaires algériennes.
Joulfert (Roger-André), 5e R. T. M.
Julien (Marcel-Robert-Georges), 117e R. I.
Kaiser (Bernard), C. I. R. n° 1.
Kempff (Fernand-Henri), 8e B. C. P.
Kling (Roland-Charles), affaires algériennes.
Laffay (François-Hippolyte-Pierre), 1er R. I. M.
Lahittete (Jean-Baptiste-Marc), C. I./126e R. I.
Lasserre (Guy-Edmond), 1er R. I. M.
Leclercq (Guy-Ernest), 121e R. I.
Leclercq (Jacques-Albert-Marie), 5e R. T. M.
Lefèvre (Lucien-Léonce), 8e B. C. P.
Le Garrec (Jean-Clément-Joseph), 31e G. C. P.
Leleve (Daniel-Jean-Gérard), C. I./16e B. C. P.
Le Nabour (Jacques-Guillaume), affaires algériennes.

MM. Leroy (Edmond-Pierre), 31e G. C. P.
Level (Claude), 49e B. I.
Liautier (Georges-Marie-Joseph), 1er R. T. M.
Loury (Marc-Marie-Maurice), 1er R. T. M.
Loussert (Jean-Claude-Armand), 7e R. I.
Madec (Marcel), 71e R. I.
Masson (Marcelin-Georges), 1er régiment de zouaves.
Ménard (Pierre), C. I./35e R. I.
Metreau (Michel-Jean-André-Yves), affaires algériennes
Moine (Daniel-Henri), affaires algériennes.
Mora (Jean-Claude), 1er régiment de zouaves.
Myller (Raymond), C. I./71e R. I.
Parrilla (Pierre-Paul-François), 5e R. T. M.
Pastor (Enrique), affaires algériennes.
Pauliat (André-Pierre), 9e R. T. M.
Peu (Claude-Michel-Léon), C. I. R. no 2.
Picard (Serge-Louis-Marc), affaires algériennes.
Pinte (Paul-Jean-Armand), affaires algériennes.
Plas (Jacques-André), 1?1e R. I.
Plasse (Jean-Paul-Marie-Emile), 1er R. E.
Pouquet (Michel-Marie), C. I./126e R. I.
Pousseo (Michel-André-Henri), 7e R. I.
Queguiner (Charles), C. I./71e R. I.
Retout (Claude-Roland), 8e R. I. M.
Richard (Pierre-Marie-Henri-Louis), 8e B. C. P.
Robin (Michel-Louis-Maurice), 30e B. C. P.
Rossignol (Michel-Alfred-Maurice), 2e R. I.
Roux (Maurice-Elie-Marie), affaires algériennes
Ruiz (Joseph-Antoine), 22e R. I.
Scoul (François), C. A. R. no 9.
Sebbah (Gérard-Daniel), affaires algériennes.
Servant (Raymond-Michel), 9e R. T. M.
Suzzoni (Jean-Claude-Napoléon), 13e B. B. L. E.
Thivard (Régis-Joannès-Francis-Robert), 5e R. T. M.
Toiron (Pierre-Marie), 1er R. T. M.
Tranchant (Fernand-Paul), affaires algériennes.
Tuncq (Albert-Joseph-Hippolyte), affaires algériennes.
Vargas (Antoine-Victor), 21e R. I.
Vincent (Michel-Marie-Yves-Henri), affaires algériennes.
Dugast (Daniel-Armand), C. I./18e R. C. P.
Garnier de Boisgrollier de Ruolz (Bernard-Marie-Daniel), 26e R. I. M.
Lacaze (Jean-Claude), 6e R. I.
Rodrigo (José-Marie), 9e R. C. P.
Siebenbourg (Gilbert-Victor), BAP AFN.
Viale-Civatte (Pierre), C. I./18e R. C. P.

Arme blindée et cavalerie.

MM. Bellego (Albert-Louis-Marie), 31e dragons.
Bonnet (Pierre-Louis-Marie), C. I. 8e cuirassiers.
Brunot (Jean-Marie-Maurice), centre de sélection no 1 à Vincennes.
Carimalo (Claude-Louis), C. I. 7e cuirassiers.
Cariou (Jean-Louis-François-Pierre), C. I. 5e cuirassiers.
Calois (Michel-Marcel-Henri), C. I. 7e cuirassiers.
Chauzy (Marcel), 27e escadron du train.
Deher (Daniel-Gabriel), 5e hussard.
Dupont (Christian-Gérard-Alphonse), 31e dragons.
Gabet (Alain-Raoul), C. I. 8e cuirassiers.
Grout de Beaufort (Xavier-Albert-Marie), C. I. 1er hussard.
Henriot (Jacques-Jean-Marcel), 6e dragons.
Houzet (Jean-Marie-Lucien-Félicien), 503e R. C. C.
Koroleff (Michel-Alain), 31e dragons.
Lattes (Jean-Marie-Claude-Philippe), 8e R. S. A.
Le Du (Jean-Yves-Henri), 9e hussard.
Legrand (Jean-Claude), 4e cuirassiers.
Lemaire (Guy-Jean), 9e R. C. A.
Lepape (Michel-Yves), C. I. 5e cuirassiers.
Malinge (Gérard-Louis-Marie-Ange), 503e R. C. C.
Muller (Pierre), 3e R. S. A.
Parra (Lucien-Diégo), C. I. 8e cuirassiers.
Peugeot (Alain-Robert-Edouard-Jean Pierre), 30e dragons.
Plantier (René-Léon-Alexandre), centre de sélection no 5 à Auch.
Six (Christian-Jean), 11e cuirassiers.
Verger (Jean-Paul-Emile), C. I. 1er hussards.
Worms (Michel), service cinématographique (10e R M.).

Artillerie.

MM. Anselme (Jean-Pierre), 1/16e R. A.
Arexi (Yves-Gaston), 1/21e R. A.
Baclet (Claude-Georges-Albert), C. I. 23e R. I. et 9e R. A.
Bernadac (Jean-Albert), C. I. A. 1/19e R. A.
Bernard (Laurent-Joseph-Maximilen), C. I. R. no 1.
Beurier (René-François-Emile), C. A. R. no 101.
Boisson (Jean-Claude-Marc-Gustave), 1/21e R. A.
Boucher (Jean-Eugène-Baptiste), 1/21e R. A
Boussard (Antoine-Albert-Marie), 1/21e R. A.
Boyer (Gabriel-Emile-Léon), C. I. T. 503e R. A. A.
Bruxelles (Jacques-Bernard), 1er B. M. R. G.
Burgi (Jacques-Charles), 1/61e R. A.
Cariou (Jean-Baptiste), 181e G. A. A.
Chautemps (Bernard-Emile), 20e G. A. P.
Coing (Robert), 1er B. M. R. G.
Curie (Georges-Henri-Lucien), 101e R. A. A.
Destrau (Roger-Léon), C. I. T. 503e R. A. A.
Ducasse (Gérard-Jean-Yves), E. S. A. A.
Fernandez (Roger-François), 1/32e R. A.
Franco (Georges-Henri-Emile), C. I. S. A. L. A. T.
Gielly (Maurice-André-Michel), 1/32e R. A.
Goubeau (Jacques-Charles-Pierre), C. A. R. no 101.
Gravillon (Serge-André), C. I. R. no 1.
Graziani (Pierre-Paul-Antoine), 1/32e R. A.
Gruet (Alain-Pierre-Yves), 1/21e R. A.
Jeke (Daniel), C. A. R. no 101.
Joubert (Yves-Jean-Pétrus), 10e R. A. A.
Juven (Armand-Gaston-Jean-Honoré), 1/32e R. A.
Lambert (Michel-Marie-Lucien), E. A. A.
Leruth (Christian), C. A. R. no 101.
Meignan (François-Jean), 3/12e R. A.
Padilla (Louis-Etienne), C. A. R. no 101.
Papin (René-Robert-Claude), 1/16e R. A.
Pejout (Jean-Marcel), 1er B. M. R. G.
Perie (Jean-Pierre-Léon), C. A. R. no 101.
Perret (Henri-Eugène-Constant), 1/18e R. A.
Plantier (Jean-Louis), 1er B. M. R. G.
Prats (Laurent-Robert-Jacques), C. I. A. 1/93e R. A.
Sanchette (Michel-André), C. I. D. 503e R. A. A.
Sauvade (Michel-Ambroise-Claude), 10e R. A. A.
Sturtzer (Guy-Louis-Antoine), E. M. territoire Afn Séfra.
Thomas (Bernard-Jean-Paul-Adrien), C. I. D. 503e R. A. A.
Tranchant (Louis-François), C. A. R. no 101.
Vallette (Maurice-Henri-Marcel), 10e R. A.
Vidal (René-Pierre-Paul), E. A. A.
Vivares (Alain-Yves-Edgard-Gustave), E. S. A. A.

Train.

MM. Aboulin (Félix-Ferdinand), C. I. T. 158.
Bernard (Louis-Michel), G. C. R. 601.
Boyer (Jean-Jules-Gaston), C. I. T. 154.
Brudi (Marie-Antoine-Marcel), C. I. T. 163
Chignac (Raymond-Jean), C. C. R. 281.
Chopin (René), C. I. T. 151.
Defrance (Claude-Gérard-Maurice), C. I. T. 156.
Delloye (Hugues-Pierre-Marie-Joseph), C. I. T. 158.
Eme (Gérard-Désiré-Eugène), C. C. R. 253.
Ferran (André-Denis), 7e régiment du train (C. I. T. 157).
Flodrops (Yves-André-Charles), C. I. T. 159.
Janois (Lucien-Léandre), C. I. T. 153.
Larrieu (Michel-Georges-Noël), C. I. T. 154.
Lavallart (Michel-Henri-François), C. I. T. 152.
Maistre (André-Marie-Pierre), C. A. R. no 101.
Milesi (Gilbert-Robert), C. I. T. 156.
Millet (Michel-Charles), 1er R. T.
Mitsch (Guido-Georges-Auguste), C. I. T. 163.
Padovano (Sauveur-Joseph), C. I. T. 159.
Philips (Jacques-Jean-Anselme), C. I. T. 155.
Robert (Luc-Ignace-Louis-Henri-Marie), C. I. T. 153.
Romano (Jean-Jacques), C. I. T. 155.
Saadi (Salim), G. T. 353.
Tavernier (Jacques-Raoul-Eugène), 519e B. T.
Thouvenin (Paul), C. I. T. 151.
Vagner (Gérard), C. I. T. 156.
Viale (Jacques-Roger), C. I. T. 151.

Génie.

MM. Baumann (Pierre-Marie-Alfred), 15e régiment génie (air).
Bouffier (Denis-René-Jean-Pierre), 45e bataillon génie (air).
Bouteille (René-Marie-Henri), 2?e régiment.
Brouet (Bernard-Jacques-Isidore), 19e régiment.
Colosio (Jacky-Bernard), 15e régiment génie (air).
Debout (Gaston-Henri), 1er régiment instruction F. F. A.
Donze (Jean-Marcel-Maurice), 4e régiment.
Dupuis (Gérard-Emile), 19e régiment.
Duquesnoy (Roger-Cyr-Henri), 32e bataillon.
Ganivet (Edmond-Marie), 1er régiment instruction F. F. A.
Gerardin (Michel-René-Louis), 15e bataillon génie (air).
Guillot (Pierre-André-René), 4e régiment.
Guyot (René-Alexandre-Joseph), 22e bataillon.
Hodara (Jean-José), 29e bataillon.
Huez (Jean-Marie-Charles-Louis), 15e régiment génie (air).
Jacquet (Michel-François-Ferdinand), 71e bataillon.
Lachaud (Guy-André), 22e bataillon.

MM. La Peine (Gilbert-William de), 7e régiment.
Le Campion (Michel-Louis-Jean-Marie), 32e bataillon.
Loisel (André-Céran), 1er régiment instruction F. F. A.
Main (Pierre-Charles), E. S. M. I. A. (cadres de l'école).
Moyat (Claude-Joseph-Louis), 19e régiment.
Nael (Albert-Alexandre-Patrick), 2e régiment.
Patouilliart (René-Georges), 1er régiment instruction F. F. A.
Poisson (François-Marie-Joseph), 7e régiment.
Reynier (Henri-Louis-Marius), école d'application du génie à Angers.
Rivet (Michel-Louis-Eugène), 32e bataillon.
Valentin (René-Maurice), 19e régiment.
Valet (Maurice-Antoine-Edgar), 1er régiment instruction F.F.A.
Wolf (Gilbert-Albert), 10e régiment.

Transmissions.

MM. Ancenay (Claude-Gaston), E. M. A. T./A. F. N.
Astruc (Jean-Charles-Fernand), compagnie de Q. G. n° 70.
Aufranc (Marc), 2/38e R. I. T.
Blanc (Claude-Philippe), C. I. T. 88.
Boudier (Maurice-Laurent-Henri), 2/38e R. I. T.
Byrotheau (Claude-René-André-Fernand), E. S. T. T.
Cachon (Guy-Louis-Lucien), 57e B. T.
Carella (Claude-René), 805e G. R. E. T.
Chevallay (Joseph-Maurice-Max), E. R. G. M. T./S. O.
Clozet (Christian-Antoine), 711e C. T.
Cuny (Raymond-Henri-François), 151e B. T.
Dumoulin (Jean-Mary-Henri-Florent), 69e C. T.
Gaillot (Roland-Albert), 51e B. T.
Ghuysen (Gérard-Marie-Laurent), 61e C. T.
Homo (Jean-Louis-Pierre-Henri), E. S. T. T.
Jouret (Claude-François), E. M. A. T./A. F. N.
Lamare (Henri-Jean), 106e C. M. T.
Luciani (Jean-Jérôme), C. I. T. 88.
Masse (Pierre-Charles-Paul-Maxime), 101e C. M. T.
Meliet (Marc-Hilaire-Albert), A. A. E. A. T.
Patry (Bernard-François-Joseph), action sociale 10e R. M.
Petit (Claude-Louis-Auguste), 631e C. C. H.
Ramond (Claude-Christian-Fernand), 53e B. T.
Riols (Georges-Léon-Alexandre), 711e C. T.
Rondeaux (Jean-Georges), 148e B. T.
Simonet (Jean-Claude-Michel), C. I. T./25.
Valente (Georges-Roger-Jean), E. R. G. M. T./N. O.
Veaux (Jean-Roger), 803e G. R. E. T.

Service des matériels.

Subdivision Artillerie.

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

MM. Bourgeois (Alain-Jean-Louis), 365e compagnie de réparations (10e R. M.).
Fort (Thierry-Louis-Gustave), 71e compagnie de réparations (10e R. M.).
Lazarevitch (Michel), 603e compagnie magasin (F. F. A.).
Martin (Robert-Marcel-Joseph), 69e compagnie de réparations (10e R. M.).
Morin (Raymond-Lucien-Pierre-Marie), 62e compagnie de réparations (10e R. M.).
Wirtz (Pierre-Jean-Paul-Gabriel), 59e compagnie de réparations (10e R. M.).

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

MM. Antenat (Claude-René), 79e compagnie de réparations (10e R. M.).
Archambault (Paul-Claude), 1re compagnie du matériel, Vincennes.
Bliard (Gaston-René-Marcel), 1re compagnie du matériel, Vincennes.
Breton (Paul-Charles-Auguste-Georges), 1re compagnie du matériel, Vincennes.
Champion (Bernard-Maurice-Alfred), 11e compagnie saharienne du matériel (10e R. M.).
Delaeter (Philippe-Jacques-Bernard), 77e compagnie de réparations (10e R. M.).
Duponteil (Gilbert-Charles), 1re compagnie du matériel, Vincennes.
Heyman (Michel), 69e compagnie de réparations (10e R. M.).
Hiss (Bernard-François-Emile), disposition du matériel, Maroc.
Isaac (Michel), 61e compagnie de réparations (10e R. M.).
Laville (André-Serge), 660e compagnie de gestion de parc, Versailles.
Levi-Alvares (Gérard), 1re compagnie du matériel, Vincennes.
Masson (Philippe-Georges), 436e compagnie de réparations (10e R. M.).
Nardin (Denis-Michel-Pierre), centre d'instruction du matériel (10e R. M.).
MM. Nourissat (Paul-Emile), 61e compagnie de réparations (10e R. M.).
De Saint-Vis (Louis-Clarence-Marie), école d'application du matériel (annexe Bourges).
Thiriet (Bernard-Henri-René-Charles), 60e compagnie de réparations (10e R. M.).
Tournet (Michel-Jacques-Georges), 11e compagnie saharienne du matériel (10e R. M.).

Service de l'intendance.

Au grade de sous-lieutenant d'administration.

MM. Bonniol (Jacques-Paul-Maurice), 9e section de C. O. M. A.
Boyer (Jacques-Clément-André), 451e compagnie lourde d'intendance.
Brun (Jacques-Auguste-Louis), 1re section de C. O. M. A.
Burdin (Michel-Christian-Henri-Marie), 6e section de C. O. M. A.
Coulais (Jean-Louis-Julien-Alexandre), 10e section de C. O. M. A.
Delacourt (Henry-Jean-Auguste), 5e section de C. O. M. A.
Hanauer (Jacques-Claude-Albert), 10e section de C. O. M. A.
Montoya (René-Jean-Paul), 451e compagnie lourde d'intendance.
Reymondon (Jean-Léon), 10e section de C. O. M. A.
Schuller (André-Christian-Henry), 10e section de C. O. M. A.

TROUPES D'OUTRE-MER

Infanterie.

MM. Balanca (Emile), 4e R. I. C.
Baron (Max), G. I. T. T. O. M.
Baronian (Albert), E. B. C. I.
Benoit (Roch-Marie-Louis), 79e C. T. C.
Besançon (Jacques-Serge-Ferdinand), G. I. T. T. O. M.
Bironneau (Jean-Pierre), 64e C. T. C.
Boutelet (Jacques), C. I./1er R. I. C.
Brutti (Gilbert), B. E. P. C.
Caylus (Pierre), 15e R. T. S.
Chauprade (Guy), C. I./16e R. I. C.
Chopin (André-Marcel), 21e R. I. C.
Clerc (Jacques), C. I./1er R. I. C.
Debock (Fernand-Michel), G. I. T. T. O. M.
Del Signore (Jean), C. I./1er R. I. C.
Dupont (Marc-Ignace-Marie), 2/8e R. I. C.
Godefroy (Georges-Lucien-Léon), G. I. T. T. O. M.
Lagier (André-Jean), B. E. P. C.
Langlois (Maurice), C. I./24e R. I. C.
Lefort (Jacques-Léon-Henri), E. B. C. I.
Leroux (Jacques-André), G. I. T. T. O. M.
Martinaud (Christian-Raoul-Barthélémy), G. I. T. T. O. M.
Morgat (Gérard), B. E. P. C.
Payrau (Jean-Pierre), B. E. P. C.
Perfetti (Roger-Benoit-Paul), G. I. T. T. O. M.
Petit (Jean-Joseph), G. I. T. T. O. M.
Philip (Joseph-Antoine), G. I. T. T. O. M.
Planchenault (Jean-Claude), B. E. P. C.
Pontecaille (Edouard-Jean-Marie), 1/2 brigade 1er R. I. C.
Rueff (Jacques), C. I./er R. I. C.
Saint-Marc (Fernand), 43e B. I. C.
Vicidomini (Patrice), 3e R. P. C.
Vilette (Daniel-Hugues-Robert), 2/R. M. T.

Artillerie.

MM. Bordier (François-Jean-Emile), 1/3e R. A. C.
Dehaye (François-Jean-Pierre), 1/3e R. A. C.
Giacobi (André-François-Joseph), G. I. T. T. O. M.
Griveau (Claude-Paul-Maurice), C. I./1er R. A. C.
Leblond (Pierre-Maurice), 1/3e R. A. C.
Marty (Pierre-Georges-Simon), C. I./12e R. A. A. C.
Opryszko (André), 1/21e R. A. C.
Zimmer (Marcel-Marie-François), C. I./1er R. A. C.

Décret du 25 septembre 1958 modifiant le décret du 28 juin 1958 portant nomination au grade de sous-lieutenant de réserve de l'armée de terre.

Par décret en date du 25 septembre 1958, le décret du 28 juin 1958 portant nomination au grade de sous-lieutenant de réserve d'aspirants de réserve est ainsi modifié:

Infanterie.

2e catégorie.

Après: « Ribeiro (Max), 3e R. I. A. », ajouter: « Rougeol (Yves-Raymond-Louis), 51e R. I. ».

Décret du 27 septembre 1958 portant promotions (services communs).

Par décret en date du 27 septembre 1958, sont promus à titre définitif:

ACTIVE

Gendarmerie nationale.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

Au grade de colonel.

Le lieutenant-colonel:

M. Arlot (Henri-Marcel), en remplacement de M. Gaulard, retraité.

Au grade de lieutenant-colonel.

Les chefs d'escadron:

M. Delpy (André-Laurent), en remplacement de M. Arlot, promu.
M. Coustere (Pierre-Marie), aménagement d'effectifs.
M. Soule (Hildebert-Jean-Laurent), en remplacement de M. Montane, retraité.

Au grade de chef d'escadron.

Les capitaines:

1er tour (choix, 2e partie). M. Noël (René), en remplacement de M. Delpy, promu.
2e tour (choix, 1re partie). M. Mazoyer (Jean-Félix), en remplacement de M. Coustere, promu.
1er tour (choix, 2e partie). M. Zurlingen (Paul-Jacques), en remplacement de M. Soule, promu.
2e tour (choix, 1re partie). M. Provost (Raymond-Georges), en remplacement de M. Clavier, décédé.
1er tour (choix, 2e partie). M. Oudot (André-Louis-Joseph), en remplacement de M. Lecas, retraité.
2e tour (choix, 1re partie). M. Capestan (Roger-Paul), aménagement d'effectifs.
1er tour (choix, 2e partie). M. Coutin (Jean-Robert), aménagement d'effectifs.
2e tour (choix, 1re partie). M. Perchet (Lucien-Léon), aménagement d'effectifs.

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Monce (Etienne-Daniel), en remplacement de M. Noël, promu.
2e tour (choix). M. Huot (Maurice-Robert-Emile), en remplacement de M. Mazoyer, promu.
3e tour (ancienneté). M. Le Floch (Jean-Marie), en remplacement de M. Zurlingen, promu.
1er tour (ancienneté). M. Guichard (Rémi-Roger), en remplacement de M. Provost, promu.
2e tour (choix). M. Galindo (Fernand-Jean), en remplacement de M. Oudot, promu.
3e tour (ancienneté). M. Martinie (Louis), en remplacement de M. Capestan, promu.
1er tour (ancienneté). M. Dumas (Robert-Pierre), en remplacement de M. Coutin, promu.
2e tour (choix). M. Lacoste (Armand-Jean-René), en remplacement de M. Perchet, promu.
3e tour (ancienneté). M. Pierrin (Robert-Ernest-Emile), en remplacement de M. Dodey, retraité.
1er tour (ancienneté). M. Thouvenin (Paul-Marie), aménagement d'effectifs.
2e tour (choix). M. Pecastaing (Guy-Clément-Henri), aménagement d'effectifs.
3e tour (ancienneté). M. Farnert (René-Louis), aménagement d'effectifs.
1er tour (ancienneté). M. Marion (Paul-Pierre-Marie), aménagement d'effectifs.
2e tour (choix). M. Depeyre (Georges-Emile), aménagement d'effectifs.
3e tour (ancienneté). M. Martin (Robert-Olivier), aménagement d'effectifs.
1er tour (ancienneté). M. Ravoir (Jean-Marcel), aménagement d'effectifs.
2e tour (choix). M. Lemaire (Pierre-Louis-Edmond-Henri), aménagement d'effectifs.
3e tour (ancienneté). M. Demarly (Maurice-Paul), aménagement d'effectifs.

(Pour prendre rang du 2 octobre 1958.)

1er tour (ancienneté). M. Raynal (Jean-Abdon-Michel), aménagement d'effectifs.
2e tour (choix). M. Sabattier (Jules-Noël), aménagement d'effectifs.
3e tour (ancienneté). M. Zamaron (Maurice-Georges), aménagement d'effectifs.

Service commun des justices militaires des forces armées.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

A. — MAGISTRATS MILITAIRES

Au grade de magistrat militaire de 3e classe.

Le magistrat militaire adjoint:

M. Colas (Raymond-Arsène), en remplacement de M. le magistrat militaire de 3e classe Petitjean, décédé.

B. — OFFICIERS GREFFIERS

Au grade d'officier greffier de 3e classe.

Les commis greffiers de 1re classe:

M. Grégoire (Marcel-Ernest-Isidore)
M. Beaumont (Alfred-Louis).

Service de santé des armées.

ARMEE DE TERRE

A. — MÉDECINS

Au grade de médecin colonel.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

Les médecins lieutenants-colonels:

M. Martin (Robert-André), en remplacement de M. Ehrhart, retraité. — Maintenu.
M. Cousty (André-Louis-Pierre), organisation. — Maintenu.
M. Munaret (Jean-Louis-François), organisation. — Maintenu.

Au grade de médecin lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

Les médecins commandants:

M. Bourrel (Michel-Delphin-Adalbert), en remplacement de M. Martin, promu. — Maintenu.
M. Raymond (Maurice-Jean-Henry), en remplacement de M. Cousty, promu. — Maintenu.
M. Benois (Jacques-Paul-Camille-Jean), en remplacement de M. Munaret, promu. — Maintenu.
M. Gillybœuf (Gabriel-Joseph-Stanislas), organisation. — Maintenu.
M. Hyrondelle (Yvon-Henri-Paul), organisation. — Maintenu.
M. Pédoya (Charles-Yves-Roger), organisation. — Maintenu.

Au grade de médecin commandant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

Les médecins capitaines:

(Ancienneté.) M. Chatain (Jean-André), en remplacement de M. Bourrel, promu. — Maintenu.
(Choix.) M. Pécastaing (Bernard-Charles), en remplacement de M. Raymond, promu. — Maintenu.
(Ancienneté.) M. Poncin (Albert-Charles-Jules), en remplacement de M. Benois, promu. — Maintenu.
(Choix.) M. Girier (Laurent-Michel-Paul), en remplacement de M. Gillybœuf, promu. — Maintenu.
(Ancienneté.) M. Césard (Eugène-Jean-Paul), en remplacement de M. Hyrondelle, promu. — Maintenu.
(Choix.) M. Isnard (Jean-Julien), en remplacement de M. Pédoya, promu. — Maintenu.
(Ancienneté.) M. Durand-Delacre (René-Ferdinand), en remplacement de M. Broutin, retraité. — Maintenu.
(Choix.) M. Vainet (Jean), en remplacement de M. Vailhé, retraité. — Maintenu.
(Ancienneté.) M. Dutel (Lucien-Joseph-Marius), en remplacement de M. Cassan, retraité. — Maintenu.
(Choix.) M. Hugonot (Robert-Georges-Joseph), en remplacement de M. Simonel, retraité. — Maintenu.

(Ancienneté.) M. Tomari (Vincent-Albert), organisation. — Maintenu.
(Choix.) M. Desangles (Jean-Joseph-Ernest-Henri), organisation. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 octobre 1958.)

(Ancienneté.) M. Clavel (René), organisation. — Maintenu.
(Choix.) M. Biaggini (Joseph-Marie), organisation. — Maintenu.

Au grade de médecin capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

Les médecins lieutenants:

3e tour (ancienneté). M. Bonnet (Jacques-Jean-Julien-Régis), en remplacement de M. Chatain, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Lapeyre (Jean-André-Gabriel), en remplacement de M. Pécastaing, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Henry (Christian-Guillaume-Marie), en remplacement de M. Poncin, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Retoret (Serge-Claude-Bruno), en remplacement de M. Girier, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Bernard (Guillaume-Joseph), en remplacement de M. Césard, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Regnault (Pierre-Louis-Amédée), en remplacement de M. Isnard, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Gachet (Aimé-Jules), en remplacement de M. Durand-Delacre, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Larligau (Georges-Jean-André), en remplacement de M. Valnet, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Rostren (Jacques-Pierre), en remplacement de M. Dutel, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Colin (Michel-Jean-Marie-René), en remplacement de M. Hugonot, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Montier (Jacques-Jean), en remplacement de M. Tomari, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Barbier (André-Albert-Auguste), en remplacement de M. Desangles, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Bonnet (Jean-Albert-André), en remplacement de M. Dion, retraité. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Poli (Etienne), organisation. — Maintenu.

B. — PHARMACIENS

Au grade de pharmacien commandant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

Le pharmacien capitaine:

(Ancienneté.) M. Nardin (André-Jules-Eugène-Marcel), en remplacement de M. Toulouse, retraité. — Maintenu.

Au grade de pharmacien capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

Le pharmacien lieutenant:

1er tour (ancienneté). M. Vaccon (Laurent-Jules-Gabriel), en remplacement de M. Nardin, promu. — Maintenu.

C. — VÉTÉRINAIRES

Au grade de vétérinaire commandant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

Les vétérinaires capitaines:

(Ancienneté.) M. Rapilliard (Georges-Emile-Régis), en remplacement de M. Garez, retraité. — Maintenu.
(Choix.) M. Nizza (Pierre-François-Antoine), en remplacement de M. Roux, promu. — Maintenu.
(Ancienneté.) M. Daudel (Robert-Louis), en remplacement de M. Hénaff, promu. — Maintenu.

Au grade de vétérinaire capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

Le vétérinaire lieutenant:

1er tour (ancienneté). M. Landon (Hugues), en remplacement de M. Pujos, promu. — Maintenu.

D. — OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Promotions automatiques.

Au grade de lieutenant d'administration.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

Les sous-lieutenants d'administration:

M. Van Damme (Maurice-Marcel-Joseph).
M. Bon (Jacques-Jean-Marie).
M. D'Ornano (Pierre-Henri).
M. Mougnaud (André-François-Ludovic).
M. Hinault (Marcel-Léon).
M. Coz (Lucien-Marie).
M. Goile (Jean-Alexis-Antoine).
M. Bersac (Elie-Jean-Marie-Michel).

ARMEE DE MER

A. — MÉDECINS

Au grade de médecin en chef de 1re classe.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

Les médecins en chef de 2e classe:

M. Caër (Georges-Emile-Laurent), port matriculaire Brest, en remplacement de M. le médecin en chef de 1re classe Barbin, admis à faire valoir ses droits à la retraite à titre d'ancienneté de services.

M. Homberg (Bernard-Maurice-Marie-Edouard), port matriculaire Toulon, en remplacement de M. le médecin en chef de 1re classe Berre, admis à faire valoir ses droits à la retraite à titre d'ancienneté de services.

Au grade de médecin en chef de 2e classe.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

Le médecin principal:

M. Delétraz (Raoul-Félix-Albert), port matriculaire Toulon, en remplacement de M. le médecin en chef de 2e classe Guennec, admis à faire valoir ses droits à la retraite à titre d'ancienneté de services.

Au grade de médecin de 1re classe.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

Les médecins de 2e classe:

3e tour (choix). M. Maupin (Jean-Marie-Arthur), port matriculaire Toulon, en réalisation d'effectif.
1er tour (ancienneté). M. Carlou (Sébastien-Roger), port matriculaire Toulon, en réalisation d'effectif.
2e tour (ancienneté). M. Brisset (François-Marie-Jules-Raoul), port matriculaire Toulon, en réalisation d'effectif.
3e tour (choix). M. Mériaux (Jacques-Henri-Maurice), port matriculaire Lorient, en réalisation d'effectif.
1er tour (ancienneté). M. Jaga (Alain-Paul-Marie), port matriculaire Toulon, en réalisation d'effectif.
2e tour (ancienneté), inscrit au tableau d'avancement. M. Catanzano (Gilbert-Jules-Marie), port matriculaire Toulon, en réalisation d'effectif.
3e tour (choix). M. Balouet (Georges-Joseph), port matriculaire Toulon, en réalisation d'effectif.
1er tour (ancienneté), inscrit au tableau d'avancement. M. Magadur (André-Joseph), port matriculaire Toulon, en réalisation d'effectif.
2e tour (ancienneté), inscrit au tableau d'avancement. M. Courcoux (Guy-Pierre-Lucien-Augustin), port matriculaire Toulon, en réalisation d'effectif.
3e tour (choix). M. Gerst (Daniel-Jules-Alphonse), port matriculaire Toulon, en réalisation d'effectif.
1er tour (ancienneté), inscrit au tableau d'avancement. M. Churet (Jacques-Marie-Ange), port matriculaire Toulon, en réalisation d'effectif.
2e tour (ancienneté), inscrit au tableau d'avancement. M. Le Coz (Jean-François-Marie), port matriculaire Toulon, en réalisation d'effectif.
3e tour (choix). M. Bogliolo (Jean-Louis-Marie), port matriculaire Toulon, en réalisation d'effectif.
1er tour (ancienneté), inscrit au tableau d'avancement. M. Fritz (André-Joseph-Théodore), port matriculaire Toulon, en réalisation d'effectif.
2e tour (ancienneté), inscrit au tableau d'avancement. M. Joliff (Jean), port matriculaire Toulon, en réalisation d'effectif.
3e tour (choix). M. Arrou-Vignod (Jean-Louis-Marie-Charles), port matriculaire Toulon, en réalisation d'effectif.

1er tour (ancienneté), inscrit au tableau d'avancement. M. Kermorgant (Yves-Henri-Anatole), port matriculaire Toulon, en réalisation d'effectif.

2e tour (ancienneté), inscrit au tableau d'avancement. M. Auriault (André-Frédéric-Armand), port matriculaire Toulon, en réalisation d'effectif.

3e tour (choix). M. Barret (Marie-Joseph-Melchior-Henri), port matriculaire Toulon, en réalisation d'effectif.

1er tour (ancienneté), inscrit au tableau d'avancement. M. Ollier (Louis-Claude-Sylvain), port matriculaire Toulon, en réalisation d'effectif.

2e tour (ancienneté). M. Barré (Pierre-Ernest-Edouard), port matriculaire Brest, en réalisation d'effectif.

B. — Pharmaciens chimistes

Au grade de pharmacien chimiste en chef de 1re classe.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

Le pharmacien chimiste en chef de 2e classe:

M. Chapheau (René-Marc), port matriculaire Rochefort, en remplacement de M. le pharmacien chimiste en chef de 1re classe Suiniou, placé en position de congé de longue durée.

Au grade de pharmacien chimiste en chef de 2e classe.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

Le pharmacien chimiste principal:

M. Raynaud (Francis-Louis), port matriculaire Toulon, en remplacement de M. le pharmacien chimiste en chef de 2e classe Chapheau, promu.

Au grade de pharmacien chimiste principal.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

Le pharmacien chimiste de 1re classe:

M. Risgallah (René-Albert-Assaad-Gilbert), port matriculaire Rochefort, en remplacement de M. le pharmacien chimiste principal Raynaud, promu.

ARMEE DE L'AIR

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

A. — Médecins

Au grade de médecin commandant.

Les médecins capitaines:

2e tour (choix). M. Colin (Jean-Paul-Michel), en remplacement de M. le médecin commandant Bernet, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Quemerch (Roger-François-Etienne). Organisation.

Au grade de médecin capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

Les médecins lieutenants:

2e tour (choix). M. Sourdois (Guy-Gaston-Robert), en remplacement de M. le médecin capitaine Colin, promu.

3e tour (ancienneté). M. Cros (Georges-Paul-Joseph), en remplacement de M. le médecin capitaine Quemerch, promu.

1er tour (ancienneté). M. Peyre (Jean-Michel), inscrit au tableau d'avancement, organisation.

2e tour (choix). M. Varenne (Pierre-Jean), organisation.

3e tour (ancienneté). M. Auffret (Robert), organisation.

Service des poudres.

A. — Ingénieurs militaires

Au grade d'ingénieur en chef militaire de 2e classe.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

L'ingénieur militaire principal:

M. Blandin (Jacques-Henri), en remplacement de M. Blissaud, promu. — Maintenu.

Au grade d'ingénieur militaire principal.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

L'ingénieur militaire de 1re classe:

1er tour (ancienneté). M. Behr (Jacques-Camille), en remplacement de M. Cachin, placé « hors cadres, en mission ». — Maintenu.

Au grade d'ingénieur militaire de 1re classe.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

Les ingénieurs militaires de 2e classe:

1er tour (ancienneté). M. Minoux (Jean), en remplacement de M. Wessels, promu. — Maintenu.

2e tour (ancienneté). M. Parenteau (Jean-Paul-Joseph-Marie), en remplacement de M. Galland, promu. — Maintenu.

3e tour (choix). M. Pontvianne (Guy), en remplacement de M. Morvan, promu. — Maintenu.

Au grade d'ingénieur militaire de 2e classe.

(A compter du 1er octobre 1958
pour prendre rang du 1er octobre 1957.)

Les élèves ingénieurs militaires:

(5e et 6e tours.) Recrutement latéral: pas de candidats.
(1er tour.) M. Rebut (Paul-Henri-Joseph).
(2e tour.) M. Bros (Jacques-Maurice-Emile).
(3e tour.) M. Mavel (Gérard-François-Georges).
(1e tour.) M. Badier (Jean-Charles-Joseph).
(5e et 6e tour.) Recrutement latéral: pas de candidats.
(1er tour.) M. Loutfalla-Dieudonné (Jacques-Georges-Lucien-Maurice).
(2e tour.) M. Chappuis (François-Marie-Jean).
(3e tour.) M. Pontette (Jacques-Georges-Louis).
(1e tour.) M. Dumas (Pierre-Marie-André-Claude).
(5e et 6e tour.) Recrutement latéral: pas de candidats.
(1er tour.) M. Heude (Tony-Octave-Charles-Cornil).
(2e tour.) M. Pezzano (Roger-Jean-Marc).
(3e tour.) M. Martinet (Pierre-Gustave-Auguste).
(1e tour.) M. Pianasso (Daniel-Henri-Joseph).

B. — Ingénieurs des travaux

Au grade d'ingénieur de 1re classe.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

Les ingénieurs de 2e classe:

1er tour (ancienneté). M. Palazzo (Marcel), en remplacement de M. Garbay, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Mauron (Robert-Jean-Eulogе), en remplacement de M. Pallin, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Moumer (Guy-Georges), en remplacement de M. Musso, démissionnaire. — Maintenu.

Nota. — Le rappel d'ancienneté accordé à MM. Rebut, Bros, Mavel, Badier, Loutfalla-Dieudonné, Chappuis, Pontette, Dumas, Heude, Pezzano, Martinet et Pinasso ne comporte aucun rappel de solde. Le rang définitif d'ancienneté de ces ingénieurs sera fixé ultérieurement d'après leur classement de sortie de l'école d'application des poudres.

Décret du 27 septembre 1958 portant promotions d'officiers de l'armée active (armée de terre).

Par décret en date du 27 septembre 1958, sont promus à titre définitif:

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 30 septembre 1958.)

Les lieutenants-colonels:

M. Marquez (Hervé-Maurice-Marcel-Charles) (D. E. M.), en remplacement de M. Ducourneau, promu.

M. Kretz (Jean-Paul) (B. E. M. S.), en remplacement de M. Berthelot, retraité.

M. de Corta (Renaud-Marie-René) (B. E. M. S.), en remplacement de M. Tripard, retraité.

M. Thoux (Max-Cécile-Marie) (B. T.), en remplacement de M. Rigout, décédé.

M. Termignon (René-Gabriel) (Ob. Av.), en remplacement de M. Marguet, promu.

M. Chevallier-Chantepie (Guy-Jean-Joseph) (B. E. M. S.), en remplacement de M. Alix, promu.

M. Roca (Georges-Albert-Léon) (D. E. M.), en remplacement de M. Gelle, mort en service.

M. Chevallier (Fernand) (B. E. M. S.), en remplacement de M. Foussier, retraité.

M. Barbet (Eugène-Antoine-Charles), en remplacement de M. Marcellin, retraité.

M. Roux (Robert-Louis-Maurice) (B. E. M. S.), en remplacement de M. Lessore de Sainte-Foy, retraité.

M. Usureau (Bernard-Paul-Gaston) (B. E. M. S.), en remplacement de M. Orliac, retraite.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

Les lieutenants-colonels:

M. Basseres (Jean-François-Edouard-Marie), en remplacement de M. Craplet, promu.

M. de Vismes (Alfred-Marie-Henri) (B. P., Ob. Av.), en remplacement de M. de Belenet, promu.

M. Amarre (Maurice-Albert-Auguste-Henri) (D. E. M., Ob. Av.), en remplacement de M. Allemane, promu.

M. Buchoud (Pierre-François-Marie) (B. P.), organisation.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 30 septembre 1958.)

Les chefs de bataillon:

M. Wauquier (Albert-Edmond), en remplacement de M. Marquez, promu.

M. Bertin (Pierre-René) (B. E. M. S.), en remplacement de M. Kretz, promu.

M. Carle (Théodore-Marius-Adolphe), en remplacement de M. de Corta, promu.

M. Wisdorff (Jacques-Eugène-Emile) (Ob. Av.), en remplacement de M. Thoux, promu.

M. Deluol (Raymond-Antonin-Casimir-Ferdinand), en remplacement de M. Termignon, promu.

M. Pascal (Henri-Lucien), en remplacement de M. Chevallier-Chantepie, promu.

M. Billard (Clément-Victor) (B. E. M. S., D. E. M.), en remplacement de M. Roca, promu.

M. Guinard (Charles-Paul-Marie) (B. E. M. S.), en remplacement de M. Chevallier, promu.

M. Mathon (Edouard-Albert-Gabriel) (D. E. M.), en remplacement de M. Barbet, promu.

M. Collonnier (François-Jean-Joseph-Pierre), en remplacement de M. Roux, promu.

M. Brechignac (Jean-Albert-Marie) (B. P.), en remplacement de M. Usureau, promu

M. Darmuzai (Pierre-Georges-Fernand) (B. P.), en remplacement de M. Forest, retraité.

M. Robin (Pol-Marie-Michel-Joachim), en remplacement de M. Diebold, retraité.

M. Toussaint (Robert-Emilien) (D. E. M., B. P.), en remplacement de M. Toulouse, retraité.

M. Clave (Philippe-Marie-Antoine) (D. E. M.), en remplacement de M. Geslain, retraité.

M. Tehnoz (Michel-Benjamin), en remplacement de M. Gacon, retraité.

M. Gois (Charles-Louis-Victor), en remplacement de M. Ferrer, retraité.

M. de Clarens (Guy-Marie-Jean-Gabriel) (D. E. M.), en remplacement de M. Gobis, retraité.

M. Brochen (Georges-Alfred-Pierre) (B. E. M. S.), en remplacement de M. M'Hamed ben Abdalhah Snoussi, retraité.

M. Biard (André-Paul-Pierre), en remplacement de M. Si Ahmed ben Madani ben Haïoun, promu.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

Les chefs de bataillon:

M. Teysseyre (Francis-Gilbert-Emile) (Ob. Av.), en remplacement de M. Basseres, promu.

M. Gombeaud (François-Emilien-Ferdinand) (B. E. M. S., D. E. M.), en remplacement de M. de Vismes, promu.

M. Gastine (François-Marie-Jean-Yves), en remplacement de M. Amarre, promu.

M. Audibert (Jean-François) (B. E. M. S., D. E. M.), en remplacement de M. Buchoud, promu.

M. Puitg (Jacques-Jean-Louis), organisation.

M. Mathieu (Marcel-Eugène-Camille), organisation.

M. Lucca (Joseph-Delphin), organisation.

M. Vuillermet (Jean-Paul-Marcel-François) (B. E. M. S., D. E. M. B. P.), organisation.

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 30 septembre 1958.)

Les capitaines:

1er tour (choix, 2e partie). M. Courtois (Georges-Camille), en remplacement de M. Vernet, admis dans la justice militaire.

2e tour (choix, 1re partie). M. Guillonneau (Maurice-Pierre-Georges), en remplacement de M. Wauquier, promu.

1er tour (choix (2e partie). M. Veret (Michel-Maurice-Georges), en remplacement de M. Bertin, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Mantei (Ignace) (B. P.), en remplacement de M. Carle, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Guegot (Jean-Joseph-Eugène) (B. P.), en remplacement de M. Wisdorff, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Letestu (Marcel-Roger), en remplacement de M. Beluol, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Boileau (Pierre-Adrien) (D.), en remplacement de M. Pascal, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Babillon (Alain-Jean-Marie), en remplacement de M. Billard, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Duhamel (Robert-Rémy-Gustave), en remplacement de M. Guinard, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Lavail (Gilbert-Adrien), en remplacement de M. Mathon, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. de Banes Gardonne (Paul-Jean), en remplacement de M. Collonnier, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Cabiro (Bernard-Jean-Paul), (B. P.), en remplacement de M. Brechignac, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M Arnault (Jacques-Charles-René), en remplacement de M. Darmuzai, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Derbour Abdelkader, en remplacement de M. Robin, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Boulay (Gilbert-Abel), en remplacement de M. Toussaint, promu.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

Les capitaines:

2e tour (choix, 1re partie). M. Roger (Louis-Jean-Alphonse-Marie) (D. E. M.), en remplacement de M. Clave, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Lapeyrère (Jacques), en remplacement de M. Thenoz, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Bramoullé (Jean-Louis-Marie), en remplacement de M. Gois, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Delacourt (Jean-Maurice-Marcel), en remplacement de M. de Clarens, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Renneville (Louis-Georges), en remplacement de M. Brochen, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Penin (Pierre-Auguste), en remplacement de M. Biard, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Proux (André-Aimé-Adrien), en remplacement de M. Teysseyre, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M Martin (Louis-Alfred), en remplacement de M. Gombeaud, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Dupont de Dinechin (François-Xavier-Marie-Léonce) (D. E. M.), en remplacement de M. Gastine, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Guerrier (Maurice-André), en remplacement de M. Audibert, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Murat (Jean-Auguste) (B. P.), en remplacement de M. Puitg, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Perrot (Jean), en remplacement de M. Mathieu, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Guibert (Edouard-Edmond-Gustave), en remplacement de M. Lucca, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Jagut (Félix-Georges-Jean), en remplacement de M. Vuillermet, promu

2e tour (choix, 1re partie). M. Loth (Daniel-Edouard) (B. P.), en remplacement de M. Vansevendonck, retraité.

1er tour (choix, 2e partie). M. Desfosses (Etienne-Clément-Elie) (D. E. M.), en remplacement de M. Amor ben Mohamed, retraité

2e tour (choix, 1re partie). M. Bilbou-Nabera (Marcel-Bernard-Jacques) (B. P.), en remplacement de M. Lozi, retraité.

1er tour (choix, 2e partie). M. Chrismant (Guy-Jean-Gaston), en remplacement de M. Deligey, retraite.

2e tour (choix, 1re partie). M. Denoix de Saint-Marc (Marie-Joseph-Elie) (B. P.), en remplacement de M. Jigue, mort en service.

1er tour (choix, 2e partie). M. de Pourichkevitch (Michel-Oleg), en remplacement de M. Heliot, retraité.

2e tour (choix, 1re partie). M. Longeret (Georges-Jean-Marie-Adrien) (D. E. M., B. P.), en remplacement de M. Espesson, retraité.

1er tour (choix, 2e partie). M. Broyelle (Jean-Guy-Pierre), en remplacement de M. Giraud, retraité.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Renac (François-Paul), en remplacement de M. de La Tousche, promu.

2e tour (choix). M. Morhain (Guy-Albert), en remplacement de M. de Barbot, promu.

3e tour (ancienneté). M. Debuisson (Justin-François-Alexandre), en remplacement de M. Schirm, promu.

1er tour (ancienneté). M. Beaury (Jean-Charles-Emile), en remplacement de M. Vailly, promu.

2e tour (choix). M. Soubrane (Jean-Robert), en remplacement de M. Dorin, promu.

3e tour (ancienneté). M. Banchelin (Gaston-Georges), en remplacement de M. Dumetz, promu

1er tour (ancienneté). M. Dieryck (René-Emile), en remplacement de M. Jaouen, promu.

2e tour (choix). M. Favier (Joseph-Georges), en remplacement de M. Barbier, promu.

3e tour (ancienneté). M. Weishar (Aloyse-Nicolas), en remplacement de M. Prost, promu.

1er tour (ancienneté). M. Fournier (Marc), en remplacement de M. Bardoux, promu.

2e tour (choix). M. Gassan (Bernard-Louis), en remplacement de M. Castel, promu.

3e tour (ancienneté). M. Bugne (Raymond-Pierre-Antoine), en remplacement de M. Gonnet, promu.

1er tour (ancienneté). M. Goffaux (Jean-Jules-Léon), en remplacement de M. Courtoux, promu.

2e tour (choix). M. Bothorel (Jean-Francis), en remplacement de M. Lassartesse, promu.

3e tour (choix). M. Bibault (Norbert-Eugène-Anatole), en remplacement de M. Desechaliers, promu.

1er tour (ancienneté). M. Bardon (Roger-François-Hubert), en remplacement de M. Clery, promu.

2e tour (choix). M. Baeumler-Rousselle (Octave-François-René) (B. P.), en remplacement de M. Lacroix, promu.

3e tour (ancienneté). M. Bouche (Marcel-Jean-Hilaire), en remplacement de M. Xhaard, promu.

1er tour (ancienneté). M. Jambou (Christophe-Corentin), en remplacement de M. Chevereau, promu.

2e tour (choix). M Huguenin (Pierre), en remplacement de M. Schmitt, promu.

3e tour (ancienneté). M. Goudelin (Anicet-Joseph-Marie), en remplacement de M. Dutrou, promu.

1er tour (ancienneté). M. Sechi (Roméo), en remplacement de M. Bahezre de Lanlay, promu.

2e tour (choix). M. Delsuc (André-Jacques), en remplacement de M. Guillonneau, promu.

3e tour (ancienneté). M. Vieux (Fernand-Martin-Eusèbe) (B. P.), en remplacement de M. Veret, promu.

1er tour (ancienneté). M. Lisse (Jacques-Pierre-Emile) (B. P.), en remplacement de M. Mantei, promu.

2e tour (choix). M. Lesort (Maurice-Georges-Jean) (B. P.), en remplacement de M. Guegot, promu.

3e tour (ancienneté). M. Herbelin (Jean-Charles-Maurice), en remplacement de M. Letestu, promu.

1er tour (ancienneté). M. Costa (Albert-Joseph), en remplacement de M. Boileau, promu.

2e tour (choix). M. Dekeister (Benoît-Gaston-Cornil) (B. P.), en remplacement de M. Babillon, promu.

3e tour (ancienneté). M. Lepain (Maurice-Jean-Emile), en remplacement de M. Duhamel, promu.

1er tour (ancienneté). M. Rivière (Fernand-Joseph-Zéphirin) (B. P.), en remplacement de M. Lavail, promu.

2e tour (choix). M. Barbe (Eugène-Marcel-Antoine) (B. P.), en remplacement de M. Bane-Garbonne, promu

3e tour (ancienneté). M. Lentsch (Robert-Henri-Georges), en remplacement de M. Cabiro, promu.

1er tour (ancienneté). M. Biot (Georges-Louis-Gaston), en remplacement de M. Arnault, promu

2e tour (choix). M. Dutoit (Louis-Albert-Emile), en remplacement de M. Derdour, promu.

3e tour (ancienneté). M. Chevrot (Jean-Marie), en remplacement de M. Boulay, promu.

1er tour (ancienneté). M. Chavanton (Pierre-François), en remplacement de M. Roger, promu.

2e tour (choix). M. Pouvesle (Philippe-Jean), en remplacement de M. Lapeyrere, promu.

3e tour (ancienneté). M. Carbonnet (Jean-Célestin-Louis) (B. P.), en remplacement de M. Bramoulle, promu.

1er tour (ancienneté). M. Hembert (Lucien-René-Georges), en remplacement de M. Delacourt, promu.

2e tour (choix). M. de Bouvier-Mathieu de Vienne (Guy-Marie-Jacques), en remplacement de M. Renneville, promu.

3e tour (ancienneté). M. Couprie (Roger), en remplacement de M. Penin, promu.

1er tour (ancienneté). M Collet (Pierre-Maurice), en remplacement de M. Proux, promu.

2e tour (choix). M. Vittori (Jacques-Gaston), en remplacement de M. Martin, promu.

3e tour (ancienneté). M. Delefosse (Jean), en remplacement de M. Dupont de Dinechin, promu.

1er tour (ancienneté). M. Blanquet (Claude-Charles-Marcel) (B. P.), en remplacement de M. Guerrier, promu.

2e tour (choix). M. Thiebaud (Michel-Georges-Albert) (B. P.), en remplacement de M. Murat, promu.

3e tour (ancienneté). M. Najean (Jacques-Henri-Georges) (B. P.), en remplacement de M. Perrot, promu

1er tour (ancienneté). M. Rolland (Maurice-Gabriel-Ernest), en remplacement de M. Guibert, promu.

2e tour (choix). M. Coupez (François), en remplacement de M. Jagut, promu.

3e tour (ancienneté). M. Paret (René), en remplacement de M. Moth, promu.

1er tour (ancienneté). M. Chauvin (Jacques-Georges-Auguste) (B. P.), en remplacement de M. Desfosses, promu.

2e tour (choix). M. Aloisi (Marie-Joseph-Paul-André), en remplacement de M. Chrismant, promu.

3e tour (ancienneté). M. Benard (René-Louis-Pierre), en remplacement de M. Denoix de Saint-Marc, promu

1er tour (ancienneté). M. Gallois (Didier-Jean-Alain), en remplacement de M. de Pourtchkevitch, promu.

2e tour (choix). M. Estoup (Joseph-Jean-Bertrand) (B. P.), en remplacement de M. Longeret, promu.

3e tour (ancienneté). M. Durand (Norbert) (B. P.), en remplacement de M. Broyelle, promu.

1er tour (ancienneté). M. Jouvin (Louis-Jean-Marie), en remplacement de M. Bilhou-Nabera, promu.

2e tour (choix). M. Leproust (Claude-Marie-Octave), en remplacement de M. Courtois, promu.

3e tour (ancienneté). M. Andreux (Fernand-André) (B. P.), en remplacement de M. Spor, mort en service.

1er tour (ancienneté). M. Poitiers (Alain-Jules-Aimé), en remplacement de M. Duthil, admis chancellerie.

2e tour (choix). M. de Cacqueray-Valmenier (Philippe-Marie-Joseph-Loïc), en remplacement de M. Genot, admis chancellerie.

3e tour (ancienneté). M. Mirail (Eugène-Jean-François) (B. P.), en remplacement de M. Mellot, admis chancellerie

1er tour (ancienneté). M. Le Mat (Jean-Yves-Marie), en remplacement de M. Mouyren, admis chancellerie.

2e tour (choix). M. Lenoir (Antoine-Marie-Auguste-André-Joseph), en remplacement de M Pelatan, admis chancellerie.

3e tour (ancienneté). M. Mathieu (Pierre-Alphonse-Eugène), en remplacement de M. Gremillet, admis adjoint des corps de troupe.

1er tour (ancienneté). M. Loiseau (Gilbert-Gaston) (D. E. M., B. P.), en remplacement de M. Lathuilière, admis adjoint des corps de troupes.

2e tour (choix). M. Krumenacker (Raymond), en remplacement de M. Rosenblat, admis adjoint des corps de troupe.

3e tour (ancienneté). M. Garcette (Jack-Désiré), en remplacement de M. Teissandier, admis adjoint des corps de troupe.

1er tour (ancienneté). M. Ardoin (André), en remplacement de M. Aladel, admis matériel

2e tour (choix). M. Gallet (Jean-Paul-Claudius), en remplacement de M. Bonnet, admis matériel.

3e tour (ancienneté). M. Roulette (André-Louis-Pierre), en remplacement de M. Deniset, admis matériel.

1er tour (ancienneté). M. Kauffmann (Pierre-Jacques), en remplacement de M. Brize, admis matériel.

2e tour (choix). M. Loustalot (Lucien-Baptiste), en remplacement de M. Roux, admis matériel.

3e tour (ancienneté). M. Delponti (Roger-Joseph-Maurice), en remplacement de M. Theate, admis matériel

1er tour (ancienneté). M. Pouliquen (Roger-Louis), en remplacement de M. Leclet, admis matériel.

2e tour (choix). M. Casanova (Antoine-Don-Lovic), en remplacement de M. Garnier, admis matériel.

3e tour (ancienneté). M. Sasselli (Ernest), en remplacement de M. Demay, admis matériel

1er tour (ancienneté). M. Rey (Robert), en remplacement de M. Garcia, admis matériel.

2e tour (choix). M. Olie-Laprune (Georges-Guillaume-Joseph), en remplacement de M. Rumeu, décédé.

3e tour (ancienneté). M. Schmauch (Robert-Roger), en remplacement de M. Cheyroud, mort en service.

1er tour (ancienneté). M. Puchot (Charles-Jules), en remplacement de M. Stemmelen, retraité.

2e tour (choix). M. Gouyon (Gilles) (B. P., OB. Pil.), en remplacement de M. Raval, retraité.

3e tour (ancienneté). M Daout (Alfred-Adrien), en remplacement de M. Rocolle, mort en service.

1er tour (ancienneté). M. Petit (Antoine), en remplacement de M. Boehler, décédé.

2e tour (choix). M. Vuillemin (Maurice-Armand) (B. P.), en remplacement de M. Anglada, retraité.

3e tour (ancienneté). M. Mathieu (René-Emile), en remplacement de M. Ponge, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Pamart (Paul), en remplacement de M. Chababe, retraité.

2e tour (choix). M. Bassac (Robert), en remplacement de M. Thomas, retraité.

3e tour (ancienneté). M. Puel (Francis-Edmond-André), en remplacement de M. Bigot, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Hugon (Joseph-Albert), en remplacement de M. Sensfelder, mort en service.

2e tour (choix). M. Hubert (Michel-Claude-Georges), en remplacement de M. Prevost, mort en service.

3e tour (ancienneté). M. Embry (Pierre-François-Guillaume), en remplacement de M. Couteret, admis matériel.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

Les sous-officiers :

M. Lafont (Vincent-Henri).
M. Gibaru (Pierre-Marcel) (B. P.).
M. Vilmant (Clotaire-Marceau) (B. P.).
M. Morel (Paul-René).
M. Demeusy (Robert-Marie).
M. Marchive (Albert-Jean).
M. Guey (Marcel-Lucien).
M. Viallet (René-François) (B. P.).
M. Baylac (Henri-Bertrand-Georges).
M. Joseph (Yvon).
M. Nedjmaoui Abdelkader ben Mohamed ben Belkacem.

Arme blindée et cavalerie.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 30 septembre 1958.)

Les lieutenants-colonels :

M. Argoud (Antoine-Charles-Louis-Marie) (B. E. M. S., B. T., ob. av.), en remplacement de M. de Carmejane, retraité.

M. de Boissieu Dean de Luigne (Alain-Henri-Paul-Marie-Joseph) (B. E. M. S., D. E. M.), en remplacement de M. Ribes, retraité.

M. de Galbert (Albert-Marie-Gabriel) (B. E. M. S.), en remplacement de M. Mollat du Jourdin, retraité.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

Les lieutenants-colonels :

M. Bonnot (Henri-Antoine-Joseph) (B. E. M. S.), en remplacement de M. de Breil de Pontbriand, décédé.

M. Bouchet (Bernard-Noël-Edouard), en remplacement de M. de Bercheche de Menditte, nommé.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 30 septembre 1958.)

Les chefs d'escadrons :

M. Launay (Jean-Camille-Marie-René) (B. E. M. S.), en remplacement de M. Brute de Remur, retraité.

M. Dechery (Jean-René), en remplacement de M. Bouquet de Joliniere, retraité.

M. Guigue (Eugène-Henri), en remplacement de M. Blandin de Chalain, retraité.

M. Chambris (Pierre-Victor-Marie), en remplacement de M. Mondon, retraité.

M. Lalo (Raoul-Joseph), en remplacement de M. Argoud, promu.

M. Barazer de Lannurien (Georges-Marie-Charles), en remplacement de M. de Boissieu Dean de Luigne, promu.

M. Oddo (Paul-Jean-Marie-Gabriel) (B. E. M. S., D. E. M.), en remplacement de M. de Galbert, promu.

M. Weil (Marcel-Gaston) (B. E. M. S., D. E. M., B. P.), organisation.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

Les chefs d'escadrons :

M. Dumont (René-Louis) (B. E. M. S., D. E. M.), en remplacement de M. Bonnot, promu.

M. Rostain (Pierre) (B. E. M. S., D. E. M.), en remplacement de M. Bouchet, promu.

M. Deturbet (Marcel-Augustin-Camille), organisation.

M. Richter (Georges-Michel-Louis-Marie) (B. E. M. S., D. E. M.), organisation.

Au grade de chef d'escadrons.

(Pour prendre rang du 30 septembre 1958.)

Les capitaines :

1er tour (choix, 2e partie). M. Jaspar (André-Philippe-Victor) (B. T.), en remplacement de M. de Laforcade, retraité.

2e tour (choix, 1re partie). M. Breliere (Lucien-Marius), en remplacement de M. Blanie, retraité.

1er tour (choix, 2e partie). M. de Colombel (Xavier-Marie-Georges), en remplacement de M. Dizot de Montagu, retraité.

2e tour (choix, 1re partie). M. Gabel (Jean-René) (D. E. M.), en remplacement de M. Launay, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Renaud (Pierre-Yves-Léon), en remplacement de M. Dechery, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. de Regnauld de Bellescize (Valentin-Jules-Arnaud), en remplacement de M. Guigue, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Hans (François-Auguste), en remplacement de M. Chambris, promu.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

Les capitaines :

2e tour (choix, 1re partie). M. Poisson (François-Marie-André), en remplacement de M. Lalo, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Bay (Guy-Jack-Gabriel), en remplacement de M. Barazer de Lannurien, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Cazaux (Georges-Jean-Noël), en remplacement de M. Oddo, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Emmery (Paul-Joseph-Marcel), en remplacement de M. Weil, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Potiron de Boisfleury (Bernard-Marie) (D. E. M.), en remplacement de M. Dumont, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Pirard (Jacques-Albert-Gabriel-Victor), en remplacement de M. Rostain, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. d'Elloy de Bonninghen (Henri-Charles-Léonce), en remplacement de M. Deturbet, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Masson (Pierre-Marie-Léon), en remplacement de M. Richter, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. d'Harcourt (Louis-Jacques-Marie) (D. E. M., B. P.), en remplacement de M. Marron, retraité.

1er tour (choix, 2e partie). M. Cadis (Robert-Pierre), en remplacement de M. de Farcy, retraité.

2e tour (choix, 1re partie). M. O'Mahony (Bertrand-Marie-Patrice-Maurice) (D. E. M.), organisation.

1er tour (choix, 2e partie). M. Mercier (Jean-Louis), organisation.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

Les lieutenants :

1er tour (ancienneté). M. Boulanger (Pierre-Georges), en remplacement de M. Reess, promu.

2e tour (choix). M. d'Humieres (Roger-Paul-Victurnien), en remplacement de M. Haag, promu.

3e tour (ancienneté). M. Fouache (Gabriel-Marius-Emile), en remplacement de M. Carabasse, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Brenky (Michel), en remplacement de M. Vallée, retraité.

2e tour (choix). M. Chaillou de Fougerolle (Jean-René-Marie-Joseph), en remplacement de M. Brion, retraité.

3e tour (ancienneté). M. Quenecant (Jean-Louis), en remplacement de M. Ciavaldini, décédé des suites de blessures.

1er tour (ancienneté). M. Bastian (Pierre-André-Jean), en remplacement de M. Follin, retraité.

2e tour (choix). M. Gardette (Roger-René-Jean), en remplacement de M. Nouven, retraité.

3e tour (ancienneté). M. Lanfranchi (René-Ange-Xavier), en remplacement de M. Jaspar, promu.

1er tour (ancienneté). M. Weisser (Charles-Gustave), en remplacement de M. Breliere, promu.

2e tour (choix). M. Lamiable (Raymond-Louis-Paul), en remplacement de M. de Colombel, promu.

3e tour (ancienneté). M. Charpentier (René-Georges-Paul), en remplacement de M. Gabel, promu.

1er tour (ancienneté). M. Ravaux (Alfred-Emile-Victor), en remplacement de M. Renaud, promu.

2e tour (choix). M. Dourain (Edouard-Simon), en remplacement de M. de Regnauld de Bellescize, promu.

3e tour (ancienneté). M. Comlet (Albert-Marcel-Victor), en remplacement de M. Hans, promu.

1er tour (ancienneté). M. Hospital (Léonce-André), en remplacement de M. Ballet, retraité.

2e tour (choix). M. Gallois (Jean-Pierre-Edmond), en remplacement de M. Beal, retraité.

3e tour (ancienneté). M. Faivre (Maurice-Joseph-Marie), en remplacement de M. Descomps, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Durand de Premorel (Bernard-Pierre-Marie-Jean), en remplacement de M. Vidal, retraité.

2e tour (choix). M. Defrasne (Marcel-Georges-Léon), en remplacement de M. Vaulont, retraité.

3e tour (ancienneté). M. Pichot (Roger-Marcel), en remplacement de M. Letorey, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Kersaudy (Henri-Yves-Marie), en remplacement de M. Poisson, promu.

2e tour (choix). M. Tezier (Philippe-Jean-Marie-Louis), en remplacement de M. Bay, promu.

3e tour (ancienneté). M. Ledoux (Jean-Marie-Joseph), en remplacement de M. Cazaux, promu.

1er tour (ancienneté). M. Fayolle (Jean), en remplacement de M. Emmery, promu.

2e tour (choix). M. Beau (Michel-Louis-Charles) (capitaine à T. T. du 1er juin 1958), en remplacement de M. Potiron de Boisfleury, promu.

3e tour (ancienneté). M. Holle (Roger-Jean-Louis), en remplacement de M. Pirard, promu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

Les sous-officiers :

M. Charleux (Paul-Etienne-Guy).

M. Parlange (Robert-Marie-Jean-Joseph) (sous-lieutenant à T. T. du 1er juin 1958).

M. Malherbe (René-Jean-Eugène-Charles).

Artillerie.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 30 septembre 1958.)

Les lieutenants-colonels :

M. André (Pierre-Joseph-Jean-Marie) (B. T, ob. av.), en remplacement de M. Mery, nommé.

M. Debayeux (André-Eugène-Auguste), en remplacement de M. Codet, nommé.

M. Cellerier (Jean-Paul-Henri-Marie) (B. T.), en remplacement de M. Voyer, retraité.

M. Beugnet (Gaston-Jean) (B. E. M. S.), organisation.

M. Arnous-Rivière (Gildas-Marie-Léonce) (B. E. M. S., D. E. M.), organisation.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

Les lieutenants-colonels :

M. Mathian (Jean-Emile-Pierre) (D. T.), organisation.

M. Leydier (Maurice-Henri), organisation.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 30 septembre 1958.)

Les chefs d'escadron :

M. Marchal (Bernard-Philippe-Georges) (D. E. M., B. P.), en remplacement de M. Meunier, promu.

M. Deschamps (Philippe-Augustin-Gaston) (B. T., D. T.), en remplacement de M. Dubost, promu.

M. de Fleurian (André-Jean-Ode) (B. E. M. S., D. E. M.), en remplacement de M. Luthereau, promu.

M. Buffenoir (Maurice-Jacques-Marcel) (B. T.), en remplacement de M. Guinard, promu.

M. Lecouls (Pierre-Gustave-Louis) (B. E. M. S.), en remplacement de M. Beaulieu, promu.

M. Vieillard-Baron (Henri-Marie) (B. E. M. S., D. E. M.), en remplacement de M. Lespes, retraité.

M. Boutier (Jean-Joseph-Louis) (D. E. M.), en remplacement de M. Bonin, retraité.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

Les chefs d'escadron :

M. Doudies (Joseph-Antoine-Justin), en remplacement de M. Nicoloff, retraité.

M. Vial (Maxime-Sylvain), en remplacement de M. Boissy, retraité.

M. Faucher (Raymond-Marc-Louis) (B. P.), en remplacement de M. Noé, retraité.

Au grade de chef d'escadron.

(Pour prendre rang du 30 septembre 1958.)

Les capitaines :

2e tour (choix, 1re partie). M. Courcelle (René-Paul-Adrien), en remplacement de M. Lhotellerie, retraité.

1er tour (choix, 2e partie). M. Vogt (René-Lucien) (capitaine à T. T. du 25 juin 1945) (B. T.-D. T.), en remplacement de M. Vincent, retraité.

2e tour (choix, 1re partie). M. Scotto di Vettimo (Jean-Claude-Georges-André-Marie-Antoine) (B. T.-D. T.), en remplacement de M. Beaujouan, retraité.

1er tour (choix, 2e partie). M. Lihoreau (Michel-Jean-Maurice-Georges), en remplacement de M. Guidot, retraité.

2e tour (choix, 1re partie). M. Tampon-Lajarriette (René), en remplacement de M. Rigaudias, admis service des essences.

1er tour (choix, 2e partie). M. Pellet (Henri), en remplacement de M. Despinoy, admis service des essences.

2e tour (choix, 1re partie). M. Bonmarchand (Roger), en remplacement de M. Boy, admis service des essences.

1er tour (choix, 2e partie). M. Peris (Pascal-Marius), en remplacement de M. Pierron, admis service des essences.

2e tour (choix, 1re partie). M. Nicolas (Gilles-Bernard-Maurice-Marcel-Jules), en remplacement de M. Tirel, retraité.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

Les capitaines :

1er tour (choix, 2e partie). M. Raspail (Aimé-Adolphe-Joseph), en remplacement de M. Hennequin, retraité.

2e tour (choix, 1re partie). M. Ferrier (Jean-Antoine-Eugène) (D. T.), en remplacement de M. Chatrieux, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Laburthe (Louis), en remplacement de M. Laporte, retraité.

2e tour (choix, 1re partie). M. Chalieat (Louis-Marie), en remplacement de M. Monin, retraité.

1er tour (choix, 2e partie) M. Naffrechoux (Maurice-François-Alexandre), en remplacement de M. Tenes, retraité.

2e tour (choix, 1re partie). M. Astorg (Pierre-Edouard) (B. P.), en remplacement de M. Masson, retraité.

1er tour (choix, 2e partie). M. Joseph (Léon), en remplacement de M. Delpech, retraité.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

Les lieutenants :

1er tour (ancienneté). M. Pichereau (Bernard-Henri), en remplacement de M. Play, retraité.

2e tour (choix). M. Daban (Pierre-Jacques), en remplacement de M. Hochet, retraité.

3e tour (ancienneté). M. Fontant (Michel-Marie-Henri), en remplacement de M. Rivière, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Heral (Roger-Joseph), en remplacement de M. Migeon, promu.

2e tour (choix). M. Pussiau (Michel-Marie-Paul), en remplacement de M. Le Leyour, promu.

3e tour (ancienneté). M. Millory (René-Pierre-Robert), en remplacement de M. Sarthe, promu.

1er tour (ancienneté). M. Perin (Jacques-Marcel-Lucien), en remplacement de M. Lucas, promu.

2e tour (choix). M. Auquebon (Bernard) (capitaine à T. T. du 1er février 1958), en remplacement de M. Brugnacci, promu.

3e tour (ancienneté). M. Cole (Jacques-Charles-Louis), en remplacement de M. Baffert, promu.

1er tour (ancienneté). M. Ladonne (Antoine-Marc-Lucien), en remplacement de M. Tardieu, promu.

2e tour (choix). M. Novel (Georges-Armand), en remplacement de M. Lardry, promu.

3e tour (ancienneté). M. Dartois (Jacques-Charles), en remplacement de M. Brenn, promu.

1er tour (ancienneté). M. Mourlevat (Bernard-Louis-Marie), en remplacement de M. Christophe, promu.

2e tour (choix). M. Hanrion (Paul-Marcel-Marie-Joseph) (B. P.-Ob. Pil.), en remplacement de M. Bernadac, promu.

3e tour (ancienneté). M. Motret (Charles-Jacques), en remplacement de M. Favreaux, promu.

1er tour (ancienneté). M. Benoist (Louis-Jean-Augustin), en remplacement de M. Haize, promu.

2e tour (choix). M. Bezin (Pierre-Eugène) (capitaine à T. T. du 1er février 1958), en remplacement de M. Tapin, promu.

3e tour (ancienneté). M. Merval (Elisée-Rémy-Joseph-Marius), en remplacement de M. Cazaubon, promu.

1er tour (ancienneté). M. Trouillet (Joseph-René-Alexandre), en remplacement de M. Chalon, promu.

2e tour (choix). M. Navereau (Hervé-Georges) (Ob. Pil.), en remplacement de M. Guerin, promu.

3e tour (ancienneté). M. Parfait (Pierre-Marcel), en remplacement de M. d'Escodeca de Boisse, promu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

M. l'adjudant-chef Caralp (Victor-François).

Train.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 30 septembre 1958.)

Les lieutenants-colonels :

M. Guiollot (Pierre-Michel) (ob. av.), en remplacement de M. Delpech, retraité.

M. Ramier (Louis-Pierre) (D. E. M.), en remplacement de M. Bernard, retraité.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

M. Gillet (René-Louis) (B. E. M. S., D. E. M.), organisation.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 30 septembre 1958.)

M. le chef d'escadron Baise (René-Henri-Marcel) (B. E. M. S.), en remplacement de M. Guiollot, promu.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

M. Puzenat (Pierre-Antoine-Alfred), en remplacement de M. Ramier, promu.

Au grade de chef d'escadron.

(Pour prendre rang du 30 septembre 1958.)

Les capitaines:

1er tour (choix, 2e partie). M. Fraval (Jean-Joseph) (B. P.), en remplacement de M. Thiriet, retraité.

2e tour (choix, 1re partie). M. Michaud (Jean-Emile-Louis), en remplacement de M. Christiaen, retraité.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

1er tour (choix, 2e partie). M. Vigouroux (François-Marie-Nicolas), en remplacement de M. Dangler, retraité.

2e tour (choix, 1re partie). M. Brach (Henri-François-Charles), en remplacement de M. Vuillemin, retraité.

1er tour (choix, 2e partie). M. Chagnaud (Maurice-Jean-Germain), en remplacement de M. Rebulet, retraité.

2e tour (choix, 1re partie). M. Coadic (Louis-Pierre-Amédée), en remplacement de M. Baise, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Balat (Hégésippe-Gabriel) (B. P.), en remplacement de M. Puzenat, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Menonville (François-Gaston) (D. E. M.), organisation.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Vebre (Raymond-Claude), en remplacement de M. Labadie, promu.

2e tour (choix). M. Batut (Maurice-Jean), en remplacement de M. Mathion, promu.

3e tour (ancienneté). M. Cherel (Yves-Victor-Alexis), en remplacement de M. Guillaume, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Escallier (Jacques-Louis-Joseph), en remplacement de M. Dhur, retraité.

2e tour (choix). M. Baudart (Claude-Camille-André) (ob. pil.), en remplacement de M. Baradeau, retraité.

3e tour (ancienneté). M. Lagarde (Lucien) (ob. pil), en remplacement de M. Soquet, retraité.

1er tour (ancienneté). M. de Farcy de Pontfarcy (Hubert-Marie-Frédéric), en remplacement de M. Martzolf, retraité.

2e tour (choix). M. de Gaigneron de Marolles (Alain-Michel-Nicolas-Georges) (B. P.), en remplacement de M. Giuganti, admis gendarmerie.

3e tour (ancienneté). M. Beyler (Robert-René) (B. P.), en remplacement de M. Fraval, promu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

Les sous-officiers:

M. Pont (René).

M. Gerber (Jean-René-Lucien), sous-lieutenant à titre temporaire du 1er décembre 1957.

Génie.

A. — Arme

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 30 septembre 1958.)

Les lieutenants-colonels:

M. Lemaire (Jean-Marie) (B. E. M. S.), en remplacement de M. Trouillet, retraité.

M. Duchet-Suchaux (Camille-Jacques), en remplacement de M. Paqueteau, retraité.

M. Eglin (Pierre-Louis-Marie) (B. E. M. S., D. E. M., B. P.), en remplacement de M. Jacques, retraité.

M. Ledoyen (Louis-Robert-Jules) (B. E. M. S.), organisation.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

M. le lieutenant-colonel Hilaire (Marcel-Henri-Jean) (B. T.), organisation.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 30 septembre 1958.)

Les chefs de bataillon:

M. Bresson (Georges-André) (D. T.), en remplacement de M. Debray, retraité.

M. Kienlin (Jean-Charles-Etienne) (D. T.), en remplacement de M. Vert, promu.

M. Fergusson (John-James) (B. E. M. S.), en remplacement de M. Dupont, promu.

M. Jouanard (Maurice-Albert), en remplacement de M. Casso, promu.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

Les chefs de bataillon:

M. Rouanet (Paul-Joseph), en remplacement de M. Hilaire, promu.

M. Carpentier (Georges-Eugène), en remplacement de M. Lemaire, promu.

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 30 septembre 1958.)

Les capitaines:

2e tour (choix, 1re partie). M. Pain (Paul-Raoul) (D. T., D. E. M.), en remplacement de M. Cassoly, décédé.

1er tour (choix, 2e partie). M. Marchal (Jean-Marie-René-Adolphe), en remplacement de M. Bresson, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Pelletier (Marcel-Camille-Adrien) (D. T.), en remplacement de M. Kienlin, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Mahieu (Denis-Yvan-Roger) (D. T.), en remplacement de M. Fergusson, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Escudie (Hervé) (D. T.), en remplacement de M. Jouanard, promu.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

Les capitaines:

1er tour (choix, 2e partie). M. Gambin (André-Paul), en remplacement de M. Rouanet, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Dumont (Emile-Henry), en remplacement de M. Carpentier, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Delavaud (Gabriel-Jean-René), en remplacement de M. Mison, retraité.

2e tour (choix, 1re partie). M. Colomba (Charles-Georges), en remplacement de M. Coudert, retraité.

1er tour (choix, 2e partie). M. Langenbach (Eugène-Gabriel-Alfred), en remplacement de M. Galant, retraité.

2e tour (choix, 1re partie). M. Le Goff (Henri-Thomas) (B. T.), organisation.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

Les sous-officiers:

M. Sendral (Pierre-LouisMarcel).

M. Hadj Said Youcef.

Transmissions.

A. — Arme

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 30 septembre 1958.)

Les lieutenants-colonels:

M. Poncet (Camille-Ernest) (B. E. M. S., B. T.), en remplacement de M. Lacour, retraité.

M. Stuck (Paul-Robert) (B. E. M. S., D. E. M.), en remplacement de M. Lemarchand, promu.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 30 septembre 1958.)

Les chefs de bataillon:

M. Petkovsek (Serge-Emile-Marie) (B. E. M. S., D. E. M., D. T.), en remplacement de M. Poncet, promu.

M. Guiot (André-Olivier) (B. E. M. S., D. E. M.), en remplacement de M. Stuck, promu.

M. Piedagnel (Clément-Henri-Elie) (B. E. M. S., D. E. M.), en remplacement de M. Cholesky, retraité.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

M. Goude (Gaston-Emile-Camille), ob. av., en remplacement de M. Renard, retraité.

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 30 septembre 1958.)

Les capitaines:

2e tour (choix, 1re partie). M. Miot (Jean-Achille-Gaston), en remplacement de M. Petkovsek, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Histrimont (Pierre-Henri-Ernest), en remplacement de M. Guiot, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Aurin (André-Fernand-Gabriel), en remplacement de M. Piedagnel, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Fontaine (Emile-Charles-Sylvain), en remplacement de M. Geiger, retraité.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Martineau (Jacques-Alcide-Robert), en remplacement de M. Miot, promu.

2e tour (choix). M. Melique (Raymond-Lucien), en remplacement de M. Histrimont, promu.

3e tour (ancienneté). M. Le Solleuz (Alain-François) (B. P.), en remplacement de M. Aurin, promu.

1er tour (ancienneté). M. Roy (André), en remplacement de M. Fontaine, promu.

2e tour (choix). M. Mollie (Pierre-Jean-Eugène), organisation.

3e tour (ancienneté). M. Madieu (Jean-Gaston), organisation.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

Les sous-officiers:

M. Jean (Gilbert-Cyprien-Eugène).

M. Albertini (Antonin-Jean-René).

Adjoints de chancellerie.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 30 septembre 1958.)

Le commandant:

M. Penon (Pierre-Hubert), organisation.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

Le lieutenant:

3e tour (choix). M. Royer (Marcel-Xavier), en remplacement de M. Mira, retraité.

Officiers des affaires musulmanes.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 30 septembre 1958.)

M. le capitaine Deluc (Jean-Maurice), en remplacement de M. Dumas, retraité.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

M. le capitaine Boudouard (Robert-Auguste), organisation.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

Les lieutenants:

3e tour (ancienneté). M. Jarrou (Robert-Jean-Albert), en remplacement de M. Deluc, promu.

1er tour (ancienneté). M. Pérès (Claude-Henri), en remplacement de M. Boudouard, promu.

2e tour (choix). M. Goube (Gaston-Roger), organisation.

Recrutement.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 30 septembre 1958.)

M. le commandant Lefèvre (André-Auguste-Louis), en remplacement de M. Loas, promu.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 30 septembre 1958.)

Le capitaine:

1er tour (choix, 2e partie). M. Brunel (Raymond-Edouard-Auguste), en remplacement de M. Lefèvre, promu.

Service des matériels.

Subdivision Artillerie.

CADRE DES INGÉNIEURS

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 30 septembre 1958.)

Les lieutenants-colonels:

M. Mouton (Yves-Jacques-Louis-Marie-Léon-Jules-Victor) (B. T.), en remplacement de M. Boucays, décédé.

M. Robergeaud (Edmond-Louis-Joseph), en remplacement de M. Leonard, nommé.

M. Pourailly (Jean-Marie-Hubert-René) (D. E. M.), en remplacement de M. de Bovis, nommé.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

M. le lieutenant-colonel de Cointet de Fillain (Jean-Noël) (B. E. M. S.), en remplacement de M. Gestin, retraité.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 30 septembre 1958.)

Les commandants:

M. Pilster (Marie-Lucien-Paul-Jean) (B. E. M. S., B. P.), en remplacement de M. Malissin, promu.

M. Truffy (Lucien-Emile), en remplacement de M. Christian, promu.

M. Raynaud (Marcel) (B. T.), en remplacement de M. Kuhnast, promu.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 30 septembre 1958.)

Les capitaines:

M. Hery (Christian-Marie-Louis), en remplacement de M. Nageotte, promu.

M. Bernadas (Charles-Henri) (B. T.), en remplacement de M. Turpault, promu.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

M. le capitaine Viger (Pierre-Auguste-Léon), en remplacement de M. Goarant, décédé.

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 30 septembre 1958.)

M. le capitaine Thevenet (Vital-Alexandre), en remplacement de M. Bedel, retraité.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

Le lieutenant:

3e tour (choix). M. Chupin (Louis-Marie-Marc), en remplacement de M. Dardar, retraité.

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 30 septembre 1958.)

M. le commandant Picaud (Jean-Eugène-Marcel), en remplacement de M. Plasson, retraité.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 30 septembre 1958.)

M. le capitaine Gadat (Charles-Georges), en remplacement de M. Colson, promu.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

M. le capitaine Marty (René), en remplacement de M. Robert, promu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

Les lieutenants :

4e tour (choix). M. Arnoux (Adrien-Marie-Gabriel), en remplacement de M. Jules, promu.

1er tour (ancienneté). M. Bechet (Guy-Jean-François), en remplacement de M. Guerini, retraité.

2e tour (choix). M. Carez (Charles-Adolphe), en remplacement de M. Villet, décédé.

3e tour (choix). M. Ritsch (Alphonse), en remplacement de M. Pannier, retraité.

Intendance.

A. — Fonctionnaires

Au grade d'intendant militaire de 1re classe.

(Pour prendre rang du 30 septembre 1958.)

Les intendants militaires de 2e classe :

M. Lecocq (Eugène-Amédée-Alphonse), en remplacement de M. Picquart, retraité.

M. Glen (Jean-Armand), en remplacement de M. Marion, retraité.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

M. Ferrand (Georges-Pierre-Claude), en remplacement de M. Nonclercq, retraité.

Au grade d'intendant militaire de 2e classe.

(Pour prendre rang du 30 septembre 1958.)

Les intendants militaires de 3e classe :

M. Emptoz (Jacques) (B. E. M. S.), en remplacement de M. Pinelli, promu.

M. Messidor (Jean-Marie-Louis), en remplacement de M. Bourdiec, promu.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

M. Febrier (Eugène-Pierre-Aniset), en remplacement de M. Galand, promu.

Au grade d'intendant militaire de 3e classe.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

Les intendants militaires adjoints :

M. Laveissiere (Jean-Henri), en remplacement de M. Delage, promu.

M. Bernardini (Joseph-Jean), en remplacement de M. Gorel, promu.

M. Bontoux (Norbert-Léon-Achille), en remplacement de M. Texier, promu.

M. Jullien (Cyrille-Henri-Marius), en remplacement de M. Stublier, promu

B. — Officiers d'administration

Au grade de lieutenant-colonel d'administration.

(Pour prendre rang du 30 septembre 1958.)

M. le commandant d'administration Volatier (Yvon-Marie-Jean), en remplacement de M. Piquet, retraité.

Au grade de commandant d'administration.

(Pour prendre rang du 30 septembre 1958.)

Les capitaines d'administration :

M. Dufour (Georges-César-Alphonse), en remplacement de M. Bedu, retraité.

M. Boyer (Jacques-Jean-François), en remplacement de M. Debayles, promu.

Service des fabrications d'armement.

A. — Corps des ingénieurs militaires des fabrications d'armement

Au grade d'ingénieur militaire en chef de 1re classe.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

Les ingénieurs militaires en chef de 2e classe :

M. Cholley (Pierre-Paul-Fernand), en remplacement de M. Lamy, promu. — Maintenu.

M. Guilbaud (Antonin-Henri-François-Xavier), en remplacement de M. Rivals, promu. — Maintenu.

M. Bornes (Benoît-Marcel), en remplacement de M. Cassagnou, promu. — Maintenu.

Au grade d'ingénieur militaire en chef de 2e classe.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

Les ingénieurs militaires principaux :

M. Corbeau (Jean-Germain-Louis), en remplacement de M. Cholley, promu. — Maintenu.

M. Viviez (Paul-François-Xavier), en remplacement de M. Guilbaud, promu. — Maintenu.

M. Marie (Maurice-André), en remplacement de M. Bornes, promu. — Maintenu.

B. — Corps des ingénieurs militaires des télécommunications

Au grade d'ingénieur militaire en chef de 2e classe.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

M. l'ingénieur militaire principal Gaubert (Marius-Charles), organisation. — Maintenu.

Au grade d'ingénieur militaire principal.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

L'ingénieur militaire de 1re classe.

1er tour (choix, 2e partie). M. Levitt (André-Léon), en remplacement de M. Gaubert, promu. — Maintenu.

C. — Corps des adjoints administratifs

Au grade d'adjoint administratif principal.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

M. l'adjoint administratif de 1re classe Agostini (Jules-Tancrède), en remplacement de M. Peyrard, retraité. — Maintenu.

TROUPES D'OUTRE-MER

Infanterie.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 30 septembre 1958.)

Les lieutenants-colonels :

M. Labarsouque (Paul), en remplacement de M. Charles, nommé.

M. Bley (Jean-Charles), en remplacement de M. Kergaravat, nommé.

M. Trinquier (Roger-Paul) (B. P.), en remplacement de M. Paccioni, retraité.

M. Vaudrey (Roland-Scipion-Annibal), en remplacement de M. de Sury d'Aspremont, retraité.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

Les lieutenants-colonels :

M. Hazard (André-Marie-Gustave), en remplacement de M. Magre, retraité.

M. Ginabat (René-Laurent-Antoine), en remplacement de M. Carrelet de Loisy, retraité.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 30 septembre 1958.)

Les chefs de bataillon :

M. Pechberty (Jean-Jacques-René) (B. E. M. S., D. E. M.), en remplacement de M. Perron, promu.

M. Mazet (Jacques), en remplacement de M. Lecuyer, promu.

M. Le Flahec (Antoine-Marie-Joseph), en remplacement de M. Goutherot, retraité.

M. Frantz (Robert-Auguste), (D. E. M., Ob. Av.), en remplacement de M. Labarsouque, promu.

M. Boisson (Roger-Laurent-Marie) (B. E. M. S., D. E. M.), en remplacement de M. Bley, promu.

M. Chambon (Jacques-Robert) (D. E. M.), en remplacement de M. Trinquier, promu.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

Les chefs de bataillon :

M. Dieu (Jean), en remplacement de M. Vaudrey, promu.

M. Fournier (Charles), en remplacement de M. Hazard, promu.

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 30 septembre 1958.)

Les capitaines :

1er tour (choix, 2e partie). M. Bordet (Pierre-Henri-Jules), en remplacement de M. Texier, retraité.

2e tour (choix, 1re partie). M. de La Croix de Castries (François-Marie-Régis) (B. P.), en remplacement de M. Roger, retraité.

1er tour (choix, 2e partie). M. Muylaert (André-Henri-Odile), en remplacement de M. Torre, retraité.

2e tour (choix, 1re partie). M. Marchadier (Paul-Henri-Edmond) (B. P.), en remplacement de M. Pechberty, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Etienne (Jean-Octave-Camille) (D. E. M.), en remplacement de M. Mazet, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Chomette (Louis-Jean-Marie-Léon) (B. P.), en remplacement de M. Le Flahec, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Carisey (Gilbert-Christian-Léon) (B. P.), en remplacement de M. Frantz, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Cogno-Bourdieu (Georges-Gilbert) (B. P.), en remplacement de M. Boisson, promu.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

Les capitaines :

1er tour (choix, 2e partie). M. Farges (Henri-Félix-Bernard), en remplacement de M. Charnbon, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Huet (Georges-René-Charles), en remplacement de M. Dieu, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Larassine (Adrien-Jacques), en remplacement de M. Fournier, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Maret (Pierre-Michel-Jules) (B. P.), en remplacement de M. Dumas, retraité.

1er tour (choix, 2e partie). M. Bouiniere (Yves-Adolphe), organisation.

2e tour (choix, 1re partie). M. Delayen (Jean-Louis), organisation.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

Les lieutenants :

1er tour (ancienneté). M. Orcet (Marcel-Aimé-Alphonse), en remplacement de M. Autrand, promu.

2e tour (choix). M. Arzel (Hervé-Marie-Eugène), en remplacement de M. Agenet, promu.

3e tour (ancienneté). M. Cocaign (Paul-François-Louis), en remplacement de M. Le Gall, promu.

1er tour (ancienneté). M. Saulnier (Léon-Bernard-Louis-Julien), en remplacement de M. Coll, promu.

2e tour (choix). M. Domec (Robert-François-Auguste), en remplacement de M. Bague, promu.

3e tour (ancienneté). M. Latapie-Pelaborde (André-Jean-Jacques) (B. P.), en remplacement de M. Carbillet, promu.

1er tour (ancienneté). M. Lailheugue (Jean-Robert), en remplacement de M. Gillot, promu.

2e tour (choix). M. Subregis (Jean-Auguste) (B. P.), en remplacement de M. Tourrilhes, promu.

3e tour (ancienneté). M. Gass (Pierre-René-Eugène), en remplacement de M. Bousquet, promu.

1er tour (ancienneté). M. Bonnaire (François-Julien-Marie), en remplacement de M. Mazeline, promu.

2e tour (choix). M. Thomas (Georges-Marie), en remplacement de M. Lavezzari, promu.

3e tour (ancienneté). M. Lacoste (Jean-Edouard) (B. P.), en remplacement de M. Bourrat, promu.

Artillerie.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 30 septembre 1958.)

M. le lieutenant-colonel Trocme (Philippe-Eugène-André) (B. E. M. S.), en remplacement de M. Noblet, nommé.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 30 septembre 1958.)

Les chefs d'escadron :

M. Morichere (Albert-Louis) (D. E. M.), en remplacement de M. Milon, promu.

M. Darrasse (Jacques-Emile-Maurice-Raymond), en remplacement de M. Trocme, promu.

M. Vaudable (Raoul-Antonin) (B. E. M. S.), organisation.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

M. le chef d'escadron Goeury (Robert-Edmend) (D. E. M.), organisation.

Au grade de chef d'escadron.

(Pour prendre rang du 30 septembre 1958.)

Les capitaines :

1er tour (choix, 2e partie). M. des Georges (Paul-Joseph-Yves), en remplacement de M. Parent, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Noël (Jean-Charles) (D. T.), en remplacement de M. Denesure, promu.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

Les capitaines :

1er tour (choix, 2e partie). M. Floch (Roger-Charles), en remplacement de M. Morichère, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Froitier (Paul-Toussaint), en remplacement de M. Darrasse, promu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

Les lieutenants :

1er tour (ancienneté). M. Barbaras (Edmond-Alphonse) (B. P.), en remplacement de M. Albertini, décédé.

2e tour (choix). M. Chadeau (Raymond-Roger), en remplacement de M. Danquigny, décédé.

3e tour (ancienneté). M. Depaiset (Hubert-Camille-Louis-André), en remplacement de M. des Georges, promu.

1er tour (ancienneté). M. Delpeint (Raymond-Noël-Alfred), en remplacement de M. Noël, promu.

2e tour (choix). M. Maudieu (Jean-Louis-René-Arsène), en remplasement de M. Terry, retraité.

3e tour (ancienneté). M. Gris (Georges-Edouard-Eugène), en remplacement de M. Floch, promu.

Intendance.

FONCTIONNAIRES

Au grade d'intendant militaire de 3e classe.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.

Les intendants militaires adjoints :

M. Pagnon (Roger-Henri).
M. Villeneuve (Pierre-Mathurin).
M. Quemerais (Guy-François).
M. Lepron (Emile-Georges-Gaston-Roger).
M. Giroux (François-Jules-Marie).

Santé.

A. — MÉDECINS

Au grade de médecin colonel.

(Pour prendre rang du 30 septembre 1958.)

Les médecins lieutenants-colonels :

M. Brunet (Jean-Emile) (M. H. O. M.), en remplacement de M. Delom, retraité.

M. Faure (Paul-Armand) (A. H. O. M.), organisation.

M. Audhuy (Pierre-Armand-Henry-Joseph) (B. E. M. S.), organisation.

M. Jezequel (Alain-Bastien-Nicolas), organisation.

Au grade de médecin lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 30 septembre 1958.)

Les médecins commandants :

M. Lotte (Michel-Paul-Etienne-Joseph), en remplacement de M. Conjard, décédé.

M. Porte (Laurent-Joseph-Emile) (M. H. O. M.), en remplacement de M. Le Minor, retraité.

M. Malaspina (Joseph-Marie), en remplacement de M. Brunet, promu.

M. Rouan (Maurice) (S. H. O. M.), en remplacement de M. Faure, promu.

M. Borjeix (Lucien-François-Joseph) (C. H. O. M.), en remplacement de M. Audhuy, promu.

M. Delahousse (Jacques-Charles) (Agr. OM.), en remplacement de M. Jezequel, promu.

M. Pinson (Jacques-Marie-Julien) (Agr. OM.), organisation.

Au grade de médecin commandant.

(Pour prendre rang du 30 septembre 1958.)

Les médecins capitaines:

1er tour (ancienneté). M. Dille (Maurice-René) (B. P., A. H. O. M.), en remplacement de M. Lotte, promu.

2e tour (choix). M. Baradat (Jean-Robert), en remplacement de M. Porte, promu.

1er tour (ancienneté). M. Tanguy (Louis-Jacques-François-Marie), en remplacement de M. Malaspina, promu.

2e tour (choix). M. Bezes (Henri-Joseph-François) (C. H. O. M.), en remplacement de M. Rouan, promu.

1er tour (ancienneté). M. Ranc (André-Claude) (A. H. O. M.), en remplacement de M. Borjeix, promu.

2e tour (choix). M. Coyne (François) (B. P., C. H. O. M.), en remplacement de M. Delahousse, promu.

1er tour (ancienneté). M. Castorène (René), en remplacement de M. Pinson, promu.

2e tour (choix). M. Chataigneau (Paul-Louis) (B. P., S. H. O. M.), organisation.

1er tour (ancienneté). M. Suquet (Xavier-Joseph-Auguste-Noël) (A. H. O. M.), organisation.

2e tour (choix). M. Cayret (André-Jean) (S. H. O. M.), organisation.

1er tour (ancienneté). M. Drouin (Paul-Charles-Hippolyte) (B. P., A. H. O. M.), organisation.

2e tour (choix). M. Baylet (René-Jean) (D. I. P.), organisation.

1er tour (ancienneté). M. Ronfle (Claude-Henri-Gustave) (A.H.O.M.), organisation.

2e tour (choix). M. Cornet (Lucien-Joseph) (Agr. OM.), organisation.

Au grade de médecin capitaine.

(Pour prendre rang du 30 septembre 1958.)

Les médecins lieutenants:

3e tour (ancienneté). M. Faure (Alain-Jean-François), en remplacement de M. Barraud, décédé.

1er tour (ancienneté). M. Faidherbe (Cyrille-Alfred-Jules), en remplacement de M. Dille, promu.

2e tour (choix). M. Louis (Jean-Georges-Emile), en remplacement de M. Baradat, promu.

3e tour (ancienneté). M. Le Bourlhe (François-Joseph), en remplacement de M. Tanguy, promu.

1er tour (ancienneté). M. Dufour (Pierre-Jacques-Marie), en remplacement de M. Bezes, promu.

2e tour (choix). M. Rolland-Prègue (Guy-Raymond-René), en remplacement de M. Ranc, promu.

3e tour (ancienneté). M. Bordes (François-Paul-Jean), en remplacement de M. Coyne, promu.

1er tour (ancienneté). M. Lugagne (Jean-Eugène-Nicolas-Jules), en remplacement de M. Castorène, promu.

2e tour (choix). M. Billerach (Hervé), en remplacement de M. Chataigneau, promu.

3e tour (ancienneté). M. Lochouarn (Pierre-Albert), en remplacement de M. Suquet, promu.

1er tour (ancienneté). M. Sambucy (Fernand-Abel-Lucien), en remplacement de M. Cayret, promu.

2e tour (choix). M. Bichet (Bernard) (B. P.), en remplacement de M. Drouin, promu.

3e tour (ancienneté). M. Besse (Serge-Pierre), en remplacement de M. Baylet, promu.

1er tour (ancienneté). M. Bizien (Joseph-Marie), en remplacement de M. Ronfle, promu.

2e tour (choix). M. Bellec (Jean-Louis-Honardon), en remplacement de M. Cornet, promu.

3e tour (ancienneté). M. Gourillon (Henri-Louis), organisation.

1er tour (ancienneté). M. Plessis (Jean-Chéri-Constant), organisation.

2e tour (choix). M. Bouffard (Alain-René-Simon-Jacques) (B. P.), organisation.

B. — PHARMACIENS.

Au grade de pharmacien commandant.

(Pour prendre rang du 30 septembre 1958.)

2e tour (choix). M. le pharmacien capitaine Plagnol (Henri-Paul-Faustin) (A. H. O. M.), en remplacement de M. Kerharo, promu.

Décret du 27 septembre 1958 portant promotions au grade de lieutenant (armée de terre, active).

Par décret en date du 27 septembre 1958, sont promus à titre définitif:

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

MM. les sous-lieutenants:

Bodard (Raphaël).
Mahe (Joseph).
Perchet (Théau-Joseph).
Bonte (André-Gabriel-Maurice).
Ouvrard (Georges-Louis).
Party (Etienne-Marie-Emile) (B.P.).
Doussineau (Claude-Auguste).
Argans (Charles-Louis).
Tuffreau (Jean) (B.P.).
Faivre (Jean-Marcel-René).
Chaborel (Bernard-Léon-Charles) (B.P.).
Party (Marcel-Adolphe) (B.P.).
Gohin (Francis-Marcel).
Dorange (Christian-Louis-Marie-Joseph-André).
Brosst (Robert-Claude).
Champion (Claude-Paul).
Battini (Jean-François-Pierre).
Bernard-Guele (Joseph-Jean-Camille).
Plasse (Fernand-Marceau) (B.P.).
Domange (Christian-Gaston).
Tardy (Michel-Jean-Marie).
Roux (Raymond-Fernand-Camille-Eugène).
Rebaudengo (Gérard-Paul).
Paulin (Michel-Louis-Marie).
Le Fevre (Pierre-Yves-Marie).
Nadolski (Jean-Joseph).
Mouraud (Georges-Valentin-Boniface-Marius).
Herrbach (Antoine-Joseph-Gabriel).
Savary (Jean-Claude-Paul-Robert) (B.P.).
Dubourg (François-Léon-Robert).
Claude (Jean-Raymond-Yves-René) (B.P.).
Chaffange (Jean-Eugène).
Pasquier (Jacques-René) (B.P.).
Lacoste (Jean-Paul-René).
Liebert (Hugues-Marius-Lucien).
Bard (François-Léon-Joseph).
Le Mat (Claude-Louis-Jean-François) (B.P.).
Deiss (Michel) (B.P.).
Fournie (Jean-François).
Monfort (Hervé-Pierre).
Penhoat (Jean-René).
Dauvergne (Michel-Robert-Louis).
Chartois (Pierre-Emile-Mary-Théophile).
Ramondou (André-Marie-Charles).
Roulet (Claude-Jules-Ernest).
Myon (Xavier-Joseph-François-Charles).
Bohner (Charles-Edouard).
Crozet (Raymond-Lucien-Pierre).
Mourier (Michel-Marius-Antoine) (B.P.).
Lefebvre (Michel-Jean-Guy).
Aluce (Roger-Henri).
Denailhac (Claude-Jean-Marie).
Henon (Jacques).
Jambel (Claude-Emile).
Schneider (Jacques-Joseph-Marie).
Pithon (Pierre-Jean-Marie).
Chauveau (Pierre-Julien) (B.P.).
Turlutte (Eugène-Léon-Jean).
Le Grand (Michel-Lucien-Louis).
Vidot (Georges) (B.P.).
Milin (André-Hervé-Marie).
Tardy (Robert-Marius).
Marjolin (Christian-André).
Roy (Jacques) (B.P.).
Bonnin (Bernard-François-Marie-Benoit).
Demeure (Gabriel-Joseph-Jean).
Vinot-Préfontaine (Pierre-Nicolas-Yves-Marie-Jacques) (B.P.).
Guignon (Michel-Emile-Marie-Joseph) (B.P.).
Fletier (Michel-Paul).
Bourguin (Jean-Claude) (B.P.).
Fredon (Jean-François).
De Courreges (Michel-Marie-Antoine-Félix-Etienne) (B.P.).
Bricout (André).
Paoletti (François-Xavier-Désiré-Jean) (B.P.).
Amichaud (André-Paul-Joseph-Lucien).
Onffroy de Verez (Alain-Jean-Marie).
Blazy (Jean-Etienne-Raymond) (B.P.).
Chevalier (Jean-Paul-Roger).
Pons (Alain).
Aumonier (Pierre-Yves-Michel).
Femenia (François).
Cochard (René-Francis-Marcel).
Bailaud (Pierre-Jean-André) (B.P.).
Gallier (Michel-Jean-Gaston).
Vidon (Robert-Marie).
Fichet (Alain-Gilbert).
Reveillon (Robert-Albert-Georges) (B.P.).
Justin (Henri-André-Alfred).
Roux Joffrenot de Montlebert (Maurice-Charles-Marie-Paulin-François).
Gaulac (Paul-Marcel-Henri).
Ribiollet (Bernard-Marie-Antoine).
Faure (Jean-Pierre-Daniel) (B.P.).
Defrasne (Jean-Claude).
Coreau (René-Antoine-Jean-Gabriel).
Korbendau (François-Marie-André).
Pichon (Michel-René-Joseph).
Deleuze (Jacques-Hubert-Paul-Henry).
Woloch (Ludwik).
Perrier-Gros-Claude (Jean).
Consigny (Alain-Emmanuel-Marie).
Teisseyre (Gérard-Louis-Urbain).
Prigent (Roger).
Saunier (Robert-Julien-Emile).
Lafont (André-Charles-Auguste).
Fouques-Duparc (Antoine-Marie-Xavier).
Becquart (Pierre-Marceau-Epiphane).
De Vismes (Henri-Chrisian).
Mialet (Gérard-Antony-René).
Peigney (Bernard-Henri-André).
Pierard (Patrick-Edmond-Pierre-Marie-Joseph).
Hordiejuk-Zaniewicki (Witold-René).
Latournerie (Albert-Pierre).

Argenton (Philippe-Marie-Denis).
Delcourt (Hubert-Maurice-Charles-Marie).
Gory (Jean-Pierre-Marie).
Leplomb (Jacques-Alfred-François).
Cuignet (Pierre-François-Marie).
Castagne (Maurice-Jean-Paul).
Thoumazou (Jacques-Mary).
Roquet (Jean-Joseph-Charles).
Nicolaï (Jacques-Antoine).
De Laparre de Saint-Sernin (Frédéric-Marie-Pierre).
Liger (Bernard-Louis-Jules).
De Savignac (Bernard-Jean-Antoine).
Michel (Roland-Marc-Antoine).
Caron (Gabriel-François-Fernand).
Letrange (Guy-Maurice-Jacques).
Pasteau (Christian-Marie-Germain-Jean).
Rousseau (Thierry-Rémy-Robert).
Pene (Henri-Georges-Marie).
Denis (Hervé-Georges-Gustave).
Judde de Larivière (Alain-Henri-Marie-Jean).
Escande (Rodolphe-Marie-André).
Muller (François-Marie-Gérard).
D'Ales de Corbet (Bernard-Marie-Louis).
Pierron (Jacques-Pierre).
Blanchard (Jacques-Yves-Jean).
Gaillardou (Jean-Elie).
Leroux (Michel-Louis-Marie-Albert).
Dudognon (Jacques-Gabriel-Marie).
Michel (Jacques-Pierre-Henri).
Varliette (Jean-Marie-François).
Berger (Michel-Francisque-Roger-Marie).
Feillant (Yves-Henri-Noël).
Buisson (Bernard-Henri-Denis).
Tardy (Pierre-Bernard).
Crolard (Jacques-Bernard-Antonin).
Morichon (Jean-Pierre-Guy).
Labadie (Dominique-Camille-Jean-Louis).
Arnould (Jean-Guy-Gérard-Marie-Joseph).
Bourdet (Jean-Pierre-Marie).
Trouve (Jean-Léon-Ulysse).
Grosjean (Robert-Armand-André).
De La Brosse (Henri-Pierre-Marie-Maurice) (B. P.).
Hue (François-Etienne-Marie).
Spiral (Claude-Jean-Henri).
Dupouy (Jean-Pierre-Marcel).
Bouan (Gérard-Georges).
Jaussaud (Jean-Henri-Victor).
Geslin (Michel-Armand-Adolphe).
Valas (Alain-Pierre-Constant).
Postic (Eugène-Louis).
De Croze de Clesmes (Louis-Thérèse-Marie-Joseph-Aime).
Puces (Bernard-Pierre-Jacques).
Gazounaud (Yves-André-Jacques).
Chapart (Georges-Pierre).
Marjon (Jean-Claude-Edouard-Gustave).
Blanc (Robert-Joseph).
Gentile (Bernard-Marie-Marc).
Dugast (Yves-Michel-Abel-Joseph).
Gaulon (Daniel-Jean)
Barrera (Alain-Marie-François-Gustave).
Bouault (Hubert-Marie-Pierre).
Perennez (Paul-Joseph).
Mestelan (Robert).
Bes (Pierre-Louis).
Fesaix (Gérard).
Gosset-Grainville (Jacques-Marie-Alain).
Brasier de Thuy (Jean-Marie-Michel-Patrice).
Crouan (Jacques-Ernest-Emmanuel).
Pallu de Beaupuy (Alain-Marie-Pierre).
Boyer (Pierre-Régis-Raymond).
Brosset (Guy-Jacques-Robert).
Bouquet (Olivier-Philippe-Dominique-Louis-Marie).
Renault (Alain-Paul-Henri).
Lacroix (Jean-Pierre).
Vignitchouk (Léonide).
Petit (Pierre-Emile-Roland) (B. P.).
Daphy (Marc-Claude-Adrien) (B. P.).
Ternisien (Jean-Charles-Louis-Joseph).

(Pour prendre rang du 2 octobre 1958.)

MM. les sous-lieutenants:

Henrion (Lucien-Georges).
Le Picard (Maurice Henri-Joachim).
Garrec (Jean-Pierre-Yves-Marie).
Longuechaud (Henri).
Pieri (Charles-Mathieu-Jérôme).
Laporte-Riou (Robert-François) (B. P.).
Lacoste (Pierre-Marcel).

(Pour prendre rang du 1er décembre 1958.)

MM. les sous-lieutenants:

Roussel (Pol-Pierre).
Ferard (Henri).
Plisson (Désiré-Jean).
Noiry (Jean-Baptiste-Claudius).
Blanchon (Georges).
Fiac (René-Henri).
Rais (Youcef).
Bourrel (Jean-Louis-Gabriel) (B. P.).
Di Donato (Jean).
Sarrazin (Emile-Fernand).
Michaud (Gaston-Robert-Marcel-Adolphe).
Gardette (Henri-Georges).
Keller (René-Ernest-Samuël).
Reiss (René-Marie-Charles).
Tard (Gilbert-Simeon-Martial).
Finali (Roland).
Solivères (Antoine).
Belly (Henri-Marius-François-Ernest).
Noiriel (Juilen-Madeleine).
Miele (Camille-Jean).
Balverde (Joseph-Antoine).
Petit (Henri).
Boudot (Franc-Gabriel).
Bancarel (Albert-Lucien) (B. P.).
Reynaud (Albert-Joseph) (B. P.).
Clement (René-Lucien).
Aulombard (Henri-Roger-Simon).
Maingon (Roger-Charles).
Pasquier (Gustave-Albert-Joseph).
Plancon (Hyppolite).
Mathieu (René-Maurice (B. P.).
Spahis Abderrahman.
Rebouh (Roger).
Monnier (Joseph-Georges-Marie-Edmond).
Lombard (Louis).
Delestre (Roger-Marcel).
Richard (Marcel).
Galy (Daniel-Joseph-René).
Dautan (Pierre-Joseph-Jean).
Graff (Jean-Jacques).
Le Moing (Joël-Marcel).
Le Louarn (René-Albert-Georges).
Jaffus (André-Joseph).
Cluzeau (Noël-Jean-René).
Boubée (Jean-Marie-Bertrand).
Pouillard (Daniel-Marie-Joseph) (B. P.).
Pou (Gilbert).
Lahmadi Mohamed.
Latino (Ernest).
Defretin (Eugène-Georges).
Madani Ahmed.
Gerbier (André).
Toumi Messaoud.
Kermarec (Joseph-Louis-Marie).
Sarti (Marcel-Joseph-Blaise) (B. P.)

OFFICIER SERVANT SOUS STATUT SPÉCIAL ET TRANSITOIRE

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1958.)

M. le sous-lieutenant Ameur Ben Mohamed.

OFFICIER SERVANT A TITRE ÉTRANGER

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1958.)

MM. les sous-lieutenants:

Piazzoli (Henri).
Dimke (Ernest-Paul-Heinz).

Arme blindée et cavalerie.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

MM. les sous-lieutenants:

Lamouret (Michel-Georges-Luc).
Grosset (Antoine-Claudius).
Lacroix (Lucien-Jean-Jacques).
Valentini (Pierre-Arnold) (Ob. Av.).
Fauconnier (Jacques-Maurice-Georges).
Anselin (Paul-Hubert) (B. P.)
Burr (Fernand-Paul-André).
Lacroix (Roger-Albert).
Riffaud (Jean-Marcel) lieut. à T. T. du 1er octobre 1956).
Favreau (Georges-Marie-André).
Jacquot (François-Lucien-Aimé).
Lallemang (Pierre-Henri).
Desnoyer (André-Guy).
Lardin (Georges-Roger).
Audinot (Jean-Georges-Gabriel).
Vichard (Jean-Georges-Louis) (B. P.) (Ob. Av.).
Vichard (André-Henri-Simon).
Deque (Paul-Germain-Guy) (B. P.).
Marchand (Georges-Pierre).
Gerard (Claude-Louis-René).
Ghiringhelli (Michel-Louis-Antoine).
Millischer (Antoine-Jean-René).
De Rohan-Chabot (Gérard-Pierre-Marie).
Begkoyian (Arsène).
Desazars de Montgailhard (William-François-Marie).
Imbert de Balorre (Arnaud-Anne-Hyacinthe).
Tissot (Marcel-Lucien).
De Pillot de Coligny (Patrice-Marie-Gérard).
Morillon (Philippe-Pierre-Lucien-Antoine).
Delcourt (Pierre-Marie-Joseph).
De Germay (Christian-Marie-Joseph).
Voinot (Mary-Jean-Michel-Charles).
Denoyer (François-Marcel-Georges).
Lacoste (Pierre-Georges-Henri-Ferdinand) (B. P.).
Maillard (Michel-Marie-Charles-Gérard).
Bonavita (Alain-François).
Unique (Jean-Paul-Pierre).
D'Humières (Septime-Marie-Henry-Jean).
De Bourdoncle de Saint-Salvy (Alain-Marie-Joseph-Marcel).
Van Eeckhout (Gérard-Michel-Marie).
De Maupeou d'Ableiges (Loïc-Gilles-Marie).
Dutrey (Jean-Michel-Henri).
Bonaventure (Bernard-Gérard-Jules-Pierre).
Alibert (Michel-Germain Jacques).
Livache (André-Bernard).
Le Beschu de Champsavin (Louis-Alain-Noël-Marie-Anne).
Lazare (Jacques-Albert).
Barot (Francis-Jean-Charles-Gérard).
Marquette (Pierre-Jean).
Castres (Alain-Robert-Georges).
Ernould (René-Yves-Charles-Joseph).
Doyon (Michel-François).
Gamache (Maurice-Eugène).
Guillou-K'Redan (Michel-Marie-Joseph).
Goubelle (Gérard).
Drion (Hubert-Jacques-Ghislain).
Audemard d'Alançon (Alain-Jacques-Eric).
Baudet (Michel-Marie-Henri).
De Buxeuil de Roujoux (Pierre-Guillaume-Marie).
Bilard (Jacques).
De Chabalier (Philippe-Louis-Pierre-Marie).
Gardy (François-Marie-Dominique).
Martini (André-Honoré).
De Carne de Carnavalet (Bernard-Emmanuel-Marie-Joseph) (B. P.).
Caradec (Michel-Emile-Vincent).
Dectot (Michel-André-Louis-Pierre).
Boulard de Gatellier (Henri-Marie-Joseph).
Gelas (Pascal-André-Louis).
Lenoir (Jean-Pierre-Marie) (lieutenant à T. T. du 1er octobre 1956).

(Pour prendre rang du 2 octobre 1958.)

MM. les sous-lieutenants:

Schuler (Joseph).
Ouazani (Mansour).
Gagneux (Roger-Fernand-Auguste).
Muller (Serge-Joseph).
Weber (Lucien-Léon-Etienne).

(Pour prendre rang du 1er décembre 1958.)

MM. les sous-lieutenants:

Hache (Paul).
Cornillon (René-Charles-Eugène).
Izard (Jean-Pierre).
Dupont (Edouard).
Brian (Léon-André).
Juillerat (Edgard-Robert).
Nicot (André-Jean-Léon).
Fournier (Guy-Marc-Albert).
D'Eimar de Jabrun (François-Marie).
Berrier (Léon-André-Albert).
Resasco (Robert-François).
Ladouce (Jean-Auguste).
Fabro (Jérôme-Frédéric).
Lagier (Pierre-Joseph-Félix).
Say (Ferdinand-Polycarpe-Pierre).
Lespinasse (Joseph-Emmanuel) (B. P.).
Misandeau (Joseph-Julien-Marie).
Schirer (René-Joseph).
Rabatel (Lucien-Emile-Marie).

OFFICIER SERVANT A TITRE ÉTRANGER

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

M. le sous-lieutenant Bao Long.

Artillerie.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

MM. les sous-lieutenants:

Cros (René-Pierre).
Combe (Michel-Pierre).
Marais (Pierre-Vincent-Camille).
Viot (Guy-René-Yves).
Turcot (Jean-Fernand-Roger).
Pascal (Claude-Clément).
Chauchard (Yvon-Bernard-Emmanuel).
Drouvot (Henri-René-Jules).
Adam (Lucien-Paul) lieutenant à T. T. du 1er octobre 1956).
Meyer (Claude-Albert) (lieutenant à T. T. du 1er octobre 1956).
Ganet (Michel-Marcel).
Josso (René-Paul-Augustin).
Ménozzi (Maurice-Pierre) (lieutenant à T. T. du 1er octobre 1956).
Fonnet (Serge).
Serurier (Jean-André) lieutenant à T. T. du 1er octobre 1956).
André (Roland-Emile).
Queugniet (André-Paul).
Girard (Guy-Marcel).
Le Gouill (Roger-Emile-Henri).
Fanthomme (Claude-André-Louis).
Torres (Salvador-Pascal).
Dobuc (André-Robert).
Perrin (Georges).
Baes (Jean-René-Claude).
Bailly (Jean-Pierre-Emile-Ernest).
Bournique (Eugène-Fernand-Ernest).
Coup (Julien-Louis-Marie).
Bilger (René-Joseph).
Mazzei (André-Barthélémy-Laurent).
Michel (Pierre-Vincent) (lieutenant à T. T. du 1er octobre 1956).
Buecher (Raymond-Paul-Henri).
Monchal (Amédée-Marc-Yves).
Lemée (Pierre-Emile-François).
Caillet (Blaise-Marie-Jacques-Charles-Guy-Philippe).
Depoilly (Pierre-Gustave-Emile).
Liesenfelt (Gérard).
Guillotin (Robert-Auguste-Clément).
Viot (Claude-Marcel).
Etienne (Michel-Germain).
Dubouchet (Michel-Daniel).
Delbos (Claude-Jacques).
Kress (Charles-Fabien).
Cordebœuf (Jacques-André).
Vanel (Bernard-Marie-Henri).
Colard (Michel-François-Marie).
Rousseau (Jean-Claude-Marie).
Caprioli (Robert-Marc-Edmond).
Besson (Robert-Hippolyte-Raymond-Armand).
Courtois (François-Marie-Emile-Furcy).
Sliwiak (Serge-Charles-Marc-Siméon).
Cavaille (Michel-Jean-Simon).
Barberousse (Michel-Raymond-Marcel).
Legal (Claude-Jean-Julien).
Rouanet (Robert-Etienne-Ernest).
Poirel (Jean-Pierre).
Mayer (Marc-Henri).
Mène (Georges-René).
Lambeaux (René-Charles).
Debrie (Jean-André-Fernand-Gabriel).
Vanderslyus (Jean-Léon-Marcel).
Devemy (Yves-Arthur-Henry).
Allouis (Gilbert-Louis-Jean-Marie).
Follin-Arbelet (Hubert-Yves-Georges).
Dumez (Guy-Jules-André).
Schmitt (Gilbert-René-Alphonse).
Bourdereau (Pierre-Roger).
Boucher (Bernard-Paul).
Chaptal de Chanteloup (Joseph-Marie).
Tourangin (Bruno-Jean-Marie-Marc).
Chauvet (François-Paul).
Tromparent (Henri-Fernand-Marius).
Poupée (André-Roger-Louis).
Zimmermann (Michel-Charles-Jean-Edmond-Georges).
Mallassinet (Bernard-Charles-Edouard-Léon).
Willette (Bernard-Marie-Camille).
Brisac (Michel-Robert-Adrien).
Le Coguic (Claude-Charles-Hippolyte).
Glises de la Rivière (Dominique-Marie-Michel).
Desrateaux (Philippe-Marie-Joseph-François-Xavier).
Senat (François-Jean-Claude-Gérard).
Gardavaud (Guy).
Prévost (Pierre-Georges-Marcel).

(Pour prendre rang du 2 octobre 1958.)

M. le sous-lieutenant Daude (Roger).

(Pour prendre rang du 1er décembre 1958.)

MM. les sous-lieutenants:

Salomon (Eugène-René).
Gelis (Jean).
Dupont (Maurice).
Fouilleul (Maurice-Christian).
Tabeau (Elie-Raymond).
Breniaux (Roger-Ernest-Emmanuel).
Papin (Maurice-Léon).
Odorico (Antonio).
Devilleger (Roger-Jean).
Gressinger (Pierre).
Gioudes (René-Pierre).
Rey (Eric).
Guerin (Paul-René).
Bertron (Henri-Armand-Marie).
Nerin (Noël-Joseph).
Madec (Denis).
Guilloret (Henri-Julien-Marie).
Le Moal (Yves-Corentin-Louis).
Roussel (André-Marcel-Charles).
Garasse (Jean-Marie-Jacques).
Grall (Jean-Emmanuel-Michel).

Train.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

MM. les sous-lieutenants:

Orcel (Henri-Louis-Eugène).
Rognin (Pierre-André-Louis-Paul).
Laidet (Serge).
Charue (Michel-Albert).
Girault (Alfred-Pierre-Marie).
Blandin (Bernard-Henri-Robert).
Nouvet (James-Emile).
Pugnere (Jean-Claude-Bertrand).
Arzel (Joseph-Yves-Sébastien) (lieutenant à T. T. du 1er juin 1958).
Forrer (Bernard-Jean-Marie-Pierre) (lieutenant à T. T. du 1er octobre 1956).
Richard (Gilbert-Fernand-Julien).
Debici (Christian-Léon-Jean-Etienne) (lieutenant à T. T. du 1er octobre 1956).
Desauge (Jean-Robert-Alix).
Le Begue (Michel-Louis).
Largeron (Marcel-Auguste).
Laquel (Jean-Jacques).
Coppolani (Dominique-Antoine-Auguste) (lieutenant à T. T. du 1er octobre 1956).
Morel (Jean-Joseph-Marie-Camille).
Jeangérard (Yves-Paul-Maurice).
Coquet (Michel-André-Cornil).
Minihot (André-Auguste-Eugène) (B. P.).
Flulot (Jules-Emilien).
Barbu (Pierre-Marie-Paul).
Jobert (André-Jean) (lieutenant à T. T. du 1er novembre 1957).

(Pour prendre rang du 2 octobre 1958.)

M. le sous-lieutenant Fiquemont (Pierre-Jacques-Octave).

(Pour prendre rang du 30 novembre 1958.)

M. le sous-lieutenant Morlon (Albert-Robert-Jean).

(Pour prendre rang du 1er décembre 1958.)

MM. les sous-lieutenants:

Maurin-Comme (Guy).
Amadouche (Paul).
Fournet (Marcelin-Emile).
Ablain (Roger-François).
Egarius (Guillaume).
Gérard (André-Roger).
Vialettes (Louis-Marcel-Paul).
Jodeau (Pierre-Marcel).
Tounsi Aziz ben Ahmed.
Delouche (René-Georges).
Martin (Marcel-Léon).
Volff (Albert-Joseph).
Djerba Mohamed.
Bentahar Abdallah ben Mohamed Tahar.
Haas (Jean-François).
Claverie (Henri-Augustin).

Génie.

A. — ARME

Au grade de lieutenant.

(A compter du 1er octobre 1958, pour prendre rang du 1er octobre 1957, sans rappel de solde, par application de l'article 31 de la loi n° 50-857 du 24 juillet 1950.)

MM. les sous-lieutenants:

Vetillard (Patrick-Marie-André).
Vautier (Jean-Pierre-André).
Doyon (Noël-Antoine-Camille).
Rives (Jean-Claude-Gabriel-Joseph).
Hermet (Jean-Paul).
Breton (Pierre-André-Louis-Raymond).
Courtel (Robert-Jacques).
Villar (Pierre-Gilbert-Marie).
Mouillet (Jean-Jacques-Ulysse-Albert).

(A compter du 1er octobre 1958, pour prendre rang de la même date.)

MM. les sous-lieutenants:

Berepion (Jean-Léon).
Bon (France-René).
Dasse (Claude-Jean).
Brondeau (Jean-Jacques).
Petit (Maxime).
Kerrand (Philippe).
Tanpin (Jean-Louis).
Lejay (Pierre-Alphonse-François).
Le Gall (François-Hervé).
Leost (Robert-Yves).
Lefebvre (Gérard-Augustin-Jean-Baptiste).
Chubilleau (Jean).
Bellot (Jean-Henri).
Koulz (Serge-Jean-Marie-François).

Ravinale (André-Claude).
Rivoal (Alexandre-Jean).
Gonde (Gilbert-Astrid-Georges).
Labbe (Jean-Nicolas).
Roger (Roger).
Montemont (Gilbert).
Martin (Philippe-Serge).
Lescuyer (Marc-Lucien-Pierre).
Robert (Max-Charles-Albert).
Puech (Rémy-Jean-Louis).
Sardet (Jean-François-Cyrille).
Zalay (Pierre-Yves).
Anglade (Jean-Pierre-Marcel-Roger).
Colomb (Hervé-Didier-Jean).
Stehlin (Pierre-René-Joseph).
Desclaux (Jean-Raoul).
Jacquemot (Gérald-Xavier-Paul).
Bouillet (René).
Ferrand (Jean-Michel).
Lebreton (Michel-Pierre-Jean-Louis-Marie).
Saufrignon (Alain).
Pernes (Michel-Fernand-Jean).
Denariez (Claude-François).
Frison (Claude-Pierre).
Welker (Werner-Jean).
Peinnequin (André-Jules).
Boucher (Lionel-Albert-Roland).
Marin (Charles-Michel).
Bauquel (Serge-Joseph-Auguste).
Bruzi (Francis-Joseph).
Rougier (Philippe-Joseph-Bernard).
Rietsch (Jean-Michel-Georges).
Thuillier (Louis-Jean-Marie).
Dalmagne (Jean-Pierre-Michel-Serge).
Sabatier (Georges-Marie-Henri).
Laplane (Vincent-Paul-Jules-Marie-Joseph).
Choffel (Emmanuel-Paul-Pierre).
Fontaine (Michel-Emile-Joseph).
Le Guern (Serge-Yves-Marie).

(Pour prendre rang du 2 octobre 1958.)

MM. les sous-lieutenants:

Houche (Pierre-Henri).
Agnetti (Georges-Antoine).

(Pour prendre rang du 1er décembre 1958.)

MM. les sous-lieutenants:

Vachier (Joseph-Emile-Léonard).
Fabre (Roger-Léon-Valentin).
Queyrel (André).
Roux (Emile-Marius).
Amalfitano (Paul).
Benbakhti (Bénaouda).
Pierrot (Noël-Raymond).
Eich (Willy).
Cantagrel (Armand).

B. — Adjoints du service des matériels

Subdivision Génie.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

M. le sous-lieutenant Lamazière (Robert-Joseph).

(Pour prendre rang du 2 octobre 1958.)

M. le sous-lieutenant Krempf (André-Auguste-Louis).

(Pour prendre rang du 1er décembre 1958.)

MM. les sous-lieutenants:

Godefroy (Georges).
Cazier (René-Victor-Gaëtan).
Fontanet (Gaston-Roger).

D. — Adjoints du service des batiments

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

MM. les sous-lieutenants:

Remondin (Jean-Fernand).
Saint-Remy (François-Pierre-Camille) (lieutenant à T.T. du 1er octobre 1956).
Poli (Henri-Lucien) (lieutenant à T.T. du 1er octobre 1956).

(Pour prendre rang du 1er décembre 1958.)

MM. les sous-lieutenants:

Guichard (Louis-Georges).
Bobillot (René-Joseph-Alexandre).
Besnard (Henri-François).
Nougaret (Louis-Benjamin).
Fauque (Jean-Robert).
Moretti (François-Georges).
Parcollet (René-Jean-Emile).

Transmissions.

A. — Arme

Au grade de lieutenant.

(A compter du 1er octobre 1958 pour prendre rang du 1er octobre 1957, sans rappel de solde, par application de l'article 31 de la loi n° 50-857 du 24 juillet 1950.)

MM. les sous-lieutenants:

Larcher (Jean-Maurice).
Guerin (Hubert-Jean-Augustin).
Faurre (Louis-Jean-Lucien).

(A compter du 1er octobre 1958, pour prendre rang de la même date.)

MM. les sous-lieutenants:

Muraire (Robert-Fernand-Casimir).
Schuller (André-Claude-Pierre) (lieutenant à T.T. du 1er octobre 1956).
Badin (Henri-Francisque-Gérard).
Esselin (Bernard-Constant).
Weyer (Jean-Alphonse-Marcel).
Letertre (Yves-Pierre).
Canal (Jean-Gustave) (lieutenant à T.T. du 1er octobre 1956).
Kimm (Georges-Claude).
Pujos (Christian-Guy).
Anger (Michel-Georges-Marie) (B.P.).
Gavard (Fernand-Alfred) (lieutenant à T.T. du 1er octobre 1956).
Assens (Robert-François-Edmond).
Popy (François-Louis-Georges).
Charpentier (Pierre-René-Jean).
Mejean (Noël-Marie-Louis-Joseph).
Herbreteau (Raymond-Yves-Marcel).
Brulhard (Pierre-Jean-Marie) lieutenant à T.T. du 1er octobre 1956).
Paoletti (Jean-Henri-Joseph).
Fabreguettes (Jean-Paul-Christian).
Dubie (Michel-François-Joseph).
Langles (Serge-Emilien-Marcel).
Blanc (André-Lucien).
Nouaille-Degorce (Yves Olivier-Marie).
Verove (Bernard-André).
Le Mercier (Pierre-Jean).
Pacaut (Gérard).
Rolland (Claude-Emile-Laurent-Marie).
Chochod (Jean-Daniel).
Rauscher (Bertrand-Antoine-Rauscher (Bertrand-Antoine-Bruno).
Panis (Louis-François-Joseph).
Lepaul (Norbert-Henri-Georges).
Sabatier (Daniel-Gilbert).
Freppel (Bernard-Jean).
Godic (André).

(Pour prendre rang du 1er décembre 1958.)

MM. les sous-lieutenants:

Vinsonneau (Jean-Pierre).
Chillon (Emile-Louis-Albert).
Chelle (Louis-Léon).
Vittecoq (Daniel-Félix-Georges).
Zingaretti (Alexandre).
Zuck (Charles-Amédée).
Cabedoce (Emmanuel).
Busier (Gilbert-René).
Raymond (René-Marcel).
Dupuy (René-Jean-Louis).
Valentini (Paul-Barthélémy-Pancrace) (capitaine à T.T. du 1er décembre 1956) (B.P.).

B. — Adjoints du service des matériels

Subdivision Transmissions.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

MM. les sous-lieutenants:

Lafargue (Jacques-Paul-Victor).
Mousseaux (André-Léon-Eugène).

(Pour prendre rang du 1er décembre 1958.)

MM. les sous-lieutenants:

Viac (Georges).
Velghe (André).
Léger (Paul-Ernest-Maurice).

Adjoints de chancellerie.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

MM. les sous-lieutenants:

Oberlé (Pierre-Georges-Aloyse).
Micaud (Roger).

(Pour prendre rang du 30 novembre 1958.)

MM. les sous-lieutenants:

Jezequel (Jacques).
Comare (Pierre-Ernest-Irénée).
Dupont (Raymond-Pierre).

(Pour prendre rang du 1er décembre 1958.)

MM. les sous-lieutenants:

Prunier (Pierre-Jean-Edmond).
Fontaine (Roger-Jean-François).
Prat (Roger-Maurice).
Mattera (Albert-Raphaël).
Vincensini (André).
Rogeon (René-Emile).
Etienne-Jaouen (Jean-Charles).
Bergier (Léon-René).
Sansonetti (François-Xavier).
Huc (Eloi-Auguste).

Adjoints administratifs des corps de troupes.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

M. le sous-lieutenant Hacquard (Pierre-Marie-Victor).

(Pour prendre rang du 1er décembre 1958.)

MM. les sous-lieutenants:

Trelluyer (Prudent-Paul-Marie).
Pohu (Albert-René-Emile-Laurent).
Wagner (Joseph-Aimé-Rémi).
Bonnier (Yves-Jean-René).

Recrutement.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1958.)

MM. les sous-lieutenants:

Pesvignes (Jean-François).
Koubi (Edmond-Raphaël).
Diraison (Paul).

Service des matériels.

Subdivision Artillerie.

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

MM. les sous-lieutenants:

Philippe (Jean-Henri-Charles).
Turlet (Yvon-Emile).
Roustant (Jacques-Maurice).
Lapuyade (Louis-Robert-Jean-Léon).
Courcelle (Roger-Henri-Julien).

(Pour prendre rang du 1er décembre 1958.)

MM. les sous-lieutenants:

Perfetti (Mathieu).
Perez (André-Joseph).
Fumey (Jean-Auguste).
Merle (Henri-Roger).
Boide (Sylvain-Cyprien-Gustave).
Toban (Jean-Antoine).
Loth (Jean-Albert-Léon).
Forcheron (Marius-René).

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

MM. les sous-lieutenants:

Algans (Jean-Jacques), lieutenant à titre temporaire.
Médoc (Antoine-Marie-Edouard).
Siguier (Yvon-Henri-Christian-Maurice), lieutenant à titre temporaire.
Gasteuil (Pierre-Yves-Jean).
Mitaine (Claude), lieutenant à titre temporaire.
Berthelon (Roger-Marcel-Antoine).
Colsenet (Henri-Léon).
Le Bail (Daniel-Jean).
Boulanger (Jacques-Marie).
Billet (Albert-André-Jean).
Guiserix (Hubert-Jean-René).
Laurent (André), lieutenant à titre temporaire.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1958.)

MM. les sous-lieutenants:

Baudet (Rémy).
Thomasse (Jean-Pierre).
Grimaldi (Barthélemy).
Pajot (André-Georges-Alexandre).
Rouzeau (Robert-André).
Lerouge (Fernand).
Bourrel (Julien).
Lardot (Claude-Antoine).

Intendance.

Au grade de lieutenant d'administration.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

MM. les sous-lieutenants d'administration:

Labarrière (Georges-Aimé).
Zobenbuhler (Serge-Marcel).
Pinot (Max).
Boussard (Jacques-Henri-Charles).
Mordrel (Jean).
Baty (Jacques-Pierre-Jean).
Ladoire (Pierre-Maurice).
Gourves (Claude-Pierre François).
Comeno (Aimé-Antoine).
Marsot (Claude-Marie-Henri-Jules).
Sauvage (Pierre-Yves-Marcel).
Charroin (Serge-Jacques).
Piquemal (Pierre-Firmin-Fernand).

(Pour prendre rang du 1er décembre 1958.)

MM. les sous-lieutenants d'administration:

Le Guen (Louis).
Laville (Georges-Hubert).
Bouton (André-Roger).
Descombes (Stéphane-Antoine).
Picart (Jean-Raymond).

Service des fabrications d'armement.

A. — CORPS DES INGÉNIEURS MILITAIRES DES FABRICATIONS D'ARMEMENT

Au grade d'ingénieur militaire de 2e classe.

(A compter du 1er octobre 1958, pour prendre rang du 1er octobre 1957, sans rappel de solde, par application de l'article 31 de la loi n° 50-857 du 24 juillet 1950.)

MM. les élèves ingénieurs militaires:

Thomas (André-Michel-François).
Thery (Christian-Louis).
Bosquillon de Frescheville (Francis-Robert).
Gentil (Bruno).
Gross (Maurice).
Clauvel (Robert-Daniel-Georges).
Girard (Jean-Michel-René-Albert).
Mauffret (Claude-Alfred).
Bortzmeyer (Hubert-Georges).
Dodanthun (Jean-Serge).
Massieux (Jean).
Goldberg (Jacques-Joseph).
Gillon (Francis-Maurice).
Hayes (Jean).
Martinot (Michel).
Kouznetzoff (Léonid).
Brych (Alfred).
Aschehoug (Niels-Pierre).
Guillaume (Jean-Pierre-Maurice).
Longueville (Jacques-Charles-Auguste-Raoul-Jean-Marie de).
Thevenin (Michel-Jean).
Bresson (Roland-Georges-Jean).

B. — CORPS DES INGÉNIEURS MILITAIRES DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Au grade d'ingénieur militaire de 2e classe.

(A compter du 1er octobre 1958, pour prendre rang du 1er octobre 1957, sans rappel de solde, par application de l'article 31 de la loi n° 50-857 du 24 juillet 1950.)

MM. les élèves ingénieurs militaires:

Etienne (Michel-Albert-Maurice).
Delaye (Michel-Joseph-André).
Saubie (Jean-Pierre).
Duranton (Jean-Pierre-Georges).

C. — CORPS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

Au grade d'adjoint administratif de 2e classe.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

MM. les adjoints administratifs de 3e classe:

Bordas (Pierre-Henri).
Debros (Martial-Emile-Jean).
Louette (Francis-Jean).
Menissier (Roger-Achille).

TROUPES D'OUTRE-MER

Infanterie.

Au grade de lieutenant.

(A compter du 1er octobre 1958, pour prendre rang du 1er octobre 1957 [sans rappel de solde], par application de l'article 31 de la loi n° 50-857 du 24 juillet 1950.)

M. le sous-lieutenant Guignard (Michel-Maurice).

(A compter du 1er octobre 1958, pour prendre rang de la même date.)

MM. les sous-lieutenants:

Marmet (Jacques-Jean-François), B. P.
Sudre (Robert-Pierre), B. P.
Faguet (Ernest-Francis-Marie-Ange), lieutenant à T. T. du 1er novembre 1957).
Engelmann (André-Martin-Pierre).
Grémillet (André-Camille-François-Joseph), B. P.
Biot (Serge-Raymond-Victor).
Marchand (Jean-Claude-Alexandre-Auguste), lieutenant à T. T. du 1er octobre 1956).
Machabey (Claude-Georges), B. P.
Le Du (Jean-Alain).
Jeanvoine (André-Marie-Nicolas) (lieutenant à T. T. du 1er octobre 1956).
Ragot (Jean-Claude-Georges-André).
Courbes (André-Paul) (lieutenant à T. T. du 1er octobre 1956).
Paveau (Serge-Edouard-Victor), B. P.
Mollard-Chaumette (Francis), B. P.
Barb (René-Victor).
Blanchet (Philippe-Luc).
Bocquet (Victor-Joseph).
Ladouce (Claude-Léon-Bernard).
De Monmahou (Pierre-Alphonse-Marie).
Vicat (Paul-Marcel).
Ioan (André-Louis).
Santoni (François-Marie).
Roy (André-Louis-Ernest).
Astolfi (Michel).
Royer (André-Jean).
Greach (Isidore-Joseph-Marie).
Menegatti (Antoine), B. P.
Delas (Xavier-Maurice-Marie-François).
Marsac (Yves-José).
Richard (Gabriel-Edmond-Roger).
Ploncard (François-André-Roger).
Pintoux (Jean-François-Louis).
Lesquer (Jacques-Joseph-Auguste).
Vagner (Philippe-Louis).
Pianelli (Antoine).
Bonnet (Jean-André-Louis).
Schoepfer (Guy).
Viard (Dominique-Jean), B. P.
Rousseau-Dumarcet (Yann-Marie-Paul-Alphonse).
Lagane (Gérard-Henri-Lucien).
Dumazet (Jean), B. P.
Leclerc (Claude-Maurice-Yves).

Roy (Pierre-Louis-Jean).
Odermatt (Elie-Alexandre-Joseph), B. P.
Bellec (Jacques-Loïc).
Leroy (Jacques-Albert).
Kempf (René-Arsène).
Goutierre (Christian-Gaëtan-Pierre).
Royer (André-Louis).
Gletty (Philippe-Charles-Albert).
Philippot (Jean-Marie-Alexandre-Henri).
Bonamy (Michel-Victor-Henri).
Donze (Serge-Paul-Henri).
Sepulchre (Raymond-Marie-Michel).
Corre (Joseph-François).
Seillan (Maurice-Jean-Louis).
Druart (Michel-Paul-Emile).
Luizet (Pierre-Charles-Jean-Louis).
Henrio (Albert-Alain).
Angelini (Claude-Jean-Baptiste).
Ardoin (Roland-Louis-Antoine).
Roussel (Jacques-Jean-Pierre).
Giry-Laterrière (Jacques-Vincent).
Labize (Roger-Paul).
Redaud (Jacques-Louis-Marie).
Rouet (André).
Bourgeois (André-Georges-Paul).
Augusseau (Jacques-Francis-Marie-René).
Laine (Joël-André).
Hourcade (Louis-René-Jean).
Auffret (François-Marie).
Videlo (Bernard-Yves).
Anxionnat (Jean-Constant).
Moinon (Gérard-Henri-André).
Massip (Jean-Marie-Camille).
Mouscardes (Jean-Charles).
Fournier (Claude-Marie-Norbert).
Bouchard de La Poterie (Alain-Yvan-Raymond).
Breffeil (Jacques-Marie).
Peloux de Reydellet de Chavagnac (Pierre-Marie-Laurent-Lupicin).
De Vathaire (Guy-François-Marie).
Mariani (André-Martin).
Bosc (Michel-Gaston-Yvan).
Ratsimandrava (Richard).
Allaire (Paul-Philippe) (lieutenant à T. T. du 1er octobre 1956).
Deramond (André-Charles-Henri) (lieutenant à T. T. du 1er octobre 1956), B. P.
Roudet (Jean-Henri) (lieutenant à T. T. du 1er octobre 1956).

(Pour prendre rang du 2 octobre 1958.)

M. le sous-lieutenant Borderon (Christian-Jacques), B. P.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1958.)

MM. les sous-lieutenants:

Morrier (Lucien).
Batarde (Antoine-Emile).
Bosc (René).
Rollet (Robert-Marcel).
Delecourt (Louis-Pierre-Alexandre-Albert).
Colombani (Augustin).
Le Goff (André-Christophe), B. P.
Cauuet (Jean-Ernest-Robert).
François, dit Audisio (Maurice-Georges).
Andral (Roger-Célestin), B. P.
Senyarich (Jacques-Jean-Marc-Albert).
Battini (François-Louis).
Nicolas (Jean-François).
Rossi (Pierre-Louis).
Duru (Maurice).
Bassi (Jean-Augustin).
Compagnon (Jacques-Paul).
Milleliri (François), B. P.
Bourreau (Robert-René).
Lazzarotto (Zéphirin).
Lombard (Maurice-Henri).
Guillevic (Yves-Fernand-Jacques).
Bruyez (Ernest-François).
Maldidier (Roger-Charles).
Gnocchi (Georges-Yvon-André).
Fievet (Lucien).
Santelli (Dominique - Pierre - Marius).

OFFICIERS SERVANT SOUS LE RÉGIME DU DÉCRET DU 19 OCTOBRE 1955

(Pour prendre rang du 1er décembre 1958.)

MM. les sous-lieutenants:

Amadou Dieng.
Mariana (Philippe).
Abdou Karim Sy.
Balla Koné.
Tiecoura Doumbia.
Oulai Zahou (Gaston).
Ali Farah Ahmed.
Rakolo (Jean-Marie).
M'Bokassa (Jean).
Ibrahima Oumar Sy.
Mamadou Diallo.
Ismaïla Sy.
Sam Koffi.
Fidèle (Nombré).
Kourouma Somah.
Bala Arabe.
Lacanape Lamizana (Vincent-Paul).
N'Diaye Doudou, dit Mamadou.

Artillerie.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

MM. les sous-lieutenants:

Magny (Marcel-Edmond).
Jamin (Didier-Armand).
Tettelin (Yves-Pierre-René).
Ecard (René-Gérard).
Cagnon (Aimé-Georges-François).
Ayats (Francis-Jean).
Ohnenstetter (Henri-Eugène-Paul).
Tuffery (Jean-Louis-Ulysse).
Berjonneau (Jacques-Henri-Jean).
Branger (Jean - Marie - Louis - Clément) (lieutenant à T. T. du 1er octobre 1956).
Ropars (Jacques-Yves-Maurice).
Tretout (André-Louis-Germain-Marie).
Garnier (Hervé-Pierre).
Parthonnaud (Pierre-Germain-Antoine).
Poizat (Georges-Bernard).
Nomblot (Jean-François).
Larrière (Jean-François).
Randriambololona (Aimé-Emmanuel-Frédéric).
Facon (Joseph-Arthur-Léon).
Fallot (Pierre-Maurice-André).
Donois (Yves-Georges-Marie-Adolphe).
Revel (Paul-Julien-Gabriel).
Brule (Jean-Marie-Pierre).
De Fournoux La Chaze (Philippe).
Blanchard (Guy-Jean-Trémeur).
Faure (Georges).

(Pour prendre rang du 1er décembre 1958.)

MM. les sous-lieutenants:

Alliaga (Pierre-Paul).
Bago (Herminio).
Chapellier (Fernand-Octave-Ghislain).
Capitaine (Jean).
Lamouche (Emile-Louis-Auguste).
Vernet (Jean-Emmanuel).

Adjoints de chancellerie.

(Pour prendre rang du 30 novembre 1958.)

M. le sous-lieutenant Troadec (Robert-Louis).

(Pour prendre rang du 1er décembre 1958.)

M. le sous-lieutenant Verbrugghe (André-Georges).

Adjoints administratifs des corps de troupes.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1958.)

M. le sous-lieutenant Mandicourt (Robert-Antonin).

Adjoints administratifs des matériels et bâtiments.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

MM. les sous-lieutenants:

Logeois (Bernard-Adrien-Joseph-Octave).
Jolivet (André-Louis-Claudius).

(Pour prendre rang du 1er décembre 1958.)

M. le sous-lieutenant Pecqueux (Roger-Roland-Henri).

Adjoints techniques des matériels et bâtiments.

OUVRIERS D'ÉTAT

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

MM. les sous-lieutenants:

Rougier (Gérard) (lieutenant à T. T. du 1er octobre 1956).
Moulin (Jean-Pierre-Aimé).
Goasduf (Guillaume-René).
Sudre (Robert-Achille-Albert).

(Pour prendre rang du 1er décembre 1958.)

MM. les sous-lieutenants:

Emeyriat (Joseph-Paul-Eugène).
Mouzin (Albert-Pierre-Marie).

CONDUCTEURS DE TRAVAUX

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

MM. les sous-lieutenants:

Czajaka (André).
Benoît (Antonin).

(Pour prendre rang du 1er décembre 1958.)

M. le sous-lieutenant Lemoine (Henri-Pierre).

Officiers d'administration du service de l'intendance.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

M. le sous-lieutenant Duval (Eugène-Jean-Marie) (lieutenant à T. T. du 1er octobre 1956) « B ».

(Pour prendre rang du 1er décembre 1958.)

M. le sous-lieutenant Baretta (André) « B ».

Officiers d'administration du service de santé.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

MM. les sous-lieutenants:

Fournier des Corats (Guy-Pierre).
Niquet (Jacques-Léon-Emile).
Berry (Laurent-Robert).
Beltrame (Georges-René-Joseph), B. P.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1958.)

M. le sous-lieutenant Dallançon (Clément-Pierre-Désiré).

Décret portant nominations et promotions dans les cadres des officiers de réserva du service de santé.

Rectificatif au *Journal officiel* du 16 septembre 1958: page 8579, 2e colonne, *in fine*, ajouter: « Les promotions visées ci-dessus ne peuvent comporter rappel de solde, ni antérieurement à la date de prise de rang initiale dans le grade de sous-lieutenant (y compris la date fictive de prise de rang reportée, fixée ci-dessus), ni antérieurement à la date à laquelle les intéressés sont passés au-delà de la durée légale ».

Décret portant nominations dans le corps des officiers de marine et des ingénieurs mécaniciens de la marine.

Rectificatif au *Journal officiel* du 18 septembre 1958: page 8639, 1re colonne, au lieu de: « Dupont (François-Marie-Louis-Robert), du port de Toulon ». lire: « Dupont-Nivet (François-Marie-Louis-Robert), du port de Toulon ».

Décret du 26 septembre 1958 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 26 septembre 1958, sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des armées, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de commandeur.

Morin (Jacques), chef de bataillon, 1er régiment étranger de parachutistes.

Du Puy Montbrun (André-Raymond-Bertrand-Déodat), chef d'escadrons, groupe hélicoptères n° 2.

Verguet (Jacques), chef de bataillon, 1er régiment étranger de parachutistes.

Ces promotions comportent l'attribution de la Croix de la valeur militaire avec palme.

Lous'au (Henry-Jean-Georges-Maurice), chef de batail'on, 531e demi-brigade de fusiliers de l'air. Cette promotion ne comporte pas l'attribution de la Croix de la valeur militaire avec palme.

Au grade d'officier.

Chabannes (Raymond), capitaine, 3e régiment de parachutistes coloniaux.

Chiron (Guy), capitaine, 1er régiment étranger de parachutistes. Cette promotion annule la citation à l'ordre n° 29 du 23 juillet 1958.

Gamas (Jean-Claude), capitaine, 1er régiment étranger de parachutistes.

Lesort (Maurice-Georges-Jean), lieutenant, 1er régiment étranger de parachutistes.

Marce (Georges-Marc-Cyrille), capitaine, 2e régiment étranger de parachutistes.

Merzoug Abdelbagid, capitaine, groupe mobile de sécurité n° 13. Cette promotion annule la citation à l'ordre n° 352 du 5 juin 1957.

Ces promotions comportent l'attribution de la Croix de la valeur militaire avec palme.

Au grade de chevalier.

Aimard (Jean-Pierre) capitaine, 3/10e régiment d'artillerie coloniale.

Anglade (Jacques-Jean-Joseph), capitaine, 3/7e régiment de tirailleurs algériens.

Anglade (Jean-Pierre-Marcel-Roger), sous-lieutenant, 49e bataillon du génie.

Barbier (Michel-François), capitaine, 7e régiment de tirailleurs algériens. Cette nomination annule la citation à l'ordre n° 472 du 23 mai 1958.

Bongeot (Julien-René-Lucien), capitaine, 9e régiment de chasseurs parachutistes. Cette nomination annule la citation à l'ordre n° 29 du 23 juillet 1958.

Coalan (Roger), adjudant-chef, 1er régiment étranger de parachutistes, mle 47.137.02029 au recrutement de Marseille.

Cortale (Aristide-Paul-Michel), capitaine, 3/24e régiment d'artillerie. Cette nomination annule la citation à l'ordre n° 45 du 9 décembre 1957.

Degueldre (Roger-Hercule-Gustave), sous-lieutenant, 1er régiment étranger de parachutistes.

Durand-Ruel (Philippe-Marie-Paul), lieutenant, 1er régiment étranger de parachutistes.

Duval (Bernard-Raymond), lieutenant, 1er régiment étranger de parachutistes. Cette nomination annule la citation à l'ordre n° 371 du 9 juillet 1958.

Gesta (Albert-Ernest-Armand), sous-lieutenant de réserve, 5/1e bataillon du génie, mle 56.310.01477 au recrutement de Toulouse.

Landler (Alphonse), sergent-chef, 2e régiment de parachutistes coloniaux, mle 33808 au recrutement de Poitiers.

Laure (Jacques), lieutenant de réserve, 2e régiment étranger de parachutistes, mle 53.310.03351 au recrutement de Rabat.

Mas (Jean-André), sous-lieutenant, 3e régiment de parachutistes coloniaux.

Meunier (Jean-Michel), sous-lieutenant de réserve, 153e régiment d'infanterie, mle 55.540.03353.

Montagnon (Pierre-Paul), lieutenant, 2e régiment étranger de parachutistes. Cette nomination annule la citation à l'ordre n° 21 du 5 mai 1958.

Pons (Jacques), lieutenant de réserve, 27e division d'infanterie alpine, mle 2293 au recrutement d'Alger. Cette nomination annule la citation à l'ordre n° 268 du 24 juillet 1957.

Rouquette (Jacques-Georges), lieutenant, 9e régiment de chasseurs parachutistes.

Ces nominations comportent l'attribution de la Croix de la valeur militaire avec palme.

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 août 1958:

A. — Personnels officiers. — Décoration sans traitement.

Page 7987, 1re colonne, 24e ligne, au lieu de: « Régnaud (Paul-Alfred) », lire: « Régnauld (Paul-Alfred) »; 2e colonne, 51e ligne, au lieu de: « Gardet (Henri) », lire: « Gardet (Marcel-Henri) ».

B. — Personnels non officiers. — Décoration avec traitement.

Page 7989, 1re colonne, 12e ligne, au lieu de: « Kérampran (Georges-Jean), premier maître mécanicien électricien d'équipement d'avions de réserve, mle 131-237-2; 33 ans de services, dont 3 ans et 1 mois dans la réserve. Médaillé militaire du 26 février 1957. Cité », lire: « Kérampran (Georges-Jean), premier maître mécanicien électricien d'équipement d'avions de réserve, mle 131-237-2; 33 ans de services, dont 3 ans et 1 mois dans la réserve. Médaille militaire du 26 février 1937. Cité »; 16e ligne, au lieu de: « Ermine (Léonard-Roger), premier maître pilote de l'aéronautique navale de réserve, mle 3750 T. 56 », lire: « Ermine (Léonard-Roger), premier maître pilote de l'aéronautique navale de réserve, mle 3750 T. 36 ».

Décoration sans traitement.

Page 7989, 1re colonne, 21e ligne, au lieu de: « Saison (Léon), second maître de la gendarmerie maritime en retraite; 31 ans et 4 mois de services, dont 5 ans dans la réserve. 7 fois cité. 2 fois blessé. Chevalier du 30 juin 1937 », lire: « Saison (Léon), second maître de la gendarmerie maritime en retraite, mle 78-504-1; 31 ans et 4 mois de services, dont 5 ans dans la réserve. 7 fois cité. 2 fois blessé. Chevalier du 30 juin 1937 ».

Décret du 26 septembre 1958 portant suppression du commandement des forces françaises de gendarmerie au Maroc.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des armées,

Vu la loi du 28 germinal an VI sur l'organisation de la gendarmerie;

Vu le décret du 10 septembre 1935 sur l'organisation de la gendarmerie;

Vu les décrets n° 49-36 du 10 janvier 1949 et n° 50-470 du 22 avril 1950 relatifs aux commandements régionaux et à l'inspection générale de la gendarmerie,

Décrète:

Art. 1er. — Le commandement des forces françaises de gendarmerie au Maroc est supprimé à compter du 1er octobre 1958.

Art. 2. — Le ministre des armées est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 septembre 1958.

C. DE GAULLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des armées,
PIERRE GUILLAUMAT.

Délégations de signature.

Le président du conseil des ministres,

Vu le règlement du 31 mai 1862, et notamment les articles 62, 81 et 84;

Vu la loi du 16 mars 1882;

Vu le décret du 15 novembre 1881;

Vu l'ordonnance n° 45-1851 du 20 août 1945;

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature, modifié par le décret n° 56-188 du 13 février 1956;

Vu le décret du 1er juin 1958 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 58-525 du 10 juin 1958 fixant les attributions du ministre des armées;

Vu le décret du 25 juin 1958 portant délégation de la signature du ministre des armées,

Décrète:

Art. 1er. — Est abrogé, dans l'article 1er, paragraphe D, du décret du 25 juin 1958 portant délégation de la signature du ministre des armées:

« 12° Les réponses aux référés de la cour des comptes ».

Art. 2. — Le ministre des armées est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 septembre 1958. C. DE GAULLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des armées,
PIERRE GUILLAUMAT.

Le président du conseil des ministres,

Vu le décret du 25 juin 1958 portant délégation de la signature du ministre des armées,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 3 du décret du 25 juin 1958 portant délégation de la signature du ministre des armées est modifié comme suit:

GÉNIE

Au lieu de: « M. le colonel Dudelou, adjoint au directeur », lire: « M. le colonel Lapaume, adjoint au directeur ».

Art. 2. — Le ministre des armées est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 septembre 1958. C. DE GAULLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des armées,
PIERRE GUILLAUMAT.

Modification de l'arrêté du 18 octobre 1956 relatif au temps de commandement des capitaines de l'armée de terre.

Le ministre des armées,

Vu l'arrêté du 18 octobre 1956 modifié relatif au temps de commandement des capitaines de l'armée de terre,

Arrête:

Art. 1er. — A l'annexe jointe à l'arrêté du 18 octobre 1956 susvisé, l'alinéa ainsi conçu:

« A titre transitoire, dans la limite de six mois effectifs, groupe de supplétifs d'au moins 50 sous-officiers et hommes de troupe lorsque ce commandement est exercé dans le cadre du service des affaires algériennes »,

est remplacé par le suivant:

« Formations supplétives du service des affaires algériennes et du service des affaires sahariennes d'au moins 50 sous-officiers et hommes de troupe. »

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 septembre 1958.

Le ministre des armées,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN DONNEDIEU DE VABRES.

Nombre d'officiers des différents corps de la marine susceptibles d'être admis à la retraite proportionnelle en 1958.

Le ministre des armées et le ministre des finances et des affaires économiques

Arrêtent:

Art. 1er. — Le nombre des officiers des différents corps de la marine que le ministre des armées est autorisé à admettre à la retraite proportionnelle pendant l'année 1958 dans les conditions prévues à l'article L. 11 du code des pensions civiles et militaires de retraite est fixé à vingt-deux (22).

Art. 2. — L'arrêté du 28 décembre 1957 est annulé.

Fait à Paris, le 18 septembre 1958.

Le ministre des armées,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur des services législatifs et administratifs,
G. WIDMER.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du budget,
Par empêchement du directeur du budget:
Le sous-directeur,
JEAN ROSSAND.

Administration centrale (mer).

Par arrêté du 25 septembre 1958, sont inscrits au tableau d'avancement de l'année 1958 pour le grade d'administrateur civil de 1re classe:

M. Thomas (C.-J.), administrateur civil de 2e classe, sous-directeur.
M. Pauly (A.-J.), administrateur civil de 2e classe.
M. Rosset (J.-C.-F.), administrateur civil de 2e classe.
M. Guillemard (G.-L.), administrateur civil de 2e classe.

Par arrêté du 25 septembre 1958, sont promus en qualité d'administrateur civil de 1re classe, 1er échelon:

(Pour compter du 1er juillet 1958.)

MM. Thomas (C.-J.), administrateur civil de 2e classe, 7e échelon, sous-directeur, et Pauly (A.-J.), administrateur civil de 2e classe, 7e échelon.

(Pour compter du 1er septembre 1958.)

M. Rosset (J.-C.-F.), administrateur civil de 2e classe, 7e échelon.

Administration centrale (air).

Par arrêté en date du 19 août 1958, le tableau d'avancement de classe des administrateurs civils de l'administration centrale (air) du ministère des armées est fixé comme suit pour l'année 1958:

Inscription pour la classe exceptionnelle.

1 M. Morain (Robert), administrateur civil de 1re classe, 3e échelon, déjà inscrit aux tableaux de 1956 et 1957.
2 Mme Gault (Marguerite), administrateur civil de 1re classe, 3e échelon.
3 Mlle Brunschwik (Lisa), administrateur civil de 1re classe, 3e échelon.

Inscription pour la 1re classe.

1 MM. Chevalier (Michel), administrateur civil de 2e classe, 7e échelon, déjà inscrit au tableau de 1957.
2 Bonnaviat (Guy), administrateur civil de 2e classe, 7e échelon.
3 Loubier (Louis), administrateur civil de 2e classe, 7e échelon.
4 Puisoye (Jacques), administrateur civil de 2e classe, 7e échelon.
5 Normand (René), administrateur civil de 2e classe, 7e échelon.

Par arrêté en date du 15 septembre 1958, les administrateurs civils de l'administration centrale (air) du ministère des armées dont les noms suivent sont promus aux classes indiquées ci-après:

A la classe exceptionnelle.

(A compter du 1er janvier 1958.)

M. Morain (Robert) et Mme Gault (Marguerite), administrateurs civils de 1re classe, 3e échelon.

(A compter du 1er juillet 1958.)

Mlle Brunschwik (Lisa), administrateur civil de 1re classe, 3e échelon.

A la 1re classe, 1er échelon.

(A compter du 1er janvier 1958.)

M. Chevalier (Michel) et M. Bonnaviat (Guy), administrateurs civils de 2e classe, 7e échelon.

(A compter du 1 août 1958.)

M. Loubier (Louis) et M. Puisoye (Jacques), administrateurs civils de 2e classe, 7e échelon.

(A compter du 7 décembre 1958.)

M. Normand (René), administrateur civil de 2e classe, 7e échelon.

Armée de l'air (active).

Par décision en date du 24 septembre 1958, les officiers de réserve en situation d'activité dont les noms suivent, admis à l'école militaire de l'air en qualité d'élèves officiers d'active, démissionnaires de leur grade d'officier, sont nommés, à compter du 1er octobre 1958, au grade d'aspirant d'active:

MM. Balasse (Pierre-L.), Gachet (André-E.-M.), Beghini (Etienne), Pujol de Molliens (Yves-P.-M.-J.), Baron (Michel-J.), Thiébaut (Georges-G.), Bressy (Jean), Giraud (Louis), Poly (Michel).

NOTA. — Les intéressés doivent contracter un rengagement comme sergent ou avec le grade de sous-officier qu'ils ont pu antérieurement détenir au titre de l'active, à compter du 1er octobre 1958.

Armée de l'air (réserve).

Par décision en date du 15 septembre 1958, les ingénieurs de réserve dont les noms suivent ont été placés dans la position hors cadres au titre de l'affectation spéciale :

I. — *Ingénieurs militaires de réserve de l'air.*

M. Poirier (Victor-Jean-Eugène), ingénieur militaire en chef de 2e classe de l'air.

M. Parreins (Jean-Georges-Paul), ingénieur militaire principal de l'air.

M. Debout (Edouard-Lucien-Alexandre), ingénieur militaire de 1re classe de l'air.

M. Fabre (Paul-Marie-Estève-Henry), ingénieur militaire de 2e classe de l'air.

II. — *Ingénieurs militaires de réserve des travaux de l'air.*

M. Berger (Albert-Pierre), ingénieur militaire de 1re classe des travaux de l'air.

M. Pagnon (Armand-Marie-Joseph), ingénieur militaire de 2e classe des travaux de l'air.

Par décision du 24 septembre 1958, est annulée la nomination au grade d'aspirant de réserve de l'élève officier de réserve Leca (Laurent-Louis), prononcée par décision en date du 23 août 1958, publiée au *Journal officiel* du 30 août 1958.

Techniciens d'études et de fabrications.

Par arrêté en date du 15 septembre 1958, MM. Boissier (G.-R.-H.), Bianchi (A.), Robin (G.), Guillon (C.-J.-R.-A.), Lubrano (C.), Guerteau (J.-D.), Martres (A.-J.), Dupuy (J.), Roucou (J.-H.-F.), Bregier (E.), Gautherin (J.-G.), Le Gall (J.-J.-R.) ont été déclarés professionnellement et physiquement aptes à l'emploi de technicien d'études et de fabrications des services techniques de l'aéronautique à la suite des épreuves du concours ouvert le 26 juin 1958.

Par ce même arrêté, MM. Boissier (G.-R.-H.), Bianchi (A.), Robin (G.), Gillon (C.-J.-R.-A.), Guerteau (Jean), Martres (André), Dupuy (Jacques), Bregier (Ernest), Le Gall (Jean) ont été nommés techniciens d'études et de fabrications des services techniques de l'aéronautique stagiaires à compter du 1er octobre 1958.

Taux des mises de trousseau des élèves de l'école du service de santé militaire.

Par décision du 12 août 1958, le taux des mises de trousseau des élèves de l'école du service de santé militaire a été fixé comme suit pour l'année scolaire 1958-1959 :

1° *Elèves admis au concours* 1958.

Trousseau d'entrée (toutes catégories).

a) Elèves de la section médecine	102.570 F
b) Elèves de la section pharmacie	102.570
c) Elèves de la section vétérinaire	109.670
d) Elèves du corps de santé militaire féminin	113.500

2° *Elèves admis aux concours antérieurs.*

Mise de renouvellement du trousseau des élèves admis aux concours antérieurs.

a) Elèves masculins (toutes catégories) :

2e mise	36.400 F
3e mise	26.940
4e mise	32.100

Section médecine exclusivement :

5e mise	19.450
6e mise	4.930

b) Elèves du corps de santé militaire féminin (toutes catégories) :

2e mise	14.860 F
3e mise	37.550
4e mise	47.360
5e mise	29.800
6e mise	14.860

Tableau des désignations pour servir outre-mer en date du 25 septembre 1958.

Les personnels ci-dessous désignés pour continuer leurs services outre-mer devront recevoir les vaccinations réglementaires et bénéficier de leur permission de départ avant la date fixée pour leur embarquement.

I. — A l'issue de cette permission, ils rejoindront leur corps et continueront à assurer leur service jusqu'à leur convocation par le commandant du D. I. T. O. M.

Toutefois, ceux d'entre eux qui font partie d'un détachement constitué rejoindront le lieu de rassemblement fixé à la date indiquée par le département.

D'autre part, les militaires en provenance des corps d'Afrique du Nord ou des F. F. A. qui bénéficient de leur permission en France rejoindront directement à l'issue de leur permission :

Le G. I. T. T. O. M., pour les officiers et les sous-officiers désignés nominativement par le département pour encadrer des détachements de relève ou de maintenance ;

Le D. I. T. O. M., dans tous les autres cas.

Les militaires de la métropole et des F. F. A. autorisés à passer en Afrique du Nord leur permission de départ outre-mer rejoindront, à l'issue de cette permission :

La base de transit interarmées du Maroc à Casablanca ou l'antenne du D. I. T. O. M. d'Alger, pour ceux désignés pour continuer leurs services en Afrique occidentale française ou en Afrique équatoriale française et ayant bénéficié de leur permission de départ outre-mer soit au Maroc, soit en 10e région militaire ;

Le D. I. T. O. M., dans tous les autres cas.

Le commandant du D. I. T. O. M. doit, en tout état de cause, être informé de tout incident de nature à retarder l'embarquement du personnel précité.

Les états modèles 1 E et E *bis*, destinés aux commandants supérieurs outre-mer, doivent être établis sans délai et envoyés immédiatement par « voie aérienne ».

II. — Leur embarquement sera assuré par les soins :

Du dépôt des isolés des troupes d'outre-mer à Marseille, pour les militaires devant servir dans les cadres ;

De la base militaire de Marseille (ou de l'annexe du D. I. T. O. M. de Paris) pour les militaires désignés pour l'Extrême-Orient à titre « hors cadres mission » ;

Du service administratif central de la France d'outre-mer, 27, rue Oudinot, Paris, pour les militaires devant servir « hors cadres », à l'exception de ceux désignés à titre « hors cadres pour l'extrême Orient ».

Les départs pouvant avoir lieu par voie aérienne aussi bien que par voie maritime, il est recommandé aux intéressés de préparer en conséquence leurs bagages de route.

III. — Concessions de passage pour les familles :

A. — En ce qui concerne les personnels désignés pour les territoires d'outre-mer (Extrême-Orient excepté), les demandes de concession de passage gratuit, formulées par les militaires qui désirent se faire accompagner de leur famille, sont à transmettre directement par les chefs de corps, dès parution de la désignation :

1° Pour les militaires dans les cadres : au ministère de la France d'outre-mer (D. A. M.), section « Transports », 27, rue Oudinot, Paris (7e) ;

2° Pour les militaires « hors cadres » : au service administratif central de la France d'outre-mer (bureau des mouvements), 27, rue Oudinot, Paris (7e).

B. — 1° En ce qui concerne les personnels désignés pour l'Extrême-Orient, les demandes de concession de passage gratuit ne peuvent être formulées qu'après l'arrivée en Indochine du chef de famille désireux de se faire rejoindre par celle-ci. Aucune demande ne doit être adressée à ce sujet directement à l'administration centrale ;

2° Pour les militaires dans les cadres (Base militaire de Seno au Laos et bureau de transit français au Viet-Nam), les autorisations sont accordées par le secrétaire d'Etat au forces armées (terre), état-major (4e bureau), en fonction des avis formulés par les autorités hiérarchiques ;

3° Pour les militaires désignés à titre « hors cadres », les autorisations sont accordées par le ministre des affaires étrangères, direction des affaires militaires, 27, rue Oudinot, Paris (7e), en fonction également des avis formulés par les autorités hiérarchiques.

IV. — L'acheminement des familles de militaires dans les cadres sur l'Afrique occidentale française, l'Afrique équatoriale française, Madagascar, la Côte française des Somalis, les Antilles, le Pacifique est subordonné à l'avis des commandants supérieurs des territoires intéressés.

Cet avis, demandé par le ministre de la France d'outre-mer, est favorable dans la mesure des logements disponibles.

Aucune demande à ce sujet ne doit être adressée directement aux commandants supérieurs des territoires précités.

V. — Au cas où des militaires auraient été mutés, il y aura lieu d'en aviser le dépôt des isolés des troupes d'outre-mer à Marseille.

OFFICIERS

I. — POUR SERVIR EN AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

Embarquement à partir du 25 septembre 1958.

Pour servir dans les cadres.

Service de santé des troupes d'outre-mer.

Médecin lieutenant.

M. Vilain (Bernard), 5e R. M.

Embarquement à partir du 10 octobre 1958.

Pour servir hors cadres.

Service de santé des troupes d'outre-mer.

Médecin lieutenant-colonel.

M. Abadie (Gustave), 9e R. M. (pour servir en Haute-Volta).

Médecin lieutenant.

M. Simonnet (Christian), 10e R. M. (pour servir au Dahomey).

Embarquement à partir du 25 octobre 1958.

Pour servir dans les cadres.

Service de santé des troupes d'outre-mer.

Médecins commandants.

MM. Salaun (Louis), 4e R. M.
Scholl (Rodolphe), 9e R. M.
Marilleau (Régis), 5e R. M.

Pour servir hors cadres.

Service de santé des troupes d'outre-mer.

Médecin commandant.

M. Mattei (Antoine), 9e R. M. (pour servir au Soudan).

Pharmacien lieutenant.

M. Presles (Jean), 9e R. M. (pour servir au Dahomey).

Embarquement à partir du 1er novembre 1958.

Pour servir dans les cadres.

Artillerie de marine.

Lieutenant-colonel.

M. Le Boudic (Roger), 1re R. M., B. E. M. S.

Embarquement à partir du 10 novembre 1958.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie de marine.

Lieutenants-colonels.

MM. Wagner (René), 6e R. M.
Jacquin (Gaston), 9e R. M.

Capitaines.

MM. Baron (Marie), 1re R. M.
Sobeaut (Paul), 3e R. M.
Pededieu (Gaston), 6e R. M.
Villet (Alfred), 9e R. M.
Le Cam (Pierre), 9e R. M.
Kamiski (Henri), 5e R. M. (spécialiste « transmissions »).

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM. Trestour (Victor), 5e R. M. (parachutiste).
Ecard (André), 9e R. M. (spécialiste blindés motorisés).
Milenkovitch (Henri), F. F. A.

Artillerie de marine.

Capitaine.

M. Andlauer (Armand), 1re R. M. (titre S. M. B. autos-chars).

Service des matériels et bâtiments des troupes d'outre-mer.

TRANSMISSIONS

Capitaine.

M. Rosel (Jean), 1re R. M.

Lieutenant et sous-lieutenant.

MM. Toureille (Simon), 9e R. M.
Labove (André), 1re R. M.

Service de santé des troupes d'outre-mer.

Médecin commandant.

M. Peyre (Roger), 10e R. M.

Embarquement à partir du 25 novembre 1958.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie de marine.

Capitaine.

M. Vitry (Robert), 1re R. M.

Artillerie de marine.

Capitaine.

M. Capelier (Pierre), Maroc.

Service de santé des troupes d'outre-mer.

Médecin commandant.

M. Dubois (Pierre), 1re R. M.

Embarquement à partir du 10 décembre 1958.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie de marine.

Chef de bataillon.

M. Larrieu (Roger), 10e R. M., B. E. M. S., D. E. M.

Capitaines.

MM. Bes de Bere (Jacques), 1re R. M.
Molard (Maurice), 10e R. M.
Lainel (Pierre), 10e R. M.
Guerin (Jacques), 10e R. M.
Ferrandi (Jean-Baptiste), 10e R. M.
Nicol (Joël), 10e R. M.
Reynaud (Gabriel), 9e R. M. (spécialiste saharien).

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM. Elschlaeger (Jean), 10e R. M.
Boutigny (Jean), 10e R. M.
Auge (Eugène), 10e R. M.
Guyard (Henri), 10e R. M.
Van Waetermeulen (Henri), 10e R. M.
Coutures (Jacques), 10e R. M.
Fontaine (Gaston), 10e R. M. (spécialiste blindés, motorisés).
Gilliot (Jean), 10e R. M.
Dervout (Yvan), 10e R. M.

Artillerie de marine.

Capitaines.

MM. Bru (André), 10e R. M.
Corcuff (Paul), 10e R. M.

Lieutenants.

MM. Richard (Marius), F. F. A.
Girault (Alain), 10e R. M.

Service des matériels et bâtiments des troupes d'outre-mer.

AUTOS-CHARS

Capitaine.

M. Gauthier (Paul), 10e R. M.

Lieutenant.

M. Elchevers (Jean), 10e R. M.

Embarquement à partir du 25 décembre 1958.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie de marine.

Lieutenants-colonels.

MM. Jonval (Paul), 10e R. M.
Coquerel (Georges), 10e R. M.

Lieutenants.

MM. Villaume (Alfred), 10e R. M.
Parisot (Charles), 10e R. M.

ANNULATIONS DE DÉSIGNATIONS POUR L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

Infanterie de marine.

Embarquement à partir du 10 août 1958.

Lieutenant.

M. Mouloud (François), 9e R. M.

Embarquement à partir du 10 novembre 1958.

Lieutenant.

M. Jean (André), 10e R. M.

Rectificatif au *Journal officiel* du 26 juillet 1958 portant désignations pour servir outre-mer du 25 juillet 1958:

Page 6981, 1re colonne, Pour servir en Afrique occidentale française, Infanterie de marine, Lieutenants, après: Kermarrec (Raymond), 9e R. M. (hors tour, spécialiste saharien), ajouter:

Embarquement à partir du 10 décembre 1958.

Legoff (Albert), 9e R. M. (hors tour, spécialiste saharien).

II. — **POUR SERVIR EN AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE**

Embarquement à partir du 20 septembre 1958.

Pour servir hors cadres.

Infanterie de marine.

Chef de bataillon.

M. James (André), 10e R. M.

Embarquement à partir du 25 septembre 1958.

Pour servir dans les cadres.

Service de santé des troupes d'outre-mer.

Médecin colonel.

M. Lorre (André), 1re R. M.

Embarquement à partir du 25 octobre 1958.

Pour servir dans les cadres.

Artillerie de marine.

Colonel.

M. Trocme (Philippe), 6e R. M., B. E. M. S. (lieutenant-colonel au tableau).

Service de santé des troupes d'outre-mer.

Médecin commandant.

M. Keller (Robert), 9e R. M.

Médecin lieutenant.

M. Rosso (Antoine), 9e R. M.

Pour servir hors cadres.

Service de santé des troupes d'outre-mer.

Médecins-lieutenants.

MM. Ortoli (Antoine), 4e R. M. (pour servir au Cameroun).
Deroff (Pierre), 1re R. M. (pour servir au Cameroun).

Embarquement à partir du 10 novembre 1958.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie de marine.

Lieutenant-colonel.

M. Laurière (André), 10e R. M.

Capitaine.

M. Le Mehaute (Jean), 3e R. M.

Artillerie de marine.

Capitaine.

M. Belloli (Yves), 9e R. M. (titre S. M. B., conducteur de travaux).

Lieutenant.

M. Quatrepoint (Pierre), 5e R. M.

Service des matériels et bâtiments des troupes d'outre-mer.

CONTRÔLEUR D'ARMES

Lieutenant.

M. Ducourneau (Pierre), 9e R. M.

Adjoint administratif des corps de troupes d'outre-mer.

Lieutenant.

M. Ferracci (Pierre), 9e R. M.

Pour servir « hors-cadres ».

Service de santé des troupes d'outre-mer.

a) PHARMACIEN

Pharmacien lieutenant.

M. Perroux (Edmond), 9e R. M. (pour servir au Cameroun).

b) OFFICIER D'ADMINISTRATION

Lieutenant.

M. Hantz (André), 9e R. M. (pour servir au Gabon).

Embarquement à partir du 10 décembre 1958.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie de marine.

Chef de bataillon.

M. Brasart (Pierre), 10e R. M., D. E. M.

Capitaine.

M. Crozon (Georges), 10e R. M.

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM. Chastenet de Gery Pellevoisin (Philippe), 10e R. M.
Allaire (Paul), 10e R. M. (volontaire méhariste).
Thouvenin (Michel), 10e R. M. (spécialiste blindés-motorisés).
Maria (Jean-Paul), 10e R. M.
Bonifacy (Pierre), 10e R. M.
Linas (Jean-Marie), 10e R. M.

Artillerie de marine.

Capitaine.

M. Bonnaire (Félix), 10e R. M.

Adjoint administratif des corps de troupes d'outre-mer.

Capitaine.

M. Conte (Henri), 10e R. M.

III. — **POUR SERVIR A MADAGASCAR**

Embarquement à partir du 10 octobre 1958.

Pour servir hors cadres.

Médecin commandant.

M. Navaranne (Paul), 9e R. M.

Embarquement à partir du 20 octobre 1958.

Pour servir dans les cadres.

Artillerie de marine.

Chef d'escadron.

M. Burban (Léon), 10e R. M., titre S. M. B. (spécialiste auto).

Service des matériels et bâtiments des troupes d'outre-mer.

ADMINISTRATIF

Lieutenant.

M. Darche (Pierre), 1re R. M.

Embarquement à partir du 25 octobre 1958.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie de marine.

Lieutenant.

M. Rossi (Jean), 9e R. M., titre S. M. B. (conducteur de travaux).

Intendance des troupes d'outre-mer.

Intendant militaire de 3e classe.

M. Gissot (Pierre), 1re R. M.

Service de santé des troupes d'outre-mer.

Médecin lieutenant.

M. Sirol (Jacques), 5e R. M.

Embarquement à partir du 1er novembre 1958.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie de marine.

Chef de bataillon

M. Puymeges (Roger), 1re R. M., B. E. M. S.

Embarquement à partir du 10 novembre 1958.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie de marine.

Lieutenant et sous-lieutenant.

MM. Fievet (Lucien), 9e R. M. (spécialiste auto)
Clergue (Fernand), 9e R. M.

Service des matériels et bâtiments des troupes d'outre-mer.

a) ADMINISTRATIF

Capitaine.

M. Principalle (Jacques), 9e R. M.

Lieutenant.

M. Vincent (Marcel), 1re R. M.

b) AUTOS-CHARS

Lieutenant.

M. Legrand (René), 9e R. M.

Adjoint administratif des corps de troupes d'outre-mer.

Capitaine.

M. Petit (Marius), 9e R. M.

Embarquement à partir du 20 novembre 1958.

Pour servir dans les cadres.

Intendance des troupes d'outre-mer.

Intendant militaire de 1re classe.

M. Collomb (Roger), 1re R. M. (désigné pour exercer les fonctions de directeur de l'intendance de Madagascar).

Embarquement à partir du 25 novembre 1958.

Pour servir dans les cadres.

Artillerie de marine.

Capitaine.

M. Dietrich (Bernard), 1re R. M., D. E. M.

Embarquement à partir du 10 décembre 1958.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie de marine.

Capitaines.

MM. Fradin (Gérard), 10e R. M.
Ellie (Marie), 10e R. M.
Raiffort (Raymond), 10e R. M.

Lieutenants.

MM. Lebeau (Louis), 10e R. M.
Toulan (Joseph), 10e R. M.

Artillerie de marine.

Lieutenant.

M. Boitte (Gilbert), F. F. A.

Adjoint administratif des corps de troupes d'outre-mer.

Sous-lieutenant.

M. Rosier (Marc), 10e R. M.

ANNULATIONS DE DÉSIGNATIONS POUR SERVIR A MADAGASCAR

Pour servir dans les cadres.

Embarquement à partir du 10 août 1958.

Infanterie de marine.

Capitaine.

M. Dubuat (Michel), 9e R. M.

Embarquement à partir du 10 octobre 1958.

Service de santé des troupes d'outre-mer.

Médecin colonel.

M. Kerforne (Jean), 9e R. M.

(*Supplément.* — **Fin.**)

IV. — **POUR SERVIR EN COTE FRANÇAISE DES SOMALIS**

Embarquement à partir du 10 octobre 1958.

Pour servir hors cadres.

Service de santé des troupes d'outre-mer.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Capitaine.

M. Ferre (Henri), 9e R. M.

Embarquement à partir du 25 octobre 1958.

Pour servir dans les cadres.

Intendance des troupes d'outre-mer.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Capitaine.

M. Lelroit (Roger), 1re R. M.

Embarquement à partir du 10 décembre 1958.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie de marine.

Lieutenants.

MM. Louisin (Michel), 10e R. M.
Fritschi (Jacques), 10e R. M. (spécialiste blindés motorisés).

Embarquement à partir du 25 décembre 1958.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie de marine.

Capitaine.

M. Lancien (Yves), 1re R. M.

V. — **POUR SERVIR AU PACIFIQUE**

Embarquement à partir du 25 juillet 1958.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie de marine.

Capitaine.

M. Puluat (Michel), 9e R. M.

Lieutenants.

MM. Mouloud (François), 9e R. M.
Jean (André), 10e R. M.

Embarquement à partir du 10 septembre 1958.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie de marine.

Colonel.

M. Appert (Raymond), 9e R. M.

Embarquement à partir du 25 octobre 1958.

Pour servir hors cadres.

Service de santé des troupes d'outre-mer.

Médecin lieutenant.

M. Verlalle (Claude), 10e R. M. (pour servir en Nouvelle-Calédonie).

Embarquement à partir du 10 novembre 1958.

Pour servir dans les cadres.

Service des matériels et bâtiments des troupes d'outre-mer.

AUTOS-CHARS

Capitaine.

M. Mariano (Louis), 10e R. M.

VI. — **POUR SERVIR AUX ANTILLES**

Embarquement à partir du 10 novembre 1958.

Pour servir dans les cadres.

Artillerie de marine.

Lieutenant-colonel.

M. Poirier (Roger), 9e R. M.

Embarquement à partir du 10 décembre 1958

Pour servir dans les cadres.

Infanterie de marine.

Lieutenant.

M. Delhoume (Jean), 10e R. M.

VII. — **POUR SERVIR EN EXTREME-ORIENT**

Pour servir hors cadres.

1° AU TITRE DES AFFAIRES CULTURELLES A L'HÔPITAL GRALL

Embarquement à partir du 10 octobre 1958.

Service de santé des troupes d'outre-mer.

Médecin commandant.

M. Cornet (Lucien), 9e R. M. (médecin capitaine au tableau).

2° AU TITRE DE LA MISSION FRANÇAISE PRÈS LE GOUVERNEMENT ROYAL DU CAMBODGE

Embarquement à partir du 25 octobre 1958.

Intendance des troupes d'outre-mer.

Intendant militaire de 3e classe.

M. Melot (Robert), 1re R. M.

3° AU TITRE DE LA MISSION FRANÇAISE PRÈS LE GOUVERNEMENT ROYAL DU LAOS

a) Embarquement à partir du 25 septembre 1958

Service de santé des troupes d'outre-mer.

Médecin lieutenant.

M. Florette (Jean-Pierre), 10e R. M.

b) Embarquement à partir du 20 octobre 1958.

Infanterie de marine.

Lieutenants.

MM. Gesbert (Bernard), 10e R. M.
Richard (Bernard), 10e R. M.

Service des matériels et bâtiments des troupes d'outre-mer.

AUTOS-CHARS

Capitaine.

M. Terrin (Baptistin), 1re R. M.

Lieutenant.

M. Claude (Robert), 7e R. M.

c) Embarquement à partir du 25 octobre 1958.

Service de santé des troupes d'outre-mer.

Médecin lieutenant.

M. Sala (Georges), 9e R. M.

ANNULATION DE DÉSIGNATION POUR L'EXTRÊME-ORIENT

Pour servir dans les cadres.

AU TITRE DE LA BASE MILITAIRE FRANÇAISE DE SENO

Embarquement à partir du 20 septembre 1958.

Service des matériels et bâtiments des troupes d'outre-mer.

ADMINISTRATIF

Lieutenant.

M. Darche (Pierre), 1re R. M.

SOUS-OFFICIERS ET HOMMES DE TROUPE

I. — POUR SERVIR EN AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

Dans les cadres.

1° Embarquement à partir du 10 novembre 1958.

A. — Infanterie de marine.

Adjudant-chef.

Blanchenoix (Marcel), 9e R. M., B. C. S. infanterie.

Adjudant.

Soudeix (Jean), 5e R. M., B. C. S. infanterie.

Sergents-chefs.

Albert (Georges), 9e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. (en remplacement du sergent-chef Lamboley [Yves] dont la désignation est annulée).
Dubau (Jean-Marie), 4e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.
Lelarge (Robert), 9e R. M., B. C. S., B. E. comptabilité (au titre vacance A. C. T.).

Sergents.

Viemon (Emile), 5e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. (en remplacement du sergent Abollivier [Adrien] dont la désignation est annulée).
Letanno (Guy), 1re R. M., C. A. T. 2 infanterie.
Ducastelle (Gilbert), 9e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.
L'Azou (Alain), 1re R. M., 221/transmissions.

B. — Spécialistes blindés.

INFANTERIE DE MARINE

Sergent-chef.

Desble (Charles), 1re R. M., B. C. P., B. E. spécialité blindée.

C. — Corps des télégraphistes des troupes d'outre-mer.

Adjudants-chefs.

Martineau (Robert), 3e R. M., B. C. S., B.E./E.R.
Lucain (Germain), 4e R. M. (écoles), B.S./E.R.

D. — Artillerie de marine.

Adjudant.

Lamoury (Roger), 1re R. M., B. C. S., B. E. auto (au titre S. M. B.).

Maréchaux des logis chefs.

Kleiber (Albert), F. F. A., B. C. S. artillerie.
Louison (Cyrille), 5e R. M., B. C. S., B. E. auto.
Balthazar (Maurice), 1re R. M., C. A. T. 2 autos-chars, C. I. A.

Maréchaux des logis.

Betry (Emile), 9e R. M., C. A. T. 2 artillerie, C. I. A.
Chancerel (Arsène), 1re R. M., C. A. T. 2 infirmier.

E — Service des matériels et bâtiments des troupes d'outre-mer.

AUTOS-CHARS

Adjudant-chef.

Mauregard (Georges), 10e R. M., B. S. autos-chars.

ARMEMENT

Adjudant-chef.

Garelli (Emmanuel), 9e R. M., B. S. armement petit calibre (pour tenir un emploi d'officier contrôleur d'armes).

Maréchal des logis chef.

Lacaze (Guy), 9e R. M., B. S. artificier.

Maréchal des logis.

Klein (Raymond), 3e R. M., B. C. S., B. E. armement gros calibre.

ATELIERS GÉNÉRAUX

Maréchal des logis.

Maimbourg (Jacques), 1re R. M., C. A. T. 2 sellier-bourrelier, C. I. A.

CONSTRUCTIONS

Adjudant-chef.

Dobmann (Léon), 1re R. M., B. S. approvisionnements, B. E. électricien.

Maréchal des logis-major.

Clouet (Joseph), 3e R. M., B. S. engins mécaniques.

Maréchal des logis chef.

Le Meur (Lucien), 7e R. M., C. A. T. 2 électricien, C. I. A.

F. — Commis et ouvriers militaires de l'intendance des troupes d'outre-mer.

Adjudant.

Bourhis (Paul), 5e R. M., B. S. bureaux.

Sergents-majors.

Bernad (Edouard), 9e R. M., C. A. T. 2 bureaux, C. I. A.
Henri (Roger), F. F. A., C. A. T. 2 exploitation, C. I. A.
Lambert (Claude), 9e R. M., B. C. S., B. E. bureaux.
N'Diaye Ibrahima, 10e R. M., C. A. T. 2 bureaux, C. I. A. (en remplacement de l'adjudant Ratsimbarison [André], dont la désignation est annulée).

Sergents-chefs.

Bellegarde (Alexandre), 1re R. M., B. C. S., B. E. bureaux.
Mace (Gérard), F. F. A., B. C. S., B. E. bureaux.

Sergent.

Gauguelin (Michel), 9e R. M., C. A. T. 2 exploitation, C. I. A.

G. — Infirmiers militaires des troupes d'outre-mer.

Adjudant chef.

Lecrivain (André), 9e R. M., B. S. secrétaire comptable, B. E. infirmier.

Sergent-major.

Lore (Ange), 9e R. M., B. S. maître infirmier.

Sergent.

Haguy (Yves), 1e R. M., C. A. T. 2 infirmier, C. I. A.

2° Embarquement à partir du 25 novembre 1958.

Infanterie de marine.

Sergent-chef.

François (Claude), 9e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. (au titre du service géographique).

3° Embarquement à partir du 10 décembre 1958.

A. — Infanterie de marine.

Adjudants-chefs.

Rouby (Michel), 10e R. M., B. S. infanterie.
Puiselvert (André), 10e R. M., B. C. S. infanterie.

Adjudants.

Mougey (Jean), 10e R. M., B. E. mécanicien auto.
Fournier (Jean), 10e R. M., B. C. S., B. E. comptabilité
Dubois (Paul), 10e R. M., B. C. S. infanterie.
Grasselli (Pascal), 10e R. M., B. S. infanterie.
Laurent (Serge), 10e R. M., B. C. S. infanterie.
Mara Brahim, 10e R. M., B. S. infanterie.

Sergent-major.

Charlier (René), 10e R. M., C. A. T. 2 comptabilité.

Sergents-chefs.

Uhlmann (Jean), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.
Jacquemin (René), 10e R. M., B. C. S, B. E. auto engins blindés.
Delor (Pierre), 10e R. M., B. C. S. infanterie.
Chiron (Robert), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie.
Lauret (Anatole), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.
Payet (Joseph), 10e R. M., C. A. T. 2 infirmier, B. E. infanterie.
Milbach (André), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.
Camara Amadou, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.
Collette (Lucien), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. (en remplacement du sergent-chef Bergamelli [Jacques], dont la désignation est annulée).

Sergents.

Imbert (Charles), 10e R. M., C. A. T. 2 dépanneur auto.
Petilaire (Mathurin), 10e R. M., C. A. T. 2 clairon, C. I. A.
Vignal (Marius), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie
Kubezyck (Marius), 10e R. M., B. E. transmissions.
Holda (Benjamin), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. (en remplacement du sergent Baumert [Jacques], dont la désignation est annulée).
Rieth (Joseph), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie.
Carimalo (Jean), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie.
Longer (Louis), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie.
Pantusi (Louis), 10e R. M., 251 transmissions, C. I. A.
Roger (Marcel), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie.
Willien (Jean), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.
Ba Meïssa, 10e R. M., 251 transmissions.
Bescou (Pierre), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie
Cadassus (Joseph), 10e R. M., B. C. S. infanterie (en remplacement du sergent Lejeusne [Robert], dont la désignation est annulée).
Cocote (Roland), 10e R. M., 251 transmissions, C. I. A.
Colin (Christian), 10e R. M., 293 transmissions, C. I. A.
Deblond (Léonard), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.
Guyot (Yves), 10e R. M., B. C. S. infanterie.

B. — **Spécialistes blindés.**

INFANTERIE DE MARINE

Adjudant-chef.

Spiegel (Robert), 10e R. M., B. S. autos-chars.

Sergent-chef.

Marfin (René), 10e R. M., B. C. S., B. E. spécialité blindée.

C. — Corps des télégraphistes des troupes d'outre-mer.

Sergents-chefs.

Pendu (Roger), 10e R. M., B. S./E. R.
Larique (Didier), 10e R. M., B. S./E. R.
Ramond (Marcel), 10e R. M., B. C. S., B. E./E. R.
Rigollet (René), 10e R. M., B. S. centre trans.
Monifort (Charles), 10e R. M., B. S./E. R.
Pierre (Raymond), 10e R. M., B. C. S., B. E. chiffre.

Sergents.

Bouillot (Roger), 10e R. M., B. C. S., B. E./ E. R./T. A.
Tanis (Robert), 10e R. M., B. C. S., B. E./E. R.
Brun, dit Beraud (Léopold), 10e R. M., B. C. S., B. E./E. R.
Sejean (Victor), 10e R. M., B. C. S., B. E./E. R.
Porphal (Jules), 10e R. M., B. E. chiffre.

D. — Artillerie de marine.

Adjudant-chef.

Mariani (Dominique), 9e R. M., B. S. artillerie, B. E. spécialiste géographe (au titre du service géographique).

Adjudants.

Vaillant (Raymond), 10e R. M., B. S. artillerie.
Dupuis (Prosper), 10e R. M., B. C. S. artillerie, B. E. armement gros calibre.

Maréchaux des logis chefs.

Claviere (Claude), 10e R. M., C. A. T. 2 artillerie, C. I. A.
Botherel (Pierre), 10e R. M., B. C. S., B. E., F. T. A.
Dieng Sock (Louis), 10e R. M., C. A. T. 2 artillerie, C. I. A.
Gaspard (Marie), 10e R. M., C. A. T. 2 artillerie, C. I. A.
Meunier (Paul), 10e R. M., C. A. T. 2 autos-chars, C. I. A.
Carlos (Theliam), 10e R. M., C. A. T. 2 artillerie, C. I. A.

Maréchaux des logis.

Jan (Joachim), 10e R. M., C. A. T. 2 artillerie.
Claude (Noël), 10e R. M., C. A. T. 2 artillerie, C. I. A.
Alcide (Pierre), 10e R. M., C. A. T. 2 artillerie.
Lucas (Raymond), 10e R. M., C. A. T. 2 tourneur (au titre S. M. B.).
Forte (Sébastien), 10e R. M., C. A. T. 2 artillerie, C. I. A.

E. — Service des matériels et bâtiments des troupes d'outre-mer.

AUTOS-CHARS

Maréchal des logis chef.

Lucea (Germain), 10e R. M., B. C. S., B. E., autos-chars.

ARMEMENT

Maréchal des logis chef.

Limongi (Antoine), 10e R. M., B. C. S., B. E. artificier.

Maréchal des logis.

Leja (Léon), 10e R. M., C. A. T. 2 mécanicien artillerie (en remplacement du maréchal des logis Gogniat (Guy) dont la désignation est annulée).

ATELIERS GÉNÉRAUX

Maréchal des logis.

Gatellier (Bernard), 10e R. M., C. A. T. 2 menuisier, C. I. A.

CONSTRUCTIONS

Maréchal des logis.

Barthaud (Raymond), 10e R. M., C. A. T. 2 engins mécaniques, C. I. A.

F. — Commis et ouvriers militaires de l'intendance des troupes d'outre-mer.

Sergent.

Berthe (Georges), 10e R. M., C. A. T. 2 exploitation, C. I. A.

4° Embarquement à partir du 25 décembre 1958.

A. — Infanterie de marine.

Sergent-chef.

Grille (Hubert), 9e R. M., B. C. S., B. E. spécialiste géographe, chef de brigade « restitution » (au titre du service géographique).

B. — Artillerie de marine.

Adjudants.

Gazeau (Jean-Marie), 9e R. M., B. C. S., B. E. spécialiste géographe (au titre du service géographique).
Franc (Roger), 9e R. M., B. S. spécialiste géographe (au titre du service géographique).

Hors cadres.

1° Embarquement à partir du 10 novembre 1958.

A. — Service des matériels et bâtiments des troupes d'outre-mer.

AUTOS-CHARS

Maréchal des logis.

Fradet (Claude), 9e R. M., B. E. autos-chars « mécanique générale » (pour servir au goum motorisé de l'Adrar).

B. — Infirmiers militaires des troupes d'outre-mer.

Adjudant-chef.

Hamon (Jean), 9e R. M., B. S. maître infirmier.

Adjudant.

Senouque (Roger), 9e R. M., B. C. S., B. E. secrétaire comptable (pour servir en Haute-Volta).

2° Embarquement à partir du 10 décembre 1958.

Infanterie de marine.

Sergents-chefs.

Urvoy (Jean), 10e R. M., B. E. infanterie (au titre vacance « chancellerie »). (Pour le cabinet militaire du haut commissaire).

Depulle (Jean), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. (au titre vacance « chancellerie »). (Pour le cabinet militaire du haut commissaire).

ANNULATIONS DE DÉSIGNATIONS

Sont annulées les désignations suivantes pour servir, dans les cadres, en Afrique occidentale française :

1° Sergent d'infanterie de marine Lejeusne (Robert), 9e R. M., B. C. S. infanterie (cf. *Journal officiel* en date du 26 juillet 1958).

2° Adjudant du cadre des commis et ouvriers militaires de l'intendance des troupes d'outre-mer Ratsimbarison (André), 10e R. M., B. C. S., B. E. bureaux (cf. *Journal officiel* en date du 30 août 1958).

II. — POUR SERVIR EN AFRIQUE EQUATORALE FRANÇAISE

Dans les cadres.

1° Embarquement à partir du 10 octobre 1958.

Infanterie de marine.

Sergent.

Guy (Pierre), 9e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.

2° Embarquement à partir du 10 novembre 1958.

A. — Infanterie de marine.

Sergent-chef.

Leblond (Gilbert), 1re R. M., B. C. S., B. E. tambour major.

Sergents.

Chaignaud (Yvon), 1re R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.

Cingala-Mata (Antoine), 1re R. M., C. A. T. 2 comptabilité, C. I. A. (au titre vacance A. C. T.).

B. — Spécialistes musiciens.

Sergent-chef.

Richard (Jean) 1re R. M., brevet sous-chef fanfare (basse).

Caporal-chef.

Jablowsky (Stanislas), 1re R. M., C. A. T. 2 musicien (contre basse).

C. — Spécialistes blindés.

INFANTERIE DE MARINE

Sergent.

Scordel (Roger), 1re R. M., C. A. T. 2. spécialité blindée, C. I. A.

D. — Corps des télégraphistes des troupes d'outre-mer.

Sergents-chefs.

Wilhelm (Michel), 1re R. M., B. S./T. F. R. I.
Capitaine (Ernest), 5e R. M., B. C. S., B. E./E. R./T. A.
Relange (Georges), 1re R. M., B. S./C. T.

Sergents.

Andrianjafy (Raymond), 1re R. M., B. C. S., B. E./E. R.
Vachia Jean), 1re R. M., B. C. S., B. E./T. R./ V. H. F.

E. — Artillerie de marine.

Maréchaux des logis chefs.

Capdevila (Robert), 1re R. M., C. A. T. 2 autos-chars, C. I. A.
Friedrich (Léon), 1re R. M., B. C. S. artillerie.

F. — Service des matériels et bâtiments des troupes d'outre-mer.

COMPTABLES

Adjudant-chef.

Tessier (André), 1re R. M., B. S. comptable.

AUTOS-CHARS

Adjudant-chef.

Girard (Raymond), 1re R. M., B. S. autos-chars.

Maréchaux des logis.

Perier (Louis), 8e R. M., B. C. S., B. E. autos-chars.
Denis-Jean (Richard), 1re R. M., C. A. T. 2 autos-chars, C. I. A.

ARMEMENT

Maréchal des logis chef.

Penault (Rémy), F. F. A., B. S. tourelles d'engins blindés.

Maréchal des logis.

Scaviner (Roland), 1re R. M., B. C. S., B. E. armement petit calibre.

G. — Commis et ouvriers militaires de l'intendance des troupes d'outre-mer.

Sergent.

Pain (Gérard), 9e R. M., C. A. T. 2 exploitation, C. I. A.

TAILLEURS

Sergents.

Henri (Justin), 9e R. M., C. A. ouvrier spécialiste.
Julvecourt (Georges), 9e R. M., C. A. ouvrier spécialiste.

CORDONNIERS

Sergents-chefs.

Mathieu (Jean), 9e R. M., brevet maître ouvrier.
Castelli (Martin), 1re R. M., brevet maître ouvrier.

Sergent.

Juraver (Joseph), 10e R. M., C. A. ouvrier spécialiste.

H. — Infirmiers militaires des troupes d'outre-mer.

Sergents.

Aubert (Yves), 10e R. M., C. A. T. 2 infirmiers, C. I. A.

3° Embarquement à partir du 25 novembre 1958.

Infanterie de marine.

Adjudant.

Gaudron (Roger), 10e R. M., B. C. S., B. E spécialiste géographe (au titre du service géographique) (en remplacement du sergent-chef François [Claude] dont la désignation est annulée).

4° Embarquement à partir du 1er décembre 1958.

Chancellerie des troupes d'outre mer.

Adjudant-chef.

Jobey (Claudius-François), 1re R. M., B. C. S. infanterie, B. E. chancellerie.

5° Embarquement à partir du 10 décembre 1958.

A. — **Infanterie de marine.**

Adjudant.

Vauzelles (Jacques), 10e R. M., 203 transmissions, C. I. A.

Sergents-chefs.

Ronet (Albert), 10e R. M., B. C. S., B. E. autos engins blindés.
Biolchini (Dante), 10e R. M., B. C. S. infanterie.
Cardier (Jacques), 10e R. M., B. C. S., B. E./E. R.

Sergents.

Bonsoir (Jean), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.
Durepaire (Edmond), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. (en remplacement du sergent Guenin [Roger] dont la désignation est annulée).
Creantor (Gérard), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. (en remplacement du sergent-chef Coquil [Pierre] dont la désignation est annulée).

B. — **Spécialistes musiciens.**

Adjudant.

Octave (Lucien), 10e R. M., brevet chef de fanfare (trompette harmonie).

C. — **Spécialistes blindés.**

INFANTERIE DE MARINE

Adjudant.

Hospital (Jean-Baptiste), 10e R. M., B. S. infanterie, B. E. spécialité blindée.

D. — **Corps des télégraphistes des troupes d'outre-mer.**

Sergent-chef.

Moreau (Louis), 10e R. M., B. C. S., B.E./T.R

Sergents

Bucci (Louis), 10e R. M., C.A.T. 2, 251 transmissions
Butor (Eugène), 10e R. M., C.A.T. 2, 261 transmissions.

E. — **Artillerie de marine.**

Maréchaux des logis chefs.

Quinones (Albert), 10e R. M., C.A.T. 2 artillerie, C.I.A.
Evain (Amédée), 10e R. M., B. C. S., B. E. auto.
Merour (Jean-François), 10e R. M., C. A. T. 2 artillerie, C. I. A.
Ribaud (Pierre), 10e R. M., C. A. T. 2 artillerie, C. I. A.

Maréchal des logis.

Manach (Christian), 10e R. M., C.A.T. 2 comptabilité (au titre vacance A. C. T.).

F. — **Commis et ouvriers militaires de l'Intendance des troupes d'outre-mer.**

TAILLEURS

Sergent.

Le Goff (René), 10e R. M., C. A. ouvrier spécialiste.

CORDONNIERS

Sergent.

Pailloux (André), 10e R. M., C. A. ouvrier spécialiste.

6° Embarquement à partir du 25 décembre 1958.

Infanterie de marine.

Adjudant-chef.

Vignie (Yves), 7e R. M., B. C. S. infanterie (au titre du service géographique).

Hors cadres.

Embarquement à partir du 10 novembre 1958.

Infirmiers militaires des troupes d'outre-mer.

Adjudant.

Grand (Robert), 9e R. M., B. S. maître infirmier (pour servir au Gabon).

Sergent.

Topoyan (David), 10e R. M., C. A. T. 2 infirmier (pour servir au Tchad).

ANNULATION DE DÉSIGNATION

Est annulée la désignation pour servir dans les cadres en Afrique équatoriale française, au titre du service géographique, du sergent-chef d'infanterie de marine François (Claude), 9e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. (cf. *J. O.* du 30 août 1958.)

III. — **POUR SERVIR A MADAGASCAR**

Dans les cadres.

1° Embarquement à partir du 10 novembre 1958.

A. — **Infanterie de marine.**

Adjudant.

Ciccoli (Marc), 1re R. M., B. S. comptabilité (en remplacement du sergent-chef Ciril [Marthe] dont la désignation est annulée).

Sergent-major.

Hontangs (Maurice), 1re R. M., B. C. S. infanterie.

Sergent-chef.

Robert (Louis), 1re R. M., B. C. S., B. E. auto.

Sergent.

Lejeusne (Robert), 9e R. M., B. C. S. infanterie (en remplacement du sergent Turpin [Hector] dont la désignation est annulée).

B. — **Spécialistes musiciens.**

Adjudant.

Debeaumarche (Bernard), 1re R. M., brevet chef de fanfare (clarinette).

Soldat de 2e classe.

Chauvel (Maurice), 1re R. M., clarinette, saxophone.

C — **Spécialistes blindés.**

INFANTERIE DE MARINE

Sergent-chef.

Elsensohn (Charles), 1re R. M., B. C. P., B. E. spécialité blindée.

Sergent.

Plassard (Xavier), 1re R. M., C. A. T. 2 spécialité blindée, C. I. A.

D. — **Corps des télégraphistes des troupes d'outre-mer.**

Sergents.

Liégeard (Robert), 1re R. M., B. C. S., B. E. électricien.
Blum (Claude), 1re R. M., B. C. S., B .E. électricien.

B. — **Artillerie de marine.**

Adjudant-chef.

Biggio (Robert), 1re R. M., B. C. S. artillerie (destiné au centre équestre de Tananarive).

F. — **Service des matériels et bâtiments des troupes d'outre-mer.**

COMPTABLES

Adjudant-chef.

Truchi (Paul), 1re R. M., B. S. comptable.

Adjudant.

Alin (Roland), 1re R. M., B. S. comptable.

Maréchal des logis-major.

Millet (Emile), 9e R. M., B. C. S., B. E. comptable.

AUTOS-CHARS

Maréchal des logis-major.

Eguienta (Alphonse), 5e R. M., B. S. autos-chars.

Maréchaux des logis.

Beaury (Pierre), 8e R. M., B. C. S., B. E. autos-chars.
Mutchinson (Georges), 1re R. M., C. A. T. 2 autos-chars, C. I. A.

ARMEMENT

Adjudants-chefs.

Devorest (René), F. F. A., B. S. armement petit calibre.
Echard (André), 9e R. M., B. S. armement petit calibre (pour tenir un emploi d'officier contrôleur d'armes).

Maréchaux des logis.

Meyere (Louis), 8e R. M., B. C. S., B. E. armement petit calibre.
Dambiel (Pascal), 5e R. M., B. C. S., B. E. armement petit calibre.

ATELIERS GÉNÉRAUX

Adjudant-chef.

Rossi (Philippe), 3e R. M., B. E. maréchal ferrant (au titre vacance artillerie).

Maréchal des logis.

Gard (Ludovic), 9e R. M., C. A. T. 2 forgeron, charpentier en fer, C. I. A. (profession civile: maréchal ferrant) (au titre vacance artillerie).

CONSTRUCTIONS

Adjudant-chef.

Ribondin (Louis), 1re R. M., B. C. S., B. E. surveillant travaux.

Maréchal des logis.

Promeneur (Jules), 9e R. M., C. A. T. 2 électricien.

G. — **Commis et ouvriers militaires de l'intendance des troupes d'outre-mer.**

Sergent-chef.

Furlan (Guido), 1re R. M., B. C. S., B. E. bureaux.

Sergents.

Delmose (Gilbert), 9e R. M., C. A. T. 2 exploitation, C. I. A.
Plat (Paul), 9e R. M., C. A. T. 2 bureaux, C. I. A. (en remplacement du sergent Bouron [Paul], dont la désignation est annulée).

H. — **Infirmiers militaires des troupes d'outre-mer.**

Sergent.

Balandine (Paul), 10e R. M., C. A. T. 2 infirmier (aptitude mécanicien dentiste).

2e Embarquement à partir du 10 décembre 1958.

A. — **Infanterie de marine.**

Adjudant.

Aubineau (Michel), 10e R. M., B. S. infanterie.

Sergents-chefs.

Boissac (Jean-Maurice), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. (en remplacement du sergent Darius [Hilaire] dont la désignation est annulée).
Aubry (Yves), 10e R. M., B. C. S. infanterie.
Pizzonero (Jean), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.
Tomasini (Jean-Baptiste), 10e R. M., B. C. S. infanterie.

Sergents.

Lemalicot (Louis), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.
Boureille (René), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.

B. — **Spécialistes musiciens.**

Sergent-chef.

Beaussart (Edmond), 10e R. M., brevet sous-chef de fanfare (trompette d'harmonie).

Sergent.

Barthula (Georges), 10e R. M., C. A. T. 2 musicien (clarinette).

C. — **Spécialistes blindés.**

INFANTERIE DE MARINE

Sergent-chef.

Bernaudat (Raymond), 10e R. M., B. E. spécialité blindée.

D. — **Corps des télégraphistes des troupes d'outre-mer.**

Sergent-chef.

Balde (Guy), 10e R. M., B. E. chiffre.

E. — **Artillerie de marine.**

Maréchal des logis.

Perrin (Jean-Marie), 10e R. M., C. A. T. 2 comptabilité.

E. — **Service des matériels et bâtiments des troupes d'outre-mer.**

AUTOS-CHARS

Adjudant.

Meuschke (Robert), 10e R. M., B. C. S., B. E. auto-chars.

Maréchal des logis-chef.

Gastaud (François), 10e R. M., B. S. auto-chars.

TRANSMISSIONS

Maréchal des logis-major.

Kehres (Pierre), 10e R. M., B. C. S., B. E./T. R.

3e Embarquement à partir du 25 décembre 1958.

Infanterie de marine.

Sergent.

Farget (Georges), 1re R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. (au titre du service géographique).

Hors cadres.

Embarquement à partir du 10 novembre 1958.

Infirmiers militaires des troupes d'outre-mer.

Sergent-chef.

Menjot (Gérard), 1re R. M., B. C. S., B. E. secrétaire comptable.

IV. — **POUR SERVIR EN COTE FRANÇAISE DES SOMALIS**

Dans les cadres.

1° Embarquement à partir du 10 octobre 1958.

Commis et ouvriers militaires de l'intendance des troupes d'outre-mer.

Adjudant.

Ratsimbarison (André), 10e R. M., B. C. S., B. E. bureaux (en remplacement du sergent-major N'Diaye Ibrahima dont la désignation est annulée).

2° Embarquement à partir du 10 novembre 1958.

Spécialistes musiciens.

Caporal-chef.

Lecornu (Jacques), 1re R. M., C. A. T. 2 musicien (trombone).

3° Embarquement à partir du 10 décembre 1958.

A. — **Infanterie de marine.**

Sergents.

Roine (Claude), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.
Philippe (Joseph), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.

B. — **Spécialistes blindés.**

INFANTERIE DE MARINE

Adjudant.

Ferran (Vincent), 10e R. M., B. S. auto engins blindés.

Sergent-chef.

Bournat (André), 10e R. M., B. C. P., B. E. spécialité blindée.

C. — **Artillerie de marine.**

Maréchal des logis-chef.

Rinto (Rémy), 10 R. M., B. C. S., B. E. comptable matériel (au titres vacances A. C. T.).

ANNULATION DE DÉSIGNATION

Est annulée la désignation pour servir dans les cadres en Côte française des Somalis du sergent-major du cadre des commis et ouvriers militaires de l'intendance des troupes d'outre-mer, N'Diaye Ibrahima, 10e R. M., C. A. T. 2 bureaux, C. I. A. (cf. *Journal officiel* en date du 30 août 1958).

V. — **POUR SERVIR AUX ANTILLES**

Dans les cadres.

1° Embarquement à partir du 10 octobre 1958.

A. — **Service des matériels et bâtiments des troupes d'outre-mer.**

CONSTRUCTIONS

Maréchal des logis chef.

De Ville (Henri), 1re R. M., B. C. S., B. E. frigoriste (en remplacement du maréchal des logis Chabert [Henri] dont la désignation est annulée).

B. — **Infirmiers militaires des troupes d'outre-mer.**

Adjudant.

Foureur (Roger), 9e R. M., B. C. S., B. E. secrétaire comptable.

2° Embarquement à partir du 10 novembre 1958.

A. — **Spécialistes musiciens.**

Sergent-chef.

Durbano (Louis), 9e R. M., brevet sous-chef de fanfare (saxophone).

B. — **Service des matériels et bâtiments des troupes d'outre-mer.**

CONSTRUCTIONS

Maréchal des logis chef.

Fuentes (Jean), 9e R. M., B. C. S., B. E. engins mécaniques.

VI. — **POUR SERVIR AU PACIFIQUE**

Dans les cadres.

Embarquement à partir du 10 décembre 1958.

Corps des télégraphistes des troupes d'outre-mer.

Sergent.

Leclerc (Michel), 10e R. M., B. C. S., B. E./T. R.

VII. — **POUR SERVIR EN EXTREME-ORIENT**

Dans les cadres.

BASE MILITAIRE DE SENO

1° Embarquement à partir du 10 octobre 1958.

Spécialiste clairon.

Caporal.

Charles (Maurice), 10e R. M., C. A. T. 1 clairon (en remplacement du caporal-chef Deschamps [Robert], dont la désignation est annulée).

2° Embarquement à partir du 25 octobre 1958.

Service des matériels et bâtiments des troupes d'outre-mer.

COMPTABLES

Maréchal des logis chef.

Almenar (Jean-Marie), 9e R. M., B. S. comptable.

Hors cadres.

MISSION MILITAIRE FRANÇAISE PRÈS LE GOUVERNEMENT ROYAL DU CAMBODGE

Embarquement à partir du 10 octobre 1958.

Corps des télégraphistes des troupes d'outre-mer.

Sergent-chef.

Franc (André), 9e R. M., B. S./T. F.-R. I.

Sergent.

Morvan (Jean), 1re R. M., B. C. S., B. E./E. R. G.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Régies d'avances et de recettes.

Le ministre des affaires étrangères et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la convention culturelle franco-tunisienne du 3 juin 1955 et le protocole relatif aux locaux scolaires annexé à cette convention;

Vu l'arrêté du 27 mars 1957 fixant la nouvelle dénomination des écoles industrielles et des centres de formation professionnelle relevant de la mission universitaire et culturelle française en Tunisie;

Vu le décret n° 51-135 du 3 février 1951 relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées pour le payement de dépenses ou la perception de recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes, aux budgets des établissements publics nationaux ou aux comptes spéciaux du Trésor, modifié et complété par le décret n° 53-1271 du 24 décembre 1953;

Vu l'arrêté du 12 septembre 1952 fixant les taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des services de l'Etat, des budgets annexes, des budgets des établissements publics nationaux ou des comptes spéciaux du Trésor, ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces régisseurs;

Vu l'arrêté du 5 septembre 1957 instituant des régies d'avances et de recettes auprès des établissements français d'enseignement public et d'enseignement technique en Tunisie relevant de la mission universitaire et culturelle française en Tunisie,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les dispositions des articles 1er et 2 de l'arrêté précité du 5 septembre 1957 sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes:

« *Art.* 1er. — Il est institué auprès de chacun des établissements français d'enseignement public ci-après désignés, relevant de la mission universitaire et culturelle française en Tunisie:

« Service central de la mission universitaire et culturelle;
« Lycée Carnot à Tunis;
« Salle des fêtes du lycée Carnot;
« Lycée de garçons Stephen-Pichon de Bizerte;
« Lycée de Carthage;
« Lycée de jeunes filles de Tunis;
« Etablissement de l'Ariana;
« Collège technique de garçons de Tunis;
« Collège technique de jeunes filles Paul-Cambon à Tunis;
« Collège technique de garçons de Bizerte;
« Collège de jeunes filles de Sousse;
« Collège de jeunes filles de Sfax;
« Ecole supérieure de commerce de Tunis,

et auprès de l'ensemble des centres d'apprentissage désignés à l'article 1er de l'arrêté du 27 mars 1957 susvisé une régie d'avances pour le payement, dans la limite de 50.000 F par opération:

« Des achats de denrées pour la nourriture des élèves internes;
« Des salaires des ouvriers à la journée;
« Des menus frais de correspondance, de bureau et de fonctionnement de laboratoires;
« Des menus frais d'entretien des bâtiments et du mobilier. »

« *Art.* 2. — Le montant maximum de l'avance à consentir à chaque régisseur est fixé à 300.000 F. Toutefois, il est fixé:

« A 500.000 F pour les régies du lycée Carnot, du lycée Stephen-Pichon, du lycée de Carthage et de l'établissement de l'Ariana;
« A 2.500.000 F pour la régie des centres d'apprentissage. »

« Les pièces justificatives des dépenses payées au moyen de cette avance doivent être remises à l'ordonnateur dans un délai maximum de trente jours à compter de la date des payements ou de la réception par le régisseur des pièces justificatives produites par les sous-régisseurs. »

Art. 2. — Les dispositions de l'article 4 de l'arrêté précité du 5 septembre 1957 sont complétées comme suit:

« Des recettes provenant de la vente d'objets fabriqués par les centres d'apprentissage. »

Art. 3. — Les dispositions de l'article 12 (§ 1er) de l'arrêté précité du 5 septembre 1957 sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes:

« Les régisseurs sont nommés par arrêté du ministre des affaires étrangères qui peut, en cette matière, donner délégation à l'ambassadeur de France en Tunisie. »

Art. 4. — Le ministre des affaires étrangères et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 septembre 1958.

Le ministre des affaires étrangères,
Pour le ministre des affaires étrangères
et par délégation:
Le directeur général adjoint du personnel et de l'administration générale,
P. SIRAUD.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur de la comptabilité publique,
MARTIAL-SIMON.

Agents diplomatiques et consulaires.

Par arrêté du 25 septembre 1958, les chanceliers adjoints dont les noms suivent sont reclassés en qualité de chanceliers de 2e classe dans les conditions suivantes:

(A compter du 8 août 1956.)

Mme Gambade (Henriette). Prise de rang dans le 1er échelon: 1er janvier 1955.

Mlle Charvolin (Hélène). Prise de rang dans le 1er échelon: 1er janvier 1955.

(A compter du 1er octobre 1956.)

Mme Girard (Bernadette). Prise de rang dans le 1er échelon: 1er janvier 1955.

(A compter du 1er décembre 1956.)

Mme Blanckaert (Jacqueline). Prise de rang dans le 1er échelon: 1er novembre 1954.

(A compter du 1er juillet 1957.)

Mlle Ageron (Nicole). Prise de rang dans le 1er échelon: 1er janvier 1957.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Répartition de crédits.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 16 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956 déterminant le mode de présentation du budget de l'Etat;

Vu la loi de finances et les textes portant ouverture et annulation de crédits pour 1958,

Arrête:

Art. 1er. — Est annulé sur 1958 un crédit de 4 millions de francs applicable au budget et au chapitre mentionnés dans le tableau A annexé au présent arrêté.

Art. 2. — Est ouvert sur 1958 un crédit de 4 millions de francs applicable au budget et au chapitre mentionnés dans le tableau B annexé au présent arrêté.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 septembre 1958.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du budget,
GILBERT DEVAUX.

ETAT ANNEXE

TABLEAU A

SERVICE	CHAPITRE	CRÉDIT annulé.
		Milliers de francs.
Finances, affaires économiques et plan.		
I. — CHARGES COMMUNES		
7e partie. — Dépenses diverses.		
Dépenses diverses.....	37-97	4.000

TABLEAU B

SERVICE	CHAPITRE	CRÉDIT ouvert.
		Milliers de francs.
France d'outre-mer.		
(Dépenses civiles.)		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.		
Administration centrale. — Remboursement de frais.....	34-01	4.000

Transfert de crédits.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 21 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956 déterminant le mode de présentation du budget de l'Etat;

Vu l'article 26 de la loi de finances pour 1957;

Vu la loi de finances et les textes portant ouverture et annulation de crédits pour 1958,

Arrête:

Art. 1er. — Est annulé sur 1958 un crédit de 3 millions de francs applicable au budget et au chapitre mentionnés dans le tableau A annexé au présent arrêté.

Art. 2. — Est ouvert sur 1958 un crédit de 3 millions de francs applicable au budget et au chapitre mentionnés dans le tableau B annexé au présent arrêté.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 septembre 1958.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du budget.
GILBERT DEVAUX.

ETAT ANNEXE

TABLEAU A

SERVICE	CHAPITRE	CRÉDIT annulé.
		Milliers de francs.
France d'outre-mer. (Dépenses civiles.)		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité.		
Inspection de la France d'outre-mer. — Soldes et accessoires de solde.....	31-03	3.000

TABLEAU B

SERVICE	CHAPITRE	CRÉDIT ouvert.
		Milliers de francs.
France d'outre-mer. (Dépenses civiles.)		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.		
Administration centrale. — Remboursement de frais.....	34-01	3.000

Prix des caséines et des produits dans la fabrication desquels entrent des caséines comme matière première.

Le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre de l'agriculture,

Vu l'ordonnance du 23 novembre 1944;
Vu l'ordonnance n° 45-1483 du 30 juin 1945 relative aux prix;
Vu l'arrêté n° 23 716 du 27 août 1957;
Vu l'arrêté n° 23 756 du 11 décembre 1957;
Après avis du comité national des prix,

Arrêtent:

Art. 1er. — Par dérogation aux dispositions de l'arrêté n° 23 716 du 27 août 1957, les prix limites de vente des caséines sur wagon ou sur camion, départ laiterie, sont fixés comme suit au kilogramme net, marchandise nue, taxes non comprises, à dater du 1er octobre 1958:

Caséine présure:
- Extra-blanche ..... 240 F.
- Blanche 230
- Ordinaire 220

Caséine lactique 200

Cessent d'être applicables, à compter du 1er octobre 1958, les dispositions du paragraphe 1er de l'article 1er de l'arrêté n° 23 756 du 11 décembre 1957.

Art. 2. — A titre de mesure accessoire, destinée à assurer l'application des prix fixés par le présent arrêté, les producteurs, sécheurs, conditionneurs, grossistes ou demi-grossistes, utilisateurs possédant une quantité de caséines égale ou supérieure à 100 kg doivent faire la déclaration du stock détenu par eux à la date du 1er octobre 1958, à zéro heure.

Cette déclaration doit être effectuée au plus tard le 4 octobre 1958 à la direction départementale du service des enquêtes économiques et copie de cette déclaration doit être adressée sans délai à la société interprofessionnelle du lait et de ses dérivés, 7, rue Scribe, à Paris (9e).

Fait à Paris, le 29 septembre 1958.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le haut commissaire à l'économie nationale et au commerce extérieur,
MAX FLÉCHET.

Le ministre de l'agriculture,
ROGER HOUDET.

Fonds de concours.

I. — *Tableau des crédits ouverts et des autorisations de programme accordées au cours du mois de septembre 1958.*

BUDGET 1958

SERVICES	CHAPITRES	DATE de l'arrêté.	CRÉDITS de payement ouverts	AUTORISATIONS de programme accordées.
			Milliers de francs.	
Affaires étrangères.				
I. — SERVICES DES AFFAIRES ETRANGERES				
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES				
Dépenses de la commission internationale de surveillance et de contrôle du cessez-le-feu en Indochine.	41-01	16-9-58	103.866	»
Relations culturelles avec la Tunisie	42-25	Idem.	20.820	»
Total pour les affaires étrangères			124.686	»
Anciens combattants et victimes de guerre.				
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES				
Services extérieurs. — Rémunérations principales	31-21	Idem.	9.412	»
Indemnités résidentielles ...	31-91	Idem.	2.500	»
Prestations et versements obligatoires	33-91	Idem.	476	»
Services extérieurs. — Matériel et dépenses diverses...	34-22	Idem.	5.000	»
Remboursements à diverses administrations	34-93	Idem.	897	»
Total pour le titre III..			18.285	»
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES				
Soins médicaux gratuits et frais d'application de la loi du 31 mars 1919 et des lois subséquentes	46-27	Idem.	2.000	»
Appareillage des mutilés....	46-28	Idem.	125.855	»
Total pour le titre IV..			127.855	»
Total pour les anciens combattants et victimes de guerre			146.140	
Défense nationale et forces armées.				
SECTION COMMUNE				
TITRE V. — EQUIPEMENT				
Infrastructure interalliée. — Travaux	55-81	3-9-58	766.126	»
SECTION AIR				
TITRE III. — MOYENS DES ARMES ET SERVICES				
Constructions aéronautiques. — Dépenses de fonctionnement	34-72	Idem.	11.118	»

SERVICES	CHAPITRES	DATE de l'arrêté.	CRÉDITS de payement ouverts.	AUTORISATIONS de programme accordées.
			Milliers de francs.	
TITRE V. — EQUIPEMENT				
Constructions aéronautiques. — Etudes et prototypes....	51-71	Idem.	1.323.113	»
Télécommunications. — Fabrications	53-71	Idem.	378.266	»
Matériel aérien. — Fabrications	53-72	Idem.	85.877	»
Total pour le titre V....			1.787.256	»
Total pour la section Air..			1.798.374	»
SECTION GUERRE				
TITRE V. — EQUIPEMENT				
Service du génie. — Equipement	54-61	Idem.	1.000.000	1.000.000
Totaux pour la défense nationale et les forces armées			3.561.500	1.000.000
Défense nationale et forces armées.				
SECTION GUERRE				
TITRE III. — MOYENS DES ARMES ET SERVICES				
Solde et indemnités du personnel militaire des fabrications d'armement.....	31-13	16-9-58	125.000	»
Traitement et indemnités des personnels civils non ouvriers des fabrications d'armement	31-22	Idem.	443.000	»
Salaires et accessoires de salaires des personnels ouvriers des fabrications d'armement.	31-32	Idem.	1.039.800	»
Prestations et versements obligatoires du service des fabrications d'armement.....	33-71	Idem.	231.000	»
Prestations et versements facultatifs du service des fabrications d'armement.....	33-72	Idem.	1.200	»
Service des fabrications d'armement. — Frais généraux. — Dépenses de fonctionnement et d'entretien du service	34-71	Idem.	60.000	»
Total pour la section Guerre			1.900.000	»
Education nationale, jeunesse et sports.				
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES				
Grands établissements d'enseignement supérieur. — Institut de France. — Académie de médecine. — Rémunérations principales.	31-14	16-9-58	991	»
Grands établissements d'enseignement supérieur. — Ecoles normales supérieures. — Institut de France et académie de médecine. — Indemnités et allocations diverses.....	31-15	Idem.	14	»
Ecoles primaires élémentaires. — Rémunérations principales	31-34	Idem.	6.016	»
Ecoles primaires élémentaires. — Indemnités et allocations diverses.....	31-35	Idem.	70	»
Archives de France. — Rémunérations principales...	31-65	Idem.	240	»
Arts et lettres. — Mobilier national et manufactures nationales. — Salaires et accessoires de salaires des personnels ouvriers rémunérés sur la base du commerce et de l'industrie....	31-74	Idem.	538	»
Arts et lettres. — Musées. — Rémunérations principales	31-75	Idem.	3.876	»
Arts et lettres. — Indemnités et allocations diverses.....	31-77	Idem.	40	»
Indemnités résidentielles....	31-91	Idem.	1.583	»
Hygiène scolaire et universitaire. — Rémunérations et vacations du personnel médical et social.....	31-95	Idem.	185.799	»
Prestations et versements obligatoires	33-91	Idem.	717	»
Bibliothèques. — Matériel....	34-62	Idem.	114	»
Hygiène scolaire et universitaire. — Remboursement de frais.....	34-94	Idem.	17.960	»
Bâtiments civils et palais nationaux. — Entretien, aménagement et restauration	35-82	Idem.	2.000	»
Restauration et rénovation du domaine national de Versailles	35-85	Idem.	168.726	»
Total pour l'éducation nationale			388.714	»
Finances, affaires économiques et plan.				
II. — SERVICES FINANCIERS				
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES				
Contrôles économiques et financiers. — Rémunérations principales	31-02	23-9-58	16.100	»
Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	31-04	Idem.	10.650	»
Services extérieurs de la direction générale des impôts. — Indemnités et allocations diverses.....	31-44	Idem.	131.035	»
Travaux à la tâche de la direction générale des impôts	31-47	Idem.	253.055	»
Prestations et versements obligatoires	33-91	Idem.	92.457	»
Administration centrale, corps de contrôle et conseil national des assurances. — Matériel	34-02	Idem.	1.391	»
Services extérieurs du Trésor. Matériel	34-32	Idem.	2.000	»
Total pour les services financiers			506.388	»
Finances, affaires économiques et plan.				
III. — AFFAIRES ECONOMIQUES				
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES				
Travaux de recensement.....	34-33	16-9-58	2.851	»
III. — AFFAIRES ECONOMIQUES				
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES				
Travaux de recensement.....	34-33	Idem.	3.605	»

SERVICES	CHAPITRES	DATE de l'arrêté.	CRÉDITS de payement ouverts.	AUTORISATIONS de programme accordées.
			Milliers de francs.	
France d'outre-mer.				
(Dépenses civiles.)				
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES				
Incidence de la mise en application de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956.....	41-95	15-9-58	2.906.500	»
Industrie et commerce.				
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES				
Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	31-02	16-9-58	3.894	»
Direction des mines et de la sidérurgie. — Services extérieurs et écoles nationales supérieures et techniques des mines. — Indemnités et allocations diverses.....	31-12	Idem.	32.126	»
Administration centrale. — Matériel	34-02	Idem.	7.122	»
Direction des mines et de la sidérurgie. — Services extérieurs et écoles des mines. — Remboursement de frais	34-11	Idem.	12.530	»
Direction des mines et de la sidérurgie. — Services extérieurs et écoles des mines. — Matériel.....	34-12	Idem.	9.274	»
Achat et entretien du matériel automobile.....	34-92	Idem.	4.735	»
Total pour l'industrie et le commerce.....			69.681	»
Intérieur.				
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES				
Sûreté nationale. — Indemnités et allocations diverses..	31-12	16-9-58	11.077	»
Centres administratifs et techniques interdépartementaux. — Remboursement de frais.....	31-13	Idem.	319	»
Sûreté nationale. — Remboursement de frais.....	34-11	Idem.	15.299	»
Achat, entretien et fonctionnement du matériel automobile	34-92	Idem.	2.506	»
Services divers. — Matériel..	34-95	Idem.	121	»
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES				
Subventions en faveur des populations algériennes résidant dans la métropole..	41-53	Idem.	5.475	»
Total pour l'intérieur....			31.797	»
Présidence du conseil.				
I. — SERVICES CIVILS				
A. — SERVICES GÉNÉRAUX				
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES				
Frais de fonctionnement des services de documentation et de diffusion.....	34-03	Idem.	18.465	»

SERVICES	CHAPITRES	DATE de l'arrêté.	CRÉDITS de payement ouverts.	AUTORISATIONS de programme accordées.
			Milliers de francs.	
Travaux publics, transports et tourisme.				
I. — TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME				
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES				
Chemins de fer et transports. — Organismes centraux et comités techniques départementaux des transports. — Rémunérations principales. — Indemnités et allocations diverses.....		Idem.		
Art. 1er. — Conseil supérieur des transports.....			676	»
Art. 5. — Comités techniques départementaux des transports			37.671	»
Total pour le chapitre....	31-12		38.347	»
Postes, télégraphes et téléphones.				
1re SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES				
Services extérieurs. — Remboursements de frais.....	30-10	16-9-58	24.600	»
Travaux et cessions à titre remboursable	31-00	Idem.	42.603	»
Total pour la 1re section			67.203	»
TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT				
Equipement. — Bâtiments...	53-00	Idem.	232.080	232.080
Equipement des bureaux téléphoniques	53-20	Idem.	67.326	67.326
Equipement des lignes téléphoniques interurbaines et aménagement des réseaux urbains	53-22	Idem.	31.425	31.425
Equipement des services télégraphiques et radioélectriques	53-30	Idem.	277.600	277.600
Totaux pour le titre V.			608.431	608.431
Totaux pour les postes, télégraphes et téléphones			675.634	608.431
Postes, télégraphes et téléphones.				
1re SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES				
Services extérieurs. — Remboursement de frais.....	30-10	22-9-58	10.000	»
Travaux et cessions à titre remboursable	31-00	Idem.	248.560	»
Total pour les dépenses ordinaires			258.560	»
TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT				
Equipement des bureaux téléphoniques	53-20	Idem.	39.011	39.011
Equipement des lignes téléphoniques interurbaines et aménagement des réseaux urbains	53-22	Idem.	7.500	7.500
Equipement des services télégraphiques et radioélectriques	53-30	Idem.	24.240	24.240
Totaux pour le titre V.			70.751	70.751
Totaux pour les postes, télégraphes et téléphones			329.311	70.751

SERVICES	CHAPITRES	DATE de l'arrêté.	CRÉDITS de payement annulés.	AUTORISATIONS de programme annulées.
			Milliers de francs.	
Poudres.				
Etudes et recherches.....	375	24-6-53	26.498	26.498
Travaux d'équipement intéressant la défense nationale	9.700	Idem.	220.160	39.230
Totaux pour les poudres.			246.658	65.728

Remplacé par:

CREDITS

SERVICES	CHAPITRES	DATE de l'arrêté.	CRÉDITS de payement ouverts.	AUTORISATIONS de programme accordées.
			Milliers de francs.	
Poudres.				
2e SECTION. ETUDES ET RECHERCHES				
Etudes et recherches.....	375	16-9-58	26.498	26.498
3e SECTION. — DÉPENSES DE PREMIER ÉTABLISSEMENT				
Travaux d'équipement intéressant la défense nationale	9.700	Idem.	264.158	39.230
Totaux pour le budget annexe des poudres...			290.656	65.728

RECETTES

SERVICES	CHAPITRES	DATE de l'arrêté.	RECETTES
			Milliers de francs.
Poudres.			
Fonds de concours pour études militaires.....	91	16-9-58	26.498
Fonds de concours pour travaux d'équipement intéressant la défense nationale.	2.601	Idem.	264.158
Total.....			290.656

RECAPITULATION BUDGET 1958

SERVICES	DATE de l'arrêté.	CRÉDITS de payement ouverts ou annulés.	AUTORISATIONS de programme accordées ou annulées.
		Milliers de francs.	
Affaires étrangères.....	16-9-58	124.686	»
Anciens combattants.....	Idem.	146.140	»
Défense nationale.....	3-9-58	3.561.500	1.000.000
Défense nationale.....	16-9-58	1.900.000	»
Education nationale.....	Idem.	388.714	»
Services financiers.....	23-9-58	506.388	»
Affaires économiques.....	16-9-58	2.851	»
Affaires économiques.....	Idem.	3.605	»
France d'outre-mer (civiles).....	15-9-58	2.906.500	»
Industrie et commerce.....	16-9-58	60.681	»
Intérieur	Idem.	24.797	»
Présidence du conseil.....	Idem.	18.465	»
Travaux publics.....	Idem.	38.347	»
Postes, télégraphes et téléphones...	Idem.	675.634	608.431
Postes, télégraphes et téléphones...	22-9-58	329.341	70.751
Poudres	24-6-58	— 246.658	— 65.728
Poudres	16-9-58	290.656	65.728
Totaux		10.758.620	1.679.182

II. — *Tableaux des crédits reportés de 1957 à 1958 au cours du mois de septembre 1958.*

BUDGET DE 1957

Tableau des crédits annulés.

SERVICES	CHAPITRES	DATE de l'arrêté.	CRÉDITS de payement annulés.
			Milliers de francs.
Défense nationale et forces armées.			
SECTION GUERRE			
TITRE III. — MOYENS DES ARMES ET SERVICES			
Entretien du matériel du service des transmissions	34-54	16-9-58	8.863
TITRE V. — EQUIPEMENT			
Service du génie. — Equipement.....	54-61	Idem.	12.000
Total pour la section Guerre.....			20.863
SECTION COMMUNE			
TITRE V. — EQUIPEMENT			
Gendarmerie. — Matériel.....	53-51	Idem.	47.886
Infrastructure interalliée. — Travaux..	55-81	Idem.	313.753
Total pour la section commune....			361.639
Travaux publics, transports et tourisme.			
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES			
Ponts et chaussées. — Services annexes. — Matériel et remboursement de frais	34-11	17-7-58	11.318
Routes et ponts. — Entretien et réparations	35-21	Idem.	6.407
Voies de navigation intérieure. — Entretien et réparations.....	35-31	Idem.	3
Ports maritimes. — Entretien et réparations	35-32	Idem.	103.084
Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	37-92	Idem.	2
Total pour le titre III			120.814
TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT			
Voies de navigation intérieure. — Equipement	53-30	Idem.	130.709
Ports de commerce. — Equipement...	53-34	Idem.	391.487
Ports de pêche. — Equipement.....	53-36	Idem.	145.627
Etablissements de signalisation maritime	53-38	Idem.	410
Institut géographique national. — Equipement	57-50	Idem.	52.121
Etablissements de signalisation maritime. — Equipement dans les territoires d'outre-mer	58-30	Idem.	2.000
Total pour le titre V.....			722.354
TITRE VIII. — DÉPENSES EFFECTUÉES SUR RESSOURCES AFFECTÉES			
Fonds d'investissement routier (réseau national)	85-21	Idem.	189.991
Total pour les travaux publics.....			1.033.159

BUDGET DE 1958

Tableau des crédits ouverts.

SERVICES	CHAPITRES	DATE de l'arrêté.	CRÉDITS de payement ouverts.
			Milliers de francs.
Défense nationale et forces armées.			
SECTION GUERRE			
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES			
Entretien du matériel du service des transmissions	34-54	16-9-58	8.863
TITRE V. — EQUIPEMENT			
Service du génie. — Equipement	54-61	Idem.	12.000
Total pour la section Guerre			20.863
SECTION COMMUNE			
TITRE V. — EQUIPEMENT			
Gendarmerie. — Matériels	53-51	Idem.	47.886
Infrastructure interalliée. — Travaux	55-81	Idem.	313.753
Total pour la section commune			361.639
Travaux publics, transports et tourisme.			
I. — TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME			
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES			
Ponts et chaussées. — Services annexes. — Matériel et remboursement de frais	34-14	17-7-58	11.318
Routes et ponts. — Entretien et réparations	35-21	Idem.	6.407
Voies de navigation intérieure. — Entretien et réparations	35-31	Idem.	3
Ports maritimes. — Entretien et réparations	35-32	Idem.	103.084
Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	37-92	Idem.	2
Total pour le titre III			120.814
TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT			
Voies de navigation intérieure. — Equipement	53-30	Idem.	130.709
Ports de commerce. — Equipement	53-34	Idem.	391.487
Ports de pêche. — Equipement	53-36	Idem.	145.627
Etablissements de signalisation maritime	53-38	Idem.	410
Institut géographique national. — Equipement	57-50	Idem.	52.121
Etablissements de signalisation maritime. — Equipement dans les territoires d'outre-mer	58-30	Idem.	2.000
Total pour le titre V			722.354
TITRE VIII. — DÉPENSES EFFECTUÉES SUR RESSOURCES AFFECTÉES			
Fonds d'investissement routier (réseau national)	85-21	Idem.	189.991
Total pour les travaux publics			1.033.159

RÉCAPITULATION

Report de 1957 à 1958.

SERVICES	DATE de l'arrêté.	CRÉDITS annulés sur 1957.	CRÉDITS ouverts sur 1958.
		Milliers de francs.	
Défense nationale	16-9-58	20.863	20.863
Défense nationale	Idem.	361.639	361.639
Travaux publics	17-7-58	1.033.159	1.033.159
Totaux		1.415.661	1.415.661

Legs et donations.

I. — *Tableau des crédits ouverts au cours du mois de septembre* 1958.

SERVICES	CHAPITRES	DATE de l'arrêté.	CRÉDITS de payement ouverts.
			Milliers de francs.
Education nationale.			
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES			
Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	37-92	16-9-58	85
France d'outre-mer.			
(Dépenses civiles.)			
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES			
Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	37-94	Idem.	31
Santé publique et population.			
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES			
Emploi de fonds provenant de legs et de donations	37-92	Idem.	51
Total général			167

II. — *Tableau des crédits reportés de* 1957 *à* 1958 *au cours du mois de septembre* 1958,

1957.

Crédits annulés au titre des dons et legs.

SERVICES	CHAPITRES	DATE de l'arrêté.	CRÉDITS de payement annulés.
			Milliers de francs.
Santé publique et population.			
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES			
Emploi de fonds provenant de legs et donations	37-92	16-9-58	35

1958.

Crédits ouverts au titre des dons et legs.

SERVICES	CHAPITRES	DATE de l'arrêté.	CRÉDITS de payement ouverts.
			Milliers de francs.
Santé publique et population.			
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES			
Emploi de fonds provenant de legs et de donations	37-92	16-9-58	35

Administration centrale des finances.

Par arrêté du 25 septembre 1958, les dispositions de l'arrêté du 16 octobre 1957 portant reclassement des secrétaires d'administration de l'administration centrale des finances sont rapportées en ce qui concerne Mme Delpy (Marguerite) et M. Couronne (Pierre).

Mme Delpy (Marguerite), secrétaire d'administration principal de 3e échelon (ancien échelonnement) à l'administration centrale des finances, est, à compter du 1er janvier 1955, reclassée au 5e échelon de la classe principale de son grade (nouvel échelonnement), avec une ancienneté du 11 juin 1953.

M. Couronne (Pierre), secrétaire d'administration de 2e classe, 3e échelon (ancien échelonnement), au ministère des armées (marine), en service détaché en la même qualité auprès de l'administration centrale des finances, est, à compter du 1er janvier 1955, reclassé au 4e échelon de la classe normale de son grade (nouvel échelonnement), avec une ancienneté du 6 janvier 1953.

TABLEAU COMPLÉMENTAIRE D'AVANCEMENT A LA 1re CLASSE DU GRADE DE SECRÉTAIRE D'ADMINISTRATION (ANNÉE 1951)

Secrétaire d'administration de 2e classe, 3e échelon, proposé pour la 1re classe.

M. Theveneau (Bernard), direction de l'Imprimerie nationale.

PROMOTION

Par arrêté du 25 septembre 1958, les dispositions des arrêtés des 1er décembre 1952, 9 mars 1954 et 12 octobre 1956 portant avancement de classe et d'échelon de secrétaires d'administration à l'administration centrale des finances sont rapportées en ce qui concerne M. Theveneau (Bernard).

Il est attribué à M. Theveneau (Bernard), secrétaire d'administration de 2e classe à l'administration centrale des finances, une majoration d'ancienneté de 1 an 1 mois 7 jours au titre de la loi n° 51-538 du 14 mai 1951.

Compte tenu de la majoration d'ancienneté qui lui a été attribuée par le présent arrêté, M. Theveneau (Bernard), secrétaire d'administration de 2e classe, 3e échelon, à l'administration centrale des finances, est promu au 1er échelon de la 1re classe de son grade à compter du 16 mai 1951.

M. Theveneau conserve un reliquat d'ancienneté de 5 mois 22 jours.

Compte tenu de son reliquat d'ancienneté, M. Theveneau (Bernard), secrétaire d'administration de 1re classe, 1er échelon, à l'administration centrale des finances, est élevé successivement aux 2e et 3e échelons de sa classe à compter respectivement des 24 novembre 1952 et 24 novembre 1954.

TABLEAU COMPLÉMENTAIRE D'AVANCEMENT A LA CLASSE EXCEPTIONNELLE DU GRADE DE SECRÉTAIRE D'ADMINISTRATION (ANNÉE 1953)

Secrétaire d'administration principal de 3e échelon proposé pour la classe exceptionnelle.

M. Lelandais (Raymond), direction du personnel et du matériel.

PROMOTION

Par arrêté du 25 septembre 1958, les dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 14 mai 1957 portant promotion à la classe exceptionnelle de son grade, à compter du 12 mars 1954, de M. Lelandais (Raymond), secrétaire d'administration principal à l'administration centrale des finances, sont rapportées.

Il est attribué à M. Lelandais (Raymond), secrétaire d'administration principal de 3e échelon à l'administration centrale des finances, une majoration d'ancienneté de 2 mois 29 jours au titre de la loi n° 51-1124 du 26 septembre 1951.

Compte tenu de la majoration d'ancienneté qui lui a été attribuée par le présent arrêté, M. Lelandais (Raymond), secrétaire d'administration principal de 3e échelon à l'administration centrale des finances, est promu à la classe exceptionnelle de son grade à compter du 13 décembre 1953.

TABLEAU D'AVANCEMENT DE CLASSE DES SECRÉTAIRES D'ADMINISTRATION (ANNÉE 1955)

I. — *Secrétaires d'administration principaux proposés pour la hors-classe.*

MM. Latour (Evariste), contentieux et agence judiciaire du Trésor.
Mercier (Lucien), affaires générales et action sociale.
Congourdeau (André), comptabilité publique.
Olivier (Désiré), budget.
Rechaux (André), comptabilité publique.

II. — *Secrétaires d'administration de classe normale proposés pour la classe principale.*

Mme Boissonnet (Yvonne), personnel et matériel.
MM. Lagorce (Maurice), service détaché.
Wieselthier (Joseph), Imprimerie nationale.
Spendjopoulo (Paul), monnaies et médailles.
Pugnet (Marcel), service détaché.

PROMOTIONS

Par arrêté du 25 septembre 1958, les dispositions de l'article 1er de l'arrêté du 8 août 1956 portant avancement à la classe exceptionnelle de leur grade de secrétaires d'administration de l'administration centrale des finances sont rapportées.

Sont promus au grade de secrétaire d'administration hors classe à l'administration centrale des finances, à compter des dates indiquées ci-après, les secrétaires d'administration principaux de 5e échelon dont les noms suivent:

MM. Latour (Evariste), à compter du 1er janvier 1955.
Mercier (Lucien), à compter du 1er janvier 1955.
Congourdeau (André), à compter du 1er janvier 1955.
Olivier (Désiré), à compter du 17 avril 1955.
Rechaux (André), à compter du 1er juillet 1955.

Sont promus au grade de secrétaire d'administration principal de 1er échelon à l'administration centrale des finances, à compter des dates indiquées ci-après, les secrétaires d'administration de classe normale de 5e échelon dont les noms suivent:

Mme Boissonnet (Yvonne), à compter du 16 janvier 1955.
MM. Lagorce (Maurice), à compter du 9 septembre 1955.
Wieselthier (Joseph), à compter du 10 septembre 1955.
Spendjopoulo (Paul), à compter du 25 novembre 1955.
Pugnet (Marcel), à compter du 20 décembre 1955.

TABLEAU D'AVANCEMENT DE CLASSE DES SECRÉTAIRES D'ADMINISTRATION (ANNÉE 1956)

I. — *Secrétaires d'administration principaux proposés pour la hors-classe.*

Mme Trazit (Marcelle), personnel et matériel.
MM. Grespier (Pierre), finances extérieures.
Tourle (Jean), contentieux et agence judiciaire du Trésor.
Loison (Robert), comptabilité publique.
Pasty (Robert), dette publique.
Royer (Pierre), Trésor.
Mme Delpy (Marguerite), dette publique.

II. — *Secrétaires d'administration de classe normale proposés pour la classe principale.*

Mmes Letessier (Christiane), dette publique.
Da Silva (Michèle), dette publique.
MM. Colin (Henri), service détaché.
Pfaeltzer (Jean), service détaché.
Piat (Charles), service détaché.

PROMOTIONS

Par arrêté du 25 septembre 1958:

Sont promus au grade de secrétaire d'administration hors classe à l'administration centrale des finances, à compter des dates indiquées ci-après, les secrétaires d'administration principaux de 5e échelon dont les noms suivent:

Mme Trazit (Marcelle), à compter du 1er janvier 1956.
MM. Grespier (Pierre), à compter du 1er janvier 1956.
Tourle (Jean), à compter du 1er janvier 1956.
Loison (Robert), à compter du 1er janvier 1956.
Pasty (Robert), à compter du 1er janvier 1956.
Royer (Pierre), à compter du 1er janvier 1956.
Mme Delpy (Marguerite), à compter du 11 juin 1956.

Sont promus au grade de secrétaire d'administration principal de 1er échelon à l'administration centrale des finances, à compter des dates indiquées ci-après, les secrétaires d'administration de classe normale de 5e échelon dont les noms suivent:

M. Pfaeltzer (Jean), à compter du 30 juillet 1956.
Mmes Letessier (Christiane), à compter du 20 septembre 1956.
Da Silva (Michèle), à compter du 20 septembre 1956.
MM. Colin (Henri), à compter du 20 septembre 1956.
Piat (Charles), à compter du 28 décembre 1956.

TABLEAU D'AVANCEMENT DE CLASSE DES SECRÉTAIRES D'ADMINISTRATION
(ANNÉE 1957)

I. — *Secrétaires d'administration principaux proposés pour la hors-classe.*

MM. Rousseau (Alfred), personnel et matériel.
Taine (Alfred), Imprimerie nationale.
Bravard (Henri), dette publique.
Melteor (Marcel), contentieux et agence judiciaire du Trésor.
Mlle Daudignon (Anna), inspection générale des finances.
M. Casamatta (Raymond), service détaché.
Mlle Martignon (Aline), budget.
M. Sotteau (Georges), personnel et matériel.

II. — *Secrétaires d'administration de classe normale proposés pour la classe principale.*

MM. Couronne (Pierre), dette publique.
Bonnet (Jean), service détaché.

PROMOTIONS

Par arrêté du 25 septembre 1958:

Sont promus au grade de secrétaire d'administration hors classe à l'administration centrale des finances, à compter des dates indiquées ci-après, les secrétaires d'administration principaux de 5e échelon dont les noms suivent:

MM. Rousseau (Alfred), à compter du 1er janvier 1957.
Taine (Alfred), à compter du 1er janvier 1957.
Bravard (Henri), à compter du 1er janvier 1957.
Melteor (Marcel), à compter du 1er janvier 1957.
Mlle Daudignon (Anna), à compter du 1er janvier 1957.
M. Casamatta (Raymond), à compter du 1er janvier 1957.
Mlle Martignon (Aline), à compter du 1er janvier 1957.
M. Sotteau (Georges), à compter du 12 juin 1957.

Sont promus au grade de secrétaire d'administration principal de 1er échelon à l'administration centrale des finances, à compter des dates indiquées ci-après, les secrétaires d'administration de classe normale de 5e échelon dont les noms suivent:

MM. Couronne (Pierre), à compter du 6 janvier 1957.
Bonnet (Jean), à compter du 4 mai 1957.

TABLEAU D'AVANCEMENT DE CLASSE DES SECRÉTAIRES D'ADMINISTRATION
(ANNÉE 1958)

Secrétaires d'administration principaux proposés pour la hors-classe.

MM. Marais (Benjamin), comptabilité publique.
Sellenet (Robert), Trésor.
Motzig (Raymond), finances extérieures.
Andrei (Mathieu), service détaché.
Mme Delage (Jeanne), dette publique.
MM. Orvoën (Maxime), affaires générales et action sociale.
Voirin (Gaston), dette publique.
Dumesnil (René), direction générale des impôts.
Taieb Pinhas, service détaché.
Mme Corsin (Marguerite), personnel et matériel.
M. Ciancioni (Antoine), dette publique.

PROMOTIONS

Par arrêté du 25 septembre 1958, sont promus au grade de secrétaire d'administration hors classe à l'administration centrale des finances, à compter des dates indiquées ci-après, les secrétaires d'administration principaux de 5e échelon dont les noms suivent:

MM. Marais (Benjamin), à compter du 1er janvier 1958.
Sellenet (Robert), à compter du 1er janvier 1958.
Motzig (Raymond), à compter du 1er janvier 1958.
Andrei (Mathieu), à compter du 1er janvier 1958.
Mme Delage (Jeanne), à compter du 1er janvier 1958.
MM. Orvoen (Maxime), à compter du 1er janvier 1958.
Voirin (Gaston), à compter du 1er janvier 1958.
Ciancioni (Antoine), à compter du 1er janvier 1958.
Dumesnil (René), à compter du 10 janvier 1958.
Taieb (Pinhas), à compter du 19 avril 1958.
Mme Corsin (Marguerite), à compter du 1er juillet 1958.

Cour des comptes.

TABLEAU D'AVANCEMENT DE CLASSE DES SECRÉTAIRES D'ADMINISTRATION
(ANNÉE 1956)

Secrétaire d'administration principal de 5e échelon proposé pour la hors-classe.

M. Muller (Robert).

PROMOTION

Par arrêté du 25 septembre 1958, M. Muller (Robert), secrétaire d'administration principal de 5e échelon à la Cour des comptes, est promu au grade de secrétaire d'administration hors classe, à compter du 16 août 1956.

TABLEAU D'AVANCEMENT DE CLASSE DES SECRÉTAIRES D'ADMINISTRATION
(ANNÉE 1957)

Secrétaire d'administration de classe normale de 5e échelon proposé pour la classe principale.

M. Plantade (Jean-Marie).

PROMOTION

Par un arrêté du 25 septembre 1958, M. Plantade (Jean-Marie), secrétaire d'administration de classe normale de 5e échelon à la Cour des comptes, est promu au grade de secrétaire d'administration principal de 1er échelon à compter du 28 décembre 1957.

Direction générale des douanes et droits indirects.

Par arrêté en date du 24 septembre 1958, M. Pain (Raphaël), inspecteur principal de 1re classe des douanes, a été placé en service détaché, pour une période maximum de cinq ans à compter du 4 juillet 1958, auprès du ministère de la France d'outre-mer pour servir en Afrique équatoriale française.

Direction générale des impôts.

Par arrêté en date du 24 septembre 1958, Mme Laffargue (Denise), inspecteur rédacteur adjoint de 1re classe des contributions directes, a été placée, pour une période maximum de cinq ans à compter du 21 mai 1958, en service détaché auprès du ministère de la France d'outre-mer pour servir en Afrique occidentale française.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décrets du 25 septembre 1958 portant intégration d'administrateurs civils de la présidence du conseil au corps des administrateurs civils du ministère de l'éducation nationale.

Par décret en date du 25 septembre 1958, M. Bon (Marcel), administrateur civil de classe exceptionnelle de la présidence du conseil, en service au Maroc, est intégré au corps des administrateurs civils du ministère de l'éducation nationale à compter du 8 février 1958 en qualité d'administrateur civil de classe exceptionnelle, avec une ancienneté fixée au 1er janvier 1947.

Par décret en date du 25 septembre 1958, M. Burdin (Marc), administrateur civil de classe exceptionnelle de la présidence du conseil, précédemment en service au Maroc, est intégré au corps des administrateurs civils du ministère de l'éducation nationale à compter du 8 février 1958 en qualité d'administrateur civil de classe exceptionnelle, avec une ancienneté fixée au 1er janvier 1952.

Par décret en date du 25 septembre 1958, M. Cayrol (Clément), administrateur civil de classe exceptionnelle de la présidence du conseil, en service au Maroc, est intégré au corps des administrateurs civils du ministère de l'éducation nationale à compter du 8 février 1958 en qualité d'administrateur civil de classe exceptionnelle, avec une ancienneté fixée au 21 mai 1951.

Décret du 29 septembre 1958 portant nomination de l'administrateur de l'école nationale des langues orientales vivantes.

Par décret en date du 29 septembre 1958, M. Mirambel (André), professeur de grec moderne à l'école nationale des langues orientales vivantes, est nommé, pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1958, administrateur de ladite école, en remplacement de M. Masse, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

Concours d'inspecteur stagiaire des monuments historiques.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret du 11 mai 1935 portant organisation de l'inspection générale et de l'inspection des monuments historiques;
Vu l'arrêté en date du 29 août 1958 autorisant l'ouverture d'un concours pour le recrutement d'un inspecteur stagiaire des monuments historiques au ministère de l'éducation nationale (direction de l'architecture);
Vu la loi de finances n° 57-1311 pour l'exercice 1958,

Arrête:

Art. 1er. — Peuvent prendre part au concours d'inspecteur stagiaire des monuments historiques ouvert au ministère de l'éducation nationale (direction de l'architecture) les anciens membres des écoles françaises d'Athènes et de Rome, les licenciés ès lettres ou en droit, les archivistes paléographes, les anciens élèves diplômés de l'école du Louvre et les fonctionnaires appartenant depuis plus de dix ans à l'administration des beaux-arts.

Art. 2. — Les candidats devront être âgés de plus de vingt-cinq ans et de moins de trente-cinq ans le 1er janvier de l'année du concours.

La limite d'âge de trente-cinq ans est reculée d'une durée égale aux services militaires et de guerre. Elle n'est pas opposable aux candidats fonctionnaires appartenant à l'administration des beaux-arts depuis plus de dix ans.

Art. 3. — Le jury du concours est constitué comme suit:

Le directeur général de l'architecture ou son représentant, président.
L'inspecteur général des monuments historiques chargé des objets mobiliers.
Un inspecteur général des monuments historiques, architecte.
L'inspecteur général des monuments historiques chargé des questions domaniales.
Un inspecteur principal des monuments historiques.
Le professeur d'archéologie de l'école des chartes.
Le conseiller d'Etat, conseiller juridique de la direction de l'architecture.
Un professeur de la faculté des lettres de Paris.
L'administrateur civil, chef du bureau de la documentation générale, fouilles et antiquités.

Un fonctionnaire du bureau du personnel, de la gestion et du contrôle financier remplit les fonctions de secrétaire.

Art. 4. — Les membres du jury sont nommés par arrêté du ministre de l'éducation nationale.

Trois d'entre eux au moins devront participer à la notation des épreuves.

Art. 5. — Le concours comprend les épreuves suivantes portant sur le programme annexé au présent arrêté:

A. — *Epreuves écrites.*

1° Composition portant sur les matières administratives. Temps accordé: quatre heures, coefficient 2.
2° Composition portant sur les matières historiques archéologiques. Temps accordé: quatre heures, coefficient 3.
La note 0 est éliminatoire.

Pour être admis à subir les épreuves orales, les candidats devront réunir un total de 60 points, soit une moyenne de 12 sur 20.

B. — *Epreuves orales.*

1° Interrogation sur le droit administratif, le droit civil et la législation financière.
2° Interrogation sur la législation et la réglementation des monuments historiques.
3° Interrogation sur l'archéologie monumentale et sur l'histoire de l'architecture en France de l'époque gallo-romaine à la Révolution.
4° Interrogation sur l'histoire de la peinture, de la sculpture et des arts appliqués, de l'époque gallo-romaine à nos jours.

Chaque interrogation, d'une durée minimum d'un quart d'heure, sera notée de 0 à 20, la note 0 étant éliminatoire.

Pour être admis, les candidats devront réunir un total de 108 points, soit une moyenne de 12 sur 20.

Art. 6. — Le directeur général de l'architecture sera chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 septembre 1958.

Le ministre de l'éducation nationale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur adjoint du cabinet,
G. MORLOT.

Ouverture d'un concours pour le recrutement d'un inspecteur de l'orientation professionnelle.

Le ministre de l'éducation nationale et le ministre d'Etat,

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;
Vu le décret n° 56-256 du 6 avril 1956 portant règlement d'administration publique relatif au statut des fonctionnaires des services de l'orientation professionnelle;
Vu l'arrêté du 12 mai 1958 fixant le règlement et le programme du concours de recrutement des inspecteurs de l'orientation professionnelle;
Sur la proposition du directeur général de l'enseignement technique,

Arrêtent:

Art. 1er. — Est autorisée en 1958 l'ouverture d'un concours pour le recrutement d'un inspecteur de l'orientation professionnelle.

Art. 2. — Le directeur général de l'enseignement technique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 17 septembre 1958.

Le ministre de l'éducation nationale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur adjoint du cabinet,
G. MORLOT.

Le ministre d'Etat,
Pour le ministre d'Etat et par délégation:
Le sous-directeur de la fonction publique,
ROBERT LETHOU.

Conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Toulouse.

Par arrêté du 13 septembre 1958, M. Jean-Marie Choiselat, vice-président de l'association générale des étudiants, est nommé membre du conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Toulouse, en remplacement de M. Jean-Claude Rouyer, démissionnaire.

Enseignement supérieur.

Par arrêté du 17 septembre 1958, sont nommés, à compter du 1er octobre 1958, maîtres de conférences à la faculté des lettres et sciences humaines de l'université de Rennes et titularisés dans le grade correspondant, les maîtres de conférences à titre provisoire et chargés d'enseignement dont les noms suivent:

MM. Phlipponneau, dans la maîtrise de conférences de géographie humaine.
Bompaire, dans la maîtrise de conférences de grammaire et philologie classiques.
Dumas, dans la maîtrise de conférences d'italien.

M. Phlipponneau est rangé au 1er octobre 1958 dans la 3e classe de son corps avec un an d'ancienneté, compte tenu de un an de stage.
M. Bompaire est rangé au 1er octobre 1958 dans la 3e classe de son corps avec un an d'ancienneté, compte tenu de un an de stage.
M. Dumas est rangé au 1er octobre 1958 dans la 3e classe de son corps avec trois mois d'ancienneté, compte tenu de trois mois de stage.

Par arrêté en date du 17 septembre 1958, M. Schwartz, chargé d'enseignement à la faculté des lettres et sciences humaines de l'université de Strasbourg, docteur ès lettres, inscrit sur la liste des candidats aux fonctions de maître de conférences, est nommé, à compter du 1er octobre 1958, maître de conférences de langue grecque et papyrologie à cette même faculté et titularisé dans le grade correspondant.

Par arrêtés en date du 18 septembre 1958:

M. Perret, maître de conférences à titre provisoire à la faculté des sciences de l'université de Grenoble, est nommé, à compter du 1er octobre 1958, maître de conférences de servo-mécanisme à ladite faculté et titularisé dans le grade correspondant.

M. Buyle-Bodin, maître de conférences à titre provisoire à la faculté des sciences de l'université de Grenoble, est nommé, à compter du 1er octobre 1958, maître de conférences d'électronique à ladite faculté et titularisé dans le grade correspondant.

M. Prud'homme, assistant à la faculté des sciences de l'université de Bordeaux, inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de chef de travaux, est nommé, à compter du 1er octobre 1958, chef de travaux de géologie à ladite faculté (emploi créé).

M. Mollier, chef de travaux stagiaire à la faculté des sciences de l'université de Caen, est nommé, à compter du 1er novembre 1958, chef de travaux de chimie à ladite faculté et titularisé dans le grade correspondant.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret approuvant un avenant au cahier des charges réglementant la concession d'outillage public de la chambre de commerce de Marseille au port de cette ville.

Rectificatif au *Journal officiel* du 31 août 1958, pages 8117 et suivantes:

Article 1er:

6e paragraphe, lire: « par fer et par route », au lieu de: « par fer ou par route ».

4e paragraphe en partant du bas de la page, à l'avant-dernière ligne, il faut lire: « formes, aux fournitures d'eau, de courant électrique », au lieu de: « formes ainsi qu'aux fournitures d'eau ».

Article 4 (texte de l'article 21 *ter*):

Paragraphe A, lire: « Forme n° 4 s'ils mesurent moins », au lieu de: « mois ».

2e colonne, 7e paragraphe, lire: « lorsqu'un navire inscrit ne se sera pas présenté » (le mot « se » ayant été sauté).

Paragraphe B, 1er paragraphe, dernière ligne, lire: « les maçonneries ou sur les tins ».

Paragraphe C, 2e paragraphe, 5e ligne, lire: « pour quelque motif que ce soit », au lieu de: « soit ».

Dernier paragraphe, 5e ligne, lire: « et les banquettes de la forme ou sur le dock flottant » (le mot « ou » ayant été sauté); 8e ligne, lire: « pourvu d'office par les soins de ».

Article 6 (texte de l'article 27):

Paragraphe B, Hangars, 1° *a*) Taxes de séjour pendant les délais réglementaires, par tonne, lire: « 135 F », au lieu de: « 155 F ».

Paragraphe D, 3°, 1re ligne du dernier paragraphe, lire: « Le trafic pris en compte », au lieu de: « Le tarif ».

Paragraphe F, 2°, *a*, *b* et *c*, lire: « kWh », au lieu de: « kVh ».

Paragraphe F, 2°, *b*) Location des radiateurs, dans l'énumération, lire: « W », au lieu de: « V ».

Paragraphe H, Engins de radoub, 3°, à la suite de plusieurs mots sautés, le paragraphe *e* doit se lire:

« *e*) Lorsque le séjour du navire sera supérieur à vingt jours (y compris la journée d'assèchement), le montant des frais « d'assèchement » (§ 1° *a* ou 2° *a*) et « d'occupation » (§ 1° *c* ou 2° *c*) sera majoré de 60 p. 100. »

Lire: « H'. — Outillages », au lieu de: « H ».

Article 9 (texte de l'article 31 *bis*):

1er paragraphe, dernière ligne, lire: « les équipages des navires ou bateaux », au lieu de: « des équipages ».

Décret approuvant les conventions de résiliation relatives aux lignes d'intérêt local de Bussy à Ercheu et de Guiscard à Ham.

Rectificatif au *Journal officiel* du 17 septembre 1958: page 8612, 1re colonne, dernière ligne du paragraphe 2°, au lieu de: « dans le département de la Somme », lire: « dans le département de l'Oise ».

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret du 26 septembre 1958 déclarant d'utilité publique et urgente la construction, par les Houillères du bassin de Lorraine, d'une station d'épuration des eaux usées en provenance des habitations de la cité de Folschviller.

Par décret en date du 26 septembre 1958, est déclarée d'utilité publique et urgente l'installation d'épuration des eaux usées en provenance des habitations de la cité de Folschviller-Furst, appartenant aux Houillères du bassin de Lorraine. Les terrains nécessaires à l'exécution de cette installation sont définis par le plan parcellaire annexé au présent décret.

Les expropriations éventuellement nécessaires pour l'exécution des travaux déclarés d'utilité publique devront être réalisées dans un délai de deux ans à compter de la publication du présent décret.

Décret du 26 septembre 1958 déclarant d'utilité publique la construction d'une canalisation destinée au transport des hydrocarbures extraits de la concession de Parentis.

Par décret en date du 26 septembre 1958, est déclarée d'utilité publique et urgente la canalisation destinée au transport, par la Société Esso de recherches et d'exploitation pétrolières (Essorep), des hydrocarbures extraits de la concession des mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux de Parentis (Landes) entre le parc de stockage de Parentis et des parcs de stockage situés sur les communes d'Ambès et de Bayon (Gironde).

Le tracé de cette canalisation sur le territoire des communes de Parentis, Ichoux, Sanguinet, dans le département des Landes, des communes de Lugos, Salles, Mios, Cestas, Saint-Jean-d'Illac, Mérignac, Saint-Médard-en-Jalles, le Haillan, le Taillan-Médoc, Blanquefort, le Pian-Médoc, Parempuyre, Ludon-Médoc, Macau, Ambès, Bayon, dans le département de la Gironde, et les terrains nécessaires à son établissement sont définis par les plans et états parcellaires annexés au présent décret.

Les expropriations nécessaires à l'exécution de cette canalisation devront être effectuées dans un délai de deux ans à compter de la publication dudit décret.

Administration centrale.

Par arrêté du 25 septembre 1958, M. Pages (Gérard) est nommé attaché d'administration centrale stagiaire à l'administration centrale du ministère de l'industrie et du commerce à compter du 3 septembre 1958.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Déclaration d'utilité publique et d'urgence des travaux de création d'une piste intercommunale.

Par arrêté du 21 août 1958, pris en application de l'article 5 de l'ordonnance n° 45-852 du 28 avril 1945 relative à la mise en valeur de la région des landes de Gascogne, ont été déclarés d'utilité publique et urgents les travaux de création de la piste intercommunale n° 267, dite de Sanguinet à Sillac, sur le territoire des communes de Sanguinet et de Sillac, arrondissement de Mont-de-Marsan (Landes).

Autorisation d'ouverture de concours pour le recrutement de sténodactylographes dans les circonscriptions des eaux et forêts.

Le ministre d'Etat et le ministre de l'agriculture,

Vu l'article 29 de la loi du 24 mai 1951;

Vu l'article L. 421 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre;

Vu le décret n° 58-651 du 30 juillet 1958 portant règlement d'administration publique relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'agents de bureau et de sténodactylographes des administrations centrales et des services extérieurs et de commis des services extérieurs et aux corps de secrétaires sténodactylographes et adjoints administratifs des administrations centrales des ministères et administrations assimilées,

Arrêtent:

Art. 1er. — Est autorisé, au cours du second semestre 1958, le recrutement de vingt-huit sténodactylographes dans les circonscriptions des eaux et forêts, dont dix par concours externe et dix-huit au titre des emplois réservés.

Art. 2. — Les postes à pourvoir au titre des emplois réservés pourront, en cas d'impossibilité d'attribution aux bénéficiaires, être pourvus au titre du concours externe conformément à l'article L. 421 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre.

Art. 3. — Le directeur général des eaux et forêts au ministère de l'agriculture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 septembre 1958.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet,
JEAN ROUGÉ.

Le ministre d'Etat,
Pour le ministre d'Etat et par délégation:
Le sous-directeur de la fonction publique,
ROBERT LETROU.

Election des membres non fonctionnaires des comités départementaux des coopératives agricoles.

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 septembre 1958: page 8658, 3e alinéa, *in fine*, au lieu de: « modifié par le décret n° 56-503 du 24 mai 1956 », lire: « modifié par les décrets n° 56-503 du 24 mai 1956 et n° 58-289 du 17 mars 1958 ».

Génie rural.

Par arrêté du 22 septembre 1958, M. Aviron-Violet (Jacques), élève de l'école polytechnique, est nommé ingénieur élève du génie rural.
La nomination de M. Aviron-Violet prendra effet à compter du 1er octobre 1959, après accomplissement par l'intéressé d'une année de service militaire.

Services agricoles.

Par arrêté en date du 24 septembre 1958, il est mis fin, à compter du 1er octobre 1958, au détachement dans les services de l'agriculture en Algérie de M. Martin (Maurice), ingénieur en chef des services agricoles. L'intéressé est réintégré à la même date dans son emploi.

Liste complémentaire de candidats admis en qualité d'élèves réguliers à l'école nationale d'horticulture.

CONCOURS DE 1958

49	MM. Faizon.	59	MM. Jouan.
50	Ehrmann.	60	Carpentier.
51	Mlle Ermolieff.	61	Carcenac de Torne.
52	MM. Boyer.	61	Hebert.
53	Gardette.	63	Stockel.
54	Mlle Bisserier.	64	Desseaux.
55	MM. Pons.	65	Mlle Trescos.
56	Monnier.	66	MM. Mandon.
57	Chaille de Nere.	67	Nadon.
58	Jaunet.		

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 26 septembre 1958 portant nominations dans le corps des administrateurs de la France d'outre-mer.

Par décret en date du 26 septembre 1958, les dispositions du décret du 30 mai 1958 portant nominations dans le corps des administrateurs de la France d'outre-mer sont rapportées en ce qui concerne MM. Belayene (Jean) et Rakotonarivo.
MM. Belayene (Jean) et Rakotonarivo, élèves du cycle de perfectionnement de l'école nationale de la France d'outre-mer, sont nommés administrateurs adjoints, 1er échelon, de la France d'outre-mer, pour compter respectivement du 1er juin 1958 et du 23 juin 1958.

Ouverture en 1959 d'une session du concours professionnel pour l'accession au grade d'ingénieur principal des travaux publics de la France d'outre-mer.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 17 septembre 1958, les épreuves de la première partie du concours professionnel pour l'accession au grade d'ingénieur principal des travaux publics de la France d'outre-mer s'ouvriront au mois de mai 1959.
Les dates exactes du commencement des épreuves et les villes où elles seront subies seront portées en temps utile à la connaissance des candidats.
Les demandes d'autorisation à prendre part à ces concours devront être accompagnées des pièces réglementaires ainsi que de l'engagement d'accepter un poste dans un service quelconque des travaux publics des territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer.
Elles devront parvenir avant le 1er janvier 1959:
1° Au siège de la préfecture du département de résidence pour les candidats résidant en France métropolitaine ou en Afrique du Nord;
2° Au siège du haut commissariat ou du Gouvernement pour les candidats résidant dans les territoires d'outre-mer.
Le nombre de places mises au concours a été fixé à trois.

Ouverture en 1959 d'une session du concours direct pour le recrutement d'ingénieurs adjoints des travaux publics de la France d'outre-mer.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 17 septembre 1958, les épreuves d'admission du concours direct pour le recrutement d'ingénieurs adjoints des travaux publics de la France d'outre-mer auront lieu au mois de juillet 1959.
Les dates exactes du commencement des épreuves et les villes où elles seront subies seront portées en temps utile à la connaissance des candidats.
Le nombre des places mises au concours est fixé à quinze.
Les ingénieurs adjoints stagiaires des travaux publics de la France d'outre-mer qui doivent subir au cours de la session 1959 l'examen probatoire prévu à l'article 16 du décret du 30 mai 1949, en vue de leur titularisation dans le cadre général des travaux publics de la France d'outre-mer, doivent en faire la demande au ministre accompagnée des pièces réglementaires.
Ces demandes devront parvenir avant le 1er mars 1959 au siège du haut commissariat ou du Gouvernement du territoire d'outre-mer où les candidats sont en service.
La date des épreuves de l'examen probatoire sera celle qui sera fixée pour l'ouverture des épreuves d'admission du concours direct d'ingénieur adjoint des travaux publics.

Fixation du budget définitif de l'office national des étudiants d'outre-mer pour l'exercice 1956.

Par arrêté du 23 septembre 1958 du ministre des finances et du ministre de la France d'outre-mer, le budget de l'office des étudiants d'outre-mer pour 1956 a été arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 1.116.261.556 F.

Fixation du budget primitif de l'office des étudiants d'outre-mer pour 1958.

Par arrêté du 23 septembre 1958 du ministre des finances et du ministre de la France d'outre-mer, le budget primitif de l'office des étudiants d'outre-mer pour 1958 a été arrêté à la somme de 1.632.235.000 F.

Date des élections à la commission administrative paritaire du cadre général des ingénieurs des travaux météorologiques de la France d'outre-mer.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 23 septembre 1958, la date des élections pour la désignation des représentants du personnel à la commission administrative paritaire du cadre général des ingénieurs des travaux météorologiques de la France d'outre-mer a été fixée au mercredi 15 octobre 1958.
Le scrutin sera ouvert, ce jour, de neuf heures à douze heures.
La date limite du dépôt des listes de candidatures au ministère de la France d'outre-mer a été fixée au samedi 20 septembre 1958,

Approbation des modifications aux statuts de la société d'économie mixte Energie électrique d'Afrique équatoriale française.

Rectificatif au *Journal officiel* du 21 août 1958 : page 7778, 2e colonne, annexe, article 17, 4e paragraphe, au lieu de: « En cas de démission ou de décès de l'un ou plusieurs administrateurs visés aux paragraphes 1° et 4° ci-dessus », lire: « En cas de démission ou de décès de l'un ou plusieurs administrateurs visés aux pagraphes 1° à 4° ci-dessus »; article 17, 7e paragraphe, au lieu de: « Les administrateurs visés aux paragraphes 1° et 4° ci-dessus devront justifier », lire: « Les administrateurs visés aux paragraphes 1° à 4° ci-dessus devront justifier » (le reste sans changement).

Administrateurs.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 1er septembre 1958, M. Martin (Jean-François), administrateur, 2e échelon, de la France d'outre-mer, est nommé chargé d'études à la mission d'aménagement régional de la Guinée.

Par arrêté en date du 17 septembre 1958, M. Deriaud (Paul-Charles), administrateur en chef de classe exceptionnelle de la France d'outre-mer, chef du territoire du Moyen-Congo, est placé dans la position de mission dans la métropole du 21 juillet au 7 août 1958 pour conférer avec le ministre de la France d'outre-mer et régler certaines questions intéressant le Moyen-Congo.

Administration centrale.

Par arrêté du 18 septembre 1958, Mlle Verdat (Marguerite), chef de section de l'agence du ministère de la France d'outre-mer, atteinte par la limite d'âge le 28 septembre 1958, est admise, pour compter de cette date, à faire valoir ses droits à une pension d'ancienneté, au titre des articles L. 4 et L. 36 du code des pensions.

Administration générale.

Par arrêté du 23 septembre 1958, M. Moser (Ernest), attaché de la France d'outre-mer, 2e classe, 4e échelon (indice net 390), en service au Cameroun, est placé dans la position de mission en France, du 31 juillet 1958 au 10 septembre 1958, pour mise au point avec le département de questions intéressant la relève des personnels mis à la disposition du haut commissariat de la République au Cameroun.

Travaux publics, mines et techniques industrielles.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 28 août 1958, il a été attribué à M. Defendini (Martin), ingénieur adjoint de 1re classe des travaux publics de la France d'outre-mer, un rappel d'ancienneté complémentaire de quinze jours pour services militaires.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 10 septembre 1958, un congé de trois mois sans solde pour affaires personnelles a été accordé à M. Chabrot (Pierre), ingénieur adjoint de 1re classe des travaux publics de la France d'outre-mer, à compter du 28 juillet 1958.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 10 septembre 1958, a été acceptée, pour compter du 17 octobre 1958, la démission de son emploi offerte par M. Barbier (Jean), ingénieur adjoint de 1re classe des travaux publics de la France d'outre-mer.

Conformément aux dispositions de l'article 4 du décret du 16 octobre 1948 créant une allocation spéciale en faveur de certains élèves des grandes écoles, M. Barbier (Jean) devra rembourser le montant des frais de scolarité ainsi que les allocations mensuelles qu'il a perçues au cours de ses études.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 23 septembre 1958, Mme Cabot (Lucienne), ingénieur de 4e classe des techniques industrielles de la France d'outre-mer, détachée auprès du ministère des affaires étrangères, a été réintégrée dans son cadre d'origine pour compter du 1er mars 1958.

MINISTERE DU TRAVAIL

Décret du 26 septembre 1958 mettant fin au fonctionnement de la caisse de retraites des employés de la condition des soies de Lyon.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre du travail, du ministre de l'industrie et du commerce et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment l'article 3;

Vu le décret n° 46-1378 du 8 juin 1946 portant règlement d'administration publique, et notamment l'article 65;

Vu le règlement de la caisse de retraites des employés de la condition des soies de Lyon,

Décrète:

Art. 1er. — Il est mis fin, à compter du premier jour du trimestre civil qui suivra la publication du présent décret, au fonctionnement de la caisse de retraites des employés de la condition des soies de Lyon, autorisée par décret du 25 juin 1921.

Art. 2. — La chambre de commerce de Lyon fera parvenir à la caisse régionale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés de Lyon, dans les trois mois qui suivront la publication du présent décret:

1° Un état des employés, non pensionnés, affiliés à la caisse de retraites des employés de la condition des soies de Lyon, indiquant, pour chaque intéressé, les nom, prénoms, adresse, date de naissance, la date à laquelle il a été affilié au régime spécial et les rémunérations perçues au cours de chaque trimestre civil postérieur au 30 juin 1930 et antérieur à son affiliation au régime général des assurances sociales (vieillesse);

2° Un état des employés qui ont cessé d'être affiliés à la caisse de retraites antérieurement à la date d'entrée en vigueur du présent décret, soit par suite de leur mise à la retraite, soit pour toute autre cause, et comportant les indications prévues au 1° ci-dessus, ainsi que la mention, le cas échéant, du montant des avantages de retraites dont ils sont titulaires. Toutefois, les employés ayant quitté la condition des soies sans droit à pension et qui ont donné lieu au versement rétroactif prévu à l'article 6, paragraphe 2, du décret du 2 juin 1944, ne doivent pas figurer sur les états visés au présent article.

Art. 3. — Les employés et anciens employés, qu'ils soient ou non titulaires de rentes ou pensions au titre du régime spécial de retraites auquel ils étaient affiliés, seront rétablis, en ce qui concerne l'assurance vieillesse, dans les droits qu'ils auraient eus si le régime général des assurances sociales leur avait été applicable durant les périodes pendant lesquelles, postérieurement au 30 juin 1930, ils en ont été exclus par suite de leur affiliation au régime spéciale de retraites.

A cet effet, il sera versé, dans les six mois du jour de la publication du présent décret, à la caisse nationale de sécurité sociale, un capital correspondant aux cotisations qui auraient été acquittées pour le compte des intéressés s'ils avaient été affiliés au régime général des assurances sociales (vieillesse) pendant ces périodes. Pour les employés qui ont perçu un salaire supérieur au chiffre limite d'assujettissement, antérieurement au 1er janvier 1947, le versement dû pour leur compte correspondra aux cotisations qui auraient été acquittées s'ils avaient perçu un salaire égal au chiffre limite d'assujettissement.

Le versement prévu au présent article sera opéré par prélèvement sur l'actif de la caisse de retraites. En cas d'insuffisance de l'actif, le solde du versement sera à la charge de la chambre de commerce.

Art. 4. — A compter de la date d'entrée en vigueur du présent décret, les anciens employés titulaires d'un avantage de vieillesse au titre du régime spécial, âgés d'au moins soixante ans, recevront de la caisse régionale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés de Lyon les prestations auxquelles ils peuvent prétendre en application du décret-loi du 28 octobre 1935 ou des chapitres V et VI du titre II du livre III du code de la sécurité sociale, selon le cas.

Pour les employés qui, antérieurement à la date d'entrée en vigueur du présent décret, avaient obtenu le bénéfice des dispositions du décret du 28 octobre 1941 ou du décret du 25 février 1946, les prestations visées à l'alinéa précédent ne pourront pas être inférieures au montant de l'allocation aux vieux travailleurs salariés des villes de plus de 5.000 habitants, augmenté, le cas échéant, des avantages complémentaires attachés à cette allocation.

Art. 5. — Le ministre du travail, le ministre de l'industrie et du commerce et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 septembre 1958.

C. DE GAULLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre du travail,
PAUL BACON.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
ANTOINE PINAY.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
ÉDOUARD RAMONET.

Sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENTS DES BOUCHES-DU-RHÔNE ET DE LA SEINE

Par arrêté du ministre du travail en date du 25 septembre 1958, a été aprouvée la fusion de la société mutualiste dite Scolaire de secours mutuels et de retraites de Marseille et du département des Bouches-du-Rhône, n° 13-453, à Marseille, avec la société mutualiste dite Mutuelle générale de l'éducation nationale, n° 75-4407, à Paris.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Conditions de construction, d'aménagement, d'équipement et de fonctionnement des établissements de transfusion sanguine.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'article 667 du chapitre unique du livre VI du code de la santé publique relatif à l'utilisation thérapeutique du sang humain, de son plasma et de leurs dérivés;

Vu les articles 11 à 19 du décret du 16 janvier 1954 portant règlement d'administration publique pour l'application des dispositions de l'article 2 de la loi du 21 juillet 1952, modifié par le décret portant règlement d'administration publique du 8 septembre 1958;

Vu l'avis de la commission consultative de la transfusion sanguine;

Sur la proposition du directeur général de la santé publique,

Arrête:

Art. 1er. — L'organisation générale, le personnel, les locaux et le matériel d'un établissement de transfusion sanguine doivent être fonction du nombre de flacons de sang que l'établissement se propose, chaque mois, de collecter et préparer sous forme de sang total, de plasma ou de leurs dérivés, et des activités exercées dans le cadre des attributions prévues aux articles 11 et 15, et éventuellement 16 et 17, du décret du 16 janvier 1954.

TITRE Ier

Locaux et matériel.

CHAPITRE Ier

Postes de transfusion sanguine.

Art. 2. — *Locaux.* — Un poste de transfusion sanguine doit disposer de locaux d'une surface totale d'au moins 60 mètres carrés et répartis en:

Une salle d'une surface d'au moins 12 mètres carrés, destinée à la réception des donneurs, à la délivrance des produits sanguins et au secrétariat de l'établissement;

Une salle de prélèvements, d'une surface d'au moins 20 mètres carrés, pouvant également servir de cabinet médical;

Un laboratoire, d'une surface d'au moins 18 mètres carrés, aménagé de façon à permettre la pratique des analyses hématologiques et le nettoyage du matériel usuel de transfusion.

Matériel. — Un poste de transfusion sanguine doit être pourvu:

Du matériel nécessaire à l'examen clinique des donneurs et à la collecte du sang (dont un sphygmomanomètre et au moins un lit de prélèvement...);

D'un lit de repos;

De fichiers;

De réfrigérateurs à + 4° d'une capacité totale d'au moins cinquante flacons;

Du matériel courant de laboratoire ainsi que des instruments nécessaires à la détermination des groupes sanguins et du taux d'hémoglobine.

Art. 3. — Tout poste de transfusion sanguine est approvisionné par le centre départemental de transfusion sanguine dont il relève, en matériel suivant: flacons standard garnis de solution anticoagulante, appareils à prélèvement et à transfusion, sérums-tests, caisses isothermes pour le transport de produits sanguins, fiches et matériel de propagande pour le recrutement des donneurs de sang.

Art. 4. — Chaque fois que le chiffre de population du secteur territorial *d'un poste de transfusion sanguine laisse supposer que son activité pourra dépasser cent prélèvements mensuels*, ledit poste doit disposer de locaux ayant une surface d'au moins 100 m² et répartis en:

Une salle d'attente, secrétariat;

Un cabinet médical;

Une salle de prélèvements;

Une salle de repos et de collation à l'usage des donneurs;

Un laboratoire;

Une laverie;

Un magasin.

Outre le matériel énuméré à l'article 2 du présent arrêté, le poste doit être doté au minimum:

D'un lit supplémentaire pour les prélèvements de sang;

D'une réserve de trois cents flacons standard garnis de solution anticoagulante, prêts à l'emploi;

D'une réserve correspondante d'appareils à prélèvement et à transfusion.

La capacité totale des réfrigérateurs à + 4° doit être d'au moins cent flacons et celle des caisses isothermes d'au moins cinquante flacons.

Art. 5. — Les postes de transfusion sanguine autorisés, en application de l'article 18 du décret du 16 janvier 1954, à effectuer une partie des opérations normalement réservées aux centres de transfusion sanguine devront être pourvus — dans les conditions fixées par les articles suivants — des installations qui correspondent à la pratique de ces opérations.

CHAPITRE II

Centres de transfusion sanguine.

Art. 6. — Un centre de transfusion sanguine doit disposer de locaux d'une surface totale d'au moins 200 mètres carrés répartis en:

Une salle d'attente, secrétariat;

Un cabinet médical pourvu du matériel nécessaire à l'examen clinique des donneurs (dont un sphygmomanomètre);

Une salle de prélèvements dotée du matériel nécessaire à la collecte du sang et suffisamment spacieuse pour recevoir au minimum trois lits de prélèvement;

Une salle de repos et de collation à l'usage des donneurs;

Un laboratoire doté du matériel nécessaire à la détermination des groupes sanguins, au dosage de l'hémoglobine, à celui des protéines du plasma et aux contrôles bactériologiques et une salle spéciale pour la préparation du plasma liquide. Cette dernière pièce, dans laquelle est aménagé un box stérile destiné aux opérations de décantation et répartition du plasma, doit être d'une superficie totale d'au moins 20 mètres carrés et avoir une voie d'accès d'au moins 1,20 m de large pour faciliter l'introduction et éventuellement le retrait des centrifugeuses servant à préparer le plasma.

Le laboratoire doit être doté, outre le matériel courant de pipetage et décantation, d'une centrifugeuse (à 4 ou 6 pots), d'une vitesse de rotation de 2.500 tours minute et d'une source d'air ou d'azote comprimé et filtré.

Une laverie.

Un magasin.

Outre le matériel déjà énuméré, le centre de transfusion sanguine doit disposer au minimum:

D'un lit de repos pour les donneurs;

D'une réserve de 500 flacons standard garnis d'une solution anticoagulante prêts à l'emploi ainsi que d'une quantité correspondante d'appareils à prélèvement et à transfusion;

De réfrigérateurs à + 4° aménagés pour moitié en chambre froide fixe d'une capacité totale d'au moins 300 flacons;

De conservateurs à — 25° d'une capacité d'au moins 30 flacons, pourvus d'un compartiment spécial pour la congélation rapide;

De caisses isothermes pour le transport des produits sanguins d'une capacité totale d'au moins 100 flacons.

Art. 7. — Un centre de transfusion sanguine habilité à préparer du matériel à usage de transfusion en vue de sa cession à d'autres établissements de transfusion sanguine doit disposer, en plus des installations prévues à l'article 6 ci-dessus, des ressources en locaux et en matériel énumérées à l'article 8, 3°, ci-après.

CHAPITRE III.

Centres de transfusion sanguine et de dessiccation du plasma.

Art. 8. — Tout centre de transfusion sanguine et de dessiccation du plasma, sous réserve des dispositions spéciales concernant le centre visé à l'article 21 du décret du 16 janvier 1954, comprend trois parties qui peuvent être séparées ou juxtaposées.

1° Un centre de transfusion sanguine doté des ressources en locaux et en matériel énumérées à l'article 6 ci-dessus, complétées par un ou plusieurs laboratoires supplémentaires pour la recherche hématologique;

2° Un service de dessiccation d'une superficie d'au moins 80 mètres carrés, réparti en une ou plusieurs pièces et aménagé de façon à permettre le fonctionnement des appareils de congélation et de lyophilisation, le conditionnement du plasma et son contrôle.

Ce service doit être doté au minimum:

D'une chambre froide fixe à + 4° d'une capacité d'au moins 500 flacons standard, disposés en paniers de 10;

D'un ou plusieurs congélateurs fixes ou mobiles à — 25° d'une capacité totale d'au moins 500 flacons standard disposés en paniers de 10;

D'un appareil à congélation rotative horizontale ou verticale;

D'un appareil lyophilisateur pouvant dessécher en 18 heures au moins 60 flacons contenant 300 cc de plasma;

Du matériel nécessaire au contrôle physique, chimique et bactériologique du plasma.

3° Un service de préparation du matériel à usage de transfusion comprenant des locaux d'une superficie d'au moins 100 mètres carrés répartis en salles de stockage, lavage, remplissage, capsulage et stérilisation.

Ce service doit être doté du matériel nécessaire:

Au nettoyage chimique ainsi qu'au rinçage à l'eau distillée des flacons, bouchons, appareils à prélèvement et à transfusion;

A la préparation, à la filtration et au contrôle des solutions;

A la stérilisation et au conditionnement du matériel.

Art. 9. — Tout centre de transfusion sanguine et de dessiccation habilité à procéder au fractionnement du plasma doit comporter outre les installations prévues à l'article 8:

Un service de fractionnement d'une superficie d'au moins 60 mètres carrés divisée en deux parties de dimensions inégales;

L'une dite « froide », à température réglable, d'au moins 20 mètres carrés.

L'autre à température normale, d'au moins 40 mètres carrés, comprenant un box stérile d'une superficie d'au moins 4 mètres carrés.

La section de fractionnement doit être dotée:

D'un système de refroidissement de la partie froide permettant le réglage de la température entre — 15° et + 5°;

D'un ou plusieurs séparateurs à bol cylindrique en acier inoxydable d'une capacité minimale de 2 litres par bol, munis d'un dispositif de refroidissement;

De cuves à fractionnement en acier inoxydable munies d'un dispositif d'agitation et d'un serpentin de réfrigération;

D'un circuit de liquide froid (— 15° à — 25°) branché sur une réserve, et pouvant être dirigé soit sur l'appareil séparateur, soit sur les cuves à fractionnement;

D'un ou plusieurs congélateurs fixes ou mobiles à — 25° pouvant contenir 300 flacons en paniers de 10;
D'un système de transvasement (pompe ou air comprimé);
D'un appareil lyophilisateur permettant l'évaporation de l'alcool, cet appareil pouvant être celui qui est également utilisé pour la lyophilisation du plasma.

Art. 10. — Tout centre de transfusion sanguine et de dessiccation, habilité à préparer les sérums-tests en vue de leur cession à d'autres établissements de transfusion sanguine doit disposer en plus des installations énumérées à l'article 8 ci-dessus, au minimum, d'un laboratoire d'une superficie d'au moins 40 mètres carrés, doté du matériel nécessaire à la préparation, au conditionnement, à la conservation et au contrôle des sérums-tests.

Chapitre IV

Dispositions communes.

Art. 11. — Tout établissement de transfusion sanguine à l'exception des postes doit posséder un véhicule automobile pour la collecte du sang et le transport des produits sanguins; les postes de transfusion sanguine doivent s'assurer la disposition d'un véhicule automobile dans la mesure de leurs besoins.

Art. 12. — Tout établissement de transfusion sanguine doit être relié au réseau téléphonique soit directement, soit par l'intermédiaire du standard de l'établissement dans lequel il est installé.

TITRE II

Personnel.

Chapitre Ier

Catégories de personnel.

Art. 13. — Le personnel des établissements de transfusion sanguine qui peut exercer ses fonctions à temps partiel ou à temps complet se répartit entre les quatre catégories suivantes:
Personnel médical et scientifique;
Personnel administratif;
Personnel technique;
Personnel de service.

Art. 14. — Les emplois du personnel médical et scientifique sont les suivants:
1° Directeur de centre ou chef de poste;
2° Chef de service;
3° Assistant.

Art. 15. — Les emplois du personnel administratif sont les suivants:
Secrétaire général;
Receveur;
Econome;
Chef de bureau;
Secrétaire comptable;
Commis;
Sténodactylographe;
Hôtesse chargée de l'accueil des donneurs et des relations avec le public;
Préposé à la propagande.
Dans les établissements gérés par des collectivités publiques, les fonctions de receveur et d'économe ne peuvent être cumulées par la même personne.

Art. 16. — Les emplois du personnel technique sont les suivants:
Adjoint technique de laboratoire (1);
Laborantin;
Aide-laborantin;
Infirmière chef;
Infirmière diplômée d'Etat ou autorisée;
Aide-infirmière (2);
Assistante sociale;
Agent de fabrication;
Ouvrier spécialisé;
Chauffeur mécanicien.

Art. 17. — Les emplois du personnel de service sont les suivants:
Servant;
Concierge.

(1) On entend par adjoint technique de laboratoire un emploi d'avancement pour les laborantins.
(2) On entend par aide-infirmière les personnes qui ne possèdent pas le diplôme d'Etat d'infirmière ou ne sont pas titulaires d'une autorisation d'exercer et qui assistent l'infirmière dans ses différentes activités.

Chapitre II

Directeurs de centres et chefs de postes.

Art. 18. — Outre les titres de base prévus par les articles 667 et 668 du code de la santé publique, les directeurs de centre de transfusion sanguine doivent posséder le certificat d'hématologie et au choix l'un des certificats ou diplômes suivants: bactériologie, biochimie, sérologie appliquée au diagnostic des maladies vénériennes.
Ils doivent avoir effectué un stage d'un an dans un centre de dessiccation figurant sur une liste dressée par le ministre de la santé publique et de la population. Ce stage peut être accompli pendant la période de préparation des certificats ou diplômes requis. Toutefois, les personnes qui ont obtenu du centre national de transfusion sanguine l'attestation du stage organisé par cet établissement et approuvé par le ministre de la santé publique et de la population ne sont astreintes qu'à un stage complémentaire de quatre mois.
Les certificats ou diplômes et les stages énumérés au présent article ne sont pas exigés, compte tenu des dispositions conjointes des articles 20 et 25, des candidats aux fonctions de directeur de centre de transfusion sanguine et de dessiccation du plasma.

Art. 19. — Outre les titres de base visés aux articles 667 et 668 du code de la santé publique, les chefs de poste de transfusion sanguine doivent avoir effectué un stage de six mois dans l'un des centres figurant sur la liste visée à l'article 18 ci-dessus. Le stage pourra être accompli en deux périodes de trois mois.
Les titulaires de l'attestation de stage du centre national de transfusion sanguine visée à l'article 18 ci-dessus sont dispensés du stage prévu au premier alinéa du présent article.

Chapitre III

Chefs de service et assistants.

Art. 20. — Les chefs de service des centres de transfusion sanguine et de dessiccation doivent remplir les conditions énumérées à l'article 18 ci-dessus pour les directeurs de centres de transfusion sanguine.
Toutefois, pour les pharmaciens, un certificat d'études spéciales ou un diplôme délivré par une faculté de pharmacie ou une faculté mixte de médecine et de pharmacie, attestant des connaissances en matière de chimie biologique, peut remplacer le certificat d'hématologie.
En outre, les centres de transfusion sanguine et de dessiccation peuvent s'assurer le concours de personnes titulaires soit d'un diplôme d'ingénieur, soit d'une licence ès sciences, pour certaines activités particulières et leur confier les fonctions de chef de service. Ce personnel n'est pas tenu de posséder les certificats complémentaires ni d'accomplir les stages énumérés à l'article 18.

Art. 21. — Les chefs de service des centres de transfusion sanguine, autres que les centres de transfusion sanguine et de dessiccation, doivent posséder outre le diplôme de docteur en médecine ou le diplôme de pharmacien soit le certificat d'hématologie, soit le certificat de bactériologie.

Art. 22. — Les assistants des centres de transfusion sanguine et de dessiccation et des centres de transfusion sanguine doivent remplir les conditions fixées par l'article 21 ci-dessus.

Chapitre IV

Effectifs.

Art. 23. — Tout poste de transfusion sanguine doit comprendre, outre le chef de poste, au minimum:
Une infirmière ayant effectué un stage de trois mois dans un établissement de transfusion sanguine dont au moins deux mois dans un centre de transfusion sanguine et de dessiccation du plasma.

Tout poste répondant aux conditions fixées par l'article 4 ci-dessus doit en outre disposer d'au moins:

Un laborantin ou un adjoint technique ;
Un agent administratif.

Art. 24. — Tout centre de transfusion sanguine doit disposer d'au moins:

1° Un directeur; un chef de service;
2° Une infirmière ayant effectué un stage de trois mois dans un établissement de transfusion sanguine dont au moins deux mois dans un centre de transfusion sanguine et de dessiccation du plasma;
3° Deux personnes spécialisées dans le travail de laboratoire;
4° Deux agents administratifs.

Dans les établissements dont la production moyenne dépasse 5.000 prélèvements annuels, le directeur ou le chef de service doit être employé à temps complet et au moins une infirmière supplémentaire doit être recrutée.

Dans les établissements dont la production moyenne dépasse 10.000 prélèvements par an, le poste de secrétaire général peut être créé.

Art. 25. — Les centres de transfusion sanguine et de dessiccation doivent comprendre au minimum, outre le personnel énuméré à l'article 24:

Pour le service de dessiccation:

Un médecin ou un pharmacien chef de service responsable de la dessiccation du plasma;

Un laborantin;

Un agent de fabrication.

Pour le service de préparation du matériel:

Un laborantin assisté d'un agent pour l'entretien des appareils à distillation et à stérilisation, le lavage et le montage du matériel, les manutentions.

Les centres de transfusion sanguine et de dessiccation visés à l'article 9 ci-dessus, habilités à fractionner le plasma, doivent comprendre en plus du personnel ci-dessus énuméré au moins un laborantin et un agent de fabrication pour le fractionnement.

La responsabilité des opérations de fractionnement peut être confiée au chef de service, médecin ou pharmacien responsable de la dessiccation du plasma.

Art. 26. — Les centres de transfusion sanguine et de dessiccation habilités à préparer les sérums-tests dans les conditions fixées par l'article 10 ci-dessus doivent disposer, en plus du personnel énuméré à l'article précédent, d'au moins un médecin ou un pharmacien responsable de la préparation des sérums-tests et d'un laborantin.

Art. 27. — Les centres de transfusion sanguine habilités à préparer du matériel à usage de transfusion dans les conditions fixées par l'article 7 ci-dessus doivent disposer en plus du personnel énuméré à l'article 24 ci-dessus d'au moins un laborantin, assisté d'un agent pour le lavage et le montage du matériel, l'entretien des appareils à distillation et à stérilisation, les manutentions.

Art. 28. — Le directeur général de la santé publique du ministère de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 septembre 1958.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Pour le ministre et par délégation:

Le directeur général de la santé publique,

AUJALEU.

Sources d'eau minérale.

Par arrêté en date du 16 septembre 1958, l'autorisation accordée par arrêté ministériel du 26 mars 1885 d'exploiter le captage « des Etuves », situé à Digne (Basses-Alpes), en tant que source d'eau minérale, est suspendue provisoirement.

Date d'ouverture du concours pour le recrutement de pharmaciens inspecteurs de la santé.

Par arrêté en date du 24 septembre 1958, la date du concours ouvert au ministère de la santé publique et de la population par l'arrêté interministériel du 11 septembre 1958 en vue du recrutement de quatre pharmaciens inspecteurs de la santé est fixée au 3 décembre 1958.

(Voir l'avis inséré au même *Journal officiel* sous la rubrique « Avis, communications et informations ».)

Centre national d'éducation sanitaire, démographique et sociale.

Par arrêté du 24 septembre 1958, M. Bonnefous (Francis), pharmacien à la Rochelle, est nommé délégué animateur de la section départementale d'éducation sanitaire, démographique et sociale de la Charente-Maritime.

Par arrêté du 24 septembre 1958, M. Bouchand, pharmacien à Melle, est nommé délégué animateur de la section départementale d'éducation sanitaire, démographique et sociale des Deux-Sèvres.

MINISTERE DE LA CONSTRUCTION

Décret du 24 septembre 1958 portant approbation du projet modificatif du projet de reconstruction et d'aménagement de Brest (Finistère).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la construction et du ministre de l'intérieur,

Vu le code de l'urbanisme et de l'habitation, et notamment les titres III et IV de son livre Ier;

Vu le décret n° 48-837 du 13 mai 1948 portant règlement d'administration publique relatif à l'instruction des projets d'aménagement;

Vu l'arrêté interministériel du 14 avril 1948, modifié le 25 octobre 1950, portant approbation du projet de reconstruction et d'aménagement de la ville de Brest;

Vu, en date du 14 mars 1947, l'arrêté du secrétaire d'Etat à la reconstruction et au logement ordonnant la modification du projet de reconstruction et d'aménagement de Brest;

Vu, en date du 25 mars 1957, la délibération du conseil municipal de Brest;

Vu, en date du 19 avril 1957, l'avis de la commission départementale d'urbanisme du Finistère;

Vu, en date du 5 juillet 1957, l'arrêté du secrétaire d'Etat à la reconstruction et au logement portant prise en considération du projet modificatif au projet de reconstruction et d'aménagement de Brest;

Vu le procès-verbal de clôture de la conférence entre services qui s'est tenue du 19 août 19 septembre 1957;

Vu le procès-verbal de l'enquête publique à laquelle il a été procédé du 9 au 24 septembre 1957 et l'avis du commissaire enquêteur;

Vu, en date du 30 septembre 1957, la délibération du conseil municipal de Brest;

Vu, en date du 3 décembre 1957, l'avis de la commission départementale d'urbanisme du Finistère;

Vu, en date du 18 janvier 1958, l'avis du préfet du Finistère;

Vu, en date du 14 février 1958, l'avis favorable du haut conseil de l'aménagement du territoire (commission permanente);

Le conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est approuvé, tel qu'il est annexé au présent décret, le projet modificatif du projet de reconstruction et d'aménagement d'une zone industrielle de Brest portant sur la création d'une zone industrielle au lieudit Villeneuve, dans le quartier de Kergonan.

Art. 2. — Les constructions à édifier dans la zone visée à l'article 1er seront soumises au régime défini au chapitre IV du programme d'aménagement approuvé le 14 avril 1948.

Art. 3. — Le ministre de la construction et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 septembre 1958.

C. DE GAULLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la construction,

PIERRE SUDREAU.

Le ministre de l'intérieur,

EMILE PELLETIER.

MINISTERE DE L'INFORMATION

Administration centrale.

Par arrêté du ministre de l'information en date du 22 août 1958, ont été inscrits au tableau d'avancement pour l'année 1958, pour les grades indiqués ci-après, les fonctionnaires dont les noms suivent:

Administrateur civil de classe exceptionnelle.

1 M. Frindel (André). | 2 M. Mallet (Paul).

Administrateur civil de 1re classe.

1 MM. Vincent (Jean).
2 Caze (Marcel).
3 Dumas (Huberl).
4 MM. Genet (François).
5 Le Brun (André).
6 Valat (Guy).

Agent supérieur de 1re classe.

1 M. Louvet (Bernard).

Par arrêté du 25 septembre 1958, ont été nommés et titularisés dans les grades indiqués ci-après les fonctionnaires dont les noms suivent:

Administrateur civil de classe exceptionnelle.

A compter du 1er janvier 1958: M. Frindel (André).

A compter du 6 juin 1958: M. Mallet (Paul).

Administrateur civil de 1re classe.

A compter du 1er janvier 1958: MM. Vincent (Jean), Genet (François).

A compter du 21 juin 1958: M. Le Brun (André).

Agent supérieur de 1re classe.

A compter du 26 avril 1958: M. Louvet (Bernard).

MINISTERE DU SAHARA

Affectation au service de l'infrastructure aéronautique de parcelles de terrain situées à Aguenar, commune du Hoggar, département des Oasis.

Par arrêté du 28 août 1958, sont affectées au service de l'infrastructure aéronautique deux parcelles de terrain situées à Aguenar, commune du Hoggar, département des Oasis. Ces deux parcelles, d'une superficie totale de 395 hectares, forment l'emprise totale de l'aérodrome d'Aguenar. Toutes deux ont été consignées au sommier de consistance des biens de l'Etat du bureau de Laghouat, sous le numéro 1/19, pour la destination ci-dessus spécifiée, et figurées au plan qui demeurera annexé au présent arrêté.

Ces immeubles seront replacés de plein droit sous la gestion du service des domaines dès qu'ils auront cessé d'être utilisés par le service affectataire pour la destination mentionnée au présent arrêté.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Avis relatif à la vacance d'un poste d'administrateur au secrétariat général à l'Organisation de l'aviation civile internationale.

Le secrétaire général de l'Organisation de l'aviation civile internationale (O. A. C. I.) communique qu'il recherche des candidats pour un poste à la sous-direction Sol, avec résidence à Paris.

L'attention des candidats est attirée sur les fonctions et la compétence désirée qui figurent en annexe.

Les candidatures françaises devront être présentées dans les conditions ci-après.

1° En ce qui concerne les fonctionnaires et agents de l'Etat qui ne sont pas actuellement en service à l'O. A. C. I.: ils doivent faire parvenir leurs candidatures au secrétariat général à l'aviation civile et commerciale (service des organisations aéronautiques internationales [S. O. A. I.]) par l'intermédiaire de leurs chefs hiérarchiques; ceux-ci devront, en les transmettant, donner leur appréciation sur les candidats et faire connaître si le détachement temporaire ou le départ des intéressés dans les conditions administratives qu'ils préciseront peut être accepté.

Les notes et indications ainsi données devront figurer sur des feuilles séparées de la demande des candidats.

Le secrétaire général à l'aviation civile et commerciale (S. O. A. I.) s'entendra avec le ministère des affaires étrangères pour assurer la transmission officielle des candidatures;

2° En ce qui concerne les fonctionnaires ou agents de l'Etat dont le détachement à l'O. A. C. I. pour un temps déterminé a déjà été accepté par les administrations d'origine et en ce qui concerne les personnalités n'appartenant pas à l'administration, il leur appartient de poser leurs candidatures soit directement à l'O. A. C. I., soit par l'intermédiaire du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale (S. O. A. I.).

Tout candidat doit remplir un formulaire de demande d'emploi fourni par l'O. A. C. I. en trois exemplaires.

Les formulaires pourront être fournis par le secrétariat du S. O. A. I., 93, boulevard du Montparnasse, Paris (pièce 15), aux personnes qui en feront la demande. Les candidats pourront également consulter dans les bureaux de ce secrétariat le code du personnel de l'O. A. C. I.

Les formulaires devant parvenir à l'O. A. C. I. avant le 1er novembre 1958; toutes les candidatures qui parviendront au S. O. A. I. après le 15 octobre 1958 ne pourront plus être acceptées en vue d'une transmission officielle.

On voudra bien trouver ci-après en annexe les renseignements fournis par le secrétariat général de l'O. A. C. I. sur le poste offert.

ANNEXE

Poste.

Adjoint administratif (bureau régional Europe-Afrique).

Direction.

Direction de la navigation aérienne, sous-direction Sol.
Lieu d'affectation: Paris (France).

Classe.

P-2 (administrateur adjoint de 1re classe).

Traitement.

Traitement brut annuel: 5.750-7.870 dollars canadiens. Traitement net annuel: 4.800-6.400 dollars canadiens + indemnité de poste (non sujette à la retenue tenant lieu d'impôt sur le revenu ni à la retenue au titre de la caisse des pensions) fixée actuellement comme suit:

Sans personne à charge: 915 dollars par an;
Avec personnes à charge: 1.375 dollars par an

Fonctions.

Sous l'autorité du représentant régional de l'O. A. C. I., assure la direction générale de toutes affaires administratives concernant le personnel, les finances et la gestion administrative en général, y compris le service des achats et des fournitures; rédige les rapports nécessaires; assure le contrôle et la vérification des comptes, des comptes rendus de trésorerie, des états de paye du personnel des services généraux, du dépôt des quittances, du payement des factures et du remboursement des frais de voyage. Assure le recrutement du personnel local, la rédaction des contrats et autres documents relatifs au personnel, suivant les besoins; la production, la diffusion et la vente des documents. Participe, selon les besoins, aux travaux de traduction ou d'interprétation; participe à l'organisation administrative et matérielle des réunions; tient l'inventaire du mobilier et du matériel et dirige les travaux d'entretien ou transformation des locaux.

Compétence désirée.

Formation et diplôme universitaires ou équivalents; bonne connaissance du français et aptitude à s'exprimer couramment en anglais; une certaine connaissance de l'espagnol serait un avantage; connaissance et expérience de l'un au moins des secteurs de l'administration publique (comprenant la gestion financière ou la direction du personnel), une certaine connaissance du déroulement des réunions internationales serait un avantage; aptitude à analyser et à définir les problèmes, à travailler sous un minimum de direction et à rédiger, suivant les instructions, des rapports, des notes et des lettres tant en français qu'en anglais.

Date limite pour la réception des candidatures à Montréal: 1er novembre 1958.

Ministère de l'agriculture.

Avis de vacance de chaire.

La chaire de physiologie à l'école nationale vétérinaire de Lyon est déclarée vacante.

Les professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales vétérinaires titulaires des chaires de physiologie, candidats à ce poste, sont invités à déposer leur demande au ministère de l'agriculture, direction de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles, dans un délai d'un mois à dater du présent avis.

Ministère du travail.

Avis relatif à l'extension de deux accords concernant les tissages de la soierie du Sud-Est.

En application de l'article 31 *j* du livre Ier du code du travail, le ministre du travail envisage de prendre un arrêté tendant à rendre obligatoires pour tous les employeurs et salariés des professions et régions comprises dans leur champ d'application territorial et professionnel deux accords intervenus dans le cadre de l'accord du 5 juin 1952 concernant l'industrie des tissages de soieries du Sud-Est, étendu par arrêté du 7 octobre 1952 (*Journal officiel* du 21 octobre 1952).

L'accord du 6 mars 1958 a été conclu, d'une part, entre:

Le syndicat des fabricants de soieries et tissus de Lyon, et

D'autre part:

Le comité régional des syndicats textiles du Sud-Est C. F. T. C.;
La fédération des travailleurs du textile de France et des pays d'outre-mer, C. G. T.;
Le syndicat des cadres de la soierie, C. G. C.;
Le comité de coordination du textile, C. G. T.-F. O.

Cet accord, qui s'applique sur le plan professionnel aux entreprises définies par l'article 1, paragraphe *b*, de l'accord régional du 5 juin 1952, et sur le plan territorial dans les départements du Rhône, de l'Isère, de la Savoie, de la Haute-Savoie, de l'Ain, de la Loire, de la Haute-Loire, de Saône-et-Loire, de la Drôme, de l'Ardèche, du Puy-de-Dôme, du Gard et de Vaucluse, à l'exception des régions de Saint-Etienne et de Tarare, a pour objet de fixer les taux d'abattement des salaires par rapport à Lyon.

L'accord du 28 mars 1958 a été signé, d'une part, entre:

Le syndicat des fabricants de soieries et tissus de Lyon, et

D'autre part:

Le comité régional des syndicats textiles du Sud-Est C. F. T. C.;
La fédération des travailleurs du textile de France et des pays d'outre-mer, C. G. T., pour les 9e et 10e régions.

Cet accord a pour objet de préciser les conditions du travail en double équipe dans les entreprises de tissage de soieries de la région du Sud-Est, à l'exception des régions de Saint-Etienne et de Tarare.

Les textes de ces accords ont été déposés au conseil des prud'hommes de Lyon, où il pourra en être pris connaissance.

Dans un délai de quinze jours, les organisations professionnelles et toutes personnes intéressées sont priées, conformément à l'article 31 *k* du livre Ier du code du travail, de faire connaître leurs observations et avis au sujet de la généralisation envisagée.

Leurs communications devront être adressées au ministère du travail, 127, rue de Grenelle, Paris (7e). (Inutile d'affranchir.)

En outre, copies de ces communications devront être adressées (sous pli affranchi) aux inspecteurs divisionnaires du travail et de la main-d'œuvre des circonscriptions ci-après désignées, respectivement compétents:

Pour le département de Saône-et-Loire, 3e circonscription, 12, rue du Petit-Potet, Dijon (Côte-d'Or);

Pour le Gard, 10e circonscription, 5, boulevard Henri-IV, Montpellier (Hérault);

Pour le département de Vaucluse, 11e circonscription, 46, boulevard de Longchamp, Marseille (Bouches-du-Rhône);

Pour le Rhône, l'Isère, la Savoie, la Haute-Savoie, l'Ain, la Loire, la Drôme, l'Ardèche, 12e circonscription, 11, cours Lafayette, Lyon (Rhône);

Pour la Haute-Loire et le Puy-de-Dôme, 15e circonscription, cité administrative, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours pour le recrutement de pharmaciens inspecteurs de la santé.

Un concours pour le recrutement de pharmaciens inspecteurs de la santé aura lieu à Paris le 3 décembre 1958.

Ce concours est ouvert aux candidats des deux sexes, pour quatre places, dont deux pour l'Algérie.

Pour être admis à concourir, les candidats doivent être âgés de vingt-huit ans au moins et de quarante-cinq ans au plus au 1er janvier 1958.

Pour tous renseignements relatifs à ce concours, les candidats sont priés de s'adresser au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale, du personnel et du budget, 2e bureau, 7, rue de Tilsitt, à Paris).

Avis de concours sur épreuves pour le recrutement d'un rédacteur à l'hôpital-hospice de Bernay (Eure).

Un concours sur épreuves pour le recrutement d'un rédacteur aura lieu le 2 décembre 1958 à l'hôpital-hospice de Bernay (Eure).

Peuvent se présenter à ce concours:

a) Les personnes de nationalité française des deux sexes, titulaires du diplôme du baccalauréat de l'enseignement secondaire, du diplôme du brevet supérieur, d'un brevet d'officier de l'armée active de terre, de mer ou de l'air, du certificat de capacité en droit ou d'un diplôme équivalent;

b) Les agents comptant au moins trois ans de services effectifs en qualité de secrétaire d'administration hospitalière ou commis dans un établissement public d'hospitalisation, de soins ou de cure.

Les candidats doivent avoir eu vingt et un ans au moins et trente ans au plus au 1er janvier de l'année du concours. Toutefois, cette limite d'âge est reculée d'un temps égal à la durée des services antérieurs civils et militaires ouvrant des droits à la retraite sans préjudice de l'application des dispositions de l'article 162 du décret du 29 juillet 1939 portant code de la famille.

Les candidats du sexe masculin devront, en outre, avoir satisfait aux obligations militaires.

Les demandes d'admission devront parvenir le 1er novembre 1958, au plus tard, à la direction départementale de la population et de l'aide sociale, 1, rue Saint-Thomas, à Evreux, qui fournira aux personnes en faisant la demande tous renseignements complémentaires sur la nature des épreuves, le programme du concours et la liste des pièces à produire par les candidats pour constituer leur dossier.

Avis de concours pour le recrutement de commis à l'hôpital-hospice de Bernay (Eure).

Un concours sur épreuves pour le recrutement de deux commis aura lieu le 2 décembre 1958 à l'hôpital-hospice de Bernay (Eure).

Peuvent participer à ce concours les personnels des deux sexes, de nationalité française, titulaires du brevet élémentaire, du diplôme de fin d'études secondaires, du diplôme de gradué de l'école nationale d'administration municipale ou d'un diplôme équivalent.

Peuvent également se présenter les sténodactylographes, dactylographes et employés de bureau non titulaires des diplômes susvisés, mais comptant au moins trois ans de fonctions dans une administration hospitalière.

Les candidats devront être âgés de plus de vingt et un ans et de moins de trente ans à la date du concours. Cette limite d'âge sera toutefois reculée d'une durée égale à celle des services antérieurs civils ou militaires ouvrant des droits à la retraite et dans les conditions prévues par l'article 162 de la loi du 29 juillet 1939 (enfants à charge).

Les demandes d'admission au concours devront être adressées avant le 2 novembre 1958 à la direction départementale de la population et de l'aide sociale, 1, rue Saint-Thomas, à Evreux, qui fournira aux personnes en faisant la demande tous renseignements utiles concernant notamment le programme des épreuves et la liste des pièces à produire par les candidats pour constituer leur dossier.

Avis de vacance de postes de médecin chef des hôpitaux psychiatriques.

Est envisagée la vacance d'un poste de médecin chef à l'hôpital psychiatrique départemental de Prémontré (Aisne).

Les candidatures devront être adressées dans un délai de trois semaines à compter de la publication du présent avis au ministère de la santé publique et de la population, direction de l'administration générale, du personnel et du budget, 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Est envisagée la vacance d'un poste de médecin chef à l'hôpital psychiatrique départemental de Montdevergues (Vaucluse).

Les candidatures devront être adressées dans un délai de trois semaines à compter de la publication du présent avis au ministère de la santé publique et de la population, direction de l'administration générale, du personnel et du budget, 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Est envisagée la vacance d'un poste de médecin chef à l'hôpital psychiatrique départemental de Vauclaire (Dordogne).

Les candidatures devront être adressées dans un délai de trois semaines à compter de la publication du présent avis au ministère de la santé publique et de la population, direction de l'administration générale, du personnel et du budget, 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Paris — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN-PAUL MARTIN

COTE DES CHANGES

Derniers cours cotés en Bourse	Pays.	Devise.	Parité.	Cours limites pratiqués par la Banque de France.		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 30 septembre 1958.	
419 15	Etats-Unis	1 $ U.S.A.	420 (1)	.... ..	.... ..	419 10	419 30
429 40	Canada	1 $ Can	.... ..	.... ..	.... ..	429 60	429 50
196 80	Côte Fse Somalis	100 F Djib.	196 90	.... ..	.... ..	196 80	.... ..
3345 ..	Mexique	100 pes	3360 ..	.... ..	.... ..	3360 ..	3355 ..
10048 ..	Allemagne occid	100 D Mk	10000 ..	9925 ..	10075 ..	10053 50	10051 50
1623 ..	Autriche	100 sch	1615 384	1603 25	1627 50	1621 ..	.... ..
844 25	Belgique	100 F b	840 ..	833 70	846 30	844 55	844 45
6072 ..	Danemark	100 c d	6080 664	6033 05	6126 30	6079 ..	6078 ..
1174 10	Gde-Bretagne...	1 liv st	1176 ..	1167 18	1184 82	1175 25	1175 ..
673 45	Italie	1.000 lire	672 097	667 05	677 15	674 20	674 10
5871 50	Norvège	100 c n	5880 ..	5835 90	5924 10	5878 ..	5877 ..
11114 ..	Pays-Bas	100 fl.	11062 63	10969 75	11135 55	11127 ..	11125 ..
8110 ..	Suède	100 c s	8118 75	8057 85	8179 65	8115 ..	8114 ..
9621 ..	Suisse	100 F s	9604 78	9532 75	9676 80	9626 50	9626 ..
1474 80	Portugal	100 esc.	1460 87	1449 00	1471 80	1474 80	1471 50
5877 10	Tchécoslovaquie	100 kcs.	5833 333	5789 60	5877 10	5877 10	.... ..
140 15	Yougoslavie	100 din	140 ..	138 95	141 05	140 80	.... ..

Zone C. F. A. ..... 100 F C F A 200
Zone C. F. P. ..... 100 F C F P 850

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 657 de l'office des changes

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris,
ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

COMPTOIR LINIER

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 700.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 20, PLACE MALESHERBES, PARIS (17e)
R. C. : Seine n° 54-B 10090.

Obligations de 5.000 F nominal 6 0/0 1943.

Treizième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société anonyme Comptoir Linier a procédé au rachat en Bourse de 256 obligations 6 0/0 de 5.000 F nominal émises en 1943, dont l'amortissement est prévu pour le 1er novembre 1958.

Les rachats en Bourse n'ayant pas atteint les 540 obligations amortissables le 1er novembre 1958, il a été procédé au tirage au sort de 284 obligations.

Ces 284 obligations, tirées au sort, remboursables le 1er novembre 1958, portent les numéros suivants :

10.081 = 1	1.970 = 1	13.791 à 13.796 = 6
10.365 à 10.370 = 6	12.132 à 12.140 = 9	13.901 à 13.908 = 8
10.421 à 10.428 = 8	12.261 à 12.270 = 10	14.195 à 14.200 = 6
10.821 = 1	12.471 à 12.478 = 8	14.311 à 14.320 = 10
10.825 et 10.826 = 2	12.591 à 12.600 = 10	14.501 à 14.510 = 10
10.828 à 10.830 = 3	12.741 = 1	14.611 à 14.613 = 3
10.852 à 10.860 = 9	12.744 à 12.750 = 7	14.617 à 14.620 = 4
11.201 à 11.210 = 10	12.823 à 12.835 = 13	14.871 à 14.879 = 9
11.221 à 11.223 = 3	12.837 à 12.840 = 4	15.801 à 15.810 = 10
11.226 à 11.230 = 5	12.855 à 12.860 = 6	16.541 à 16.550 = 10
11.594 à 11.600 = 7	13.373 à 13.380 = 8	16.711 à 16.720 = 10
11.781 à 11.790 = 10	13.461 à 13.470 = 10	16.741 à 16.749 = 9
11.929 et 11.930 = 2	13.551 à 13.560 = 10	16.881 à 16.890 = 10
11.962 à 11.967 = 6	13.622 à 13.630 = 9	

Total : 284 obligations.

Les douze amortissements antérieurs ont été effectués par voie de rachat en Bourse.

(Le tableau d'amortissement a été publié au « Journal officiel de l'Etat français » des 17 et 18 janvier 1944.)

COMPTOIR LINIER

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 700.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 20, PLACE MALESHERBES, PARIS (17e)
R. C. : Seine n° 54-B 10090.

Obligations de 5.000 F nominal 6 0/0 1945.

Onzième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société anonyme Comptoir Linier a procédé au rachat en Bourse de 290 obligations 6 0/0 de 5.000 F nominal émises en 1945, dont l'amortissement était prévu pour le 15 décembre 1958.

En conséquence, il n'a pas été effectué de tirage au sort.

Les dix amortissements antérieurs ont été effectués par voie de rachat en Bourse.

(Le tableau d'amortissement a été publié au Journal officiel *du 28 février 1946.)*

CHAMBRE DE COMMERCE DE CAMBRAI

Établissement public régi par la loi du 9 avril 1898.
SIÈGE : 9, PLACE DE LA RÉPUBLIQUE, A CAMBRAI (NORD)

Emprunt 6 1/4 0/0 1952.

LISTE COMPRENANT

1° **Les numéros des 73 obligations sortis au quatrième tirage au sort annuel effectué en séance publique le 22 septembre 1958 ;**

2° **Les numéros des 100 obligations sortis au deuxième tirage au sort effectué par anticipation en séance publique le 22 septembre 1958.** Ces titres sont remboursables à 10.500 F à partir du 15 novembre 1958 ;

3° **Les séries comportant des numéros amortis aux tirages antérieurs et non encore remboursés.**

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
1 à 73	58	381 à 431	58
285 à 333	58	740 à 811	57
334 à 380	57	932 à 1.003	56

ATELIERS DE CONSTRUCTION LAVALETTE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 480.000.000 DE FRANCS
DIVISÉ EN 48.000 ACTIONS DE 10.000 F NOMINAL CHACUNE
ENTIÈREMENT LIBÉRÉES
SIÈGE SOCIAL : 32 A 36, AVENUE MICHELET, A SAINT-OUEN (SEINE)
R. C. : Seine n° 65-B 8992.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

des 22.000 obligations 6 0/0 1958 de 10.000 F nominal amortissables en 20 ans au maximum à partir du 1er janvier 1961 (le premier amortissement ayant lieu lors de la troisième échéance de coupon).

NUMÉROS d'ordre des tirages.	DATES DES REMBOURSEMENTS	NOMBRE de titres à amortir.
1	1er janvier 1961	652
2	— 1962	691
3	— 1963	732
4	— 1964	776
5	— 1965	823
6	— 1966	872
7	— 1967	924
8	— 1968	980
9	— 1969	1.039
10	— 1970	1.101
11	— 1971	1.167
12	— 1972	1.237
13	— 1973	1.311
14	— 1974	1.390
15	— 1975	1.473
16	— 1976	1.562
17	— 1977	1.655
18	— 1978	1.755
19	— 1979	1.860
Total		22.000

NORWEGIAN 3 0/0 STATE LOAN OF 1886

Hambros Bank Limited avise qu'elle a reçu notification du Département royal du commerce de Norvège, Oslo, du tirage pour payement au 1er novembre 1958 des obligations énumérées ci-après dudit emprunt. Ces obligations pourront être présentées en temps utile à ses guichets, 41 Bishopsgate, Londres, E. C. 2.

Lettre C. — Nos 1503

1533	1684	1734	1792
1856	1881	2015	2019
2062	2068	2069	2076
2149	2154	2359	2433
2436	2462	2475	2544
2547	2552	2562	2572
2577	2629	2632	2659
2681	2713	2721	2725
2727	2792	2825	2850
2928	2947	2951	2984
2986	2991	2996	3007
3033	3039	3081	3085
3086	3093	3112	3169
3179	3362	3363	3383
3421	3423	3430	3442
3443	3456	3526	3553
3554	3558	3559	3576
3579	3581	3583	3611
3670	3678	3682	3814
3831	3942	3951	3952
3960	4050	4080	4115
4119	4120	4123	4151
4153	4158	4159	4169
4187	4224	4245	4274
4279	4282	4293	4298
4304	4305	4309	4310
4312	4340	4451	4452
4455	4458	4464	4503
4537	4538	4542	4552
4598	4617	4630	4663
4665	4666	4706	4708
4709	4714	4750	4808
4811	4813	4816	4828
4868	4913	4924	4942
4963	5031	5033	5035
5053	5068	5104	5137
5202	5205	5283	5285
5364	5371	5376	5391
5392	5393	5422	5436
5443	5444	5452	5482
5483	5485	5534	5541
5606	5624	5748	5765
5793	5799	5831	5850
5875	5887	5889	5898
5950	6017	6038	6064
6098	6141	6155	6189
6204	6205	6209	6212
6226	6238	6267	6269
6384	6386	6411	6413
6429	6439	6465	6480
6503	6530	6697	6714
6757	6934	6996	7009
7010	7012	7045	7056
7084	7089	7093	7115
7155	7175	7176	7178
7197	7231	7233	7237
7246	7290	7413	7427
7428	7453 : 231 obligations de 100 livres sterling chacune = ...		23.100

Lettre D. — Nos 7506

7564	7570	7571	7579
7586	7587	7618	7625
7669	7767	7769	7791
7919	7937	7971	8047
8048	8049	8057	8061
8065	8080	8088	8092
8093	8111	8118	8123
8130	8132	8134	8137
8149	8156	8169	8225
8226	8240	8247	8261
8339	8355	8357	8403
8442	8443	8482	8487
8497	8510	8512	8587
8588	8655	8656	8664
8667	8668	8705	8727
8740	8749	8772	8779
8785	8795	8804	8806
8811	8824	8825	8872
8876	8880	8910	8911
8913	8922	8928	8934
8939	8963	8973	8978
8981	8989	9001	9033
9035	9041	9045	9083
9093	9097	9102	9132
9133	9143	9262	9275
9317	9320	9332	9397
9446	9454	9520	9530
9536	9541	9542	9544
9580	9645	9670	9723
9733	9742	9778	9782
9790	9814	9816	9818
9819	9830	9839	9859
9873	9876	9899	9901
9925	9990	10047	10050
10091	10100	10348	10349
10354	10355	10372	10411
10413	10436	10492	10493
10494	10509	10522	10532
10536	10558	10610	10614
10634	10673	10678	10683
10684	10711	10741	10743
10745	10746	10748	10753
10754	10760	10761	10766
10767	10770	10773	10777
10778	10783	10784	10790
10796	10797	10827	10905
10908	10916	10929	10936
10945	10949	10962	10969
10971	10973	10974	10975
11004	11013	11016	11017
11110	11138	11151	11155
11161	11173	11175	11194
11212	11223	11227	11235
11283	11284	11288	11323
11328	11350	11363	11368
11370	11390	11413	11415
11426	11432	11435	11438
11440	11442	11446	11449
11452	11454	11493	11497
11710	11715	11753	11768
11770	11797	11813	11837
11854	11857	11861	11880
11905	11923	11924	11927
11929	11944	11946	11955
11961	11967	12008	12104
12108	12110	12112	12113
12143	12149	12155	12166
12167	12168	12179	12182
12184	12186	12191	12192
12206	12219	12224	12265
12302	12307	12308	12331
12352	12381	12384	12385
12457 : 290 obligations de 20 livres sterling chacune = ...			5.800
Total.... livres sterling			28.900

Le 18 septembre 1958.

41 Bishopsgate, London, E. C. 2.

Manufacture Française de Tapis et Couvertures

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 225.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 5, BOULEVARD SAINT-JEAN, A BEAUVAIS (OISE)

R. C. : Beauvais n° 54-B 20.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 280 obligations 4 0/0 1945 dont le treizième amortissement est prévu pour le 1er novembre 1958.

En conséquence, aucun tirage ne sera effectué en septembre 1953.

Titres restant à rembourser.

Néant.

DOCKS DU BOURBONNAIS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 30.000.000 DE FRANCS

6, RUE MARÉCHAL-LYAUTEY, A VICHY

R. C. : Cusset 54-B 17.

MM. les porteurs d'obligations de 5.000 F 5 1/2 % 1947 sont informés que la société, usant de la faculté qu'elle s'était réservée lors de l'émission, a procédé par voie de rachat en Bourse au onzième amortissement prévu au 1er novembre 1958.

Les amortissements des 1er novembre 1948, 1949, 1951, 1952, 1953, 1954, 1955, 1956 et 1957 ont été également effectués par rachat.

Les obligations sorties au tirage du 29 septembre 1950 ont toutes été remboursées.

(Le tableau d'amortissement a été publié au Journal officiel *du 14 décembre 1947.)*

PRODUITS CHIMIQUES DE RIBECOURT

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 450.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 21, RUE BALZAC, PARIS

R. C. : Seine n° 54-B 7491.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

en 20 ans, à partir du 16 août 1958, des 20.000 obligations à intérêt et prime variables de 10.000 F nominal émises en août 1958.

NUMÉROS d'ordre des tirages	DATES des remboursements.	NOMBRE DE TITRES en circulation.	NOMBRE DE TITRES à amortir.
1	16 août 1959.....	20.000	635
2	— 1960.....	19.365	670
3	— 1961.....	18.695	707
4	— 1962.....	17.988	747
5	— 1963.....	17.241	789
6	— 1964.....	16.452	796
7	— 1965.....	15.656	838
8	— 1966.....	14.818	883
9	— 1967.....	13.935	930
10	— 1968.....	13.005	979
11	— 1969.....	12.026	988
12	— 1970.....	11.038	1.038
13	— 1971.....	10.000	1.091
14	— 1972.....	8.909	1.147
15	— 1973.....	7.762	1.206
16	— 1974.....	6.556	1.191
17	— 1975.....	5.365	1.249
18	— 1976.....	4.116	1.308
19	— 1977.....	2.808	1.371
20	— 1978.....	1.437	1.437
Total.....			20.000

Les tirages au sort, tant normaux que supplémentaires, s'effectueront de la manière suivante : un numéro sera tiré au sort. Les obligations à amortir seront appelées au remboursement à partir de ce numéro, suivant la suite naturelle des nombres, compte tenu des obligations amorties ou rachetées antérieurement, jusqu'à concurrence du nombre d'obligations dont l'amortissement est à effectuer. Pour l'application de ces dispositions, le numéro un sera considéré comme succédant au dernier numéro.

SOCIETE LE CARBONE-LORRAINE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.030.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 45, RUE DES ACACIAS, PARIS

R. C. : Seine n° 57-B 6033.

Obligations de 10.000 F 6 3/4 % 1929.

LISTE NUMERIQUE

1° **De la série des 268 obligations sorties au deuxième tirage au sort du 16 septembre 1958 formant, avec les 292 titres rachetés en Bourse par la société émettrice, la totalité des titres à amortir au 1er octobre 1958.** Ces obligations seront remboursables à 10.000 F ;

2° **De la série sortie au tirage précédent et dans laquelle figurent des obligations non encore présentées au remboursement.**

NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.
1.489 à 1.645	57	2.830 à 3.159	58

ETABLISSEMENTS CODER

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 216.750.000 F

SIÈGE SOCIAL : QUARTIER DE SAINT-MARCEL, MARSEILLE

R. C. : Marseille n° 54-B 537.

Obligations 5 0/0 1930.

Liste des 429 obligations sorties au vingt-troisième tirage d'amortissement du 10 septembre 1958.

67	104	105	165	166	3.888	3.899	3.906	3.936	3.985
167	173	175	182	186	3.996	4.019	4.039	4.053	4.057
277	295	307	314	343	4.064	4.088	4.097	4.110	4.128
355	364	379	392	419	4.140	4.146	4.157	4.187	4.198
445	456	471	508	523	4.213	4.225	4.235	4.244	4.260
529	556	569	581	589	4.280	4.292	4.302	4.320	4.332
619	637	658	665	678	4.347	4.349	4.380	4.399	4.430
731	756	798	825	838	4.445	4.460	4.474	4.481	4.497
850	863	875	882	903	4.509	4.517	4.538	4.552	4.561
919	951	1.012	1.015	1.029	4.580	4.581	4.597	4.607	4.618
1.037	1.048	1.063	1.077	1.085	4.622	4.628	4.648	4.672	4.691
1.102	1.118	1.143	1.152	1.208	4.705	4.716	4.723	4.732	4.754
1.218	1.239	1.259	1.262	1.279	4.766	4.793	4.799	4.819	4.841
1.289	1.318	1.359	1.375	1.399	4.844	4.862	4.877	4.890	4.918
1.424	1.441	1.464	1.486	1.495	4.935	4.954	4.966	4.975	4.991
1.534	1.545	1.558	1.568	1.578	5.005	5.032	5.056	5.058	5.059
1.599	1.608	1.622	1.640	1.653	5.074	5.110	5.112	5.137	5.164
1.671	1.676	1.691	1.708	1.739	5.175	5.193	5.207	5.218	5.234
1.766	1.768	1.786	1.803	1.815	5.247	5.255	5.276	5.283	5.284
1.821	1.839	1.842	1.854	1.878	5.297	5.349	5.359	5.368	5.388
1.928	1.931	1.956	1.982	1.993	5.408	5.420	5.435	5.439	5.453
2.014	2.025	2.036	2.060	2.068	5.459	5.468	5.479	5.493	5.513
2.070	2.098	2.130	2.172	2.202	5.523	5.537	5.553	5.564	5.588
2.226	2.239	2.246	2.262	2.269	5.589	5.596	5.604	5.628	5.655
2.276	2.289	2.304	2.311	2.320	5.660	5.674	5.692	5.700	5.717
2.332	2.345	2.374	2.384	2.415	5.734	5.745	5.757	5.775	5.790
2.423	2.442	2.445	2.470	2.484	5.803	5.821	5.826	5.828	5.845
2.497	2.508	2.517	2.522	2.534	5.850	5.852	5.877	5.879	5.893
2.550	2.552	2.569	2.578	2.589	5.912	5.925	5.939	5.960	5.976
2.644	2.658	2.686	2.715	2.727	5.986	6.005	6.018	6.019	6.020
2.765	2.793	2.800	2.819	2.832	6.038	6.053	6.079	6.097	6.106
2.847	2.857	2.865	2.886	2.915	6.144	6.153	6.161	6.178	6.190
2.919	2.921	2.959	2.974	2.982	6.196	6.205	6.216	6.230	6.242
2.997	3.006	3.013	3.029	3.040	6.243	6.249	6.265	6.278	6.300
3.046	3.054	3.057	3.074	3.091	6.312	6.343	6.366	6.385	6.400
3.103	3.115	3.135	3.145	3.160	6.413	6.434	6.442	6.465	6.476
3.182	3.215	3.239	3.254	3.256	6.499	6.509	6.524	6.538	6.545
3.352	3.368	3.380	3.405	3.422	6.564	6.577	6.580	6.586	6.611
3.480	3.497	3.503	3.520	3.529	6.637	6.648	6.659	6.671	6.682
3.549	3.564	3.577	3.595	3.598	6.695	6.723	6.740	6.742	6.748
3.606	3.624	3.636	3.668	3.746	6.756	6.779	6.789	6.795	6.809
3.759	3.775	3.789	3.797	3.814	6.839	6.841	6.857	6.873	6.893
3.843	3.851	3.864	3.879	3.884	6.904	6.926	6.930	6.969	

Les obligations sorties à ce tirage seront remboursables à partir du 1er octobre 1958, coupons n° 57 et suivants attachés, pour leur montant nominal, soit 1.000 F, aux caisses de la B. N. C. I., du Crédit lyonnais, de la Société générale, de la Société marseillaise de crédit et du Crédit marseillais.

Obligations 5 0/0 1930 amorties et non encore présentées au remboursement.

Tirage 1941.

917 2.981

Tirage 1945.

4.542

Tirage 1946.

620 1.773 1.774

Tirage 1948.

4.984 5.143

Tirage 1950.

915

Tirage 1951.

121 340 4.769 6.627

Tirage 1952.

4.540 4.543 4.811 6.836

Tirage 1953.

218 796 913 3.100 3.713
3.724 4.252 6.630

Tirage 1954.

220	717	2.838	2.890	2.952
2.977	3.671	4.236	4.541	4.693
5.253	5.260	5.702	5.704	5.705
5.710	5.975	6.530	6.882	

Tirage 1955.

516	1.023	1.094	1.215	1.713
1.775	2.029	2.214	2.699	2.722
2.966	2.978	3.749	4.009	4.391
4.439	4.808	4.853	5.182	5.289
5.376	5.636	5.688	5.713	5.871
6.149	6.504	6.512	6.555	6.642
6.884	6.895	6.905		

Tirage 1956.

311	439	503	518	595
707	835	858	912	1.020
1.396	1.704	1.737	1.798	2.218
2.234	2.527	2.673	2.705	2.724
2.762	2.931	2.979	2.995	3.098
3.140	3.376	3.898	3.943	4.095
4.107	4.257	4.271	5.328	4.479
4.494	4.507	4.514	4.633	4.638
4.721	4.889	5.130	5.168	5.185
5.355	5.377	5.689	5.697	5.703
5.888	6.035	6.150	6.152	6.263
6.275	6.289	6.397	6.507	6.516
6.606	6.733	6.845	6.896	

Tirage 1957.

108	207	208	216	290
306	313	388	488	507
520	564	587	599	628
664	670	778	837	861
872	916	1.009	1.076	1.142
1.151	1.217	1.236	1.257	1.258
1.289	1.398	1.420	1.439	1.461
1.715	1.738	1.760	1.799	1.811
1.820	1.837	1.838	1.853	2.012
2.127	2.145	2.200	2.219	2.300
2.383	2.483	2.530	2.655	2.764
2.831	2.904	2.936	2.958	2.980
2.996	3.012	3.028	3.073	3.089
3.099	3.144	3.210	3.221	3.349
3.364	3.501	3.560	3.722	3.908
3.918	3.945	4.047	4.098	4.147
4.224	4.243	4.260	4.275	4.319
4.340	4.366	4.382	4.396	4.443
4.480	4.496	4.508	4.510	4.537
4.545	4.551	4.584	4.617	4.641
4.650	4.670	4.715	4.801	4.859
4.864	4.880	4.930	4.951	4.974
5.007	5.034	5.051	5.052	5.109
5.170	5.186	5.205	5.246	5.254
5.271	5.371	5.430	5.441	5.451
5.522	5.553	5.602	5.626	5.650
5.665	5.691	5.699	5.716	5.733
5.829	5.844	5.895	5.908	5.938
5.974	5.977	5.999	6.151	6.195
6.257	6.264	6.277	6.383	6.398
6.430	6.475	6.508	6.521	6.561
6.585	6.609	6.645	6.658	6.714
6.719	6.738	6.793	6.807	6.835
6.837	6.856	6.899		

BOUCHARD AINE ET FILS

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 45.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 36, RUE SAINTE-MARGUERITE, BEAUNE (CÔTE-D'OR)

Registre du commerce : n° 56-B 47.

Obligations de 500 F 5 % 1929.

Quinzième amortissement.

Liste des 239 obligations sorties au quinzième tirage d'amortissement du 18 septembre 1958 et formant, avec les quatre obligations rachetées à l'amiable par la société émettrice, la totalité des 293 obligations à amortir en 1958 et dont le remboursement au pair est prévu à partir du 1er novembre 1958, coupon n° 61 attaché.

240 à 244 — 290 à 299 — 310 à 319 — 350 à 359 — 370 à 379 — 410 à 419 — 440 à 449 — 690 à 699 — 770 à 779 — 780 à 789 — 790 à 799 — 1.540 à 1.549 — 1.550 à 1.559 — 1.650 à 1.659 — 1.842 à 1.849 — 1.960 à 1.969 — 2.010 à 2.019 — 2.230 à 2.239 — 2.240 à 2.249 — 2.340 à 2.349 — 2.490 à 2.499 — 2.700 à 2.705 — 2.708 et 2.709 — 2.770 à 2.779 — 2.780 à 2.789 — 3.030 à 3.039 — 3.040 à 3.049 — 3.071 à 3.079 — 3.140 à 3.149 — 3.150 à 3.158 — 3.230 à 3.239.

(Le tableau d'amortissement a été publié au « Journal officiel de l'Etat français » du 28 mars 1944.)

Titres sortis aux tirages précédents et non encore remboursés.

349 — 380 à 388 — 394 à 399 — 430 à 439 — 460 à 468 — 680 à 683 — 806 à 809 — 965 et 966 — 970 à 980 — 1.112 — 1.115 — 1.138 — 1.139 — 1.190 à 1.199 — 1.232 — 1.233 — 1.240 à 1.249 — 1.340 à 1.347 — 1.375 — 1.376 — 1.387 à 1.389 — 1.392 à 1.396 — 1.459 — 1.474 à 1.478 — 1.522 — 1.523 — 1.530 à 1.539 — 1.590 à 1.598 — 1.640 à 1.649 — 1.789 — 1.790 à 1.798 — 1.898 — 1.899 — 1.927 — 1.928 — 2.000 à 2.009 — 2.081 à 2.086 — 2.111 à 2.115 — 2.118 — 2.119 — 2.174 — 2.175 — 2.182 à 2.189 — 2.350 à 2.355 — 2.453 à 2.459 — 2.480 à 2.489 — 2.520 et 2.521 — 2.590 à 2.599 — 2.650 — 2.651 — 2.660 à 2.669 — 2.679 — 2.682 et 2.683 — 2.747 à 2.759 — 2.970 — 3.009 — 3.020 — 3.028 — 3.029 — 3.053 — 3.080 à 3.089 — 3.120 à 3.125 — 3.127 — 3.128 — 3.137 — 3.174 — 3.220 à 3.229 — 3.240 à 3.249 — 3.270 — 3.271 — 3.329 — 3.331 à 3.334 — 3.383 — 3.391.

Société Auxiliaire d'Entreprises Electriques et de Travaux Publics

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 600.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 39, RUE DE COURCELLES, PARIS (8e)

R. C. : Seine n° 55-B 76.

Obligations 6 3/4 % 1951 de 10.000 F.

Septième tirage effectué le 23 septembre 1958.

LISTE NUMERIQUE

1° **Des séries comprenant les 159 obligations sorties à ce tirage** (8 titres ayant été rachetés, d'autre part, par la société en vue de cet amortissement) ;

2° **Des séries comprenant des obligations sorties antérieurement et non encore remboursées.**

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
729 à 869	57	1.067 à 1.176	58
870 à 918	58	1.397 à 1.563	56

Les obligations amorties au tirage du 23 septembre 1958 seront remboursables à partir du 1er novembre 1958.

BRASSERIE DE VEZELISE S. A.

CAPITAL : 90.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : VEZELISE (MEURTHE-ET-MOSELLE)
R. C. : Nancy n° 57-B 115.

OBLIGATIONS 5 0/0 1930

Vingt-troisième annuité d'amortissement (1958)..... 613 titres.
Rachetés en Bourse..... 13 —
Reste ..... 600 titres,

sortis au tirage au sort effectué le 3 septembre 1958 pour remboursement au pair à partir du 15 octobre 1958, coupons n° 57 et suivants attachés.

147	154	189	191	293	5.837	5.886	5.894	5.904	5.911
300	338	340	377	379	5.918	5.933	5.942	5.961	6.019
437	441	455	464	472	6.022	6.024	6.057	6.064	6.079
474	547	549	681	782	6.091	6.093	6.113	6.121	6.124
776	789	793	866	873	6.128	6.130	6.152	6.174	6.189
892	906	910	912	961	6.197	6.204	6.211	6.228	6.234
982	1.014	1.019	1.063	1.077	6.257	6.259	6.260	6.264	6.283
1.080	1.165	1.173	1.208	1.286	6.292	6.306	6.316	6.319	6.333
1.316	1.328	1.354	1.379	1.407	6.367	6.370	6.376	6.381	6.382
1.416	1.424	1.425	1.459	1.525	6.407	6.411	6.415	6.458	6.475
1.564	1.582	1.619	1.633	1.667	6.481	6.496	6.505	6.511	6.512
1.683	1.712	1.725	1.761	1.762	6.531	6.537	6.545	6.559	6.568
1.776	1.787	1.822	1.826	1.828	6.587	6.591	6.603	6.610	6.615
1.856	1.871	1.872	1.928	1.936	6.639	6.641	6.660	6.664	6.675
1.957	1.959	1.977	1.985	2.016	6.683	6.702	6.708	6.722	6.726
2.021	2.032	2.033	2.056	2.062	6.741	6.759	6.764	6.765	6.783
2.118	2.120	2.135	2.156	2.164	6.787	6.791	6.807	6.820	6.821
2.181	2.185	2.186	2.263	2.265	6.825	6.827	6.856	6.873	6.921
2.278	2.286	2.299	2.308	2.314	6.926	6.957	6.959	6.964	6.966
2.323	2.336	2.360	2.377	2.389	6.988	6.993	7.023	7.026	7.060
2.405	2.418	2.421	2.439	2.460	7.065	7.066	7.069	7.085	7.112
2.475	2.488	2.509	2.511	2.530	7.114	7.125	7.135	7.138	7.159
2.541	2.554	2.563	2.589	2.590	7.167	7.175	7.184	7.230	7.262
2.607	2.613	2.664	2.710	2.718	7.269	7.285	7.288	7.306	7.372
2.730	2.763	2.782	2.813	2.814	7.383	7.394	7.423	7.432	7.443
2.827	2.834	2.865	2.910	2.922	7.476	7.480	7.491	7.502	7.520
2.929	2.933	2.954	2.960	2.987	7.536	7.538	7.543	7.580	7.592
3.003	3.028	3.077	3.079	3.082	7.611	7.614	7.618	7.622	7.634
3.088	3.121	3.134	3.135	3.161	7.637	7.663	7.682	7.716	7.719
3.175	3.212	3.223	3.230	3.258	7.730	7.738	7.766	7.793	7.795
3.271	3.287	3.338	3.344	3.352	7.805	7.807	7.839	7.842	7.845
3.377	3.423	3.428	3.462	3.469	7.856	7.862	7.878	7.884	7.887
3.478	3.479	3.515	3.544	3.557	7.921	7.923	7.924	7.932	7.938
3.570	3.581	3.630	3.656	3.670	7.941	7.955	7.959	7.968	8.005
3.679	3.684	3.692	3.730	3.743	8.011	8.019	8.021	8.032	8.044
3.769	3.786	3.870	3.882	3.887	8.060	8.067	8.082	8.084	8.106
3.906	3.913	3.928	3.936	3.973	8.117	8.125	8.130	8.207	8.210
4.009	4.014	4.027	4.039	4.070	8.219	8.225	8.231	8.259	8.267
4.085	4.113	4.115	4.119	4.125	8.278	8.280	8.313	8.325	8.330
4.152	4.169	4.180	4.207	4.213	8.364	8.368	8.381	8.385	8.414
4.220	4.252	4.259	4.268	4.287	8.419	8.424	8.438	8.467	8.470
4.295	4.304	4.313	4.331	4.346	8.484	8.507	8.522	8.529	8.556
4.351	4.355	4.364	4.371	4.376	8.564	8.565	8.575	8.586	8.617
4.378	4.392	4.414	4.465	4.476	8.627	8.636	8.639	8.655	8.670
4.480	4.487	4.507	4.519	4.530	8.673	8.677	8.682	8.711	8.718
4.543	4.551	4.577	4.579	4.606	8.735	8.736	8.769	8.778	8.780
4.613	4.634	4.642	4.665	4.688	8.788	8.807	8.812	8.838	8.881
4.692	4.702	4.721	4.730	4.735	8.894	8.909	8.913	8.919	8.951
4.752	4.771	4.773	4.780	4.837	8.957	8.960	8.974	8.981	8.985
4.840	4.868	4.870	4.909	4.915	8.987	9.008	9.012	9.090	9.106
4.920	4.962	4.965	5.007	5.008	9.113	9.118	9.119	9.153	9.158
5.037	5.058	5.103	5.104	5.114	9.165	9.173	9.190	9.207	9.209
5.159	5.207	5.210	5.238	5.276	9.221	9.224	9.232	9.233	9.257
5.287	5.311	5.366	5.380	5.395	9.262	9266	9.279	9.288	9.351
5.406	5.408	5.413	5.426	5.454	9.364	9.367	9.373	9.386	9.396
5.490	5.493	5.510	5.522	5.523	9.424	9.428	9.462	9.464	9.467
5.551	5.554	5.566	5.569	5.581	9.478	9.516	9.522	9.529	9.538
5.592	5.606	5.609	5.624	5.631	9.553	9.570	9.594	9.602	9.615
5.641	5.658	5.669	5.710	5.722	9.689	9.708	9.719	9.732	9.765
5.730	5.792	5.793	5.796	5.829	9.813	9.854	9.859	9.871	9.873

Certificats nominatifs comprenant des obligations amorties en 1958.

169	Obligations	338 et 340.	228	Obligations	547 et 549.
178	—	298 et 300.	233	—	437 et 441.
217	—	377 et 379.	235	—	147 et 154.
218	—	189 et 191.	238	—	455, 464, 472 et 474.
226	—	906, 910 et 912.			

Obligations sorties aux tirages antérieurs et restant à rembourser.

Tirage 1942.
4.217

Tirage 1943.
9.100 9.103

Tirage 1944.
4.224

Tirage 1945.
4.233

Tirage 1946.
9.041 9.101 9.330

Tirage 1947.
9.099

Tirage 1948.
1.194 3.420 9.102

Tirage 1949.
62 63 324 327 1.149
3.213 3.456 3.680 4.222 5.386
6.586

Tirage 1950.
1.007 4.225 5.339 5.368 6.448
6.627 6.630 8.346 9.038

Tirage 1951.
1.615 2.822 4.003 4.214 7.025
8.095 8.411 8.729

Tirage 1952.
309 524 525 1.197 3.994
3.998 4.094 4.226 6.394 9.345
9.523

Tirage 1953.
302 310 315 316 325
1.103 2.175 3.635 4.231 5.808
7.091 7.960 8.098 9.379

Tirage 1954.
683 827 856 893 1.008
1.010 1.155 1.791 3.586 3.633
5.053 5.256 6.449 7.407 7.593
8.997 9.061 9.415

Tirage 1955.
704 705 795 855 888
901 903 914 1.152 1.195
1.406 1.484 2.474 2.487 2.876
3.089 3.237 3.461 3.653 3.997
4.218 4.232 4.841 5.806 5.807
6.294 6.301 6.828 7.090 7.152
7.244 7.280 8.013 8.236 8.327
8.842 8.893 9.032 9.104 9.412
9.620 9.766

Tirage 1956.
306 308 317 318 323
685 761 891 902 908
911 913 1.127 1.211 1.566
1.617 1.677 1.743 1.982 2.015
2.228 2.457 2.486 2.581 2.593
2.872 2.943 2.976 2.980 3.179
3.238 3.286 3.331 3.421 3.580
3.634 3.761 3.830 3.834 3.943
3.961 4.061 4.216 4.221 4.230
4.504 4.580 4.607 4.844 4.845
4.873 4.904 5.113 5.382 5.385
5.587 5.589 5.637 5.815 6.126
6.192 6.210 6.232 6.261 6.315
6.334 6.356 6.360 6.462 6.465
6.745 6.822 6.990 7.092 7.203
7.692 7.732 7.787 7.849 7.942
8.010 8.058 8.089 8.354 8.508
8.626 8.629 8.844 9.336 9.677
9.679

Tirage 1957.
117 182 303 319 320
331 385 389 494 537
543 682 780 794 802
811 894 979 986 1.074
1.090 1.123 1.124 1.151 1.276
1.278 1.320 1.430 1.521 1.556
1.557 1.616 1.714 1.775 1.788
1.859 1.874 1.930 2.013 2.051
2.170 2.187 2.225 2.227 2.293
2.455 2.478 2.489 2.526 2.552
2.583 2.591 2.660 2.768 2.777
2.831 2.871 2.875 2.913 2.935
2.951 3.025 3.036 3.038 3.059
3.081 3.092 3.176 3.180 3.207
3.208 3.231 3.347 3.379 3.430
3.459 3.510 3.542 3.565 3.572
3.597 3.629 3.659 3.683 3.766
3.794 3.971 4.024 4.121 4.206
4.229 4.310 4.332 4.404 4.419
4.482 4.503 4.510 4.540 4.553
4.578 4.592 4.594 4.609 4.610
4.693 4.699 4.704 4.718 4.757
4.760 4.775 4.781 4.842 4.885
4.930 5.039 5.061 5.111 5.235
5.279 5.298 5.353 5.381 5.582
5.591 5.664 5.682 5.694 5.708
5.725 5.813 5.891 5.895 6.013
6.014 6.154 6.177 6.189 6.235
6.263 6.293 6.322 6.337 6.361
6.409 6.418 6.442 6.468 6.483
6.489 6.542 6.562 6.571 6.583
6.590 6.605 6.612 6.644 6.679
6.681 6.713 6.756 6.780 6.767
6.781 6.823 6.829 6.854 6.875
6.920 6.928 6.989 6.992 7.021
7.028 7.083 7.140 7.157 7.164
7.242 7.260 7.267 7.278 7.286
7.309 7.361 7.364 7.375 7.393
7.434 7.475 7.479 7.539 7.581
7.583 7.694 7.741 7.838 7.854
7.922 7.925 7.930 7.940 8.014
8.017 8.022 8.034 8.037 8.065
8.087 8.120 8.122 8.206 8.261
8.264 8.276 8.286 8.365 8.372
8.423 8.429 8.483 8.517 8.520
8.624 8.638 8.652 8.661 8.679
8.689 8.724 8.739 8.787 8.790
8.829 8.847 8.897 8.916 8.978
8.991 9.040 9.089 9.117 9.188
9.338 9.384 9.618 9.864

Société anonyme Havraise d'Impression et d'Edition

(Anciennement : **Société anonyme du journal « Le Petit Havre »**.)

CAPITAL : 27.000.000 DE FRANCS
112, BOULEVARD DE STRASBOURG, LE HAVRE
R. C. : le Havre n° 288 B.

Douzième tirage.

Liste des soixante obligations 4 1/2 0/0 1942 amorties au douzième tirage du 14 août 1958 et remboursables au pair de 2.000 F à partir du 1er octobre 1958 aux caisses du Crédit industriel de Normandie, 79, boulevard de Strasbourg, et de M. Henri Lesage, agent de change, 134, boulevard de Strasbourg, au Havre.

44	51	73	78	89	664	670	700	711	785
99	104	192	196	200	795	801	816	869	912
209	221	224	271	296	935	981	985	1.033	1.038
313	315	326	383	448	1.059	1.103	1.155	1.249	1.265
459	461	466	473	478	1.278	1.308	1.319	1.337	1.367
502	530	581	598	601	1.393	1.428	1.441	1.456	1.493

Numéros des obligations restant à rembourser sur tirages antérieurs.

Tirage 1949.
1.129 1.481

Tirage 1952.
1.500

Tirage 1954.
527

Tirage 1956.
119 269 381 407 519
919 1.488

Tirage 1957.
11 107 167 270 382
415 456 520 577 827
833 910 913 944 965
1.030 1.132 1.235 1.462 1.495

(Le tableau d'amortissement a été publié au « Journal officiel de l'Etat français » du 21 septembre 1942.)

Délégation générale du Gouvernement en Algérie.

EMPRUNT ALGERIEN 5 0/0 1952

REGROUPEMENT (arrêté du 1er octobre 1952).

Liste récapitulative des obligations amorties au tirage annuel du 4 août 1958 et des obligations sorties au tirage antérieur et non encore remboursées.

NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.
OBLIGATIONS DE 10.000 F			
2.940 à 3.104	57	31.001 à 31.170	53
3.105 à 5.404	55	31.171 à 31.217	56
7.529 à 9.653	57	31.501 à 32.697	53
15.438 à 17.742	54	35.698 à 35.757	53
19.364 à 23.340	58	35.758 et 35.759	56
29.578 à 30.000	53	35.760 à 35.919	53
30.101 à 30.122	56	35.920 à 35.979	56
30.125 à 30.136	56	36.669 à 37.150	56
30.140 à 30.186	53	37.358 à 39.105	53
30.599 et 30.600	56		
OBLIGATIONS DE 5.000 F			
102.588 à 103.214	54	115.925 à 116.267	53
106.501 à 107.475	55	118.713 à 120.014	56
107.476 à 108.652	58	120.015 à 120.606	57
115.001 à 115.594	53		
OBLIGATIONS DE 1.000 F			
200.001 à 205.094	57	213.253 à 213.595	53
210.534 à 211.355	55	213.597 à 213.715	53
211.356 à 211.481	53	213.970 à 214.049	53
211.486 à 211.543	53	214.052 à 214.408	53
211.597 à 211.638	53	214.449 à 214.537	53
211.641 à 211.666	53	214.580 à 214.646	53
211.829 à 211.913	53	214.708 à 214.785	53
211.917 à 212.168	53	214.943 à 215.014	53
212.172 à 212.267	53	215.016 à 215.088	53
212.282 à 212.349	53	215.300 à 219.188	55
212.573 à 212.641	53	238.510 à 245.478	56
212.644 à 212.678	53	260.858 à 263.478	54
212.872 à 213.012	53	267.173 à 272.004	58
213.017 à 213.250	53		

Titres frappés d'opposition.

OBLIGATIONS DE 10.000 F

36.940

La présente liste fixe à 39.843,7 le nombre d'obligations réduites à l'unité de 10.000 F amorties depuis l'origine des tirages et réduit à 41.530,6 le nombre de titres à rembourser jusqu'à l'amortissement définitif de l'emprunt; le remboursement des obligations et le payement des coupons auront lieu à partir du 15 octobre 1958 aux caisses des établissements ci-après:

Comptoir national d'escompte de Paris;
Banque de Paris et des Pays-Bas;
Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France;
Crédit algérien;
Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie;
Société marseillaise de crédit industriel et commercial et de dépôts;
Banque industrielle de l'Afrique du Nord;
Crédit lyonnais;
Trésorerie générale de l'Algérie.

SOCIETE LYONNAISE DE TEXTILES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 694.210.000 F
SIÈGE SOCIAL: 99, BOULEVARD DES BELGES, A LYON
R. C.: Lyon n° 4241 B.

Obligations 6 0/0 de 10.000 F (émission 1948).

Dixième amortissement: 1er octobre 1958.

MM. les porteurs d'obligations 6 0/0 1948 sont informés que la société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a racheté en Bourse la quantité de titres nécessaires au dixième amortissement.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort en 1958.

CIMENTS LAFARGE

AU CAPITAL DE 5.016.375.000 F ENTIÈREMENT VERSÉS
SIÈGE SOCIAL: 32, AVENUE DE NEW-YORK, A PARIS
R. C.: Seine n° 54-B 10557.

MM. les porteurs d'obligations 5 0/0 1947 sont informés que la société, ayant usé de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations, a utilisé, par voie de rachats en Bourse de 1.643 obligations, la totalité de la somme prévue pour le service de l'emprunt, amortissement au 15 octobre 1958.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les titres sortis aux tirages antérieurs ont tous été remboursés.

SOCIETE NOUVELLE PATHE CINEMA

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 450.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 6, RUE FRANCŒUR, PARIS (18e)
R. C.: Seine n° 55-B 3838.

Obligations 4 1/4 % 1943 de 5.000 F.

LISTE NUMERIQUE

Des obligations amorties au tirage du 19 septembre 1958 et remboursables à partir du 15 octobre 1958 à 5.000 F;

Des obligations amorties aux tirages antérieurs parmi lesquelles figurent des titres non encore présentés au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
191 à 200	58	11.321 à 11.330	58
221 à 230	56	11.421 à 11.430	58
231 à 240	58	11.471 à 11.480	57
301 à 310	58	11.641 à 11.649	56
621 à 630	57	11.731 à 11.740	57
641 à 650	58	11.761 à 11.770	57
791 à 800	57	11.841 à 11.850	58
861 à 870	57	11.911 à 11.920	57
1.211 à 1.220	56	12.071 à 12.080	57
1.241 à 1.250	57	12.281 à 12.290	56
1.371 à 1.380	57	12.291 à 12.300	58
1.701 à 1.710	58	12.451 à 12.460	58
1.751 à 1.760	58	12.491 à 12.500	58
2.171 à 2.180	58	12.571 à 12.580	58
2.191 à 2.200	57	12.851 à 12.860	58
2.351 à 2.360	58	12.951 à 12.960	58
2.371 à 2.380	58	12.981 à 12.990	57
3.011 à 3.020	57	13.311 à 13.320	58
3.101 à 3.110	58	13.881 à 13.890	57
3.131 à 3.140	58	14.041 à 14.050	57
3.291 à 3.300	58	14.081 à 14.090	57
3.301 à 3.310	57	14.261 à 14.270	58
3.401 à 3.410	58	14.331 à 14.340	58
3.541 à 3.550	57	14.341 à 14.350	58
3.671 à 3.680	58	14.481 à 14.490	58
4.121 à 4.130	56	14.521 à 14.530	57
4.891 à 4.900	58	14.741 à 14.750	57
5.181 à 5.190	56	14.911 à 14.920	57
5.521 à 5.530	57	15.311 à 15.320	57
5.591 à 5.600	58	15.331 à 15.340	56
5.731 à 5.740	58	15.501 à 15.510	58
5.881 à 5.890	57	16.011 à 16.020	58
6.061 à 6.070	58	16.561 à 16.570	57
6.111 à 6.120	57	16.741 à 16.750	57
6.191 à 6.200	57	16.991 à 17.000	56
6.321 à 6.330	58	17.011 à 17.020	58
6.581 à 6.590	58	17.151 à 17.160	58
6.851 à 6.860	57	17.181 à 17.190	58
7.241 à 7.250	58	17.361 à 17.370	58
7.361 à 7.370	58	17.711 à 17.720	58
7.991 à 8.000	57	17.781 à 17.790	57
8.001 à 8.010	58	17.961 à 17.970	57
8.181 à 8.190	57	18.111 à 18.120	58
8.591 à 8.600	58	18.321 à 18.330	57
8.641 à 8.650	57	18.371 à 18.380	58
9.031 à 9.040	57	18.411 à 18.420	58
9.181 à 9.190	58	18.581 à 18.590	57
9.261 à 9.270	58	19.141 à 19.150	58
9.311 à 9.320	57	19.191 à 19.200	58
9.381 à 9.390	58	19.941 à 19.950	58
9.481 à 9.490	57	20.021 à 20.029	58
9.641 à 9.650	58	20.051 à 20.060	58
9.711 à 9.720	58	20.761 à 20.770	57
9.811 à 9.820	57	20.791 à 20.800	57
9.861 à 9.870	56	21.141 à 21.150	57
10.091 à 10.100	58	21.221 à 21.230	57
10.361 à 10.370	58	21.301 à 21.310	58
10.461 à 10.470	58	21.651 à 21.660	57
10.771 à 10.780	58		

ETABLISSEMENTS DES DOCKS DU NORD

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 100.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 250, AVENUE DU GÉNÉRAL-DE-GAULLE, A LA MADELEINE-LEZ-LILLE (NORD)

Registre du commerce : Lille n° 55-B 407.

Emprunt 4 0/0 1945.

Treizième amortissement.

Suivant la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse les 60 obligations de 5.000 F de nominal dont l'amortissement est prévu pour le 1er novembre 1958.

Toutes les obligations amorties antérieurement par voie de tirage au sort ont été remboursées.

COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.800.000.000 DE FRANCS

52, RUE D'ANJOU, PARIS

Obligations 4 0/0 1946.

Usant de la faculté qu'elle s'était réservée lors de l'émission de l'emprunt, la compagnie a procédé au rachat en Bourse du nombre d'obligations fixé pour la douzième année (1958) par le tableau d'amortissement publié au *Journal officiel* du 22 octobre 1946.

En conséquence, aucun tirage n'aura lieu en 1958.

Tous les amortissements précédents ont également été effectués par voie de rachat.

Le conseil d'administration.

Manufactures de Faïences du Moulin des Loups

Rectificatif au *Journal officiel* du 20 septembre 1958 : page 8684, 1re colonne, 1re insertion, au lieu de : « Capital de 291.000.000 de francs », lire : « 291.200.000 F ».

BILANS

SOUS-COMPTOIR des ENTREPRENEURS

Situation au 31 août 1958.

ACTIF

Immeubles	528.362.616	
Amortissements	208.152.057	
		320.210.559
Matériel et mobilier		61.897.873
Installations et agencements		79.050.267
Crédit foncier, compte capital		402.187.500
Titres de participation		28.503.125
Accrédités		837.648.389.523
Débiteurs divers		1.113.335.559
Portefeuille des effets		10.544.994.207
Billets échus et non renouvelés		13.234.142.892
Portefeuille titres		318.021.304
Espèces en caisse, banque et chèques postaux		210.282.590
Comptes d'ordre		961.708.322.565
Resultats		»
		1.825.669.337.964

PASSIF

Capital social	1.000.000.000
Prime d'émission	363.662.500
Réserves et provisions	4.693.130.877
Effets des accrédités	838.348.252.133
Crédit foncier, billets échus	13.774.712.892
Créditeurs divers	5.781.256.997
Comptes d'ordre	961.708.322.565
Résultats	»
	1.825.669.337.964

Paris, le 25 septembre 1958.

Le président directeur général du Sous-Comptoir des entrepreneurs,

Signé : J. APPERT.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Sevilla (Antoine), demeurant à Alger, 14, rue Collot, agissant au nom de sa fille mineure Renée-Marie-José, née le 12 septembre 1940, et M. Christian-François Sevilla, né le 3 juillet 1935 à Alger, demeurant 18, rue Edith-Cavell, déposent une requête auprès du garde des sceaux à l'effet d'ajouter à leur nom patronymique celui de Calafat.

M. Saltiel (Léon-André), né à Istanbul le 19 avril 1921, demeurant à Paris (10e), 11, rue d'Hauteville, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Saltier.

AVIS DIVERS

BANQUE NATIONALE pour le COMMERCE et l'INDUSTRIE

Rachat des parts bénéficiaires délivrées en échange des actions de la Banque nationale pour le commerce et l'industrie.

Les numéros des 22.102 parts bénéficiaires Banque nationale pour le commerce et l'industrie, dont le rachat doit être effectué le 1er janvier 1959, seront désignés par un tirage au sort qui sera effectué le 17 novembre 1958, à neuf heures trente, au siège social, 16, boulevard des Italiens, à Paris.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

30 août 1953. Déclaration à la préfecture d'Auch. **Association des chasseurs de Blanquefort.** But : conservation du gibier. Siège social : mairie de Blanquefort.

5 septembre 1958. Déclaration à la préfecture de Saône-et-Loire. **Société amicale des chasseurs de Vitry-lès-Cluny.** But : protection des récoltes, reproduction du gibier, répression du braconnage. Siège social : mairie de Vitry-lès-Cluny.

10 septembre 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Neufchâteau. **Société communale de chasse d'Attigneville.** But : organisation de la chasse sur le territoire communal, protection et reproduction du gibier, répression du braconnage, création de réserve de chasse. Siège social : mairie d'Attigneville (Vosges).

10 septembre 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Neufchâteau. **Association locale des aides familiales rurales de Vittel.** But : aider matériellement et moralement les familles du milieu rural ; prendre en charge les aides familiales qui se consacrent au service des familles ; développer et intensifier la vie sociale dans les communes et les bourgs ruraux. Siège social : mairie de Vittel (Vosges).

11 septembre 1958. Déclaration à la préfecture de police. **Foyer culturel des jeunes universitaires et techniciens d'origine arménienne.** But : faire connaître la culture française à ses membres et propager les faits littéraires et historiques arméniens dignes d'intérêt. Siège social : 85, avenue de Ségur, Paris.

(Cette association fait suite à l'association étrangère du même nom publiée au *Journal officiel* du 9 août 1951 et rapportée par arrêté du 29 juillet 1958.)

11 septembre 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Montbard. **Comité d'entente semurois des groupements d'anciens combattants et victimes de guerre.** But : unir toutes les associations participantes ; développer et renforcer les services sociaux de celles-ci ; coordonner les efforts en vue de la défense des intérêts matériels et moraux ; perpétuer le culte du souvenir des morts de toutes les guerres ; organisation et participation aux différentes manifestations patriotiques n'ayant pas un caractère politique. Siège social : 3, rue de Vigne, Semur (Côte-d'Or).

13 septembre 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Rethel. **Télé-Club et groupe d'éducation populaire de la Neuville-lès-Wasigny.** But : contribuer à l'éducation populaire par l'organisation de conférences et d'activités éducatives et artistiques : théâtre, cinéma, concerts, télévision. Siège social : école de la Neuville-lès-Wasigny (Ardennes).

15 septembre 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. **Association de bienfaisance, d'éducation populaire et physique d'Yzernay.** But : assurer le fonctionnement des écoles privées et des œuvres postscolaires et sportives. Siège social : patronage Saint-Hilaire, Yzernay (Maine-et-Loire).

16 septembre 1958. Déclaration à la préfecture de police. **Association française de cinématographie.** But : étude, défense et représentation des intérêts communs à ses membres. Siège social : 33, avenue des Champs-Elysées, Paris.

16 septembre 1958. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **Comité pour l'érection d'un monument à la gloire du bataillon de gendarmes ayant participé à la bataille de Montereau le 18 février 1814.** But : érection d'un monument. Siège social : préfecture de Seine-et-Marne.

16 septembre 1958. Déclaration à la préfecture de Troyes. **Association des propriétaires des droits de chasse de Noë-les-Mallets.** But : destruction des nuisibles et reproduction du gibier s'il en est nécessaire. Siège social : mairie de Noë-les-Mallets.

17 septembre 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. **La Longue carabine.** But : défense des intérêts agricoles et cynégétiques des chasseurs et propriétaires. Siège social : mairie de Lieuran-Cabrières (Hérault).

17 septembre 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Briey. **Amicale des anciens du 44e groupe du 402e régiment de D. C. A.** But : grouper les anciens du 44e groupe du 402e régiment de D. C. A. ; resserrer les liens d'estime, de camaraderie et d'entraide ; être l'interprète de tous auprès des autorités civiles et militaires ; organiser des séances et réunions amicales et des participations à des manifestations officielles. Siège social : hôtel de ville de Briey (Meurthe-et-Moselle).

17 septembre 1958. Déclaration à la préfecture de Quimper. **Centres d'études techniques avicoles de Cornouailles.** But : fournir à ses membres les moyens de faciliter la gestion de leurs exploitations et d'améliorer la rentabilité de leur travail par une application judicieuse des progrès techniques et des méthodes d'organisation. Siège social : 3, rue Louis-Hémon, Quimper.

18 septembre 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Riom. **Jeunesse sportive de Champeyroux.** But : pratiquer le football association, préparer au pays des hommes robustes et créer entre tous ses membres des liens d'amitié et de bonne camaraderie. Siège social : salle Theis, Champeyroux, commune de Saint-Ignat (Puy-de-Dôme).

18 septembre 1958. Déclaration à la préfecture des Ardennes. **Comité départemental d'encouragement à la présentation coquette des hôtels et restaurants ardennais.** But : grouper toutes les personnalités du département désireuses d'apporter leur concours aux buts qu'il poursuit en vue notamment d'encourager les hôtels et restaurants des Ardennes à faire un effort de présentation et de désigner l'hôtel le plus coquet des Ardennes dans un but touristique. Siège social : hôtel de la préfecture, Mézières.

18 septembre 1958. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Société communale de chasse de Landeronde.** But : protection du gibier et des récoltes, répression du braconnage, destruction des nuisibles, reproduction du gibier, d'une manière générale défense des intérêts des chasseurs. Siège social : mairie de Landeronde (Vendée).

19 septembre 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. **Amicale des écoles publiques de la Chevallerais.** But : diffuser la pensée laïque et défendre les institutions laïques existantes, établir un lien entre les familles et l'école. Siège social : école publique de filles de la Chevallerais (Loire-Atlantique).

19 septembre 1958. Déclaration à la préfecture de police. **Lou Fouletot, groupe folklorique de Franche-Comté.** But : faire revivre l'art populaire régional. Siège social : 16, rue Saint-Séverin, Paris.

19 septembre 1958. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Centre de liaison opérationnelle des chantiers du bâtiment et des travaux publics du Rhône.** But : constituer un centre de liaison opérationnelle des chantiers mis à la disposition des architectes, entrepreneurs, fournisseurs et de toute activité touchant le bâtiment et les travaux publics, pour leur faciliter l'exercice de leur profession. Siège social : 7, avenue de Birmingham, Lyon.

20 septembre 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association d'éducation populaire de l'école Saint-Louis de Brest.** But : gérance de l'école. Siège social : école Saint-Louis, 64, rue Jean Macé, Brest (Finistère).

20 septembre 1958. Déclaration à la préfecture de police. **Association des propriétaires menacés par le projet de déviation de la nationale n° 186 à Antony.** But : défense des intérêts de ses adhérents. Siège social . mairie d'Antony.

22 septembre 1958. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Société de chasseurs et propriétaires de Gargas.** But : protection du gibier et destruction des nuisibles. Siège social : mairie de Gargas.

23 septembre 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Vitry-le-François. **Les Louise de Marillac, dames de charité de la paroisse Notre-Dame de Vitry-le-François.** But : assistance aux vieillards. Siège social : rue de l'Arquebuse, Vitry-le-François (Marne).

23 septembre 1958. Déclaration à la préfecture des Ardennes. **Société de chasse de Sault-Saint-Rémy.** But : exploitation en commun de la chasse sur le territoire de ladite commune, destruction des nuisibles et éventuellement reproduction. Siège social : chez M. Ruinart (Gaston), Sault-Saint-Rémy.

23 septembre 1958. Déclaration à la préfecture de Cahors. **Association des chasseurs de Hautesserre.** But : destruction des nuisibles, répression du braconnage et formation de réserves. Siège social : 5, cours de la Chartreuse, Cahors.

23 septembre 1958. Déclaration à la préfecture de l'Oise. **Syndicat de défense des propriétaires, commerçants et usagers de Voisinlieu-Beauvais.** But : défendre les intérêts des propriétaires, commerçants et usagers des propriétés bâties et non bâties touchées par la création de la nouvelle route. Siège social : mairie annexe de Voisinlieu-Beauvais.

23 septembre 1958. Déclaration à la préfecture de Caen. **Union gaule et gardon caennais.** But : pêche à la ligne. Siège social : chez M. Cochepain, 12, rue d'Ardennes, Caen.

24 septembre 1958. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Comité Bordeaux-Bougie.** But : accueillir dans un climat d'amitié tout citoyen de la ville de Bougie. Siège social : maison de l'Europe et des pays d'outre-mer, 6, cours de l'Intendance, Bordeaux.

24 septembre 1958. Déclaration à la préfecture de Maine-et-Loire. **Association des groupes folkloriques angevins.** But : grouper les sociétés folkloriques du département. Siège social : 71, rue Plantagenet, Angers.

MODIFICATIONS

8 septembre 1958. Déclaration à la préfecture de police. Le Groupement pour la reconstruction des propriétés familiales expropriées change son titre qui devient : **Groupement pour la défense des expropriées et la reconstruction des propriétés familiales.** Siège social : mairie de Nanterre.

11 septembre 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. Rénovation du fédéralisme humaniste change son titre qui devient : **Mouvement communautaire et fédéraliste mondial** (fédération du Var). Additif au but : création d'une république fédérale puis d'un parlement fédéral de la paix débutant sans les Etats-Unis et l'U. R. S. S. ; création d'entreprises communautaires, industrielles ou agricoles avec participation de l'Etat. Siège social : 33, rue Victor-Micholet, Toulon (Var).

19 septembre 1958. Déclaration à la préfecture de police. La société des missions à l'étranger de l'Eglise méthodiste épiscopale change son titre qui devient : **Société des missions de l'Eglise méthodiste épiscopale de France.** Siège social : 9, rue H.-Michaud, Gennevilliers.

19 septembre 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Pithiviers. L'Association communale des chasseurs d'Auxy change son titre qui devient : **Société de chasse d'Auxy : La Perdrix,** modifie ses statuts et renouvelle les membres de son bureau. Siège social : mairie d'Auxy (Loiret).

24 septembre 1958. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. Le Comité des fêtes de Valberg change son titre qui devient : **Comité des fêtes et des sports de Valberg.** Siège social : Ciné-Photo Ski, Valberg.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.